6
N

92.93

HISTOIRE

ET REGNE

DE

LOUIS XI.

4°802 Pièce. V 2

HISTOIRE
ET REGNE
DE
LOUIS XI.

Par Mademoiſelle DE LUSSAN.

TOME SIXIEME.

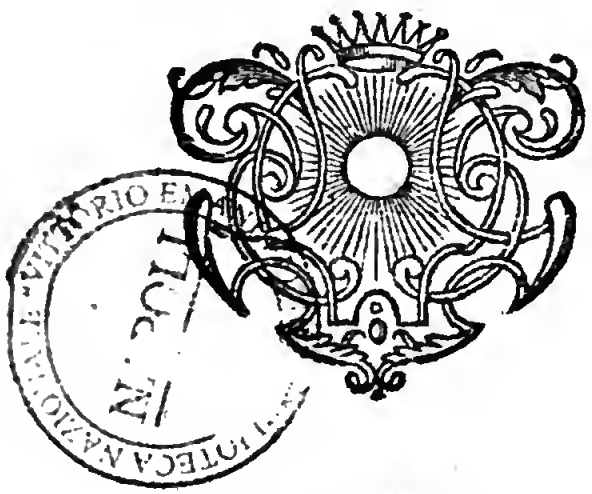

A PARIS,
Chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti, à la deſcente du Pont-Neuf.

M. DCC. LV.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

SOMMAIRES

DU TOME SIXIÈME.

LIVRE PREMIER.

LE Roi prend la réſolution de dépouiller l'héritiere de Bourgogne, pag. 1
Marie, héritiere de Bourgogne, 3
Premiere conquête du Roi en Picardie, 17
Le Roi à Peronne, 23
Le Duc de Lorraine à Péronne, 31
Conquête de la Bourgogne, 36
Olivier le Dain à Gand, 40
Surpriſe de Tournay, 43
Etat de la Cour de la Princeſſe de Bourgogne, 46
Ambaſſadeurs de la Princeſſe de Bourgogne au Roi, 53

Le Roi ſe fait rendre par les Ambaſſadeurs la Cité d'Arras, 56
Priſe de Hedin & de Boulogne, 64
Défaite de Vergy, 66
Siége de la ville d'Arras, 69
Ambaſſade des Gantois au Roi, 70
Mort du Chancelier Hugonet & d'Imbercour, 74
Les Gantois s'emparent du gouvernement de Flandre, 83
Seigneurs Bourguignons que le Roi attire à ſon ſervice, 85
Liberté du Duc de Gueldres, 90
Le Roi fait arrêter les Ambaſſadeurs du Duc de Bretagne, 92
Priſe de la ville d'Arras, 97
Priſe de Bouchain, 99
Conquête de Cambrai, 101
Déroute de Tournai, 103
Supplice du Duc de Nemours, 107
Dépouille & enfans du Duc de Nemours, 115
La Princeſſe de Bourgogne implore le ſecours des Anglois, 118
Le Comte de Riviere recherche en mariage la Princeſſe de Bourgogne, 127

Mariage de la Princeſſe de Bourgogne, 132
Suites de cette alliance. 147
Combat du blanc-Foſſé, 149
Révolte du Prince d'Orange, 151
Retour du Roi à Tours, 156
Le Roi renvoye le Roi de Portugal dans ſon Royaume, 158
L'ordonnance du ſilence, 161
Combat de Valenciennes, 163
Morts de pluſieurs Princes, 164

LIVRE DEUXIEME.

LE Comte de Richemont en Bretagne, 167
Conſpiration du Duc de Clarence, 171
Traité avec l'Angleterre, 175
Guerre en Picardie, 178
Premier ſiege de Dôle, 182
Chaumont, Généraliſſime en Bourgogne, 186
Trêve avec le Duc d'Autriche, 192
Libéralités pieuſes, 195

Réunion du Vicomté de Thouars à la Couronne, 198
Mort de la Ducheſſe de Savoie, ſœur du Roi, 200
Traité de S. Jean de Luz avec l'Eſpagne, 204
Aſſemblée du Clergé, 207
Conſpiration en Artois, 208
Retour de Comines, 209
Affaires d'Italie, ibid.
Hommages de Gênes, 218
Le Roi en Champagne, 220
Troiſieme traité avec les Suiſſes, 223
Seconde conquête du Comté de Bourgogne, 226
Le Duc d'Albanie en France, 229
Alliances du Roi d'Angleterre avec le Duc d'Autriche, 233
Siége de Térouane, 235
Bataille de Guinegaſte, 237
Perte de Malaunoy, 245
Tréve avec le Duc d'Autriche, 248
Le Roi à Tours. Diverſes affaires, 249
Le Roi acquiert les droits de la maiſon de Blois, 253
Ambaſſade des Génois, ibid.

Guerre de Luxembourg, 255
Troisiéme tréve avec le Duc d'Autriche, 258
Siége de Rhodes, 267
Mort de René, Roi de Sicile, 269
Charles IV, Roi de Sicile, 271
Morts & mariages, 275
Disgrace de Lamartin, 276
Le grand Hiver, 277
Mariage du Duc d'Orléans, 278
Le camp du Pont de l'Arche, 285
Revenus du Roi, 287
Projets du Roi pour réformer les abus, 291
Le Roi tombe en apoplexie, 293
Seigneurs qui gouvernent pendant la maladie du Roi, 297
Le Roi recouvre sa santé, 298
Liberté du Cardinal Balue, 301
Le Roi au Pont de l'Arche, 304
Rechute du Roi, 307
Affaires de Bretagne, 309
Le Roi va en pélerinage à S. Claude, 313
Troubles en Savoie, 317
Mort de Charles IV, Roi de Sicile, 319

LIVRE TROISIEME.

LA Vaquerie, premier Préſident, 329
Morts de du Lude, de Craon, & de Chaumont, 334
Mort de la Ducheſſe d'Autriche, 337
Le Roi met les Gantois dans ſes intérêts, 338
Charles I, Duc de Savoie, 341
La Reine releguée en Dauphiné, 342
Mort de la Ducheſſe de Bourbon, 343
Affaires de Navarre, 345
Négociation avec les Gantois, 346
Priſe d'Aire, 351
Mort de l'Evêque de Liége, 353
Mort de la Reine douairiere d'Angleterre, 356
Le Roi s'enferme au Château du Pleſſis-lès-Tours, 360
Le Médecin Coctier, 369
Avis du Roi au Dauphin, 370
Portrait du Dauphin, 373

Zizim en France, 378
Ratification du traité d'Arras, 395
Occupation du Roi au Pleſſis, 398
Dons pieux, vœux, prieres & mouvemens, pour obtenir la prolongation de la vie du Roi, 404
Le Roi fait venir S. François de Paule, 411
Mort d'Edouard IV, Roi d'Angleterre, 417
Le Chancelier de Rochefort, 421
Suite de la maladie du Roi, ibid.
La Sainte Ampoule, 423
Arrivée de la Dauphine, 425
Défiance du Roi contre ſes enfans, 430
Richard III, Roi d'Angleterre, 432
Le Roi tombe pour la troiſieme fois en apoplexie, 442
Reſtitution de Thouars, 444
Le Roi nomme le Dauphin Roi, 446
On annonce la mort du Roi, 448
Mort du Roi, 451
Sépulture du Roi, 454
Mort de la Reine, 455

Concluſion de cette Hiſtoire, 456
Portrait du Roi. 461

Fin des Sommaires du Tome ſixieme.

HISTOIRE

HISTOIRE
DU REGNE,
DE
LOUIS XI.

TOME SIXIEME.

LIVRE PREMIER.

1476.

ASSURE' de la mort du Duc de Bourgogne, le Roi forma de plus vaſtes deſſeins. Depuis deux ans que ce Prince infortuné ſe heurtoit contre le corps Germanique le Roi avoit jugé qu'il s'y

Le Roi prend la réſolution de dépouiller l'héritiere de Bourgogne.

Com. l. 5, c. 12.

1476. briſeroit. Communiquant un jour ſes penſées à Comines, ils raiſonnoient enſemble ſur le parti qu'il faudroit prendre en cas que le Duc vînt à périr dans ſon entrepriſe téméraire. Le Roi qui tenoit encore de la modération qu'inſpire une crainte ſage & prévoyante, étoit d'avis de recueillir cette opulente ſucceſſion & de la réunir à la Monarchie par le mariage de la Princeſſe de Bourgogne avec le Dauphin ; mais bientôt il renonça à un projet ſi ſage & retomba dans l'incertitude de ce qu'il devoit faire, attendant à ſe régler ſur les accidens.

La mort du Duc & la ruine de ſes Armées enfla ſon courage, échauffa ſon ambition & lui fit prendre une ferme réſolution de profiter de l'occaſion, & de dépouiller l'héritière de Bourgo-

gne : deſſein injuſte à bien des égards ; encore plus difficile qu'injuſte, mais dont ſon avidité lui cachoit tous les écueils. 1476.

Le Seigneur de Jaucourt allié & eſtimé du Duc de Bourgogne pleuroit ſincérement ſa mort, lorſque Louis XI (toujours ardent a enlever à ſes ennemis des ſujets qui pouvoient les ſecourir ou de leurs conſeils ou de leurs bras) qui connoiſſoit la valeur de Jaucourt, ſa capacité à la guerre, & ſa probité, lui fit propoſer de paſſer à ſon ſervice. Jaucourt l'accepta. Le Roi le fit ſon Chambellan, lui donna une compagnie de cent hommes d'armes & l'honora du collier de ſon ordre.

Marie, héritiere de Bourgogne.

La Princeſſe Marie, fille unique & héritiere du Duc de Bourgogne & de la Princeſſe Iſabelle, ſœur du Duc de Bourbon, morte en 1468, devoit recueillir cette

1476. ſucceſſion immenſe, & voir la plus grande proſpérité ſuccéder aux chagrins de ſa jeuneſſe. Quoique née pour ainſi dire ſur le trône & dans tout l'éclat de la plus haute fortune, elle s'étoit trouvée dans la dépendance d'un pere dur, ſévere, ambitieux, qui ne l'avoit jamais regardée que comme un inſtrument capable d'accroître encore ſa puiſſance en flattant tous les Princes de l'Europe de l'eſpoir de devenir ſon gendre : elle n'avoit oppoſé à cette conduite d'un pere trop ambitieux que la douceur, l'obéiſſance, & s'étoit formée d'elle-même à la vertu. Aſſez bien partagée des dons extérieurs, elle les avoit ornés de mille grandes qualités ; pieuſe, juſte, remplie des plus hauts & des plus nobles ſentimens, il ſembloit qu'après la mort de ſon pere elle dût être l'a-

mour & les délices de ſes peuples ; mais elle ſe vit en proie à toutes ſortes d'infortunes. 1476.

Les Etats dont cette Princeſſe héritoit, & qui euſſent pu former une des plus belles Monarchies de l'Europe, conſiſtoient en vingt-quatre Provinces, dont il y en avoit dix-ſept qui relevoient de l'Empire, & qu'on appelloit par cette raiſon la baſſe Allemagne. On peut dire qu'elles n'en relevoient que de nom, que par bienſéance & pour en être ſeulement protegées. On ne voit pas que les quatre derniers Ducs de Bourgogne euſſent rendu ni hommage, ni aucuns devoirs aux Empereurs pour ces Provinces, ſi ce n'eſt peut-être pour la Gueldres. Ces dix-ſept Provinces étoient les Duchés de Brabant, de l'Hotier, de Limbourg, de Gueldres & de Lu-

1476. xembourg ; les Comtés de Hainault, d'Oſtrevant, de Namur, de Zutfen, de Hollande, de Zélande, de Friſe, d'Utrecht, de Tranſſizalane & de Bourgogne ; le Marquiſat d'Anvers, & la Principauté de Cambray ou le Cambreſis.

Les ſept autres Provinces relevoient des Rois de France qui y avoient des droits & des prétentions d'une différente nature, dont on ne convenoit pas des deux parts. C'étoit le Duché de Bourgogne, le Nivernois, le Charolois, la Picardie Bourguignone ou les Villes de Somme, le Maconnois, les Comtés de Flandre & d'Artois.

Du Tillet, branche de Bourgogne. Le Duché de Bourgogne, le Nivernois & le Charolois étoient regardés par les Rois comme des fiefs maſculins réverſibles à la Couronne faute d'hoirs mâles.

Cela étoit porté expreſſément pour le Duché de Bourgogne dans l'inveſtiture que le Roi Jean avoit donnée à ſon quatrieme fils Monſieur, Philippe Duc de Touraine (*a*); en conſéquence ce Prince avoit remis la Touraine au Roi ſon pere & s'étoit contenté pour ſon appanage du Duché de Bourgogne. 1476.

Le Duché de Bourgogne ſur la fin de la ſeconde race des Rois, lorſque que tous les Gouverneurs des Provinces ſe les étoient appropriées, étoit devenu domanial. Le Roi Robert y ſuccéda comme plus proche parent au Duc Henri ſon oncle, & le donna en appanage à Robert ſon ſecond fils ſans la clauſe de réverſion à la Couronne au défaut d'hoirs mâles, maxime qui n'étoit pas encore établie. Le *P. Anſelme.*

(*a*) Le 6 de Septembre 1363.

1476. Roi Jean prétendit la faire valoir après la mort de Philippe de Rouvre dernier Duc de la premiere branche Royale de Bourgogne ; lorſque ce Prince mourut le 22 de Novembre 1362, il étoit incertain de ſon droit, la force ſeule le fit valoir.

Du Tillet, branche de Bourgogne.

Si le Duché de Bourgogne n'étoit reverſible à la Couronne qu'au défaut de la poſtérité maſculine, les maiſons de Sombernon & de Montagu iſſues en droite ligne & maſculine des Ducs de cette premiere branche de Bourgogne, devoient ſuccéder à Philippe de Rouvre. Auſſi le Roi Jean ne s'en mit-il d'abord en poſſeſſion que par les droits du ſang, comme neveu de Philippe & fils de la Reine Jeanne ſœur de Philippe ; mais ayant d'abord reconnu que ce droit ne pouvoit être valide, puiſqu'en

ce cas le Duché auroit appartenu à Jeanne Reine de Navarre, ſœur aînée de Philippe, il eut recours au droit de retour, & en inveſtit à cette condition ſon fils Philippe le Hardi. 1476.

Dom Carlos II Roi de Navarre, fils de Jeanne, conteſta ce droit de retour, & revendiqua le Duché comme légitime héritier. La Cour des Pairs le débouta, & le droit de retour fut établi ſans qu'on fît aucune attention à celui des maiſons de Sombernon & de Montagu alors dans l'impuiſſance & dans l'obſcurité. La poſtérité de Jeanne conſerva ſes prétentions; elles étoient ſurannées: mais le Duc de Bourgogne ne prétendoit pas moins que le Duché ne fût un fief féminin, & qu'il ne dût paſſer à la *Princeſſe* ſa fille ſon unique héritière.

1476. En ſuppoſant ce droit de retour ſolidement établi, comment pouvoit-on priver du Duché de Bourgogne Charles Comte de Nevers, petit-fils de Philippe le Hardi, & qui par conſéquent étoit compris dans l'inveſtiture accordée aux deſcendans mâles de ce Prince ? le Roi n'y fit pas la moindre attention ; le Comte lui-même ne reclama pas, tenant ſa fortune du Roi, & n'eſpérant rien que de lui.

Le Roi prétendoit auſſi rentrer dans le Nivernois & dans le Charolois, comme des dependances du Duché de Bourgogne. Il eſt vrai qu'ils en étoient des fiefs : mais le Nivernois étoit un fief feminin, & étoit même entré par les femmes dans la Maiſon de Bourgogne ; il avoit été le partage du Pere du Comte de Nevers, qui n'en avoit été dépouillé

que par une procédure du feu Duc de Bourgogne plus violente que conforme aux loix. Quant au Charolois, il étoit vrai que les Ducs de Bourgogne de la premiere Maiſon l'avoient démembré en faveur d'un de leurs puinés ; mais depuis ils avoient ſouffert qu'il paſſât par les filles dans les Maiſons de Bourbon & d'Armagnac : le Duc Jean ſans peur l'avoit acquis de cette derniere. Ainſi ce Comté étoit devenu domanial pour lui & ſa poſtérité, de quelque ſexe qu'elle fût. 1476.

La Picardie Bourguignone & le Maconnois ne ſouffroient pas de difficulté. Ils n'avoient été cédés à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, par le traité d'Arras conclu en 1435 & confirmé en 1468 par le traité de Péronne, que pour ſa poſtérité maſculine. Le Roi devoit donc y rentrer de plein droit. *Com. l. 5, c. 15.*

1476. Il étoit difficile que le Roi pouſſât ſes droits ſur les Comtés de Flandre & d'Artois. Il eſt vrai que dans le neuvieme ſiecle le Roi Charles le Chauve avoit donné la Flandre à Baudoin-bras-de-fer en conſentant à ſon mariage avec la Reine Judith, fille de Charles. Suivant la nouvelle maxime du droit de retour, ce Comté devoit revenir à la Couronne faute d'hoirs mâles, mais cela n'étoit point porté dans l'inveſtiture de Baudoin; on avoit une foule d'exemples que les filles en avoient hérité, entr'autres Marguerite fille unique de Louis II Comte de Flandre, & elle l'avoit porté en dot à Philippe le Hardi, biſayeul du dernier Duc de Bourgogne.

Hiſtoire de Philippe de Valois C oiſi. L'Artois par un arrêt célebre de la Cour des Pairs avoit été ôté à la Maiſon maſculine d'Artois,

même en ligne directe, & adjugé à une fille d'un Comte d'Artois, suivant la coutume du pays, qui n'admet pas la représentation, même en ligne directe. 1476.

Dans la plus heureuse des conjonctures le Roi s'embarrassa peu de tous ces droits ; il avoit celui des armes. Il dévoroit toutes ces belles Provinces, & prétendoit même réunir à sa Couronne le Comté de Bourgogne, comme ayant appartenu au Roi Philippe V, qui avoit épousé la fille du Comte Othon V. Il ajoutoit que le Comté étoit de même nature que le Duché & qu'il étoit sujet à la même clause de reversion, parce que le Roi Jean en investissant son fils Philippe du Duché, lui avoit cedé tous ses droits sur le Comté. Rien cependant n'étoit plus clair que la succession des filles au Comté de Bourgo- *Mezeray.*

1476. gne, & c'étoit comme héritiere que Marguerite de Flandre l'avoit porté en dot à Philippe le Hardi en 1363.

La Princeſſe de Bourgogne avoit alors près de 19 ans, elle avoit de l'eſprit & du ſens; mais le Duc ſon pere l'avoit toujours tenue ſi éloignée des affaires, que ſe ſentant incapable de prendre le parti qui convenoit dans une ſituation ſi délicate, elle ſe livra aux conſeils de la Ducheſſe (*a*) ſa belle-mere quelle aimoit tendrement, & à ceux des miniſtres de ſon pere. Elle ne pouvoit faire de choix plus judicieux.

La Ducheſſe n'ayant point eu d'enfans avoit toujours traité la Princeſſe comme ſa fille & ſon amie; elle lui avoit adouci tout ce que le caractere du feu Duc

(*a*) Marguerite d'Yorck, ſœur d'Edouard IV, Roi d'Angleterre.

avoit de ſévere & de rigoureux dans ſa famille. 1476.

La Ducheſſe étoit une Princeſſe éclairée, habile, d'un génie vif & hardi. Les Miniſtres étoient le Chancelier Hugonet & le brave d'Imbercour. Leurs lumieres & leur expérience égaloient leur fidélité & leur probité. Ils s'aſſocierent depuis le Seigneur de Raveſtein, frere du Duc de Clèves, tout dévoué à la Maiſon de Bourgogne.

Avec un tel conſeil, malgré l'épuiſement où l'Etat étoit réduit par les trois dernieres batailles, la Princeſſe qui poſſédoit les tréſors du feu Duc auroit pu lever dans ſes vaſtes Provinces une puiſſante Armée pour ſa défenſe, mais elle étoit dans Gand lorſqu'elle reçut la nouvelle de la mort de ſon pere; elle ne penſa point à en ſortir, ne prévoyant

1476. pas ce qu'elle avoit à craindre d'un peuple brutal, séditieux & jaloux de sa liberté. Ce peuple, le plus mutin de l'Europe, qui haïssoit le feu Duc & qui lui reprochoit la perte de ses priviléges, crut l'occasion favorable à se les faire rendre. Les Gantois furieux s'atrouperent en armes & investirent le Palais. La Princesse se trouva prisonniere aussitôt que Souveraine, & livrée à une vile populace qui n'entendoit ni raison ni loi.

Com. liv. 5, c. 16. Ils arrêterent prisonniers les Magistrats qu'on appelle les Gens de la Loi: ayant établi un conseil de leur autorité privée ils en firent condamner à mort la plupart, sous prétexte qu'ils avoient eux-mêmes jugé & fait exécuter un malfaiteur sans aucune autorité. Ils prétendoient qu'au moment de la mort du Duc le pou-

voir des Magiſtrats avoit ceſſé, & qu'ils étoient coupable de meurtre n'ayant pas encore été confirmés dans leurs emplois; bientôt ils ne prirent plus de prétexte pour exercer leur fureur; ils firent encore mourir pluſieurs perſonnes de conſidération qu'ils haïſſoient, comme fideles ſerviteurs du feu Duc. Leur folie les aveugla, juſqu'à comprendre dans ce nombre des Miniſtres qui l'avoient détourné de détruire leur Ville lorſqu'elle s'étoit revoltée en 1469, & qu'il l'avoit ſoumiſe à la tête de ſon Armée victorieuſe. 1476.

Premiere conquête du Roi en Picardie.

Gand étoit alors l'une des plus riches Villes & des plus peuplées de l'Europe. Elle faiſoit tout le commerce de l'Angleterre & de l'Allemagne; ſon opulence rendoit ſes bourgeois (preſque tous marchands) d'une arrogance & *Com. l. 5, c. 12.*

1476. d'une fierté insupportables.

La situation où se trouva pour lors la Princesse de Bourgogne, n'étoit pas propre à prévenir les efforts d'un puissant & vigilant ennemi. Le bâtard de Bourbon & Comines, pour faire plus de diligence, n'attendirent point les Troupes commandées pour la Picardie. Ils marcherent avec peu de suite, comptant que celles qui étoient dans la Province leur suffiroient. Malgré la rigueur de la saison, ils arriverent aux portes d'Abbeville avant qu'on y eût appris la mort du Duc. Ils y trouverent d'Etoutteville (*a*), déja instruit, & qui connoissant les intentions & les intérêts du Roi, s'étoit présenté devant la Place, pour la réduire sous l'obéissance de ce Prince; il espéroit d'autant plus y réussir, qu'il

(*a*) Jean de Torcy.

avoit toujours bien vécu avec les habitans, & qu'il en étoit aimé. 1476.

Comines & le bâtard de Bourbon, jugeant que ſa négociation languiroit, s'adreſſerent aux Officiers qui y commandoient 400 Lances Flamandes, & leur apprirent la mort du Duc de Bourgogne. Ils leur promirent une ſomme d'argent, & même d'obtenir du Roi des penſions pour ces Officiers, au nombre de ſept à huit : ce traité conclu aſſez légerement, les Troupes ſortirent & prirent le chemin de Flandre ; mais à peine furent-elles hors de la Ville, que les habitans continuant le traité commencé avec d'Etoutteville, lui ouvrirent leurs portes, & le traité fait avec le militaire n'eut point lieu.

Le bruit de la mort du Duc s'étant répandu, Mondidier & Montreuil reçurent auſſi les Fran- *C. ſcand. Com. l. 5, c. 12.*

1476. çois, les Commandans & les habitans étant assez instruits que par cette mort la Picardie Bourguignone devoit revenir au Roi, conformément au traité d'Arras.

L'Amiral & Comines, persuadés que, par cette raison, les autres Places suivroient cet exemple, porterent leurs vûes plus loin; s'étant rendus à Dourlens, ils envoyerent de-là sommer la Ville d'Arras, qui eût entraîné tout l'Artois. Ils comprenoient l'inutilité d'une sommation à l'égard d'une Ville de cette importance; mais ils se confioient sur l'épouvante générale répandue dans tout le Pays, où l'on n'eût pu mettre en campagne que quelques hommes d'armes, & où, pour toute défense, il n'y avoit que 1500 hommes tant de Cavalerie que d'Infanterie, qui, fort effrayés, étoient à Namur. Ra-

veſtein & Deſquerdes qui s'étoient jettés dans Arras, & qui y commandoient, firent une réponſe peu vigoureuſe au héraut, peut-être pour gagner du tems. Ils offrirent de s'aboucher avec les députés du Roi à l'Abbaye du Mont Saint Eloy, qui eſt auprès d'Arras. Comines & quelques autres s'y rendirent, ſans l'Amiral qui croyoit cette conférence inutile. En effet elle commença aſſez mal, quoique tous les députés d'Arras paruſſent fort conſternés, & qu'au lieu de diſcours audacieux qu'ils tenoient autrefois, même en parlant du Roi, ils ne ſe ſerviſſent plus que de paroles humbles & modeſtes, telles qu'il convenoit à leur état préſent, & qu'il eût été plus ſage pour eux de prévoir dans leur proſpérité. 1476.

Comines demanda à être reçû

1476. dans Arras, en vertu de la confiſcation que le Roi avoit faite de l'Artois ſur le feu Duc, pour crime de félonie ; ſinon que Sa Majeſté y employeroit les forces de ſon Royaume. Il leur dit qu'ils devoient de bonne heure pourvoir à leur ſûreté & à leurs avantages. Deſquerdes étoit à la tête des députés avec Jean de la Vaquerie, penſionnaire d'Arras, & pluſieurs autres Conſeillers de la Ville. La Vaquerie répondit fort pertinemment que l'Artois étoit un fief féminin & héréditaire, dont la Princeſſe étoit légitime héritière : Qu'il ne s'agiſſoit plus d'une confiſcation, ſuſpendue par la Tréve qui ſubſiſtoit entre le Roi & le feu Duc, lors de ſa mort ; mais ſeulement d'entretenir cette Tréve, juſqu'à ce qu'elle fût convertie en une bonne paix.

Il n'y avoit rien à repliquer à une réponſe ſi nette & ſi déciſive. Comines, tout beau parleur qu'il étoit, reſta court; mais il avoit de ſecrettes vûes qu'il ſçut mettre à profit; il entretint en particulier la plûpart des députés, & par des promeſſes d'argent & de penſions, attraits toujours invincibles pour la plûpart des hommes, il les engagea à ſervir le Roi dans les occaſions. La Vaquerie & Deſquerdes lui furent dès-lors dévoués; ce dernier entra même en traité, les ſuites le firent bien connoître. Comines retourna enſuite à Dourlens, où il apprit que Ham & Bohain avoient ſuivi l'exemple d'Abbeville. 1476. *Com. ibid. c.* 13.

Le Roi avoit ſuivi de près l'Amiral & Comines. Il dévoroit déja toute la ſucceſſion de la maiſon de Bourgogne; & ſans Le Roi à Peronne. *Com. l.* 5, *c.* 13.

1476. reſpecter ni loix, ni équité, il ſe flattoit de dépouiller promptement une jeune Princeſſe ſans forces, ſans appui, ſans expérience, & de l'obliger à remettre ſon ſort entre ſes mains. Sorti de tant de dangers, défait de tant d'ennemis, il ne croyoit pas que, délivré du ſeul qu'il avoit véritablement craint, il reſtât des Princes aſſez puiſſans pour lui réſiſter.

Com. l. 6, c. 1. Encore au Pleſſis il envoya à Craon des ordres de conduire en Bourgogne l'armée qui étoit dans le Barrois, de ſoumettre le Duché & le Comté de Bourgogne, aidé par le Prince d'Orange, qu'il comptoit au *C. ſcand.* nombre de ſes partiſans, depuis l'hommage que ſon pere lui avoit rendu. Le Roi manda enſuite à tous ſes Capitaines de conduire en Picardie les Troupes qu'ils commandoient;

commandoient ; il fit auſſi partir des couriers pour Paris, & pour toutes les grandes Villes du royaume, avec ordre d'y fondre ſans ceſſe de l'artillerie & des autres machines de guerre ; qu'on y fît de la poudre ; qu'on y fabriquât des armes ; qu'on y levât des Soldats & des Pionniers : enfin qu'on y fît amas de toutes ſortes de proviſions de guerre. On ne ſe ſouvenoit pas d'avoir vû en France de ſi grands préparatifs. En même-tems il emprunta de Paris & des autres Capitales, de grandes ſommes d'argent, qui ne lui furent point refuſées. On ſçavoit les ſuites qu'auroit eu ce refus, & qu'il étoit exact à rembourſer. 1476.

Il partit vers le 12, & prit la route de la Picardie, faiſant en chemin pluſieurs pélerinages, pour demander à Dieu qu'il le

1476. favoriſât dans ſes entrepriſes. Arrivé à Compiegne, il s'y repoſa quelques jours, occupé à former des plans pour l'exécution de ſes vaſtes projets. Il s'arrêta ſurtout à celui de ſoumettre Gand, Capitale de la Flandre, & qui donnoit le mouvement à toute cette grande Province. N'étant pas encore en état d'y employer la force, il crut y pouvoir parvenir par la négociation. Il jetta les yeux ſur un de ſes domeſtiques, que ſon eſprit, ſa hardieſſe, & ſurtout ſa complaiſance aveugle lui avoient rendu cher.

Com. l. 5, ch. 13.

Preuves du cinquiéme Livre.

Ce domeſtique s'appelloit originairement Olivier le Diable, il étoit né à Hueſt près de Gand; c'étoit peut-être pour cette raiſon que le Roi croyoit qu'il ſeroit agréable à ſes compatriotes. De barbier à Paris, il parvint à

être celui du Roi ; ces ſortes de gens s'inſinuent & profitent d'une familiarité ſouvent renouvellée. Le Roi le trouvant à ſon goût le fit valet-de-chambre, lui accorda des lettres de Nobleſſe en 1474, dans leſquelles il changea ſon nom ; il prit celui de le Dain, & pour armes, un Daim paſſant. Peu après il le fit Capitaine de Meulan, lui fit l'honneur de lui communiquer certaines affaires ſecrettes. Le caractere de cet homme, faux, ſans mœurs, arrogant & préſomptueux, avoit échappé au pénétrant & défiant Louis. 1476. *Obſervat. ſur Com.*

Le Dain ne balança pas à ſe charger d'une commiſſion qui l'honoroit de reſte, & peut-être crut-il y réuſſir. Ses lettres de créance, adreſſées à la Princeſſe de Bourgogne, portoient que le Roi envoyoit le Dain pour l'en- *Com. l. 5, c. 14.*

1476. tretenir de ſa part, & lui faire des propoſitions qui lui ſeroient agréables. Elles tendoient à exhorter cette Princeſſe de ſe remettre entre les mains du Roi, qui vouloit lui tenir lieu de pere, & la prendre ſous ſa protection royale. Le Roi comptoit bien qu'elle n'écouteroit pas une demande auſſi peu ſenſée; mais il ne vouloit qu'introduire le Dain dans Gand, & eſpéroit qu'à la faveur des troubles & des diviſions qui y régnoient, il pourroit les fomenter, y gagner des partiſans au Roi, & y jetter les ſemences d'une rebellion en ſa faveur.

En même-tems que le Dain partoit, le Roi qui croyoit tout le pays prêt à ſe révolter, fit aller à Saint Omer Robinet d'Ondefort, un autre de ſes agens, pour engager cette Ville à ſe

ſoumettre. Il avoit preſque partout des partiſans, mais ils le ſervoient plus de paroles que d'effets. Le Dain, d'Ondefort & pluſieurs autres émiſſaires ſe rendirent dans les Villes de la domination de Bourgogne, pour les exciter à s'y ſouſtraire, & les engager à ſe déclarer Françoiſes. 1476.

Ces meſures priſes, le Roi quitta Compiegne, & s'avança en Picardie. Comines alla au-devant de lui à quelques lieues de Péronne, & Biche vint le trouver, pour lui apprendre que Péronne s'étoit ſoumiſe à ſon obéïſſance. Le Roi en eut d'autant plus de joie, que c'étoit alors une Ville de défenſe. C'étoit Biche qui y avoit diſpoſé la garniſon, & les habitans à cette ſoumiſſion. Biche étoit de Nivernois, de peu de naiſſance : ayant

Com. ibid. c. 15.

1476. fait fortune avec le feu Duc de Bourgogne, qui le fit ſon premier maître-d'hôtel, il acheta des terres en Picardie, & fit bâtir auprès de Péronne le magnifique château de Cléry, qui étoit en même-tems une fortereſſe; c'eſt ce qui avoit engagé le Duc à lui donner le gouvernement de Péronne.

Biche y introduiſit Mouy, & peut-être ne fit-il en cela rien que de ſenſé; cette place étant une de celles qui, aux termes du Traité d'Arras, devoient revenir au Roi.

Com. ibid. c. 13. Le Roi entra à Péronne, où il eut une groſſe Cour; il y fit manger avec lui Comines & pluſieurs autres. Il aimoit à admettre à ſa table juſqu'à ſept & huit de ſes courtiſans; quelque fois un plus grand nombre.

Le lendemain, le Roi donna

ordre à Comines de partir pour le Poitou & pour les frontieres de Bretagne. Ce Prince avoit appris que le Duc de Bretagne ſe diſpoſoit à quelques nouveaux remuemens, dont il vouloit être éclairci. Parlant encore à Comines de ſes vaſtes projets, il lui dit que ſi le Dain ne réuſſiſſoit pas dans ſa négociation de Gand, il étoit réſolu à faire brûler tout l'Artois & tout le pays ſitué le long de la Lis, appellé le Lalloen; qu'enſuite il s'en retourneroit à Tours. Comines ne répliqua rien au Roi; il le pria ſeulement de ſe ſouvenir des engagemens qu'il avoit pris pour des gratifications & des penſions. Le Roi tint tout ce que Comines avoit promis. 1476.

Le Duc de Lorraine vint trouver le Roi à Péronne, & mettre à ſes pieds ſes lauriers de Nan- Le Duc de Lorraine à Péronne. *Cro. ſcand.*

1476. cy. Il fut reçu avec tous les honneurs & tout l'agrément qu'il devoit attendre d'un Prince qui s'étoit ſi utilement intéreſſé à ſa fortune. Le Duc plein de reconnoiſſance des ſecours que le Roi lui avoit donnés, & ſe voulant attacher encore plus étroitement à la France, étoit entré en Bourgogne peu de tems après ſa victoire, avoit ſoumis à l'obéïſſance du Roi la Ville d'Auxerre, l'Auxerrois, & avoit reçu des habitans le ſerment au nom de Sa Majeſté. Pour lui faire encore plus ſa cour, il lui fit préſent à Péronne de la plûpart des priſonniers d'importance qu'il avoit fait à Nancy; les deux bâtards de Bourgogne & le Seigneur de Neuchâtel furent du nombre. Ce Prince s'en retourna achever de pacifier ſon pays, qui s'étoit remis entierement ſous ſon obéiſſance.

P. Anſelme.

Ses exploits réveillerent dans le cœur du Roi de Sicile, ſon ayeul, toute la tendreſſe qu'il avoit eu autrefois pour ſa mere. (*a*) Il jugea que ce jeune Duc, qui avec tant de gloire avoit reconquis ſon Etat, & qui à 23 ans avoit déja gagné deux batailles, étoit bien plus capable de ſoutenir ſa maiſon que le Comte du Maine, ſon neveu, Prince foible & de peu de vertu. 1476. *Mêlanges de la Houſſaye.*

Dans la ferveur de ce retour, il envoya un Gentilhomme au Duc lui offrir de l'inſtituer ſon héritier, au lieu de ce Comte, s'il vouloit prendre le nom & les armes d'Anjou, en quittant le nom & les armes de Lorraine. Il ſemble que jamais délicateſſe ne fut plus mal entendue, & qu'on ne l'a gueres portée juſqu'à

(*a*) Iolande d'Anjou, mere de René, Duc de Lorraine.

1476. refuſer de changer ſon nom, avec l'eſpérance d'une Couronne, & la poſſeſſion actuelle de pluſieurs belles Provinces (*a*). Le Duc jaloux de ce nom de Lorraine que ſes ayeux avoient rendu ſi illuſtre, & qu'il venoit d'immortaliſer, s'excuſa envers le Roi René, & lui offrit ſeulement d'écarteler d'Anjou & de Lorraine, en mettant Anjou au premier quartier, & il lui en envoya le blaſon enluminé. Le vieux Roi choqué changea tout d'un coup de volonté, & répondit qu'il trouveroit bien quelqu'autre Prince qui profiteroit des refus du Duc.

Le Roi qui avoit gagné tous les Miniſtres du Roi de Sicile, fut bientôt informé de ſon inconſtance. Rien n'étoit plus op-

(*a*) La Provence, l'Anjou & le Barrois François.

posé aux intérêts de la France que l'exhérédation du Comte du Maine qui n'avoit point d'enfans, & d'une ſanté chancelante. Il envoya un de ſes Conſeillers au Roi René pour l'affermir dans les réſolutions qu'il avoit priſes pour ſon neveu, & pour achever de l'aigrir contre le Duc de Lorraine. Ce Conſeiller ſçût profiter de la foibleſſe de ce vieux Prince. Il lui rappella tous les outrages qu'il avoit reçus du Comte de Vaudemont (*a*), ſa priſon & la violence qu'on lui avoit faite en le forçant de donner en mariage à ce Comte, ſa fille la plus chérie. Il agit ſi efficacement, qu'il l'engagea de faire un voyage à Lyon, où le Roi lui fit compter 50 mille écus, & peut-être autant à ſes 1476.

(*a*) Perry de Lorraine, Comte de Vaudemont, pere de René de Lorraine.

1476. Miniſtres. Il ne fut plus queſtion de l'inſtitution du Duc de Lorraine. Ce Prince connoiſſant peut-être la faute qu'il avoit faite, alla depuis trouver le Roi René à Aix pour le regagner, mais ce fut inutilement. Son teſtament de 1474 ſubſiſta.

Conquête de la Bourgogne.

Com. l. 6, c. 1.

Favin, theat. d'hon.

Dict. hiſt.

Dans le tems que le Roi recouvroit tant de places en Picardie, Craon (*a*) entroit en Bourgogne avec l'armée qu'il commandoit en Champagne : quelque aguerrie qu'elle fut, ſes progrès n'euſſent pas été rapides, ſi le Roi n'eut déja gagné le Prince d'Orange (*b*), maître d'y exciter ou d'y empêcher une révolution. C'étoit le ſeul des vaſſaux du feu Duc de Bourgogne qui pût avec honneur prendre

(*a*) George de la Tremoille, Baron de Craon, Seigneur de Joinville, premier Chambellan.

(*b*) Louis II de Châlon, Prince d'Orange.

parti contre sa fille. Le feu Duc l'avoit extrêmement mécontenté, & l'avoit dépouillé de quantité de belles terres en Franche-Comté, pour les adjuger aux deux Chateau-Guyon, oncles de ce Prince. Le Roi qui tiroit parti de tout, promit de les lui rendre, d'y joindre le gouvernement des deux Bourgognes, & dès-lors le nomma Généralissime de son armée; dignité brillante, mais dont Craon, qui étoit l'homme du Roi, avoit tout le solide, comme Lieutenant général sous le Prince, & ayant toute l'autorité. 1476.

Séduit par ces flatteuses espérances, le Prince fit son devoir en sujet affectionné. Dans le tems que l'armée marchoit vers Dijon, il se rendit dans cette Ville où il étoit adoré. Il fit valoir les droits du Roi, la foiblesse de la Princesse, & les pé-

1476. rils de la réſiſtance. Tous les habitans ſe mirent par ſes conſeils ſous l'obéïſſance du Roi. Dijon ouvrit ſes portes, & fut imité par Mâcon, & preſque par toutes les autres Villes, excepté Auſſone. Le Comté de Bourgogne ſuivit le torrent, hors Dôle, & quelques autres places fortifiées. Une ſeule campagne, même très-courte, mit le Roi preſque en poſſeſſion de ces deux belles Provinces, qui, bien défendues, euſſent pu l'occuper pluſieurs années.

Craon fit auſſitôt aſſembler les Etats de la Province, & leur fit prêter ſerment de fidélité au Roi, qui y établit le 18 de Mars un Parlement, à l'inſtar de celui de Paris; il le compoſa d'un premier Préſident, de deux Chevaliers d'honneurs, de douze Conſeillers, de deux Avocats & d'un

Procureur du Roi, d'un Greffier & de cinq Huiſſiers. C'étoit le même nombre d'Officiers qui compoſoient les grands jours de Bourgogne, qui ſous le Duc ſe tenoient à Beaune, & reſſortiſſoient au Parlement de Paris. Ce nouveau Parlement diminua la juriſdiction de celui de Paris. Le Roi en jugea la création néceſſaire pour favoriſer ſes nouveaux ſujets, & par-là les affermir dans le devoir. Il y aſſujettit tout le Duché, le Comté de Charolois, la Baronnie des Noyers & le Mâconnois, où il rétablit le Bailliage Royal, qui, à cauſe de l'engagement fait par le traité d'Arras, avoit été transferé à S. Jengoux. 1476.

Par les mêmes Lettres patentes, le Roi créa un autre Parlement pour le Comté de Bourgogne, & le diviſa en deux

1476. Chambres, pour la commodité de la Province : l'une réſidoit à Dôle, l'autre à Saint Laurent, ſuivant l'uſage, les anciens Comtes ayant des Cours Souveraines dans chacune de ces deux Villes, le reſſort de ce Parlement s'étendoit à tout le Comté au Comté d'Auſſone, & aux terres au-delà de la Saône.

Olivier le Dain à Gand.

C. l. 5, c. 14

Les affaires n'avançoient pas autant en Artois & en Flandre. Les peuples de ces deux Provinces étant plus affectionnés à la Princeſſe de Bourgogne, & les droits du Roi bien moins établis, il comptoit ſur ſa fortune & ſur les troubles de Gand. Dans ces vûes préſomptueuſes, il avoit cru qu'il ſuffiſoit d'envoyer à Gand quelques Miniſtres que ce fut, & s'étoit arrêté à Olivier le Dain, incapable par l'obſcurité de ſa naiſſance & par ſon peu

de talent, d'une commiſſion ſi importante. Le Dain arriva à Gand avec un ſuperbe équipage, & ſe faiſant appeller le Comte de Meulan ; mais il y étoit trop connu, pour ne pas s'attirer le mépris de la plûpart des Gantois. On s'y reſſouvenoit de ſa premiere profeſſion de barbier. La Princeſſe dit aſſez plaiſamment : *Qu'ai-je affaire que le Roi de France m'envoye un chirurgien, puiſque je me porte bien ?* 1476. *Preuves du cinquieme Livre.*

Le Dain ne laiſſa pas de ſe conduire aſſez adroitement ; ſelon ſes inſtructions, il ne s'adreſſa pas d'abord au conſeil de la Princeſſe pour demander audience ; il employa quelques jours à entretenir ſecrettement pluſieurs des bourgeois qu'il ſçavoit être les plus factieux, & les plus diſpoſés à exciter une ſédition, pour recouvrer leurs priviléges ; *Com. ibid.*

1476. mais on ne lui donna pas le tems de ménager & de conduire ces intrigues ſourdes. Elles ne furent pas inconnues : ſuſpect & peu conſideré, le Conſeil lui manda avec aſſez de hauteur qu'il vint expoſer ſa commiſſion.

Le Dain parut dans l'aſſemblée, qu'il crut éblouir par la richeſſe de ſes habits. La Princeſſe y étoit, ayant à ſa droite le Duc de Cleves, à ſa gauche l'Evêque de Liege, & tout de ſuite des deux côtés tous ſes Conſeillers d'Etat. Le Dain préſenta ſa lettre de créance, que la Princeſſe lut. On dit enſuite à ce Miniſtre de parler : il répondit que ſes ordres portoient de ne parler qu'à la Princeſſe ſeule & en particulier ; il inſiſta & déclara que c'étoit avec elle ſeule qu'il devoit s'entretenir de ſa commiſſion. On lui repliqua qu'on le feroit

parler malgré lui. Il y a apparence qu'on n'eût pas osé violer le droit des gens dans la personne d'un Envoyé du Roi : mais le Dain eut peur ; il s'imagina qu'on l'arrêteroit : dans cette frayeur, il se retira de l'assemblée, & fuit dès le lendemain. 1476.

Surprise de Tournay. *Com. l. 5, c. 14.*

Cet homme timide qui venoit de se deshonorer par une conduite si lâche, exécuta presque sur le champ une entreprise, dont un beaucoup plus habile ne fut pas venu à bout, bien moins encore un qui auroit eu plus de foi & de probité. Il avoit fui à Tournay, ville libre, sous la protection de la France, & à qui elle payoit six mille francs tous les ans, pour jouir de cette espece de liberté. Elle étoit alors l'une des plus riches, des plus florissantes, & même des plus

1476. fortes places des Pays-bas. Tous les Etrangers y étoient bien venus. Elle gardoit une exacte neutralité entre les Rois de France & les Ducs de Bourgogne, quoiquelle fût comme tributaire des premiers, & qu'elle ſe fût affranchie d'une ſomme de dix mille francs, qu'elle payoit autrefois aux derniers, ſes habitans ayant preſque tous leurs biens en Hainaut.

Le Dain à Tournay s'apperçut qu'on y faiſoit la garde négligemment, comme n'ayant rien à craindre de perſonne. Il forma auſſitôt le projet de s'en emparer pour le Roi, à qui cette place ſeroit d'une grande utilité pour pénétrer dans le Hainaut : il le communiqua au jeune Mouy, qui avoit la charge de Bailli de Tournay ; mais il n'y réſidoit point. Il lui manda de ſe rendre

à une porte, au jour qu'il lui marqua, avec ſa Compagnie d'hommes d'armes, & ce qu'il pourroit aſſembler de troupes des environs. Mouy étoit alors à Saint Quentin, qui venoit de rentrer ſous l'obéïſſance du Roi. Certain de lui plaire par une entrepriſe hardie & utile, il partit preſqu'auſſitôt. Le Dain ſe trouva à la porte avec les gens de ſa ſuite; de gré ou de force il fit ouvrir la barriere à Mouy, & ſe rendit maître de Tournay. Les habitans traités doucement, parurent aſſez indifférens à ce changement. Les Commandans & les Magiſtrats y furent ſeuls ſenſibles; le Dain les fit arrêter, & les envoya priſonniers à Paris. 1476.

Le Roi approuva l'action de le Dain. De Tournay, ſes troupes firent avec ſuccès des courſes en Flandre & en Hainaut. Le

Preuves du cinquieme Livre.

Obſervation ſur les Mém. de Com.

1476. Dain eut pour récompenſe quelques fiefs à Meulan, & ſucceſſivement les gouvernemens de Loches & de Péronne.

Etat de la Cour de la Princeſſe de Bourgogne.

Com. l. 5, c. 16.

La captivité de la Princeſſe de Bourgogne continuoit, & l'audace des Gantois croiſſoit de jour en jour. Ce n'étoit plus une ſimple émotion populaire, c'étoit des Républicains déclarés, qui vouloient faire la loi à leur Prince. On ne peut aſſez s'étonner du changement ſurvenu dans ce peuple. Avant la mort du Duc de Bourgogne, ils avoient idolâtré ſa fille : devenue ſon héritiere, ils ne la regarderent plus qu'avec défiance ; ils ne penſerent qu'à affoiblir ſa puiſſance ; ſurtout ils demanderent les armes à la main, qu'elle rétablît leurs privileges, que le feu Duc, victorieux des Liegeois avoit abolis en 1468. Elle fut forcée

d'y consentir. Ils associerent à leur autorité usurpée les députés que les Etats de Flandre tenoient toujours à Gand, mais ce fut en les assujettissant à leurs volontés, s'embarrassant peu de munir les places de Flandre, & de défendre les autres Provinces. Ils n'étoient occupés qu'à exercer leur nouvelle autorité, & à tenir sûrement la Princesse en leur pouvoir, abusant de son nom pour le faire servir à leur usurpation. 1476.

Cette jeune Princesse, Souveraine de tant d'Etats, ne voyoit aucun jour à se tirer d'une situation si violente. Ses parens même, en feignant de la vouloir secourir, n'avoient que des vûes intéressées, & n'accouroient auprès d'elle que pour leurs propres avantages. Le Duc de Cleves, son cousin-ger-

1476. main (*a*), arriva à Gand, & fut admis dans le Conſeil de la Princeſſe, pour qui il ſembloit avoir de très-bonnes intentions, mais ce vieux Prince avoit ſon objet, il vouloit lui faire épouſer le Prince de Cleves (*b*) ſon fils, dont l'alliance paroiſſoit utile à la Princeſſe, les deux Etats étant voiſins.

L'Evêque de Liege (*c*) ſon oncle s'y rendit auſſi, ſuivi d'une grande foule de Nobleſſe. Il avoit avec lui le Seigneur de la Marck (*d*) ſon premier Miniſtre & ſon favori, tous deux d'un caractere & d'un génie différent,

(*a*) Jean I. Duc de Cleves & de Juliers, fils d'Adolphe & de Marguerite de Bourgogne, grand'Tante de Marie.

(*b*) Jean Prince héréditaire de Cleves & de Juliers.

(*c*) Louis de Bourbon, Evêque & Prince de Liege.

(*d*) Guillaume de la Marck, Souverain de Sedan.

mais

mais qui s'accordoient à profiter du triſte état de la Princeſſe. L'Evêque, avec des mœurs peu réglées, étoit ſans conduite & ſans intelligence. La Marck avoit beaucoup d'eſprit & de capacité, mais une ambition ſans bornes, & une extrême brutalité. L'Evêque peu riche ne diſſimula pas qu'il vouloit, pour entrer dans les intérêts de ſa niéce, & l'aſſiſter de ſes conſeils, les 30 mille florins à quoi le feu Duc de Bourgogne l'avoit aſſujetti par le traité de 1468. La Princeſſe y conſentit pour s'aſſurer de l'eſprit volage & dangereux de ce Prince. Elle donna à la Marck une gratification de 15 mille florins du Rhin. Bienfait d'autant moins bien placé, que la Marck étoit actuellement en ſecrette intelligence avec le Roi. 1476.

1476. Les autres Miniſtres de la Princeſſe, & tous ſes ſerviteurs, n'étoient pas moins agités de différentes paſſions. Guillaume de Clune, Evêque ſuffragant de Teroüane, étoit du Conſeil, & ne perdoit point de vûe le chapeau de Cardinal, qu'il obtint quelque tems après. Le Comte de Saint Paul (*a*), oubliant que le feu Duc avoit livré le Connétable ſon pere au Roi, ſervoit la Princeſſe avec zèle; mais il ne cachoit pas la haine qu'il portoit à ſes deux principaux Miniſtres, le Chancelier Hugonet & d'Imbercour. Il ſoupiroit après les occaſions de s'en venger, & voyoit avec joie, dans ces mêmes ſentimens, tout le peuple, qui ſe ſouvenoit ſans ceſſe que c'étoit le Chancelier qui, en

Com. l. 5, c. 17.

c. 18.

(*a*) Pierre de Luxembourg, Comte de Saint Paul, ſecond fils du Connêtable.

1468 avoit lacéré lui-même la pancarte originale des priviléges de Gand. Rochefort (*a*) diſgracié aſſez légerement par le feu Duc, qui avoit ordonné qu'on raſât tous ſes Châteaux, étoit revenu généreuſement offrir ſes ſervices à la Princeſſe. C'étoit un homme de tête, mais qui comptoit bien qu'on l'acheteroit. 1476. *P. Anſeime.*

L'unique recours de la Princeſſe étoit de s'abandonner aux conſeils de la Ducheſſe douairiere, & de ſes principaux Miniſtres ; ils lui étoient d'autant plus attachés, que leur fortune devoit ſuivre la ſienne ; elle ſeule pouvoit les ſoutenir contre la haine générale que s'attire toujours le miniſtere paſſé.

Un mariage pouvoit ſeul mettre fin à tous ces déſordres ; le *Com. l. 5, c. 16.*

(*a*) Guillaume, Seigneur de Rochefort.

1476. Duc de Cleves propoſa ſon fils, bien fait, d'un âge convenable, & de mœurs aſſez réglées : ſes Etats voiſins de ceux de la Princeſſe y faiſoient un arrondiſſement, qui rendoit cette alliance avantageuſe ; mais le jeune Prince n'étoit pas au gré de la Princeſſe. Elevé auprès d'elle, comme fils de ſa tante, elle le connoiſſoit trop, & avoit peut-être fait trop d'attention ſur certains défauts qui n'échappent pas à la curioſité des jeunes perſonnes ; cette familiarité fit tort au Prince, qui n'avoit qu'un mérite médiocre.

Com. l. 6, c. 2. La Princeſſe & ſon Conſeil ſecret ſe flattoient que le Roi ſeroit ravi de terminer tous les différends, par ſon mariage avec le Dauphin ; mariage qui réuniroit à ſa Couronne tant d'Etats, qui la feroient primer ſur toutes celles

de l'Europe. Cette Princeſſe deſiroit elle-même cette alliance avec paſſion. Un tel point de vûe ne pouvoit que lui rendre le Prince de Cleves mépriſable ; en épouſant ce Prince, elle ne rendoit pas ſa fortune plus éclatante ; en épouſant le Dauphin, elle évitoit une guerre dangereuſe, elle conſervoit toutes ſes Provinces, & devenoit Reine de France. 1476.

En ſuivant ce plan, la Princeſſe réſolut d'envoyer des Ambaſſadeurs au Roi, ſous le prétexte ſpécieux de traiter de la paix, mais avec un ordre ſecret de négocier le mariage. Elle jetta les yeux ſur le Chancelier Hugonet & ſur d'Imbercour, ſes deux principaux Miniſtres, d'une fidélité inviolable, & d'une capacité encore ſupérieure à leur foi. Pour les accréditer, elle écrivit une

Ambaſſadeurs de la Princeſſe de Bourgogne au Roi. *Com. l. 5, c. 15.*

1476. lettre au Roi, où après les assurances du respect & de la soumission convenable, elle lui marquoit qu'il pouvoit prendre une entiere confiance dans ces deux Ministres; que son intention étoit qu'ils eussent la direction de toutes les affaires de ses Etats, conjointement avec la Duchesse douairiere de Bourgogne, sa belle-mere, & le Seigneur de Ravestein : Que sa Majesté eût la bonté de ne faire passer que par le canal de ces quatre personnes, ce qu'elle voudroit lui faire sçavoir, sans en donner communication à aucun autre.

Cette lettre, où la Princesse parloit seule en son nom, n'étoit signée que d'elle seule, mais elle étoit de trois écritures; la Princesse en avoit écrite une partie; la Duchesse douairiere une autre, & Ravestein la troisiéme.

Le Roi connoiſſoit ces trois écritures, & ſans doute que les deux Miniſtres devoient lui expliquer ce que c'étoit, pour qu'il connût l'unanimité. 1476.

On fit conſentir le reſte du Conſeil, & même celui des Gantois, à cette ambaſſade ; mais on trouva à propos de joindre aux deux Miniſtres pluſieurs collegues. On nomma Granpré (*a*), la Grutuze, Rochefort & pluſieurs députés des trois Etats. C'étoit tout ce que la Princeſſe avoit d'habiles & de bons Miniſtres auprès d'elle : conduite imprudente qu'on ne peut excuſer que ſur le trouble & la terreur répandus ſur tout le Conſeil de cette Princeſſe.

(*a*) Volfang de Borzell, Comte de Granpré, Seigneur de la Vére, Chevalier de la Toiſon, Gouverneur de Hollande, de Zélande & de Friſe.

1476. Le Roi se fait rendre, par les Ambassadeurs, la Cité d'Arras.

Com. l. 5, c. 15.

Ils arriverent à Péronne sur la fin de Février, remplis de l'heureux succès de leur ambassade, ne doutant pas que le Roi n'acceptât avec avidité une seconde Couronne qu'on venoit offrir à son fils, avec une jeune & aimable Princesse. Mais Louis avoit des vues bien différentes des leurs. Ce Prince étoit éloigné de cette alliance à bien des égards. Sa haine contre le pere, lui rendoit la fille odieuse. De plus, il ne vouloit point donner à son fils, presque encore enfant, infirme & mal constitué, une Princesse déja nubile. Il eût pu, suivant les idées des plus sages de son Conseil, négocier son mariage avec le Comte d'Angoulême, Prince de son sang; mais c'eût toujours été la même puissance qui eût subsisté contre son royaume, il trouvoit mieux

ſon compte à la détruire. Il ca- 1476.
choit avec ſoin tous ces ſenti-
mens, & cherchoit à profiter de
la foibleſſe des négociateurs, en
employant, pour y réuſſir, les
détours, l'adreſſe, les moyens
les plus obliques, pendant qu'ils
agiſſoient de bonne foi.

Le Roi connut les vûes & la prévention des Ambaſſadeurs, par les diſcours humbles & reſpectueux qu'ils lui tenoient, comme à leur Souverain. Hugonet & d'Imbercour lui propoſerent, ſans balancer, le mariage, croyant lui faire parfaitement leur cour, & voulant en avoir l'honneur: ils lui remirent en ſecret la Lettre de la Princeſſe, écrite des trois caracteres. Le Roi fut peu content de voir la grande union qui régnoit entre la Princeſſe & ces deux grands Miniſtres; il diſſimula, ne laiſſa rien voir de la

répugnance qu'il avoit pour ce
1476. mariage, ou plutôt de la réſolution qu'il avoit priſe de n'y point entendre.

Loin d'avancer le traité, le Roi entretenoit les députés, tant en général qu'en particulier, pour les attirer à ſon ſervice, & les diſpoſer à ſuivre ſes volontés. Aucun n'en paroiſſoit éloigné; en ſuppoſant le mariage de la Princeſſe avec le Dauphin, ils ſe regardoient déja comme François. Le Roi fin négociateur, qui ſçavoit faire uſage des careſſes & de l'autorité, qui y joignoit les promeſſes, des penſions, des dignités, & les plus grands établiſſemens, trouva le ſecret de gagner pluſieurs des députés, ſurtout ceux qui avoient la plus grande partie de leurs biens ſitués dans ſes Etats. Rochefort en fut un. Il ne réſiſta

P. Anſelme.

point aux offres d'une place de Conſeiller d'Etat, & de la reſtitution des terres de Pluviaux & de Longean en Bourgogne. 1476.

Deſquerdes (*a*), Commandant dans la Cité d'Arras, malgré les grandes charges qu'il tenoit du feu Duc de Bourgogne, avoit déja fait ſecrettement ſon traité avec Comines. Il prévoyoit la décadence des affaires de la Princeſſe; il s'étoit rendu à Péronne, ſous prétexte d'y viſiter les Ambaſſadeurs. Auſſi habile dans le Conſeil qu'à la tête des armées, il donna au Roi un avis, qui fut depuis bien funeſte aux deux chefs de l'ambaſſade. C'étoit de les engager à remettre au Roi la *Com. l. 5, c. 15.*

(*a*) Philippe de Crevecœur, Seigneur Deſquerdes, Gouverneur de la Picardie Bourguignone, de Péronne, Mondidier, Roye, Boulogne & Hédin, Sénéchal de Ponthieu, frere d'Antoine, Seigneur de Crevecœur.

1476. cité d'Arras, où Deſquerdes commandoit. Arras étoit une place forte, ou plutôt deux villes, toutes deux, ſéparées par des murailles & de bons foſſés, entre la ville & la cité, la ville étoit plus forte; mais la reddition de la cité facilitoit la priſe de la ville.

Le Roi demanda au Chancelier Hugonet & à d'Imbercour cette marque de l'obéiſſance de la Princeſſe, en ajoutant que ce ſeroit le plus prompt & le plus ſûr acheminement à la paix. Que d'ailleurs c'étoit ſon droit, puiſque la Princeſſe n'avoit point encore rendu d'hommage, n'y donné d'homme au Roi, comme cela ſe doit à chaque mutation.

Ces deux Miniſtres y conſentirent. Ils vouloient plaire au Roi. Ils avoient pleins pouvoirs. Ils regardoient ce Prince comme

le pere de leur Seigneur futur ; enfin comme celui de qui leur fortune dépendroit à l'avenir. Il y eut un traité conclu à Péronne, par lequel la cité d'Arras devoit être remiſe ſur le champ au Roi, faute d'hommage rendu, juſqu'à ce que la Princeſſe eût donné un homme au Roi. Les deux Miniſtres donnerent à Deſquerdes ſa décharge de la garde qui lui avoit été confiée de la cité d'Arras. 1476.

Deſquerdes n'attendoit que ce prétexte pour remettre au Roi la cité. C'eſt une queſtion, s'il le pouvoit avec honneur, & s'il devoit obéir aux Ambaſſadeurs, qui n'avoient point d'ordre poſitif qui pût obliger les Gouverneurs à ſe déſaiſir des places qui leur avoient été confiées. Le 4 de Mars, les troupes du Roi y furent introduites. Ce Prince en- *Viquefort. des Ambaſſ.* *C. ſcand.*

1476. voya le Cardinal de Bourbon, assisté de Desquerdes, du Chancelier, de Guyot Pot Bailli de Vermandois, & de plusieurs autres Seigneurs, recevoir le serment de fidélité des habitans. Le Cardinal & sa compagnie allerent dîner à l'abbaye de saint Vast, où ils eurent une terrible frayeur. Les habitans de la ville, qui désapprouvoient la reddition de la cité, étant soutenus de toutes les garnisons des places conquises par le Roi, firent une émeute contre ceux qu'ils soupçonnoient d'être ses partisans, & en même-tems firent un détachement qui courut jusqu'à l'abbaye, en criant, *tue*, *tue*; mais il s'arrêta, & retourna dans la ville.

Com. l. 5, c. 15. Desquerdes cessant de dissimuler, se déclara ouvertement, & prit l'écharpe blanche: il fit

ſerment de fidélité au Roi, qui lui confirma toutes les charges & dignités qu'il avoit en Picardie, lui donna dix mille francs de penſion, & le collier de l'Ordre. C'étoit être bien payé de ſa défection, ſi l'honneur ſe peut mettre à prix. 1476. *P. Anſelme.* *Sainte Marthe, hiſt. de la Tremoille.*

Crevecœur ſon frere avoit agi plus noblement. Dès l'année 1469, lorſque le feu Duc de Bourgogne étoit encore au faîte de ſa puiſſance, il avoit changé d'écharpe, ſuivant l'uſage alors établi, & avoit ſacrifié tous les grands biens qu'il poſſédoit dans les Etats du Duc, ſon ſuperbe château de Fiennes en Flandre, les charges de Chambellan & de Bailli d'Amiens. Le Roi le fit Chevalier de Saint Michel, & accorda de grands priviléges à un château que Crevecœur fit bâtir en Picardie, auquel il donna ſon nom. *P. Anſelme.*

1476. Les Ambaſſadeurs s'en retournerent à Gand, où vraiſemblablement le Roi promit d'en envoyer pour continuer le traité : ſatisfait de ce qu'il avoit obtenu, il alla en avant, & prétendit que toutes les autres places de l'Artois devoient imiter la cité d'Arras. A la tête de ſon armée, il alla aſſiéger Hedin. Deſquerdes le ſuivit, après avoir congédié les troupes de la Princeſſe, qui peut-être prirent parti dans celles du Roi.

Priſe de Hedin & de Boulogne.

Com. l. 5, c. 15.

La garniſon témoigna d'abord de la vigueur, & répondit à la ſommation, qu'elle avoit prêté ſerment de fidélité à la Princeſſe. Deſquerdes, qui trois jours auparavant en étoit Gouverneur, ſans feinte & ſans ménagement pour lui-même, fit agir ſi vivement l'artillerie, que d'abord elle fit une grande bréche ; le Com-

C. ſcand.

mandant alors capitula, malgré un parti d'Artéſiens qui s'étoient cantonnés au château, & que l'artillerie en délogea. Hedin ſe rendit vers le 10 de Mars. 1476.

De Hedin, le Roi marcha droit à Boulogne, n'étant ſuivi que d'une partie de l'armée, auſſi s'expoſoit-il à un affront; il l'auroit eſſuyé, ſi les aſſiégés euſſent reçu un renfort qu'ils attendoient; mais le Roi comptoit ſur ſa fortune & ſur la manœuvre de Deſquerdes, qui avoit auſſi des intelligences dans Boulogne. La place ne tint que cinq jours. Ce Comté appartenoit au Comte d'Auvergne (*a*), à qui le feu Duc de Bourgogne le retenoit par pur droit de bienſéance. Le Roi l'échangea avec ce Comte, & lui céda en récompenſe le

Com. l. 5, c. 13.

Sainte Marthe.

Du Tillet.

(*a*) Bertrand de la Tour, Comte d'Auvergne.

1476. Comté de Lauragais & quelques terres en Languedoc. Savigny (*a*) en prit poſſeſſion au nom du Roi en 1478. Avec le même bonheur & la même célérité, le Roi s'empara de Fiennes, & prit le château de la Montoire, que le Roi d'Angleterre avoit aſſiégé en vain pendant ſix ſemaines. Il fut emporté d'aſſaut, & 300 hommes qui le défendoient y furent tués.

P. Anſelme.

Brantome.

Lett. de Breſſevire.

Défaite de Vergy.

Pendant ces conquêtes, le Roi penſa perdre la cité d'Arras. Les habitans de la ville voyant le grand nombre de troupes que le Roi avoit miſes dans la cité, prétendirent qu'il les avoit trompés, & qu'il n'avoit pu les y introduire ſans leur conſentement ; ils haïſſoient mortellement les François, & ſe voyoient

Com. l. 5, c. 15.

(*a*) Guillaume de Gannay, Avocat-Général du Parlement.

à la veille d'être assiégés. Pour éviter ce malheur, espérant même s'emparer de la Cité, ils s'adressèrent aux habitans de Lille & de Douai, villes opulentes & peuplées, où il y avoit des gens de guerre, surtout à Douai, où le jeune Vergy (*a*) commandoit 500 chevaux échappés de la journée de Nancy. Il s'y joignit de l'Infanterie au nombre de mille hommes, ramassés des garnisons de Douai, Lille, Orchies & Valenciennes. Les habitans de Douai pressèrent Vergy de partir, quoiqu'en plein jour, & qu'il fallût traverser une plaine de cinq à six lieues. Ces bourgeois ignorans dans l'art de la guerre, & persuadés que rien ne pourroit résister à ces troupes réunies, composées d'assez mau-

1476.

Brantome; lettre de Bressevire. Com. ibid.

(*a*) Guillaume de Vergy, quatriéme du nom, Sénéchal de Bourgogne.

1476. vais ſoldats, ne lui donnerent pas le tems de la réflexion. S'il eût choiſi la nuit pour marcher, il ſeroit entré dans la ville d'Arras ſans aucun danger.

Vergy malgré lui partit en plein midi ; ce qu'il craignoit arriva. Du Lude, du Fou & les Officiers de la compagnie d'hommes d'armes du Maréchal de Loéhac, avertis à propos, allerent au devant de ce ſecours, l'attaquerent à leur avantage & le taillerent en pieces. Il y eut beaucoup de priſonniers, Vergy fut du nombre & fut conduit à la cité.

Com. de 1723. *Obſervat. Com. l. 5, c. 13.* Le Roi y arriva le lendemain, & fut charmé d'avoir Vergy en ſon pouvoir ; il deſiroit l'attirer à ſon ſervice ; il prit pour lui tous les priſonniers, contre la coutume qui les laiſſoit à ceux qui les avoient faits ; & pour jetter

l'épouvante dans la ville d'Arras, il en fit mourir quelques-uns comme criminels de lèze-Majeſté. A l'égard de Vergy, il le fit ſolliciter de changer de parti, lui fit les offres les plus avantageuſes. Ce fut en vain; Vergy ſe piqua d'être fidelle. Le Roi changea en rigueur les offres de ſes graces. Il en vint juſqu'à lui faire mettre les fers aux pieds. Vergy tint bon plus d'un an. Les larmes de ſa mere triompherent de ſa conſtance (*a*), le Roi lui aſſura 20 mille francs de rente. 1476.

Irrité de l'opiniâtreté des habitans de la ville d'Arras, le Roi en commença le ſiége. Quelques-uns des fuyards de la défaite de Vergy étoient entrés dans la ville. Elle étoit ſi peuplée & ſi forte, que les aſſiégés la croyoient imprenable. Dans cette préſomp- Siege de la ville d'Arras. *Com. l. 5, c. 15.*

(*a*) Paule de Miolans.

1476. tion ils insultoient les François ; mettoient sur les remparts des potences pour leur annoncer qu'ils les y feroient pendre ; ils y attachoient des croix blanches, & se portoient jusqu'à dire des sottises contre le Roi. Insolences qui ne demeurent jamais impunies. Ce siége commença avec une extrême animosité de part & d'autre. On foudroya la ville avec une artillerie furieuse ; les assiégés furent étonnés de voir que leurs murailles n'y pouvoient résister. Ils en réparoient les bréches avec un travail assidu.

Ambassade des Gantois au Roi.

Com. l. 5, c. 16.

La Princesse de Bourgogne & ses deux Ministres dûrent être bien surpris en apprenant le siége de la ville d'Arras, surtout ne se pouvant désabuser que le Roi ne desirât avec ardeur le mariage de la Princesse avec le Dauphin. Les Gantois mêmes, tout insen-

sibles qu'ils étoient au démembrement des Etats de la Princesse, furent allarmés de ce siége ; la conquête de l'Artois approchoit le Roi de leur ville. Ils résolurent de lui envoyer une ambassade pour traiter avec lui de la paix. La Princesse y consentit. Les députés des Etats de Flandre résidens à Gand entrerent forcément dans la délibération. Les Gantois nommerent chef de l'ambassade le pensionnaire de leur ville ; ils lui donnerent pour adjoints plusieurs de leurs partisans, membres de leur conseil, gens sans naissance, sans esprit, sans jugement, sans expérience, & qui alloient négocier avec le Prince le plus délié, le plus habile & le plus artificieux qui fût au monde. Il apprit leur arrivée avec joie, & compta bien de profiter de leur ignorance.

1476.

c. 17.

1476. Il leur donna audience dans ſon camp ; ils le ſupplierent d'accorder la paix à la Princeſſe, qui s'en remettroit à eux des conditions, étant dans la réſolution la plus ferme & la plus conſtante de ſe conduire par l'avis & le conſeil des trois Etats de Flandre. Le Roi qui ne ſongeoit qu'à les irriter contre la Princeſſe, les arrêta, leur dit qu'ils ſe trompoient, qu'ils étoient mal informés des ſentimens de la Princeſſe : qu'il y avoit des particuliers par qui ſeuls elle ſe gouvernoit, gens qui ne vouloient point la paix, & qui même les déſavoueroient.

Les Ambaſſadeurs troublés répliquerent qu'ils montreroient quand il en ſeroit tems leurs pouvoirs & leurs inſtructions.

Un Miniſtre du Roi répondit que quand il plairoit à Sa Majeſté,

jesté, elle leur feroit voir des lettres qui leur prouveroient que la Princesse ne vouloit confier qu'à quatre personnes seulement la direction de ses affaires. 1476.

Ils insisterent à douter, & dirent qu'ils étoient certains du contraire. Alors le Roi violant ce qu'il y a de plus saint dans la confiance & dans le respect que les Souverains se doivent les uns aux autres, & qu'ils se doivent à eux-mêmes, montra aux Ambassadeurs la lettre de créance écrite de trois caracteres, que le Chancelier Hugonet & d'Imbercour lui avoient remise. A cette vûe ils furent couverts de confusion. Le Roi fit plus, il leur remit entre les mains cette lettre fatale. Ils ne demanderent plus aucune réponse. La perte de la ville d'Arras leur devint indifférente; occupés seulement du dé-

1476. sir de se venger, ils s'en retournerent à Gand où ils arriverent le 28 de Mars.

Morts du Chancelier Hugonet, & d'Imbercour.

Com. l. 5, c. 17.

Dès le lendemain ils demanderent que le conseil s'assemblât. La Princesse y présidoit, & avoit à son ordinaire la Duchesse douairiere à sa droite, le Duc de Cleves à sa gauche, ensuite dans leurs rangs l'Evêque de Liege, le Seigneur de Ravestein, le Chancelier Hugonet, d'Imbercour & les autres Conseillers.

Le pensionnaire irrité, le feu dans les yeux, & d'un ton animé, dit à la Princesse de Bourgogne en lui présentant la lettre qu'elle avoit écrite au Roi : *Reconnoissez-vous, Madame, ces trois écritures?* La Princesse étonnée, confuse, voyant sa négociation découverte, resta sans répondre. A sa surprise succéda un vif ressenti-

ment de l'indigne procedé du Roi. 1476.

Sa lettre fut lûe haut par le penſionnaire. Elle y excita dans le conſeil un trouble & une indignation générale. Le Duc de Cleves perdit l'eſpérance de marier ſon fils à la Princeſſe : perſuadé que le Chancelier & d'Imbercour étoient dans ſes intérêts, la haine ſuccéda à la confiance ; de ce moment il fut leur ennemi.

L'Evêque de Liege donna l'eſſor au déſir de ſatisfaire ſa vengeance ; déſir renfermé dans ſon cœur depuis que d'Imbercour, Gouverneur de Liege pour le feu Duc de Bourgogne, avoit ſoutenu ſes droits en fidele ſujet contre l'Evêque & ſes partiſans. La Marck, qui ne pouvoit s'élever que ſur les ruines de ces Miniſtres, irrita le reſſentiment

1476. de ſon maître : pour le Comte de Saint Paul, ſa joie fut extrême de pouvoir contribuer à la perte de ces deux Miniſtres qui avoient livré le Connétable ſon pere aux Envoyés du Roi. Enfin tout s'anima, tout ſe ſouleva contre eux ; on n'écouta même plus les intérêts de la Princeſſe. Le Conſeil ſe ſépara dans ces diſpoſitions, & ſans qu'on eût pris aucune réſolution.

Dans la ville, la rumeur fut encore plus grande. Les Miniſtres y furent en exécration. Les Gantois rappelloient leurs privileges, lacérés en 1468 par le Chancelier. Combien un ſi long miniſtere ne leur avoit-il point attiré d'envie & de haine. Le mérite même de ces Miniſtres rendoit plus violente la paſſion de leurs ennemis.

Les Gantois paſſerent, ſelon

les apparences, toute la nuit à faire leurs complots contre ces deux Miniſtres : ils en furent avertis ; ils auroient pu s'y dérober, ſi leur innocence, ſi la protection & même l'amitié de la Princeſſe ne les eût raſſurés. Foible reſſource dans une émotion populaire, & dans l'eſpece d'eſclavage où la Princeſſe elle-même étoit réduite. 1476.

Le lendemain 30 de Mars, les Gantois les firent arrêter ; ils firent auſſi arrêter le Suffragant de Térouane qu'ils croyoient avoir part à leurs ſecrets. Ils nommerent des Commiſſaires pour inſtruire le procès ; mais ils choiſirent les Echevins, hommes à leur dévotion. Il les appelloient *les Gens de la Loi*. Ils y joignirent un des partiſans de la Marck, ennemi mortel d'Imbercour.

Ils accuſerent d'abord ces deux

1476. Miniſtres d'avoir, ſans aucun ordre, fait remettre au Roi par Deſquerdes la cité d'Arras ; s'ils euſſent inſiſté ſur cette accuſation, les deux Miniſtres auroient eu peine à s'en laver.

Ils s'arrêterent ſur deux autres chefs, dont ils leur firent deux crimes capitaux. Le premier, d'avoir reçu des Magiſtrats municipaux de Gand, ſous le regne du feu Duc, un préſent d'argent, pour un procès que la ville avoit au Conſeil de ce Prince, & qu'elle avoit gagné. D'Imbercour étoit un des Juges, & c'étoit le Chancelier qui avoit prononcé le jugement. Les Gantois ſoutenoient que c'étoit une concuſſion ; qu'ils avoient vendu la juſtice. Les deux Miniſtres répondirent que ſi les Gantois avoient gagné leur procès, le bon droit étoit de leur côté ; que

les deux accusés avouoient qu'on leur avoit fait un présent, mais qu'ils ne l'avoient point demandé, & que ne l'ayant reçu qu'après la sentence rendue, ils ne l'avoient regardé que comme une marque de la reconnoissance de leurs concitoyens. 1476.

Le second chef d'accusation étoit le violement des priviléges & des statuts de la ville de Gand, contre lesquels ils avoient souvent jugé du vivant du feu Duc, tant en sa présence qu'en son absence. Les accusés justifierent que ces jugemens étoient tous postérieurs au traité de 1468, par lequel les Gantois, après avoir soutenu longtems la guerre contre ce Prince, avoient renoncé à ces priviléges, & qu'il ne se trouveroit pas qu'ils eussent jamais donné la moindre atteinte aux droits qui leur avoient été

1476. laiſſés. Les accuſés déclinerent encore la juriſdiction des Commiſſaires, en expoſant qu'ils n'étoient pas leurs ſujets, n'étant pas nés en Flandre.

Ces défenſes, quoique victorieuſes, ne firent pas la moindre impreſſion ſur les Juges. Ils inſtruiſirent le procès rapidement. Ils firent même, contre toute ſorte de régles, appliquer les deux Miniſtres à la queſtion. Enfin ils les condamnerent pour crimes de concuſſion, & pour avoir violé les priviléges de la ville, à avoir la tête tranchée dans la place de l'hôtel de ville.

L'étonnement de Hugonet & d'Imbercour fut égal à leur douleur. Ils ne pouvoient comprendre qu'on pût porter juſques-là l'iniquité. Ils appellerent de cette ſentence au Parlement de Paris, où ſe portoient les cauſes ma-

jeures, ſurtout quand il s'agiſſoit de la vie. Ils eſpéroient gagner du tems, & que leurs amis auroient celui d'agir pour leur ſauver la vie. Leur eſpérance fut trompée. Les Commiſſaires ordonnerent que la ſentence ſeroit exécutée, nonobſtant l'appel. L'échaffaut étoit déja dreſſé, & on ne leur donna que trois heures pour ſe préparer à la mort. La Princeſſe, pénétrée de l'injuſtice criante qu'on faiſoit à ſes deux Miniſtres, ſort en habit de deuil, court à la place de l'hôtel de ville, ſuivi d'un petit nombre de ſes domeſtiques. Là, on voit la fille de ce puiſſant Duc de Bourgogne, l'héritiere de tant d'Etats, la petite fille de tant de Rois, dans la poſture la plus humiliée, les larmes aux yeux, tendant les mains vers le peuple, & le ſuppliant de ſe laiſſer tou- 1476.

1476. cher par ſes prieres, & de faire graces à ſes deux fidelles ſerviteurs. Ils étoient déja ſur l'échaffaut, ils voyoient avec un reſte d'eſpérance, mêlé des horreurs d'une mort prochaine, leur Souveraine s'intéreſſer ſi tendrement à leur ſort, & faire ſes derniers efforts pour les ſauver.

Ce ſpectacle émût toute cette populace accourue en armes pour aſſurer leur vengeance. Il ſe fit alors dans les cœurs un combat entre la haine & la pitié, la brutalité & le devoir. Pluſieurs attendris s'écrient qu'il faut avoir égard aux prieres de leur Princeſſe, & ſauver les deux Miniſtres; un plus grand nombre crie qu'ils ſont coupables, & qu'ils devoient périr. Ces deux troupes ſe ſéparent, ſe menaçent & baiſſent les piques l'une contre l'autre, comme pour combattre;

enfin on eſt prêt de voir un carnage épouvantable, lorſque le plus grand nombre crie aux officiers qui étoient ſur l'échaffaut de faire exécuter la ſentence. Dans l'inſtant le Chancelier Hugonet & d'Imbercour eurent la tête tranchée à la vue de la Princeſſe. Il eſt aiſé de juger du reſſentiment qu'elle conçut contre le Roi, reſſentiment qui eut de terribles ſuites pour les deux Etats. 1476.

Les Gantois ne laiſſerent pas leur ouvrage imparfait. Après avoir outragé leur Princeſſe, ils la mirent hors d'état de les en punir. Ils lui ôterent la Ducheſſe douairiere & le Seigneur de Raveſtein, les deux principales têtes du Conſeil de cette Princeſſe, & les ſeuls en qui elle eût confiance. Enſuite les Gantois s'emparerent de toute l'autorité, & Les Gantois s'emparent du gouvernement de Flandre. *Com. l. 5, c. 17.*

1476. tinrent dans leur dépendance cette jeune & innocente Princeſſe, qui, eſclave de ſes propres ſujets, ſe voyoit dépouillée de ſes plus importantes places par le Roi. Ces peuples rebelles, ames viles & groſſieres, gens ſans lumiere, ſans génie, auſſi inſolens dans la proſpérité que timides dans les revers, agiſſoient avec une merveilleuſe unanimité, prenoient les meſures les plus juſtes pour affoiblir l'autorité de leurs Souverains & pour augmenter la leur.

Peu ſatisfaits d'avoir ôté du Conſeil la Ducheſſe & Raveſtein, ils en chaſſerent tous ceux qui leur étoient ſuſpects, & le remplirent de ſujets dévoués à leurs volontés. N'écoutant plus bientôt ni la voix des loix ni celle de la juſtice, ils en vinrent aux voies de fait. Ils pillerent les

biens des fideles ſerviteurs de la Princeſſe, & bannirent tous les Seigneurs Bourguignons, qui furent comme forcés de ſe jetter entre les bras du Roi. Ce Prince mettoit tout en uſage pour les attirer ; menaces, forces, prieres, promeſſes, & les dons, moyens plus efficaces. 1476.

La Princeſſe de Bourgogne étoit dans ſon Palais iſolée & obſervée ſans ceſſe. Les Gantois y avoient répandu une telle terreur, qu'aucune de ſes femmes n'eût oſé lui parler bas & en ſecret ; il ne leur étoit pas permis de recevoir une lettre ni de l'ouvrir, ſans la montrer à ces nouveaux Conſeillers. *Com. l. 6, ch. 3.* 1477. Pâques le 6 d'Avril.

Le Roi profitoit de tous ces troubles, il n'épargnoit rien pour corrompre toutes les perſonnes de mérite attachées au ſervice de la Princeſſe de Bourgogne. Ses Seigneurs Bourguignons que le Roi attire à ſon ſervice. *Com. l. 6, c. 2.*

1477. libéralités pour les uns, la néceſſité pour les autres qui avoient leurs terres dans les Provinces de l'obéiſſance du Roi, rendirent l'exemple de Deſquerdes contagieux. On fut ſurpris du Comte de Guiſnes (*a*), qu'on appelloit le grand Bâtard, il prit l'écharpe blanche, quoiqu'il fût oncle de la Princeſſe, qu'il eût tout à eſpérer de ſa naiſſance & de ſon rang; mais il voyoit les affaires de cette Princeſſe en décadence. Il étoit dans les priſons du Roi, & d'une foi toujours chancelante, ayant déja ſous le feu Duc changé deux fois de parti. Le Roi le mit en liberté, lui donna pour récompenſe de tout ce qu'il perdoit par ſa défection, les Comtés de Granpré, de Château Thier-

Anſelme.

(*a*) Antoine de Bourgogne, Comte de Sainte Menehoud, de Guiſnes & de la Roche, fils naturel de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne.

ry, de Paſſavant & de Châtillon ſur Marne. Philippe ſon fils, qu'il avoit eu de Marie de la Vieuville, ne l'imita point. Il étoit Chevalier de la Toiſon, Gouverneur de Flandre & d'Artois. 1477.

Les grandes Maiſons ſe partageoient entre les deux Puiſſances. Du Fay (*a*), chambellan du feu Duc de Bourgogne, devint François; le Roi le fit ſon chambellan & bailli de Châlon; mais Jacques ſon frere aîné demeura fidelle à la Princeſſe. Le Roi en fut ſi irrité, qu'il confiſqua ſa terre de Corberon au profit d'Odet d'Aidie. Les maiſons de Neuchatel, de Châlon, de Vergy, de Vienne & de Genlis, qui avoient le principal de leurs biens en Bourgogne, ſuivirent le ſort de cette Province preſque toute

Addit. à l'hiſt. de Louis XI.

(*a*) Evrard Bouton, Seigneur du Fay.

1477. conquiſe. Il n'y avoit pas juſqu'aux gens de lettres diſtingués, que le Roi ne voulût auſſi ôter à ſes ennemis. Il attira à ſa Cour le célebre Ecoſſois que le feu Duc avoit à la ſienne, & ſur qui il avoit répandu ſes bienfaits.

C. ſcand. Si liberal envers les étrangers qu'il vouloit gagner, il étoit inflexible ſur le moindre ſoupçon. Il fit décapiter Buſſy (*a*), Procureur général d'Artois, qui avoit voulu ſe retirer à Gand, quoique, dans la reddition de la ville de Hédin, il eût été compris dans la capitulation. Buſſy avoit été Conſeiller au Parlement de Paris, & avoit changé de parti pour s'attacher au feu Duc de Bourgogne, qui l'avoit fait Procureur général du Comté d'Artois.

(*a*) Oudart de Buſſy, Conſeiller au Parlement de Paris. Il y avoit auſſi été Préſident à Mortier.

Après la prise de Hédin, il avoit obtenu un passeport de l'Amiral, sous prétexte d'aller trouver le Roi, mais en effet pour se retirer à Gand auprès de la Princesse. L'Amiral qui se défioit de lui, le fit suivre ; il fut arrêté sur le chemin de Gand, avec dix-huit habitans de Hédin qui l'avoient suivi. Le Roi les fit tous décapiter, avec cette triste distinction pour Bussy, qu'on lui laissa son chaperon d'écarlate fourré d'hermines, & qu'on mit sa tête ornée du chaperon au haut d'un chevron, avec une inscription qui marquoit qu'il avoit été Conseiller au Parlement. Le Roi envoya l'Amiral en Normandie, mécontent peut-être du passeport qu'il avoit donné à Bussy. Tout faisoit ombrage à ce Prince soupçonneux : ces idées désavantageuses ne durerent pas ; il le rappella bientôt. 1477.

1477. Liberté du Duc de Gueldres.

Le ſiege de la ville d'Arras faiſoit toute l'attention du Roi, il ſouhaitoit ardemment d'en faire la conquête pour s'aſſurer de l'Artois, & pouvoir entrer en Flandre. L'importance de ce ſiege ne toucha point les Gantois, toujours occupés du deſſein de reſter les maîtres du gouvernement, & d'anéantir autant qu'ils le pourroient l'autorité de la Princeſſe. Ils craignoient qu'en ſe mariant, elle ne choisît quelque Prince qui releveroit cette autorité, & qui peut-être les puniroit de tant d'outrages. Dans cette vue ils réſolurent de la marier eux-mêmes ; ils jetterent les yeux ſur un Prince qui leur en eût toute l'obligation, & qui par ce grand intérêt fut diſpoſé à les favoriſer. C'étoit le Duc de Gueldres, que le feu Duc de Bourgogne tenoit en priſon à Gand depuis dix ans.

Ce fut ce Prince criminel, en horreur à tous les gens de bien, que les Gantois choisirent pour en faire le mari de la Princesse, & pour le faire passer de la captivité à la plus glorieuse fortune. S'embarrassant peu des mœurs de ce Duc, ils applaudissoient à ses qualités extérieures. C'étoit un Prince très-bien fait, encore dans la force de son âge, & qui ne manquoit ni d'esprit ni de cœur. D'abord ils le mirent en liberté, & firent ordonner dans le Conseil qu'on lui restitueroit ses Etats. La Princesse ne s'y opposa point; juste, équitable, elle n'avoit point approuvé l'usurpation qu'en avoit fait le feu Duc son pere, & s'étoit peut-être toujours proposé de les rendre aux enfans du Duc de Gueldres qui étoient ses cousins-germains. Les Gantois le nommerent général de leurs ar-

1477. *Com. l. 4, c. 1.*

Com. l. 5, c. 18.

1477. mées, & déclarerent à la Princeſſe qu'elle devoit ſe diſpoſer à l'épouſer. Cette propoſition l'étonna & la fit trembler. Ce Prince étoit veuf de la tante de la Princeſſe. Les rébelles ne regardoient cet empêchement que comme un obſtacle léger, & facile à lever. La Princeſſe réſolut d'oppoſer une ferme réſiſtance, & d'attendre quelqu'heureux évenement qui la délivrât du malheur effroyable dont elle étoit menacée.

c. 17.

Le Roi fait arrêter les Ambaſſadeurs du Duc de Bretagne.

Le ſiege de la ville d'Arras continuoit; les Ambaſſadeurs du Duc de Bretagne arrivés un peu avant qu'il commençât, y avoient ſuivi le Roi. Ils étoient au nombre de ſept, dont Chauvin Chancelier de Bretagne étoit le chef. Ils venoient aſſurer le Roi de la fidélité de leur Prince, & renouveller les anciens traités. Le

d'Argentré.

Roi les ayant amuſés quelque tems, les fit tout d'un coup arrêter, n'ignorant pas que le Duc ne les envoyoit que pour le tromper, & conduire plus ſûrement ſes intrigues avec l'Angleterre. 1477.

En effet, le Duc de Bretagne voyant le Roi envahir les Etats du Duc de Bourgogne, & dépouiller ſon héritiere, avoit craint, ſelon la ſaine politique, que le Roi n'engloutît auſſi les ſiens, qu'il avoit attaqué tant de fois, & qui ne pourroient plus lui réſiſter. Il communiqua ſes craintes à Landais, qui, de ſimple tailleur d'habits, s'étoit par ſon génie élevé au miniſtere, & qui étoit également fin & adroit. Ils convinrent qu'il falloit renouer les anciennes intelligences avec l'Angleterre, la ſeule reſſource qui reſtât pour la liberté de la Province.

1477. Landais chargea de cette négociation Guéguin (*a*) ſon confident, qui commençoit alors la grande fortune où il s'éleva depuis. Guéguin s'adreſſa aux Miniſtres du Roi d'Angleterre, qui nonobſtant la treve entre les deux Rois, reçurent favorablement l'envoyé de Guéguin qui s'appelloit Maurice Bromel, & répondirent à toutes les lettres que celui-ci leur apportoit. Bromel étoit un des eſpions entretenu par le Roi à la Cour de Bretagne. Bromel lui donna avis de tout ce qui ſe paſſoit ; il faiſoit plus : il remettoit au Roi les originaux des lettres de Guéguin, & des reponſes des Miniſtres Anglois. Pour chaque lettre, le Roi faiſoit compter cent écus à Bromel,

(*a*) Guillaume Guéguin, depuis premier Préſident des Comptes, ſucceſſivement Evêque de Mirepoix & de Nantes.

qui ne rapportoit ni en Bretagne ni en Angleterre que des copies, mais ſi bien imitées, que les parties intéreſſées ne s'en apperçurent point. 1477.

Après douze jours de priſon, ce Prince fit venir devant lui le Chancelier & ſes collégues, qui n'étoient pas ſans frayeur; il leur reprocha la perfidie de leur Prince, leur en montra les preuves. Le Chancelier qui connoiſſoit les écritures, n'eut rien à y oppoſer, & s'excuſa ſeulement, diſant que ni lui ni ſes collegues n'en avoient aucune connoiſſance. Le Roi qui en étoit perſuadé, les renvoya au Duc de Bretagne.

La fortune de Landais chancela, le Duc ſoupçonna ſa fidélité. Ce Miniſtre ne la prouva qu'en faiſant arrêter Bromel, qui fut envoyé au château d'Avray, & jetté ſecrettement dans la Mer.

1477. Les Ambaſſadeurs retournerent en Picardie ; le Roi qui ne ſe piquoit jamais à ſon déſavantage, qui craignoit toujours un Prince maître d'introduire quand il lui plairoit les Anglois en France, & d'y fomenter les intrigues ſourdes des mécontens, renouvella la treve avec la Bretagne le 21 d'Août. Alors le Duc de Bretagne demeura tranquille malgré lui, & ſe repoſa ſur la Providence du ſort de la Princeſſe de Bourgogne.

P. *Anſelme.*

Le 19 d'Octobre, il perdit la Princeſſe Marie ſa ſœur, Abbeſſe de Fontevraut, qu'il aimoit tendrement ; mais la groſſeſſe de la Ducheſſe l'en conſola. Elle mit au monde le 26 de Janvier la célebre Anne de Bretagne ; ce fut pour lui le ſujet d'une grande joie. La France l'eût partagée, ſi elle eût ſçu le bonheur que cette

cette jeune Princeſſe devoit un jour lui procurer. 1477.

Le Roi, irrité de la longue réſiſtance des habitans de la ville d'Arras, déclara qu'après ſa priſe, elle ſeroit détruite, pour laiſſer un monument de ſa vengeance. Cette menace ne ralentit point l'ardeur des aſſiégés, qui ſoutinrent pluſieurs aſſauts; le Roi lui-même y monta à la tête de ſes troupes, & y fut bleſſé; c'étoit pour démentir le reproche du Duc de Bretagne, qui l'appelloit *le Roi couard*. Il s'en falloit bien qu'il manquât de cœur, mais il ne donnoit l'eſſor à ſa valeur que dans la néceſſité. C'étoit être brave en Roi. Enfin ſon artillerie renverſa tout le boulevart fait contre la cité. On découvroit toute la ville dans ſa longueur, on pouvoit pour ainſi dire l'attaquer en front de bandiere. Les

Priſe de la ville d'Arras. *Cro. ſcand.* *Cab. de L. XI.* *C. ſcand.*

1477. habitans céderent à une force majeure. Ils députerent vers le Roi, & ſe ſoumirent à ſa clémence. Il les reçut en grace malgré ſon reſſentiment, au grand déplaiſir des ſoldats qui comptoient s'enrichir du butin de cette opulente ville. Le Roi étoit trop habile pour ſe priver des avantages qu'elle pouvoit lui produire. Il punit ſeulement quelques-uns des plus coupables.

L'armée y entra le 4 de Mai. Pour montrer combien il eſtimoit cette conquête, il l'érigea en Sénéchauſſée ; il en fit Sénéchal & Gouverneur Crevecœur, frere de Deſquerdes, avec 2000 francs de penſion. Le Roi lui avoit déja donné la charge de grand Louvetier, vacante depuis 1471.

P. Anſelme.

Brantome à L. XI.

Il donna à Deſquerdes le gouvernement de la Picardie & de l'Artois. Quelque ſoupçons,

vraiſemblablement mal fondés, couterent celui de Picardie à l'Amiral. Le caprice avoit ſouvent autant de part que la réalité aux défiances de ce Prince. A chaque place qu'il ſoumettoit, il ſe faiſoit préter un nouveau ſerment de fidélité par la Nobleſſe : il pouſſa le ridicule ou la crainte, juſqu'à faire ajouter à ce ſerment qu'on n'attenteroit jamais ſur ſa vie. Un ſeul Seigneur, ce fut Bouflers, refuſa de renouveller ſon ſerment de fidélité. Il dit au Roi avec fermeté qu'il n'avoit jamais violé le premier qu'il lui avoit fait, & qu'il n'avoit ſervi le feu Duc de Bourgogne, que parce que le Roi le lui avoit ordonné.

1477.

Ducatiana. t. 2.

P. Anſelme.

Par ce même eſprit de défiance, le Roi appella du Chatel en Picardie, ſous prétexte de ſe ſervir utilement de ſon épée &

Priſe de Bouchain.

P. Anſelme. d'Argentré.

1477. de ſes conſeils ; mais en effet, parce qu'il s'accréditoit trop en Rouſſillon, où il étoit adoré des peuples qu'il traitoit avec juſtice & humanité, faiſant obſerver leurs loix, & ne mettant en place que des gens de probité. Le Roi lui donna 24 mille écus d'argent, 2000 francs de penſion, & les châtelenies de Châtillon ſur Indre, de Pacy & de Nonancour.

Cabbinet de L. X. *Lettre du 17 d'Avril. P. Anſelme.*

Du Chatel vint le joindre à l'armée que commandoit en Artois Damartin, qui ayant manqué une entrepriſe ſur Valenciennes, alla aſſiéger en Juin Avênes en Hainaut. Le jeune Comte d'Angoulême y fit ſes premieres armes, & y fut fait Chevalier. La place fut emportée d'aſſaut ; Avênes pris, on alla faire le ſiege de Bouchain, qui ſe rendit à compoſition. La France y fit une grande perte, le brave du Chatel

y ayant été tué d'un coup de fauconneau ; le Roi le regretta extrêmement, & envoya d'abord cent marcs d'argent à l'Abbaye de la Victoire pour faire prier Dieu pour le repos de ſon ame. Il laiſſa de Jeanne de Maletroit François qui continua ſa maiſon. Jean ſon ſecond fils, Evêque de Carcaſſone, étoit mort en 1472. 1477.

Damartin, pour continuer ſes conquêtes, alla mettre le ſiege devant Saint Omer ; mais Chanteraine qui en étoit Gouverneur ſe défendit ſi bien, qu'il fallut lever le ſiege.

Conquête de Cambrai.

La priſe d'Avênes & de Bouchain avoit été précédée de la reddition de Cambrai, Ville Impériale ſous la protection des Ducs de Bourgogne, qui en partageoient le domaine utile avec l'Evêque. Après la priſe d'Arras, le Roi alla prendre quelque *C. ſcand.*

1477. repos à l'Abbaye de la Victoire. De-là il ſe rendit à Péronne, où il fit quelque ſéjour ; il y apprit que les Gantois armoient, pour s'oppoſer à ſes conquêtes, ſous leur nouveau Général. Il envoya ſes ordres à Paris pour faire convoquer le ban & l'arriere-ban : S'étant mis à la tête de ſon armée, il marcha droit à Cambrai, où Deſquerdes avoit de grandes intelligences. L'Evêque (*a*), grand oncle de la Princeſſe, mais qui négligeoit ſon dioceſe, qui en laiſſoit le gouvernement à ſes grands vicaires, & paſſoit ſa vie à Bruxelles dans la volupté, s'embarraſſoit peu du ſort de ſa Capitale. Il étoit même brouillé avec les habitans : Deſquerdes les diſpoſa facilement à traiter avec le Roi, qui y fût introduit

P. Anſelme.

(*a*) Jean de Bourgogne, fils naturel de Jean ſans peur, Duc de Bourgogne.

avec ſon armée, & qui y ſéjourna juſqu'au premier de Juin. Il en donna le commandement à Marafin, brave Officier, mais grand pillard; il fit fondre juſqu'à l'or des reliquaires, pour faire une chaîne qu'il portoit à ſon col. Elle donna lieu à la plaiſanterie d'un courtiſan, nommé Briquebec, qui voyant Marafin entrer avec cette chaîne à ſon col dans la chambre du Roi, ſe mit à genoux devant elle, comme devant une choſe ſacrée. Toute la Cour en rit, le Roi tout le premier qui lui dit : *Honorez la Briquebec, mais ne la touchez pas.* 1477.

Les Gantois avoient mandé les troupes qui étoient à Bruges & à Ypres. Elles faiſoient avec les leurs un corps d'environ douze mille hommes. Ils mirent le Duc de Gueldres à la tête, & le chargerent d'aller brûler les Déroute de Tournai.

1477. Fauxbourgs de Tournai. La garnison de cette ville les incommodoit beaucoup par ses courses ; ils avoient extrêmement à cœur cette expédition, qui dans le fonds étoit également ridicule & inutile. Le Prince, qui tenoit d'eux sa liberté & sa fortune, n'eût garde de refuser cet emploi, surtout à la veille d'être le mari de la Princesse, que les Gantois persistoient à vouloir lui faire épouser malgré elle ; il y a apparence qu'au retour du Duc ils l'eussent forcée à ce mariage. Prisonniere, obsédée, au pouvoir de ces furieux, qu'eût-elle pu faire pour se dérober à leurs violences ?

Le Duc, au comble de la joie & du bonheur, partit avec ces troupes ramassées, & arriva au Pont d'Epieres. Le lendemain il attaqua les Fauxbourgs, les prit

& les brûla. Il ordonna la retraite, mais elle ne fut pas auſſi facile qu'il l'eſpéroit. L'Amiral, revenu depuis peu de Normandie, s'étoit jetté dans Tournai avec 400 Lances des compagnies d'ordonnances, & des meilleures troupes du Royaume. Il tomba avec impétuoſité ſur cette multitude de bourgeois en déſordre, & les attaqua vivement. Il y eût d'abord quelque réſiſtance; elle ne fut pas longue; d'autant plus que les Flamands ayant réuſſi dans ce qu'ils vouloient, ne penſoient plus qu'à ſe retirer. L'attaque de l'Amiral convertit la retraite en fuite. Le Duc de Gueldres, homme de guerre & brave, ſe mit à l'arriere-garde pour couvrir ces fuyards. Ils tourna ſouvent tête pour arrêter les François. Mais il ſe vit tout d'un coup abandonné des

1477.

C. ſcand.

Com. ibid.

1477. siens, & quoiqu'il combattît vaillamment, il fut porté par terre & tué. Sa mort acheva de mettre le désordre parmi les siens, rien ne résista plus aux François, qui tuerent plus de 2000 Flamands ou Allemands, & firent jusqu'à 800 prisonniers. Le corps du Général fut apporté à Tournai.

C. Scand. C. l. 5, c. 17. Le Roi envoya ordre à Paris qu'on y chantât le *Te Deum*, & qu'on y fît des feux de joie, mais l'allégresse des François n'égala pas celle que ressentit la Princesse de Bourgogne. La Duchesse douairiere & tous ceux qui lui étoient attachés, partagerent sa joie, & prirent des mesures pour prévenir quelque nouveau malheur de cette espece. Malgré toutes les précautions des Gantois, la Duchesse étoit dans une secrette relation avec sa belle-fille; selon les apparences, elles

s'écrivoient & concertoient les voies de se tirer de captivité. 1477.

Le Roi ne se réjouit pas de la mort du Duc de Gueldres, elle tarissoit la source des divisions qui pouvoient naître parmi ses ennemis. Il avoit toujours haï mortellement le Duc de Nemours (*a*), qui hardi, turbulent & toujours prêt à entrer dans les factions, n'avoit rien oublié pour mériter cette haine. On disoit qu'elle avoit sa source dans les réprimandes trop séveres qu'avoit fait à ce Prince indocile son gouverneur le Comte de la Marche (*b*), pere du Duc. Supplice du Duc de Nemours. *Boulainvil. Anci. gonver.*

Le Duc s'étant apperçu de l'antipatie du Prince, s'éloigna

(*a*) Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, Comte de la Marche, de Perdriac & de Castres.

(*b*) Bernard d'Armagnac, Comte de la Marche & Perdriac, second fils du Connétable d'Armagnac.

1477. de lui à ſon tour, & ſe lia avec tous ſes ennemis. Il fut des premiers à entrer dans la ligue du bien public ; il lui donna toute ſa force, en enlevant feu Monſieur en 1464 ; crime que le Roi ne lui avoit jamais pardonné au fond de ſon cœur, malgré tous les traités & toutes les amniſties. On diſoit encore que le Duc avoit formé le deſſein d'attenter ſur la vie du Roi, dans une entrevue qui s'étoit projettée en Bourbonnois. Depuis il étoit reſté étroitement uni avec le Comte d'Armagnac, chef de ſa maiſon ; on comptoit juſqu'à quatre ou cinq révoltes où étoit entré ce Duc, qui même avoit été condamné à mort par contumace en 1469. Le Comte de Beaujeu l'avoit aſſiégé dans Carlat, où le Duc s'étoit retiré depuis la priſe de Leitoure. Il ne s'étoit rendu

Comm. de 1723.

Preuves du cinquieme Livre.

au Comte de Beaujeu, que ſur la parole & la foi du Comte qu'il auroit la vie ſauve, & qu'il ne lui ſeroit fait aucun mal. 1477. *Mezeray, abregé cronolog.*

Cette condition avoit déplû au Roi; il la déſaprouva, prétendant que le Comte n'avoit pas été autoriſé à l'accorder; il fit conduire le Duc à Paris & le fit enfermer à la Baſtille; le Chancellier Doriole, & pluſieurs autres Commiſſaires, allerent l'interroger. Le Duc dépouillé de toutes ſes Terres, ayant perdu pendant le ſiége de Carlat ſa femme, ſœur du Comte du Maine, qui lui aſſuroit une grande protection, il tenta d'exciter la pitié du Roi en lui écrivant le 31 de Janvier une lettre touchante. Il y avouoit humblement ſes fautes paſſées, il lui en demandoit pardon, & employoit pour l'obtenir les mérites du Sang de *Jeſus-Chriſt*, qui *Cab de L. XI. c.* 8.

1477. avoit suffi pour racheter le monde entier ; il lui promettoit une fidélité inviolable. Il rappelloit au Roi les bontés dont il avoit honoré la Duchesse sa femme, cousine-germaine de Sa Majesté (*a*). Ce n'étoit plus ce Prince si fier qui, à la tête de tant de ligues, avoit fait plus d'une fois trembler le Roi ; il n'alléguoit pas même les engagemens qu'avoit pris avec lui le Comte de Beaujeu, il ne demandoit que grace, & sans se souvenir que le Roi Jean étoit son trisayeul (*b*) ; il signoit en toute humilité, *le pauvre Jacques*.

Le Roi ne fit aucune attention à cette lettre ; mais il suspendit sa

(*a*) Louise d'Anjou, fille de Charles I, Comte du Maine, oncle du Roi.

(*b*) Le Roi Jean eut Jean, Duc de Berry, qui eut Jeanne, mariée à Bernard, Comte d'Armagnac, Connétable de France, lequel eut Bernard, Comte de la Marche, pere du Duc de Nemours.

vengeance tant que le Duc de Bourgogne vécut, dans la crainte de groſſir le nombre des mécontens, & d'irriter la Maiſon d'Anjou, en faiſant mourir un Prince qui en avoit épouſé une fille. Après la mort de ce Duc, le Roi voyant de toutes parts ſes affaires proſpérer, ne voulut plus différer la mort du Duc de Nemours. N'oſant le faire juger par le Parlement en corps, où ſon autorité n'auroit pû prévaloir ſur un ſi grand nombre de Juges, ſurtout le bruit courant déja que la preuve n'étoit pas complette, il manda au Parlement de ſe rendre à Noyon par députés; il leur adjoignit pluſieurs Commiſſaires, ce qui étoit contre le privilége des Pairies, le Duc de Nemours en poſſédoit trois, mais il y avoit renoncé par le traité du 17 de Janvier 1469, & en cas de récidive

1477.

Mezeray; abreg. cronol, C. ſcand.

1477. il avoit consenti d'être jugé comme une personne privée. Le Duc n'avoit donc aucun sujet de se plaindre.

Il y eut au rang des Commissaires plusieurs Maîtres des Requêtes, le Chancelier étoit à la tête du Parlement, où il ne présidoit pas. C'étoit le Comte de Beaujeu, Prince du Sang, qui représentoit le Roi. Ce Comte auroit dû s'en dispenser, mais le Roi ne vouloit jamais de résistance.

Ce fameux procès commença le 3 de Juin. Les nouveaux crimes dont on accusa le Duc de Nemours furent, d'avoir entretenu des intelligences criminelles avec le feu Duc de Bourgogne, même de s'être engagé de lui faire livrer le Roi & le Dauphin. Le premier crime n'étoit que trop prouvé par sa conduite. C'étoit à ce Duc que s'adressoient

Comen. de 1723.

Preuves du cinquiéme Livre.

tous les mécontens qui redoutoient, ou la juſtice, ou la vengeance du Roi, le ſecond étoit dépourvu même de vraiſemblance. Lorſque le premier crime eut été avéré, la plûpart des Juges opinerent à la mort: il s'en trouva qui furent d'avis contraire; qui ſoutinrent qu'il falloit mitiger cette peine, & que les charges n'étoient point aſſez fortes pour la prononcer. Cet avis prouvoit de la probité & de la hardieſſe. Aucun d'eux n'ignoroit les volontés du Prince, qui s'en étoit expliqué à pluſieurs des Commiſſaires. La crainte ne put faire revenir ces Juges intrépides. Mais la pluralité des voix l'emporta, le reſpect humain, le déſir de conſerver ſa fortune, & la terreur qu'inſpiroit le Monarque vindicatif, prévalurent ſur cet exemple généreux; le Chancelier même ſe déclara pour la mort. Quoi-

1477.

Saiſſel, comparaiſ. de L. XI.

Boulainvil. anc. gouver.

1477. que le Roi fût satisfait du résultat de cet Arrêt, il ne pardonna pas à ceux qui avoient été d'un avis contraire, il les destitua de leurs charges. L'histoire auroit dû conserver leurs noms.

C. scand. Un Arrêt rendu le 2 d'Août, déclara le Duc de Nemours criminel de Leze-Majesté, & le condamna à avoir la tête tranchée à Paris dans la place des Halles. L'exécution suivit de près; le Premier Président le Boulanger alla lui prononcer & lui faire lire cet Arrêt à la Bastille le 4 d'Août, & le jour même à trois heures après midi on vit l'arriere petit-fils d'un Roi de France sur l'échafaut, & décapité à la vue de tout un grand peuple accouru à ce spectacle. Afin qu'il ne manquât rien à l'attendrissement que cette mort inspiroit, on fit venir au bas de l'échafaut ses deux fils aînés, en-

Brant. hom. illust.

core enfans, vêtus de blanc, & ſur leſquels le ſang de leur pere rejaillit. On voulut les épouvanter par ce ſpectacle terrible, & leur donner des impreſſions de frayeur qui les retinſſent à jamais dans le devoir. Action inhumaine, juſque-là ſans exemple, & qui n'a été imitée que lorſque de pareils ſpectateurs étoient convaincus d'avoir quelque part au crime qu'on puniſſoit. 1477.

L'Arrêt portoit confiſcation de tous les biens du Duc de Nemours, le Roi, qui vouloit anéantir cette Maiſon, diſpoſa preſque auſſi-tôt de toutes ſes Terres ſans en rien retenir pour lui. Il donna le Duché de Nemours au Comte de Breſſe (*a*) ſon beau-frere, avec le collier de ſon Ordre, pour achever de s'attacher ce Prince qui l'avoit tou-

Dépouille, & enfans du Duc de Nemours. *Favin. P. Anſelme. Catel. hiſt. de Lang.*

(*a*) Philippe de Savoie.

1477. jours bien ſervi. Le Comte de Beaujeu eut le Comté de la Marche ; Bonfils, qui avoit été ſubſtitué à du Chatel à la lieutenance de Roi des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, eut le Comté de Caſtre ſous la redevance d'une coupe de vermeil doré, payable au Tréſorier de Carcaſſone à chaque mutation de Seigneur & de Vaſſal. Il y eut quelques oppoſitions à l'enregiſtrement que Bonfils voulut faire au Parlement du don du Roi. Mais elles furent levées en 1480, & Bonfils fut mis en poſſeſſion. du Lude (*a*) obtint les Seigneuries de Condé & de Leuze en Hainaut : les terres d'Oroze, de Conras, de Leſtoing, de Piniere & de Bellenave, furent données à titre de Baronnie à Jean d'Urfé. Du Mas de l'Iſle Ecuyer

P. Anſelme.

(*a*) Jacques de Daillon.

d'Ecurie du Roi, eut la Seigneurie de Vigourous. Enfin le Roi diſpoſa en faveur de Comines d'une rente de 262 liv. que le feu Duc de Nemours avoit ſur l'Hôtel de Ville de Tournay. 1477. *Annot. ſur Com.*

Ce Prince laiſſa de Louiſe d'Anjou, fille de Charles Comte du Maine, Prince du Sang, & oncle du Roi, Louis, Jean & trois filles, Marguerite, Charlotte & Catherine. Le jugement & la mort du Duc de Nemours ne porterent aucune flétriſſure ſur ſes enfans, on étoit convaincu de l'injuſtice de ſon ſupplice. Marguerite & Charlote furent mariées au Maréchal de Gié (*a*) & à ſon fils en 1503; & Jean II, Duc de Bourbon ne dédaigna pas d'épouſer Catherine, la troiſiéme. Jean le ſecond fils mourut très- *P. Anſelme. Du Tillet.*

(*a*) Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Maréchal de France, & Charles ſon fils.

1477. peu de temps après ſon pere ; & Louis d'Armagnac l'aîné, qu'on appelloit du vivant de ſon pere Comte de Guiſe, héritage de ſa mere, figura dans la ſuite avec éclat. Le Roi Louis XII lui rendit le Duché de Nemours, & le fit Viceroi de Naples : après la journée des Ceriſoles, ou ce Prince fut tué, le Maréchal de Gié, ſon héritier, prit les titres de Duc de Nemours & de Comte de Guiſe.

La Princeſſe de Bourgogne implore le ſecours des Anglois. *Com. l. 6, c. 3.*

Pendant que le Roi s'applaudiſſoit de cette vengeance, la Princeſſe de Bourgogne travailloit à lui ſuſciter le ſeul ennemi qui le pouvoit faire trembler, & la ſecourir efficacement. C'étoit le Roi d'Angleterre (*a*). Délivrée du Duc de Gueldres, elle penſoit ſérieuſement à ſe donner un mari ; unique voie de mettre un

(*a*) Edouard IV.

frein à la fureur des Gantois, & une barriere aux conquêtes du Roi. La trahiſon de ce Prince l'avoit entierement éloigné de l'alliance du Dauphin. Elle cachoit ſes ſentimens pour ne pas faire ſoulever les partiſans de la France : tout étoit encore indécis entre les quatre Prétendans. Le Dauphin, le Prince de Cleves, Maximilien Duc d'Autriche, & le Prince de Raveſtein. Quelque preſſé que fût pour cette Princeſſe un mariage, il étoit plus important de chercher & de trouver du ſecours contre les invaſions du Roi, preſque aux portes de Gand. Elle fit partir une ambaſſade ſolemnelle pour Londres ; la Ducheſſe Douairiere (*a*) appuya cette ambaſſade de tout le crédit qu'elle avoit auprès du Roi ſon frere. 1477.

(*a*) Marguerite d'York, ſœur d'Edouard.

1477. L'Ambaſſadeur repréſenta à Edouard combien il étoit contre ſon intérêt de laiſſer dépouiller une Princeſſe ſon alliée, & combien les Anglois devoient être bleſſés de cette augmentation de puiſſance dans un ennemi qui la feroit tôt ou tard retomber ſur eux. Il ſupplia le Roi d'Angleterre de ſortir de cet aſſoupiſſement, & d'employer ſes armes victorieuſes à ſecourir la Princeſſe ; conduite digne de ſa généroſité & de ſa politique.

Ces raiſons étoient frappantes, le Conſeil d'Angleterre y fit une grande attention. Cette Nation, qui naît ennemie de la France, voyoit avec jalouſie ſes progrès. Le peuple & tous les membres du Parlement ne reſpiroient que la guerre contre les François. Chaſſés du Royaume de France depuis 26 ans ſeulement, ils en conſervoient

conſervoient le plus vif reſſentiment, ils ſe reſſouvenoient avec déſeſpoir des Provinces qu'ils y avoient autrefois occupées, des Domaines qu'ils y avoient poſſédés, & de tant de richeſſes qu'ils en enlevoient, & qui, portées dans leur Iſle, y multiplioient les tréſors & l'abondance : ils ſe flattoient de voir renaître cet heureux temps. Les Conſeillers du Roi Edouard étoient dans cette diſpoſition, & favoriſoient les Ambaſſadeurs de la Princeſſe. 1477.

Le génie du Roi d'Angleterre n'étoit plus propre à ces expéditions éloignées ; né avec tous les talens du plus grand Capitaine, il avoit été obligé de les mettre preſque toute ſa vie en pratique ; trois fois il avoit reconquis ſon Royaume. Les plaiſirs du Trône avoient ſuccédés aux fatigues de la guerre ; il s'y étoit livré aveu-

1477. glément, & ſomeilloit preſque entre les bras de la molleſſe avec la Reine ſa femme, & avec les enfans qu'elle lui avoit donnés, tous dignes de ſon attachement. Devenu peſant par ſon humeur pareſſeuſe & ſon trop d'embonpoint, il n'avoit plus de goût pour la guerre : on ne l'avoit que trop connu dans ſa derniere entrepriſe contre la France, où il avoit moins conſulté ſa gloire que l'amour du repos.

Deux choſes encore l'entretenoient dans cette vie molle. Le déſir & l'eſpoir de voir un jour Reine de France ſa fille aînée, dont le mariage avec le Dauphin avoit été arrêté à Piquigni. On appelloit déja Madame d'Angleterre la Dauphine. La ſeconde, la penſion de 50000 écus que le Roi faiſoit compter régulierement à Londres à chaque terme, & dont

la jouiſſance captivoit le Prince & ſes courtiſans.

Le Roi mettoit en œuvre un troiſiéme moyen pour aſſujettir ce Prince. Il avoit gagné, pour ne pas dire corrompu, preſque tous ſes Miniſtres. Le Lord Havard, qui avoit le plus de pouvoir ſur l'eſprit du Monarque Anglois, avoit touché en deux ans, ſoit en argent, ſoit en vaiſſelle, plus de 24000 écus; le Chancelier & les autres Miniſtres étoient payés régulierement des 16000 écus de penſion qui avoient été reglés entr'eux à Piquigny, & dont même ils donnoient des quittances qui étoient produites à la Chambre des Comptes.

Il reſtoit le Lord Haſtings, Grand Chambellan, homme puiſſant dans le Conſeil, qui juſques là avoit refuſé d'être penſionnaire du Roi, d'autant plus que le

1477. feu Duc de Bourgogne lui faiſoit une penſion de 1000 écus. Le Roi le preſſoit par ſes lettres d'embraſſer le parti de la France. Le voyant ébranlé il lui envoya ſecrettement à Londres Pierre Claret, un de ſes Maîtres d'Hôtel, lui promettre une penſion de 2000 écus, & lui en porter en or la premiere année. Claret alla trouver le Lord dans ſa chambre oú ils étoient ſeuls, & lui compta la ſomme ſur ſa table. Le Lord ſuccomba & conſentit de la recevoir, mais il refuſa d'en donner la quittance que Claret lui demanda, & ſur ce que celui-ci lui remontroit qu'il ne pourroit juſtifier au Roi, Prince ſoupçonneux, ce qu'il auroit fait de cet argent, il le pria de le marquer du moins au Roi par une lettre ; le Lord répondit que cette objection étoit fort raiſonnable,

mais qu'il ne vouloit donner ni lettre ni quittance, afin qu'il ne fût pas dit que le Grand Chambellan d'Angleterre étoit pensionnaire du Roi de France, & qu'on avoit trouvé ſes quittances à la Chambre des Comptes. *Ce don*, ajouta-t'il, *vient de la volonté du Roi votre Maître. Je ne lui ai point demandé, ſi vous voulez que je le reçoive mettez le dans ma manche. Il n'y aura point d'autre témoin.* 1477.

Claret le fit & en vint rendre compte au Roi, qui fut fâché de n'avoir pas cette preuve de l'engagement du Lord, mais qui l'en eſtima davantage, & approuva la conduite de Claret. Cette penſion fut continuée tous les ans au Lord ſans que jamais il voulût donner de quittance.

Les Ambaſſadeurs de Bourgogne ne furent pas écoutés favora-

1477. blement. Le peuple en murmuroit, le Parlement alors assemblé pressoit le Roi d'Angleterre de secourir la Princesse de Bourgogne, & d'obliger le Roi à faire la paix avec elle, ou du moins de lui accorder une trève. Dans la Chambre des Pairs ceux qui ne recevoient point de pension parloient assez haut. La Chambre Basse, encore plus hardie, publioit que Louis XI trompoit la Nation, & en donnoit pour preuve que le Prince n'envoyoit pas chercher la Princesse d'Angleterre pour la faire élever en France auprès du Dauphin qu'elle devoit épouser, quoique cet article fût porté dans le traité de Piquigny.

Les clameurs publiques forcerent le Roi d'Angleterre d'envoyer des Ambassadeurs en France pour proposer en faveur de la

Princeſſe de Bourgogne une paix ou une trève qu'il étoit difficile de refuſer à un pareil interceſſeur. Le Roi reçut ces Ambaſſadeurs avec toutes ſortes d'honneurs & de careſſes. Il traina la négociation autant qu'il le put; il les amuſa par des fêtes & par des divertiſſemens; il les combla de préſens; enfin il les renvoya ſans aucune réponſe, en leur diſant qu'il feroit partir inceſſamment des Ambaſſadeurs qui ſatisferoient le Roi ſon frere. Par cette conduite il gagnoit toujours du temps, & avançoit ſes conquêtes. 1477.

Un nouveau prétendant au mariage de la Princeſſe jetta le Roi dans un terrible embarras, & penſa rendre inutiles toutes ſes fineſſes. Ce fut le Comte de Riviere, fils de la Reine d'Angleterre & de Milord Scalles (*a*) ſon

Le Comte de Riviere recherche en mariage la Princeſſe de Bourgogne.

Com. l. 6 c. 2.

(*a*) Antoine d'Undeville, Comte de Ri-

1477. premier mari, jeune, bien fait ; petit fils, par sa mere, d'une Princesse de la Maison de Luxembourg, possédant de grandes richesses, il eut le cœur assez grand pour aspirer par cette alliance à devenir Souverain des Pays-Bas. La Reine d'Angleterre aimoit tendrement un si digne fils. Le Roi son mari, toujours passionné pour cette Princesse, désiroit l'élévation de son fils avec une ardeur incroyable. Malgré l'indolence d'Edouard, & son amour pour le plaisir, la Reine l'engagea à favoriser ce projet ; on fit entendre aux Ambassadeurs de la Princesse de Bourgogne que si elle vouloit épouser le Comte de Riviere l'Angleterre se déclareroit pour elle, & armeroit par Mer & par terre pour la secourir, & pour lui faire recouvrer tout ce

viere, Seigneur de Scalles.

que le Roi lui avoit pris injuſtement. Les Ambaſſadeurs le firent ſçavoir à la Princeſſe, c'étoit une voie aſſurée de ſe ſouſtraire à l'état violent où les Gantois la retenoient. 1477.

Le Roi fut bien-tôt inſtruit du danger qui le menaçoit, il envoya en diligence des Ambaſſadeurs à Londres qui éblouirent le conſeil d'Angleterre en propoſant un traité entre les deux Couronnes. Le Roi offroit de céder au Roi d'Angleterre le Comté de Flandre en toute ſouveraineté : même à lui en remettre les quatres principales Villes entre les mains après les avoir conquiſes pour lui, & que pour cette guerre il ſoudoyeroit au Roi d'Angleterre dix mille Anglois pendant quatre mois.

Ces offres, qui n'avoient qu'un faux brillant, furent examinées,

1477. approfondies, & rejettées. Pour toute réponſe on dit aux Ambaſſadeurs que la conquête de la Flandre, où il y avoit tant de grandes & de fortes places, étoit un ouvrage de trop longue haleine : que la Nation liée avec les Flamands par un commerce continuel, n'entreroit pas volontiers dans les frais de cette guerre; mais on ajouta que ſi le Roi étoit diſpoſé à partager ſes conquêtes avec le Roi d'Angleterre, il lui remît dès à préſent Boulogne & quelques autres places à la bienſéance de l'Angleterre, qu'alors elle entreroit dans toutes ſes vues, ſe déclareroit pour lui, & lui envoyeroit un puiſſant ſecours, pourvu qu'il voulût en payer la ſolde. Par cette réponſe, le Roi ſe trouva pris au propre piége qu'il avoit tendu; il avoit lui-même accéleré le péril qu'il appréhendoit.

La fortune, qui ſembloit aſſervie aux volontés du Roi, le tira encore de ce pas dangereux. La Princeſſe de Bourgogne mépriſa la recherche du Comte de Riviere, comme d'une perſonne qui n'étoit ni de naiſſance, ni de rang à pouvoir épouſer la plus riche Souveraine de l'Europe. Son refus dédaigneux réfroidit, irrita même la Cour d'Angleterre. La Reine ceſſa de ſolliciter le Roi ſon mari, qui retomba avec joie dans ſa nonchalance. Obſédé & environné de cette foule de penſionnaires du Roi, les Ambaſſadeurs François profiterent de la conjoncture, pour obtenir la confirmation de la treve entre les deux Couronnes. Elle fut renouvellée le 20 de Juillet, pour la vie des deux Rois, & même un an après. Le Lord Havard fut nommé pour paſſer en France,

1477.

Du Tillet, traités avec l'Anglet.

Rapin Thoyras, à Eaou. IV.

1477. & y régler les difficultés qui pourroient naître ſur ſon obſervation. Sa commiſſion ne fut cependant expédiée que le 30 de Novembre.

Mariage de la Princeſſe de Bourgogne.

La Princeſſe de Bourgogne n'yant plus rien à attendre de l'Angleterre, ſongea à ſe ſoutenir par elle-même; ſon ſort & celui de ſes Etats dépendoient de ſon mariage. Il s'agiſſoit de leur donner un défenſeur, & de ſe preſſer pour éviter quelque nouvelle violence de la part des Gantois. Sa Cour étoit toujours remplie de brigues & de mouvemens, par rapport aux quatre prétendans (*a*) à ſon mariage.

La Princeſſe ne s'étoit pas en-

(*a*) Charles, Dauphin de France; Jean, Prince héréditaire de Cleves; Maximilien, Duc d'Autriche; Philippe de Cleves Raveſtein, couſin-germain du Prince de Cleves, & fils d'Adolphe, Seigneur de Raveſtein, & de Beatrix de Portugal Coimbre.

core ouvertement déclarée contre le Dauphin, quoiqu'elle eût pris une ferme réſolution de rejetter cette alliance. L'Evêque de Liege (*a*) ſoutenoit toujours que c'étoit la ſeule qui convenoit. Il y a apparence que le Roi le faiſoit agir ; non pas pour parvenir à ce mariage qu'il réprouvoit, mais pour entretenir les diviſions de cette Cour, & cependant avancer ſes conquêtes. 1477.

Il ſembloit que tout favoriſât les eſpérances du Prince de Cleves, l'âge étoit proportionné. L'union de ſes Etats, qui joignoient ceux de la Princeſſe, y apportoit de la convenance & beaucoup d'avantage ; enfin le Duc de Cleves, ſi proche parent de la maiſon de Bourgogne, avoit un grand crédit à Gand, & étoit à la tête des affaires, mais

(*a*) Louis de Bourbon.

1477. la Princeſſe n'aimoit n'y n'eſtimoit ce Prince. Elle le connoiſſoit trop, & tous ceux qui approchoient d'elle étoient dans ſes ſentimens. Tout l'éloignoit de ce mariage.

Le Prince de Raveſtein avoit auſſi l'avantage d'être parent de la Princeſſe, du côté de ſon ayeule (*a*); ſa mere étoit de la maiſon de Portugal. Le pere de ce Prince avoit toujours été aveuglément dévoué au Duc de Bourgogne; il poſſédoit ſa confiance, & lui avoit rendu de grands ſervices. Mais l'alliance, quoique proportionnée du côté de la naiſſance, ne produiſoit aucune utilité, & ne laiſſoit eſpérer aucun ſecours pour l'Etat. Elle élevoit le Prince à la plus grande fortune, ſans contribuer

(*a*) Eléonore de Portugal, femme de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne.

en rien aux avantages de la Princeſſe, qui l'avoit toujours vu dans un rang trop au deſſous d'elle, & qui n'étoit prévenue d'aucune inclination pour lui. 1477.

Ces antipaties & ces raiſons politiques menoient comme néceſſairement la Princeſſe au choix du Duc d'Autriche, avec qui même elle avoit une eſpece d'engagement. Il l'avoit recherchée du vivant du feu Duc ſon pere, qui avoit agréé qu'elle lui envoyât une promeſſe de mariage à peu près dans le ſtile de celle qu'elle avoit donnée depuis au feu Duc de Calabre. Elle y avoit joint par l'ordre de ſon pere un riche diamant. Le feu Duc de Bourgogne, en faiſant faire cette démarche à ſa fille, avoit ſes vûes, il comptoit que l'Empereur Fréderic III, pere du Duc d'Autriche, érigeroit la Bourgogne en royaume,

1477. & même le feroit élire Roi des Romains.

Le refus que fit l'Empereur d'accorder cette dignité au Duc de Bourgogne avoit rompu le projet, & depuis ce Duc s'en étoit proposé bien d'autres. Cependant il n'avoit point fait retirer la promesse de mariage. Le Duc d'Autriche la gardoit encore, & la Princesse avoit conservé du goût pour lui, d'autant plus qu'il étoit un des plus beaux Princes de l'Europe, & un des mieux faits, fils & petit-fils d'Empereur, destiné, selon les apparences, à l'Empire, ayant de grands Etats héréditaires dont quelques-uns joignoient ceux de la Princesse; enfin il pouvoit lui procurer de grands secours de l'Allemagne.

La Duchesse Douairiere, avec qui tout se concertoit secrettement, approuva ce mariage, &

en donna avis au Duc d'Autriche ; ce Prince déſiroit avec ardeur cet établiſſement, qui, dès à préſent, alloit l'élever à un ſi haut dégré de puiſſance. 1477.

L'Evêque de Liége fut le premier qui reconnut que la Princeſſe ne vouloit plus entendre parler de ſon mariage avec le Dauphin. Il quitta la ville de Gand aſſez content d'avoir obtenu ce qu'il ſouhaitoit pour ſes intérêts particuliers. Dans un Conſeil quelques uns des Conſeillers, partiſans de la France, propoſerent de nouvelles démarches pour conclure le mariage avec le Dauphin : la Dame d'Haluin (*a*), premiere Dame d'honneur de la Princeſſe, & ſa favorite, prit la parole & dit avec un ton d'autorité qui marquoit qu'elle étoit approuvée:

(*a*) Jeanne de la Clitte, dame de Comins, veuve de Jean, Seigneur d'Haluin.

1477. *Nous avons beſoin d'un homme & non pas d'un enfant ; la Princeſſe eſt en âge & en état d'avoir des enfans. Il nous faut des Princes pour nous gouverner & nous défendre.* Un diſcours ſi intelligible ouvrit les yeux de l'aſſemblée. Tout le monde revint à cet avis. Il fut arrêté qu'on ne penſeroit plus au Dauphin.

Le Duc de Cleves, défait de deux rivaux auſſi redoutables, ſe flatoit que le parti du Prince ſon fils l'emporteroit : pour y réuſſir il faiſoit jouer tous ſes reſſorts. Son autorité, de magnifiques promeſſes aux Conſeillers, & tout le crédit que lui pouvoit donner chez la Princeſſe & dans ſa maiſon la proximité du ſang & la familiarité : foibles reſſource contre l'antipatie.

L'Empereur envoya une célebre ambaſſade demander

Princeſſe en mariage pour Maximilien Duc d'Autriche ſon fils. C'étoit le Prince que le Roi ſouhaitoit le moins qu'elle épouſât, prévoyant aſſez les ſuites d'une telle alliance. Pour la traverſer il dépêcha à Gand le Général des Mathurins (*a*), ſous quelques prétextes dont les Moines ne manquent pas : il y a apparence qu'il agiſſoit de concert avec le Duc de Cleves. 1477.

Le Duc de Baviere (*b*) étoit chef de l'ambaſſade de l'Empereur ; il avoit avec lui l'Evêque de Metz (*c*), le Chancelier du Duc d'Autriche (*d*), & le Docteur Guillaume Morton, habile *Com. l. 6, c. 3.*

(*a*) Robert Gaguin.

(*b*) Sigiſmond I, Duc de Baviere, né en 1439.

(*c*) George de Bade, Evêque & Prince de Metz.

(*d*) George Heſter, Chancelier de Maximilien, depuis Cardinal.

1477. Juriſconſulte. Ils arriverent à Bruxelles, où on leur manda d'attendre les députés de la Princeſſe. Le Duc de Cleves fut ſans doute l'auteur de cet ordre : il faiſoit tous ſes efforts pour empêcher qu'on ne les reçût, & pour le faire renvoyer ſans entrer avec eux en négociation. Comme ils étoient dans une intelligence ſecrete avec la Princeſſe de Bourgogne, & que la Ducheſſe Douairiere les animoit, ils paſſerent outre, arriverent à Gand, & demanderent audience.

Il n'étoit pas poſſible de la leur refuſer. Le Duc de Cleves allamé concerta avec le Conſeil, ce étoit la Princeſſe, la maniere de leur donner cette audience. Il fut convenu qu'elle les écouteroit, & qu'elle ne leur feroit aucune réponſe. Il eſpéroit dans ſuite de la négociation faire na

tre des difficultés qui la feroient échouer. 1477.

Les Ambaſſadeurs expoſerent que l'Empereur leur maître, pere du Duc d'Autriche, & le feu Duc de Bougogne avoient arrêté le mariage du Duc d'Autriche & de la Princeſſe : que les parties y avoient conſenti, & que même la Princeſſe en avoit envoyé ſa promeſſe écrite de ſa main, avec une bague qui confirmoit la promeſſe. Ils repréſenterent en même temps la promeſſe & la bague, ſupplierent la Princeſſe de vouloir accomplir ce mariage ſuivant ſon engagement & celui du feu Duc ſon pere. Ils la prierent de déclarer s'il n'étoit pas vrai que cette lettre étoit écrite de ſa main, & qu'elle l'avoit envoyée avec la bague au Duc d'Autriche.

La Princeſſe de Bourgogne ;

1477. ſans conſulter le Duc de Cleves ni aucun de ſes conſeillers, répondit ſur le champ que tout l'expoſé des Ambaſſadeurs étoit véritable : qu'elle avoit écrit la lettre qu'ils repréſentoient, & envoyé la bague au Duc d'Autriche par la volonté & le commandement du feu Duc ſon Seigneur & ſon pere : qu'elle avouoit tout ce que cette lettre contenoit. Les Ambaſſadeurs, au comble de leur joie, la remercierent & ſortirent de l'audience en la ſaluant profondément & en lui diſant qu'ils alloient donner avis de ſa réponſe à l'Empereur.

Après leur départ le Duc de Cleves blâma la Princeſſe d'avoir fait une pareille réponſe ; elle la juſtifia en lui diſant qu'elle étoit conforme à la verité ; que c'étoit un engagement pris par l'ordre du feu Duc ſon pere, qu'elle ne

pouvoit ni ne vouloit le rompre. Cette réponſe ſurprit & affligea le Duc, mais il fut bien plus ſurpris lorſqu'il vit preſque tous les gens du Conſeil applaudir à ce choix. Alors ſes yeux s'ouvrirent. Il perdit toute eſpérance, & ſe retira peu de jours après à Cleves avec le Prince ſon fils. 1477.

Il fut fait peu de mention du Prince de Raveſtein. Les manéges du Général des Mathurins n'eurent aucun ſuccès, tout ſe réunit pour le Duc d'Autriche; il arriva à Cologne avec une ſuite de 800 chevaux : la plupart des ſerviteurs de la Princeſſe ſe rendirent auprès de lui pour lui faire leur cour & l'amener à Gand. Un obſtacle aſſez ſingulier pour un jeune Prince qui alloit faire un ſi grand mariage, penſa en arrêter l'exécution. Le Duc ſe trouva ſans argent, l'Empereur ſon pere, le

1477. plus riche & le plus avare Souve
rain de l'Europe, ne lui en avo
pas donné ; il eût laiſſé plut
manquer ce grand établiſſemen
que de débourſer la moindre ſon
me. Il avoit cru faire beaucou
pour ſon fils, que de l'inveſtir d
Duché de Gueldres & du Com
de Zutphen, comme dévolus
l'Empire par la mort du Duc d
Bourgogne. Il donna cette inve
titure, quoiqu'il n'ignorât p
que la Princeſſe de Bourgogn
en prêtant le ſerment pour l
Etats de Brabant, avoit excep
les droits du jeune Prince de Gu
dres, injuſtement dépouillé p
le feu Duc ſon pere.

Cron. de Gueldres.

Olivier de la Marche Heiſſ. hiſt. de l'Emp.

L'Empereur décora encore
Duc d'Autriche d'un titre pr
que auſſi chimérique, il érig
l'Autriche en Archiduché, a
que ce Prince, comme Archid
eût rang dans l'Empire au-deſ

de tous les Princes, excepté les Electeurs ; mais les Princes s'éleverent contre cette nouveauté, qui n'eut lieu qu'après qu'elle eut été ratifiée ſolemnellement dans la Diette de Francfort neuf ans après ; ainſi ſous ce regne, Maximilien ne porta point le titre d'Archiduc que nous ne lui donnerons pas. 1477.

La Princeſſe avoit pourvu à l'indigence du Duc d'Autriche qui ne lui étoit pas inconnue ; les Seigneurs qu'elle avoit envoyés à Bruxelles, fournirent au Duc tout l'argent dont il avoit beſoin ; il arriva à Gand : on ne perdit point de tems pour prévenir juſqu'aux moindres obſtacles. La Princeſſe qui avoit recouvré une partie de ſon autorité, depuis que les Gantois ſatisfaits étoient en poſſeſſion de leurs priviléges, ordonna à tous les *Com. l. 6, c. 3.* *Viquefort. des Ambaſſ.*

1477. *P. Anſelme.*

Ambaſſadeurs des Princes Etrangers de ſortir de Gand, & de s'en tenir à quelque diſtance. Le jour du mariage fut fixé au 20 d'Août l'Evêque de Tournai fit la cérémonie, qui ne fut point accompagnée du faſte qu'on affecte aux mariages des Souverains, l'eſſentiel n'étant que de l'accomplir.

Mêlanges de la Houſſaye.

Le Comte de Chimay & le Seigneur de la Grutuſe menoient la Princeſſe, devant qui marchoient le Prince & la Princeſſe de Gueldres encore enfans, & portant chacun un cierge. Le Duc d'Autriche étoit aſſez paré de ſa bonne mine il avoit dix-neuf ans: la Princeſſe en avoit vingt accomplis depuis le 13 de Février, & étoit auſſi très-bien faite, quoiqu'un peu déparée par les lévres qu'elle avoit groſſes & un peu pendantes, défaut dont hérita la Mai-

d'Autriche, auſſi bien que de ſon opulente ſucceſſion. 1477.

La France perdit l'occaſion de réunir à ſa Couronne, tant de Provinces qui l'euſſent preſque accrue de moitié; l'antipathie du Roi en fut la principale cauſe, peut-être la diſproportion des âges. Il n'auroit tenu qu'à lui de la marier au Comte d'Angoulême, Prince de ſon Sang, en ſéparant légitimement de ſa dot, le Duché de Bourgogne & la Picardie Bourguignone; il n'eût pas eu dans ce Prince un voiſin redoutable, & par les événemens tout fût revenu à la Couronne; c'étoit ce qu'il ne prévoyoit pas: il étoit dans la prévention qu'il pouvoit anéantir cette Maiſon ennemie. Son eſprit défiant & politique l'éloignoit infiniment d'élever à un ſi haut dégré de puiſſance, un Prince de

Suites de cette alliance.

Com. l 6 c. 3 & 5.

1477. ſon Sang, qui eût pû entrer dans les vûes des Ducs de Bourgogne, protéger leurs partiſans, & fomenter les mécontentemens ſecrets des François.

Le mariage de la Princeſſe de Bourgogne ne parut pas d'abord une grande reſſource pour les affaires de cette Princeſſe ; le Duc d'Autriche étoit pauvre, il falloit fournir de l'argent à lui, à ſa Cour, & au peu de troupes qu'il avoit amenées ; les Flamands mêmes mépriſerent au commencement les Allemands, nation alors groſſiere, impolie & accoutumée à une vie frugale, ſi différente de la magnificence des Princes de Bourgogne. Les conquêtes du Roi continuoient, mais tout changea bientôt de face. Le Duc d'Autriche, né avec de l'eſprit & du cœur, défendit vigoureuſement ſes Etats ; il intéreſſa l'A

lémagne qui lui fournit beaucoup de ſoldats : ſa fortune qui s'éleva toujours, ſuſcita en ce Prince un voiſin à la France, puiſſant & irrité, qui par la révolution des tems, & par l'accroiſſement des Monarchies d'Eſpagne, qui échurent à la Maiſon d'Autriche, ne lui cauſa pas moins de maux, que les Ducs de Bourgogne. 1477.

Peu après ces nôces, peut-être pendant qu'elles ſe célébroient, l'Armée du Roi entra en Flandre, & alla attaquer une grande multitude de Flamands qui s'étoient aſſemblés auprès de Blanc-Foſſé pour défendre la Frontiere. Il y eut un choc aſſez vif tout au déſavantage des Flamands, qui y perdirent 2000 hommes. Les vainqueurs s'emparerent de Moncaſſel, de Fiennes, & de quelques autres petites Places, dont la défenſe fit périr autant de ſol-

Combat du blanc Foſſé. *C. ſcand.*

1477. dats ennemis : on fit à Paris d grandes réjouiſſances pour tou ces avantages.

. Anſelme. Le 6 de Juillet, le Roi perd un ſujet auſſi digne de ſes regret qu'il s'étoit montré digne de ſ confiance. C'étoit Jean II, Sei gneur de Montmorency, gran Chambelan. Guillaume ſon fils lu ſuccéda, quoiqu'il ne fût né qu de ſa ſeconde femme Margue rite d'Orgemont; il avoit deshé rité ſes deux aînés, Jean & Louis qui s'étoient attachés au parti d feu Duc de Bourgogne, & mêm Louis, le ſecond, avoit attenté ſu la vie de ſon frere aîné; ils re cueillirent ſeulement la ſucce ſion de leur mere Jeanne, Dam de Nivelle & de Foſſeux. Jean l'aîné, eut pour ſon partage l Seigneurie de Nivelle, & Louis celle de Foſſeux; depuis, le fi du Seigneur de Nivelle, qui s'ap

pelloit auſſi Jean, épouſa en Flandres l'héritiere de Horn. 1477.

Il s'étoit élevé un orage en Bourgogne, qui donna au Roi bien plus d'occupation qu'il ne penſoit, & qui fit une diverſion avantageuſe pour la Princeſſe de Bourgogne. Le Roi étoit redevable de la conquête des deux Bourgognes au Prince d'Orange: le crédit de ce Prince, ſon autorité, ſes alliances, les avoient fait déclarer pour la France. Il avoit cru que pour récompenſe, on lui en donneroit le gouvernement; on ne ſçait s'il n'y avoit point eu des engagemens de la part du Roi. Au préjudice de ces eſpérances, Craon commandoit dans ces deux Provinces: il étoit auſſi le maître de l'Armée, quoiqu'on eût nommé le Prince pour Général; mais il ne l'étoit que de nom, & Craon

Révolte du Prince d'Orange. *Com. l. 6 c. 1. C. ſcand.*

1477. avoit grand ſoin qu'il n'en exerçât aucune fonction, ſurtout depuis la réduction des deux Provinces. Il s'étoit élevé entre ces deux Chefs une jalouſie de métier qui les indiſpoſoit de jour en jour l'un contre l'autre : l'intérêt la rendoit encore plus vive chez Craon qui ne négligeoit aucune occaſion de s'enrichir.

Le Prince d'Orange étoit au deſſus de ces petiteſſes ; mais ne put être inſenſible au refus que fit Craon, de lui remettre les Places & les Terres que le feu Duc de Bourgogne avoit adjugées à ſes oncles, & que le Roi avoit promis expreſſément de lui rendre. Le Prince s'en plaignit au Roi qui ne décidoit point craignant de mécontenter Craon dont il étoit bien ſervi, ou peut être de rendre le Prince trop puiſſant dans un pays où il ne l'étoit déja que trop.

Le Roi n'imaginoit pas qu'il oſât changer encore de parti. Craon croyoit auſſi s'être bien aſſuré des deux Provinces, par la Citadelle qu'il avoit fait conſtruire à Dijon, & par la réduction du Comté de Charolois, qui ne laiſſoit plus rien à conquérir dans le Duché. Le Roi leva enfin le maſque, & donna à Craon le gouvernement des deux Bourgognes, ſans faire aucune attention aux plaintes du Prince d'Orange. 1477. *Dict. hiſt.* *Sainte Marthe, hiſt. de la Tremoille.* *P. Anſelme.*

Ce Prince mépriſé courut à la vengeance : il témoigna à la Princeſſe de Bourgogne ſe repentir de tout ce qu'il avoit fait : il offrit de le réparer ; il fut reçu à bras ouverts : elle lui envoya les patentes de Lieutenant général en Bourgogne. Auſſi-tôt il mit en mouvement tous ſes partiſans, & ſecondé de Claude de Vaudray, Seigneur Bourguignon, il *P. Daniel à Louis XI.* *C. ſcand.*

1477. fit révolter & retourner à l'obéiſ ſance de la Princeſſe tout le Com té de Bourgogne. Le Roi connu trop tard ſa faute, il ſongea d'a bord à la réparer par les armes & à punir le Rebelle ; il confiſqu la Principauté d'Orange ; il inter vint un Arrêt du Parlement d Grenoble qui l'unit au Dauphiné il confiſqua encore le Comté d Joigny, dont le Prince d'Orang s'étoit emparé ſur Blanche d Châlon ſa couſine, à qui il le dif putoit : le Roi en fit don à Neu chatel-Montagu (*a*), à conditio que S. Aubin ſon troiſiéme fil épouſeroit cette héritiere.

Com. de 1723. *Preuves du ſixiéme Livre. P. Anſelme.*

Le Roi ordonna à Craon d chaſſer le Prince d'Orange d Comté de Bourgogne, ordre plu facile à donner qu'à exécuter. L Prince étoit alors à Gray, qu'

(*a*) Jean de Neuchatel, Seigneur de Sa Aubin, fils de Jean, Seigneur de Montagu.

avoit ſurpris ſur Salazar qui en étoit Gouverneur ; ne ſe défiant point de la défection du Prince, il n'avoit pas pris toutes les précautions convenables pour la garde de ſa place : le Roi l'en railloit dans une lettre qu'il écrivoit à Damartin, & où il diſoit que les vieux Capitaines oublioient leur métier, & que s'il y eût été en perſonne, il y eût acquis plus d'honneur, ſe mettant ainſi au rang des jeunes Guerriers, quoiqu'il fût dans ſa cinquante-cinquiéme année. 1477.

Craon alla aſſiéger dans Gray le Prince d'Orange, qui s'y défendit ſi bien, qu'il donna le tems à Château-Guyon ſon frere de venir au ſecours à la tête d'une armée ; Craon leva le ſiége, & alla au-devant de l'ennemi. Il y eut à quelques milles de Gray un combat dont Craon s'attribua tout *C. ſcand.*

1477. l'avantage, puiſqu'il y eût 1500 hommes tués, & que le champ de bataille lui demeura; mais les François y perdirent bien du monde. Les compagnies d'ordonnances de Salazar & de Coningan, Seigneur Ecoſſois, y furent très-maltraitées, & Craon ne ſe trouva plus en état de continuer le ſiége. Ce combat fut regardé comme un petit échec qui put commencer à dégouter de ce Général un Prince qui lui attribuoit la cauſe de la révolte du Prince d'Orange, & qui n'étoit accoutumé qu'à des proſpérités.

Retour u Roi à ours. C. *ſcand.*

Après un ſéjour en Picardie de plus de huit mois, le Roi y laiſſa pour Lieutenant général, l'Amiral revenu de Normandie, & ſe rendit à Paris; c'étoit le 9 d'Octobre, de-là il retourna à Tours au Château du Pleſſis, où il expédia pluſieurs affaires que

ſon abſence avoit ſuſpendues. Il y donna la charge de Maître de l'Artillerie à la Choletiere (*a*) que feu Lambercourt poſſédoit. Il fit arrêter & conduire à Loches le Comte de Roucy (*b*) & Ste Maure (*c*), deſquels il ſuſpectoit la fidélité. Peu de tems après, il fit faire le procès à Ste Maure, qu'on accuſoit d'avoir fait évader Roucy, & tous les autres priſonniers d'Etat qui étoient à Loches. On ne voit point la ſuite de ce procès. Il rappella à la Cour Boiſſy (*d*), qui ayant été diſgracié, s'étoit retiré auprès du Duc de Bourbon, & lui fit don des terres de Traves & de 1477.

(*a*) Jean Cholet, Seigneur de la Choletiere, Maître d'Artillerie, après Guillaume Bournen, Seigneur de Lambercourt.

(*b*) Jean, Comte de Roucy.

(*c*) Jean de Sainte Maure, fils de Jean II Seigneur de Mongaugier.

(*d*) Guillaume Gouffier, Seigneur de Boiſſy.

1477. Vaiſon, confiſquées ſur Claude & Marc de Toulongeon. Enfin il accorda des lettres de rémiſſion à Charles (*a*), Lieutenant général du Duc de Bourbon. Les peines & les faveurs ſe ſuccédant, ſuivant le génie de ce Roi défiant, auſſi prompt à punir qu'à récompenſer.

Le Roi renvoie le Roi de Portugal dans ſon Royaume.

Com. l. 5, c. 7.

Ce caractere terrible du Roi, qui ſacrifioit tout à ſes ſoupçons & à ſa politique, fit impreſſion ſur l'eſprit du Roi de Portugal (*b*), qui étoit depuis plus d'un an en France amuſé par le Roi, & ſéduit par ſes propres chimeres. Les malheureux craignent tout. Le Roi de Portugal crut que le Roi vouloit le livrer au Roi de Caſtille pour s'aſſurer de l'alliance de ce Prince. Dans cette ima-

(*a*) Geoffroy, Seigneur de Charlus & de la Palice.

(*b*) D. Alphonſe V.

gination il ſe rendit à Rouen, peut-être dans la vue de s'y embarquer pour retourner dans ſon Royaume ; mais ayant trouvé des obſtacles à ſon deſſein, il s'abandonna à une eſpece de déſeſpoir, & ne ſuivant plus que ſes noires vapeurs, il réſolut de renoncer au Trône, de ſe retirer à Rome, & de-là à Jéruſalem pour y finir ſa vie dans la ſolitude. 1477. *Mariana, hiſt. d'Eſpagne.*

Affermi dans ſes réſolutions il écrivit en Portugal au Prince ſon fils, lui manda qu'il pouvoit prendre le nom de Roi & ſe faire couronner, qu'il n'entendroit jamais parler de lui. Il ajoutoit des termes de déſeſpoir. Il écrivit auſſi une lettre au Roi ; il y prenoit congé de lui, & peut-être lui reprochoit-il ſes promeſſes ambiguës, & les fauſſes eſpérances qu'il lui avoit tant de fois données. Il partit enſuite en cachant

1477. sa dignité sous des habits simples & suivi seulement de trois domestiques. Le Roi ayant reçu sa lettre eut honte d'avoir réduit ce Prince à une telle extrémité. Il fit réflexion que sa réputation en recevroit une grande flétrissure. Il donna promptement des ordres pour faire suivre ce Prince, qui ne faisant pas de grandes journées, fut atteint par Robinet le Bœuf, & ramené à Paris avec honneur. Il fut aisé de le détourner d'une résolution si peu convenable; le Roi fit équiper dans les ports de Normandie une Es cadre commandée par George Leger. Le Roi de Portugal s'y embarqua & arriva le 16 de Novembre à Cascaës. Le Prince D. Juan son fils, qui en conformit de la lettre du Roi son pere, s'é toit fait proclamer Roi, en quitt le titre, & lui rendit le trône

Com. l. 5, c. 7.

Mariana.

Com. ibid.

La Neuville, hist. de Portugal.

faiſant triompher la vertu, de l'ambition. Telle fut la fin du projet le plus mal digeré qu'un Prince eût encore formé. 1477.

Le Roi paſſoit ſon tems au Pleſſis dans les plaiſirs de la chaſſe & de la promenade. Il n'y étoit pas moins occupé à tout ce qui concernoit le repos & la tranquillité du Royaume, ſurtout à prévenir tous les complots des Grands, dont il n'ignoroit pas la mauvaiſe volonté. Il les avoit rendu preſque tous mécontens, Ce fut le motif de la fameuſe ordonnance du ſilence, qu'il rendit au mois de Décembre de cette année, & qui déclaroit criminels de lèze-Majeſté tous ceux qui auroient gardé le ſilence ſur les conſpirations & les entrepriſes faites contre le Roi, la Reine, les fils de France & l'Etat. Cette ordonnance aſſujettiſ-

L'ordonnance du ſilence.

Conf. des ordonnances.

1477. ſoit aux mêmes peines, ceux qui ayant connoiſſance des conſpirations, n'auroient pas dénoncés les conſpirateurs. Les Princes du Sang n'étoient pas exceptés de cette obligation. Ils étoient ſujets aux mêmes peines. On exceptoit du crime, ceux qui obéïroient à l'ordonnance : on les déclaroit mêmes dignes de récompenſe.

On n'avoit point encore porté en France la ſévérité ſi loin ſur les crimes de lèze-Majeſté. Quoique dans le droit Romain il y eût quelque veſtige de cette ordonnance dans la Loi *Si quiſquis* ; il n'y avoit point d'exemple, qu'on eût obſervé cette loi ſujette à de grands inconvéniens, par le péril où ſe trouveroient ceux qui révéleroient une conſpiration dont ils ne pourroient fournir les preuves.

La guerre continuoit en Bourgogne & en Flandre, mais ce n'étoit plus avec cette ardeur & cette rapidité qui avoient accompagné les premiers exploits du Roi. Le Duc d'Autriche s'étoit mis en campagne avec 800 chevaux Allemands, & toutes les troupes Flamandes qu'il put raſſembler. Il vint aſſiéger le Quénoy. Ce ſiege ne lui réuſſit pas.

1477. Combat de Valenciennes. *Brantome, des Colonels.*

Galiot, l'un des Généraux du Duc, ne fut pas plus heureux dans une ſeconde entrepriſe qu'il fit ſur cette place; il avoit gagné un habitant qui devoit y mettre le feu dans le tems que Galiot viendroit l'attaquer. Il ſe tenoit tout prêt aux environs de Valenciennes. Damartin qui étoit au Quenoy découvrit la conſpiration, en punit l'auteur & les complices, & alla ſur le champ, avec le corps qu'il commandoit,

Cab. de L. XI. c. 8.

1477. surprendre & attaquer Galiot ſous Valenciennes. Il y eût une action vive ; Galiot, quoique brave & excellent officier, fut forcé de céder au nombre. Il fut battu, & contraint de ſe retirer auprès du Duc d'Autriche.

Morts de pluſieurs Princes. *P. Anſelme.*

Dès le 6 de Janvier étoit mort Jean II de Bourbon, Comte de Vendôme, Prince du Sang ; il avoit eu peu de part aux affaires & aux troubles du Royaume. Il mourut à Lavardin, & fut inhumé dans la chapelle de Nôtre-Dame de Saint George, auprès de la Princeſſe ſa femme Iſabelle de Beauveau, morte trois ans auparavant. Il laiſſa deux fils & quatre filles. Les fils étoient François, qui fut Comte de Vendôme, & Louis, Prince de la Roche-ſur-Yon. Comme l'aîné n'étoit que dans ſa ſeptiéme année, le Roi lui donna pour tu-

teur Boteon (*a*), à qui il fit épouser la Princeſſe Jeanne, ſœur du jeune Prince. 1477.

Ce même mois étoit mort à Genêve Jean-Louis de Savoie, Evêque & Prince de Genêve, beau-frere du Roi : ce Prince, toujours gouverné par ſes favoris (preſque tous dévoués au Roi) vit la fin de ſa vie agitée par des diſſentions domeſtiques, qui troublerent la molleſſe & les plaiſirs dont il avoit fait ſon unique occupation. *Spon. hiſt. de Genêve.*

Un autre Prince qui s'étoit toujours complu dans les factions, & qui avoit toujours paru à leur tête, ſous le regne du feu Roi & ſous ce regne, mourut enfin âgé de 68 ans à Paris, d'où il lui étoit défendu de ſortir. C'étoit Jean II, Duc d'Alençon, *P. Anſelme*

(*a*) Louis de Joyeuſe, Seigneur de Boteon, Chambellan du Roi.

1477. Prince du Sang. Il laiſſa un fils unique, René, Comte du Perche, qui ne put alors recueillir ſa ſucceſſion, le Roi ayant fait ſaiſir tous les biens de ſa maiſon, autoriſé par la mauvaiſe conduite du pere, dans laquelle même le Comte étoit impliqué. Le Roi ne l'aimoit point, il avoit à ſon égard un peché originel. C'étoit d'avoir eu pour mere une Princeſſe de la maiſon d'Armagnac, (*a*) ſi odieuſe au Roi.

(*a*) Marie, fille de Jean IV, Comte d'Armagnac.

Fin du premier Livre.

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XI.

TOME SIXIEME.

LIVRE DEUXIEME

LE Roi étoit toujours inquiet du côté de l'Angleterrre & de la Bretagne, dont les deux Souverains voyoient avec jalouſie les progrès de la France. Le Duc de Bretagne pouvoit preſque à ſon

1477. Le Comte de Richemont en Bretagne.

1477. gré mettre en mouvement l'Angleterre ; il avoit entre ſes mains un ôtage que le Roi Edouard en eût voulu retirer à quelque prix que ce fût. C'étoit le Comte de Richemont (*a*), le ſeul Prince qui reſtât de la Maiſon de Lancaſtre, & dont les droits ſur la Couronne d'Angleterre étoient preſque auſſi bien fondés que ceux du Roi Edouard IV, qui craignant toujours que le Duc ne rendît la liberté à ce redoutable concurrent, redoubla ſes efforts pour l'avoir en ſa puiſſance. Il aſſuroit le Duc qu'il vouloit enfin terminer l'inimitié qui avoit ſubſiſté ſi longtemps entre les Maiſons d'York & de Lancaſtre, en faiſant épouſer au Comte de Richemont une de ſes filles, & qu'il ne demandoit ce Prince que pour

(*a*) Henri Tider, Comte de Richemont, fils de Marguerite de Lancaſtre Sommerſet.

conclure

conclure cette alliance. Il gagna les Conſeillers du Duc qui le déterminerent à remettre le Comte aux Ambaſſadeurs d'Edouard, avec qui on venoit de renouveller l'alliance entre l'Angleterre & la Bretagne. 1477.

Cette démarche, ſi peu digne d'un Souverain, alloit diſpoſer l'Angleterre à ſe prêter à toutes les volontés de la Cour de Bretagne ſi mal intentionnée pour le Roi. Mais il ſe trouva dans le Conſeil du Duc des gens aſſez remplis de probité pour lui faire ſentir qu'il n'y avoit rien de plus odieux & de plus dangereux que de livrer le Comte de Richemont aux Anglois; que la promeſſe de le marier à une Princeſſe d'Angleterre n'étoit que pour le tirer de ſon aſyle, & le faire périr. Ils oſerent ajouter que le Duc ſe couvroit d'infamie en

1477. livrant le Comte aux Ambaſſadeurs d'Edouard.

Le Duc foible, mais droit, ouvrit les yeux & envoya ſur le champ Landais pour retirer le Comte des mains des Ambaſſadeurs. Landais ſe conduiſit avec adreſſe. C'étoit à Saint Malo que les Ambaſſadeurs s'étoient rendus pour s'embarquer avec le Comte. Il lui donna avis ſecrettement des intentions du Duc, & pendant qu'il amuſoit les Ambaſſadeurs il fournit au Comte les moyens de ſe ſauver dans une Egliſe avec Pembroc ſon oncle. Les Ambaſſadeurs ſe récrierent ſur cette ſupercherie. Alors Landais s'expliqua nettement ; dit que le Duc avoit changé d'avis, qu'il vouloit garder la foi aux deux Comtes : mais qu'il rentroit dans l'engagement le plus inviolable de les tenir de maniere

qu'ils ne puſſent jamais troubler la tranquillité de l'Angleterre. 1477.

L'ambition ſuſcita au Roi un nouvel ennemi auquel il n'eut jamais penſé. Ce fut le Duc de Clarence (*a*), l'aîné des freres du Roi d'Angleterre. Ce Prince ſe piquoit d'une haute généroſité. Il parut former le projet de ſecourir de Duc & la Ducheſſe d'Autriche dépouillés injuſtement de tant de places par la France. Dans cette vûe il fit ſourdement des levées comme s'il eût voulu paſſer en Flandre; mais ſous ce prétexte ſpécieux il avoit bien de plus hautes penſées ; il en vouloit au Trône. La volupté où étoit livré le Roi ſon frere lui inſpiroit pour lui un ſouverain mépris. Il lui étoit même échappé de dire dans quelques converſation qu'Edouard étoit bâtard, *Rapin Thoyras.* Conſpiration du Duc de Clarence. *C. ſcand.*

(*a*) George d'Yorck de Clarence.

1477. & n'avoit aucun droit à la Couronne, déshonorant, pour établir le ſien, la Princeſſe ſa mere. Il ſe fondoit encore ſur le bill du Parlement de l'année 1470, lorſque le Comte de Varvick ayant détrôné Edouard, avoit fait déclarer par ce bill le Duc pour légitime héritier du Trône après le Prince de Galles, fils unique du Roi Henri VI. Tout plein de ces chimeres, & d'un eſprit aſſez léger, il avoit encore conſulté des Aſtrologues qui l'avoient aſſuré que le nom du ſucceſſeur du Roi Edouard commençoit par un G. Le Duc s'appelloit George; il ſe confirma dans ces folles eſpérances. Il fit des brigues ſecrettes pour s'emparer du Trône.

Ducheſne, hiſt. d'Ang.

Il étoit ſi peu accrédité, & prit ſi mal ſes meſures, que le Roi d'Angleterre fut inſtruit de cette conſpiration. Il fit arrêter le Duc

de Clarence & le fit enfermer à la Tour. Il balança quelque temps sur ce qu'il devoit faire ; retenu d'abord par les liens du sang, mais excité par ce qu'il devoit à sa sûreté & à celle de sa famille, il se détermina à le perdre. On dit qu'il consulta le Roi sur le parti qu'il devoit prendre dans une occurence si délicate : que le Roi, qui ne connoissoit point la pitié, ne lui répondit que par un vers de Lucain qui marquoit (*a*) qu'il faloit se hâter de pourvoir à sa sûreté, & qu'on s'étoit souvent repenti du moindre retardement. 1477. *Cabinet de L. XI.*

Le Duc fut accusé devant le Parlement du crime de haute trahison ; il ne se trouva que trop de preuves, il fut condamné à être décapité. La Princesse sa mere obtint que le genre de sa mort fût *Rapin Thoyras. C. scand.*

(*a*) *Tolle moras, sæpè nocuit differre paratum.*

1477. commué, & qu'il en eût le choix; celui que fit ce Prince eſt ſi biſarre, que l'exemple en eſt unique dans l'Hiſtoire. Il fit remplir une cuve d'un excellent vin de Malvoiſie; & après s'être confeſſé, il s'y plongea, & fut en peu de tems noyé. Vouloit-il goûter juſqu'à ſon dernier ſoupir la douceur d'une liqueur délicieuſe? Croyoit-il en s'enyvrant ſe dérober la vûe & les horreurs de la mort? Croyoit-il s'en éviter les douleurs?

C. ſcand. Malgré l'intelligence qu'il y avoit entre les deux Rois, les ſollicitations du Duc d'Autriche, ſoutenues de la diſpoſition des membres du Parlement, obligerent le Roi d'Angleterre à faire du moins au dehors quelque mouvement en faveur de ce Prince. Il fit partir Lord Havard pour propoſer une tréve entre le Roi &

le Duc, tréve qui pourroit être suivie d'une paix par la médiation de l'Angleterre. Le Lord trouva le Roi en Picardie; il y avoit eu dans cette Province une surséance d'armes pour quelques jours, le Roi l'avoit rompue, & y étoit passé suivi de toutes ses troupes. Il reçut le Lord à Amiens, le combla d'honneurs, & même de présens, pour le rendre toujours favorable à ses intérêts: Havard étoit un de ses pensionnaires; il nomma pour négocier avec lui plusieurs commissaires, à la tête desquels étoit S. Pierre. 1477. *Com. l. 6. c. 2.*

Traité avec l'Angleterre.

Le Lord n'insista pas beaucoup sur les intérêts du Duc & de la Duchesse d'Autriche; mais il avoit une autre instruction qui n'embarrassa pas moins le Roi, c'étoit de faire célébrer les fiançailles du Dauphin avec la Prin-

1477. ceſſe d'Angleterre, le Roi Edouard & la Reine ſa femme ayant une extrême paſſion pour aſſurer ce mariage qui devoit unir ſi étroitement les deux Couronnes, & rendre le Roi protecteur de la Maiſon d'Yorck. Le Roi qui n'avoit pas de goût pour cette alliance, ſçut bien éluder cette demande vis-à-vis d'un Ambaſſadeur gagné ; mais il conſentit à deux traités qui furent ſignés conſécutivement par les Plénipotentiaires, les 15 & 16 de Février.

Par le premier, le Roi s'obligeoit de continuer pendant ſa vie, à payer au Roi d'Angleterre la penſion de cinquante mille écus, & que ſes ſucceſſeurs la payeroient auſſi l'eſpace de cent ans : c'étoit rendre à la lettre la France tributaire de l'Angleterre ; mais le Roi ne ſongeoit qu'au préſent, il ſçavoit que ſelon les

conjonctures, il se dispenseroit de l'exécution. 1477.

Ce premier traité qui eût terni la réputation du Roi, fut apparemment secret, & fait seulement pour fasciner les yeux du Roi Edouard, ainsi que ceux des membres du Parlement d'Angleterre.

Le second traité, du 16, devoit être publié.

On y prorogeoit la tréve entre les deux Couronnes pour cent ans. Les deux Rois s'engageoient à se secourir mutuellement contre les rebelles de leurs Royaumes, à se donner asyle, & à se rétablir sur leurs Trônes, si l'un d'eux en étoit chassé, à ne faire aucune alliance que du consentement l'un de l'autre.

Ce traité devoit être ratifié par les Etats Généraux de France, & par le Parlement d'Angleterre. Le dernier article portoit, que le

1477. mariage du Dauphin avec la Princeſſe d'Angleterre s'accompliroit inceſſamment.

Le Roi étoit pour lors ſur la frontiere, il en prit l'occaſion de ne pas ratifier ces traités, & l'Ambaſſadeur s'en retourna, ſur la promeſſe que le Roi envoyeroit des Ambaſſadeurs à Londres avec la ratification.

1478. Pâques le 22 de mars. Guerre en Picardie. *C. ſcand.*

Le Roi étoit allé à Cambrai, ſur la nouvelle que le Duc d'Autriche aſſembloit des troupes pour entrer en Artois. Ce Duc gagnoit l'amitié de ſes nouveaux ſujets, ſon mérite ſe développoit, & l'union intime où il vivoit avec la Ducheſſe qu'il aimoit tendrement, augmentoit chaque jour ſon pouvoir & ſon crédit. Il s'avança ſur la frontiere à la tête de 20000 hommes : dans ce même tems, il arriva en Picardie un Légat du Pape Sixte IV, qui venoit

pour concilier ces deux Princes, & les porter à la paix, ſous le ſpécieux prétexte de réunir leurs forces contre l'ennemi commun de la Chrétienté. Le Légat donna occaſion à une aſſemblée qui ſe fit à Cambrai, enſuite à Arras pour convenir des conditions : il ſemble qu'il y eut à ce ſujet un armiſtice, mais il dura peu. Le Bailli de S. Pierre-le-Moutier (*a*) & Robinet du Queſnoy, Capitaines chacun de cent lances, ayant eu avis que le Duc d'Autriche envoyoit à Douay un convoi d'argent pour le payement de la garniſon, ſe mirent en embuſcade, battirent l'eſcorte, enlevèrent le tréſor, & repouſſerent la garniſon, qui s'étant jointe à celle de Lille, les avoit pourſuivis : les François ne perdirent 1478.

(*a*) Guerin le Groing, Bailli de Saint Pierre.

1478. que vingt-ſept hommes, & tuerent quatre-vingt Flamands.

En même-tems le Roi alla aſſiéger Condé, qui étoit un obſtacle au ravitaillement de Tournai; la place fut ſi furieuſement battue de l'artillerie, qu'elle ſe rendit au bout de quelques jours, le Duc d'Autriche accouroit au ſecours. Le Roi qui, pour conſerver Condé, eût été obligé de livrer une bataille, à quoi il ne vouloit jamais s'engager, ſe retira après avoir fait mettre le feu à Condé & à Mortagne. Inſtruit que l'Evêque de Liege étoit diſpoſé à ſecourir le Duc, il s'allia avec le Comte de la Marck, qui, de favori de cet Evêque, étoit devenu ſon ennemi: ce Comte donna depuis aſſez d'occupation à l'Evêque.

Cab. de L. XI.

C. ſcand. Au milieu de cette guerre qui commençoit d'inquiéter le Roi,

Il apprit qu'il y avoit quelque tumulte à Paris. Un jeune Cordelier de Villefranche en Beaujaulois, nommé Antoine Fardin, y prêchoit avec des applaudiſſemens qui avoient été ſuivis de pluſieurs converſions éclatantes. De la cenſure de vices, il paſſa à celle du gouvernement, qui n'eſt point du reſſort de la chaire; il avança que le Roi étoit mal ſervi, qu'il étoit environné de traîtres, & que s'il ne les chaſſoit, ils cauſeroient la ruine du Roi, & du Royaume : le Roi envoya le Dain à Paris, avec des ordres, pour qu'on défendît au Cordelier de prêcher; la Ville en fut allarmée, le bruit ſe répandit qu'on vouloit l'arrêter. 1478.

Les faux dévots, qui croyent la Religion offenſée, pour peu qu'on choque leurs préventions, & leur zéle indiſcret, ſe recrierent

*

1478. contre cet ordre ; & pour en empêcher les ſuites, s'attrouperent même en grand nombre de l'un & de l'autre ſexe autour du Couvent des Cordeliers, pour veiller à la ſûreté du Moine : le Parlement défendit ces aſſemblées ſur peine de la vie. On fit divers interrogatoires au Cordelier qui fut enfin banni. Il ſortit de Paris comme en triomphe, eſcorté d'un nombre prodigieux de peuple qui verſoit des larmes, & gémiſſoit comme s'il eût perdu le ſeul guide qui le pouvoit conduire dans la voie du ſalut.

Premier ſiége de Dôle.

Com. l. 6, c. 4 & 6.

Les affaires du Roi n'alloient pas ſi bien en Bourgogne qu'en Picardie. Le Prince d'orange faiſoit toujours des progrès : les peuples du Duché affectionnés à leurs anciens maîtres, ſouhaitoient de retourner ſous leur domination ; & ſi le Duc d'Autr

che eût fait des efforts pour les seconder, ils se seroient volontiers révoltés ; mais il falloit que le Prince d'Orange se soutînt lui seul par son crédit & par son argent, personne ne parut de la part du Duc. Le Duc Sigismond son oncle, Landgrave d'Alsace, & Comte de Ferrette, étoit à portée, comme voisin, & comme très-pécunieux, d'envoyer des forces suffisantes en Bourgogne ; mais c'étoit un Prince mou, indolent, d'un esprit borné, qui, bien loin de gouverner ses peuples en bon & juste Prince, ne daignoit pas penser à leur bonheur, & se reposoit du soin de les gouverner sur des Ministres avides & infidéles que le Roi avoit eu soin de gagner. 1478.

Le Prince d'Orange toujours poussé par son dépit, & par un esprit de vengeance, soudoyoit

1478. à ſes frais les troupes qu'il commandoit, Bourguignons, Allemands, ceux des Villes foreſtieres & des aventuriers Suiſſes. Le gros de cette nation n'étoit point porté pour la Maiſon d'Autriche, qui conſervoit des droits ſur elle, & qui la regardoit toujours comme rebelle.

Com. l. 6, c. 4. Le Roi preſſoit Craon de chaſſer le Prince d'Orange du Comté de Bourgogne ; quoiqu'il fût en perſonne en Picardie, il avoit plus à cœur la conquête des deux Bourgognes : on a une lettre de lui qu'il écrivoit à Damartin, & qui fait connoître juſqu'où alloit cette paſſion : il lui mandoit qu'il n'avoit point d'autre paradis dans ſon imagination.

Craon ayant réuni toutes ſes forces, entra dans le Comté avec une belle artillerie, & alla aſſiéger Dôle, preſque la ſeule Place

forte de cette Province ; il la battit vigoureuſement, & comptoit en être bientôt le maître. Le Prince d'Orange dénué de forces ſuffiſantes pour la ſecourir, Craon le mépriſoit, ſe tenoit peu ſur ſes gardes ; diſpoſition funeſte pour un Général, & dont Craon ne fit que trop la triſte expérience. Le Prince vint l'attaquer dans ſes lignes, en même-tems que le Gouverneur ſortit avec toute ſa garniſon aſſez nombreuſe ; les François furent ſurpris, & perdirent la trémontane : il y eut peu de monde tué, mais il fallut lever honteuſement le ſiége, & l'ennemi enleva la meilleure partie de l'artillerie. Craon ſe retira en déſordre, & couvert de confuſion. Les vainqueurs profiterent de leur avantage en s'emparant de quelques petites Places dans les deux Bourgognes. Le Roi fut 1478. C. *ſcand.*

1478. indigné de cet événement qui le dégouta de Craon : tous ſes ſervices diſparurent.

Craon, pour rétablir ſa réputation, & avoir ſa revanche, ayant appris que Château-Guyon (*a*) frere du Prince d'Orange étoit du côté de Monguyon avec un corps de troupes conſidérable, marcha à lui ſubitement, & l'attaqua avec l'impétuoſité Françoiſe. Il y eut là un combat aſſez long, les Allemands s'étant très-bien défendus ; mais Craon ſe conduiſit ſi bien, & paya de ſa perſonne avec tant de bravoure, qu'il remporta une pleine victoire, & prit même le Général priſonnier.

Chaumont, Généraliſſime en Bourgogne.

Cette action de vigueur ne fit point revenir le Roi, dont le gé-

(*a*) Hugues de Châlon, Seigneur de Château-Guyon, qui avoit fiancé Louiſe de Savoie, niece du Roi & de la Reine.

nie n'étoit pas de pardonner ; il destitua Craon, & nomma pour commander en sa place dans les deux Bourgognes, Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont. Craon fut renvoyé chez lui en Anjou, dépouillé de ses gouvernemens & de sa compagnie de cent lances. Le Roi, par un reste de bonté, lui laissa six hommes d'armes, douze archers entretenus, sa charge de premier Chambelan, & le Comté de Ligny, qu'il avoit eu de la confiscation du Connétable. Il emporta à Craon des richesses immenses ; il les avoit accumulées avec tant de soin, qu'il sembloit avoir prévû sa disgrace, & qu'elles dussent être un rempart contr'elle ; mais la perte de la faveur & des grands établissemens, qui laisse le courtisan à lui-même dans la solitude, suffit de reste pour lui déchirer le

1478.

Com. ibid.
Cro. scand.

1478. cœur, pour lui rappeller toutes ſes fautes, & ſurtout pour le faire réfléchir ſur les voies injuſtes qui l'ont enrichi.

Chaumont étoit d'une des premieres maiſons de France, & d'un extérieur prévenant. Il n'avoit pas autant d'expérience que Craon : ſa valeur n'étoit ni auſſi impétueuſe ni auſſi prompte, elle étoit ſage & réfléchie ; il la régloit ſur les occaſions. Il avoit du ſens, de l'eſprit, de la prévoyance, & conduiſoit ſes entrepriſes avec une extrême célérité. Il ne négligeoit pas ſon intérêt, mais il n'étoit ni injuſte ni avide. Il alla ſe mettre en poſſeſſion de ſa charge, raſſura la Province, ébranlée par les derniers progrès des ennemis, & y rétablit un calme profond, juſqu'à ce qu'il fût en état d'agir offenſivement.

Cette tranquillité fit peut-être croire au Prince d'Orange qu'il auroit déſormais affaire à un Capitaine timide, il mit en mouvement toutes les intelligences qu'il entretenoit dans pluſieurs villes de Bourgogne qui ſe révolterent, ſe ſentant appuyé du voiſinage du Prince, entr'autre Beaune, Semur en Auxois & Verdun. Le Roi en fut allarmé, & fit partir les Gentilshommes penſionnaires de ſa garde, auxquels il donna Comines pour commandant. C'étoit la premiere fois qu'ils avoient un chef, le Roi en ayant été juſques-là le ſeul Capitaine. Ils joignirent Chaumont qui avoit déja fait ſes diſpoſitions pour marcher contre les villes rebelles. Le Prince d'Orange n'uſa pas de la même diligence pour les ſecourir, il s'imaginoit que toute la Province, très-affectionnée à la 1478.

1478. Ducheſſe d'Autriche, alloit ſuivre leur exemple, & qu'il ſuffiroit de s'y rendre pour lors avec toutes ſes forces. Peut-être auſſi ne vouloit-il pas laiſſer le Comté dégarni. Il envoya Simon de Quingey, l'un de ſes Lieutenants, avec 600 vieux ſoldats, moitié cavalerie, & moitié infanterie, pour ſe jetter dans Beaune, la ſeule place qui fut de défenſe.

Quingey arriva à Verdun avec ſa troupe, il n'étoit pas encore nuit; en continuant ſa route il pouvoit arriver avant le jour à Beaune, mais croyant avoir le tems d'y arriver le lendemain ſans ſe fatiguer, il paſſa la nuit à Verdun. A la guerre les moindres retardemens ſont ſouvent funeſtes. Chaumont étoit en campagne inſtruit de la marche de Quingey; il le ſuivoit avec activité, & il parut devant Verdun

à la pointe du jour. C'étoit une mauvaiſe place, mais Quingey entreprit de la défendre. Chaumont l'emporta d'aſſaut, & avec cette diligence qui lui étoit ſi naturelle, il alla aſſiéger Beaune. Le ſiége dura juſqu'en Juillet, enfin elle capitula & ſe rendit vie & bagues ſauves. La ville fut taxée à 120000 liv. Semur, Monſaujon & toutes les autres petites places ſoulevées rentrerent dans le devoir. Tout le Duché fut ſoumis; ce fut la derniere marque que ces peuples donnerent de leur affection pour la maiſon de Bourgogne. Son parti y fut abſolument annéanti. 1478.

Comines retourna trouver le Roi. On avoit mandé à ce Prince que Comines étant à Dijon avoit épargné quelques bourgeois dans le logement des troupes; quelque légere que fut cette faute, elle

1478. suffit pour mécontenter le Roi, qui prenoit ombrage de tout ; il le fit revenir & l'envoya en Italie, où il y avoit de grands mouvemens auxquels le Roi s'intéressoit.

Tréve avec le Duc d'Autriche.

Le Roi étoit désabusé de ses idées de conquêtes, il se voyoit en tête un jeune Prince qui se fortifioit tous les jours. Il fut même sa dupe dans la négociation qui s'étoit faite à Arras. On y étoit convenu que le Duc d'Autriche céderoit au Roi les Comtés de Bourgogne, d'Artois & de Boulogne, les villes de Lille, de Douay & d'Orchies en Flandre. Que le Roi de son côté rendroit Cambray, le Quenoy & Bouchain. Le Roi y avoit d'autant plus aisément consenti que les deux premieres villes relevoient de l'Empire, avec qui il craignoit de se commettre. Il fit

Il fit évacuer ces trois places en laiſſant Fiennes & Damartin dans les Châteaux de Cambray & du Quenoy. Peut-être que cette réſerve irrita le Duc d'Autriche, qui ne voulut point exécuter de ſa part le reſte du traité, ſuivant lequel il cédoit encore le Duché de Bourgogne en entier. A l'égard de ce Duché, le Roi n'entendoit pas le mettre en compromis, comme étant un Fief maſculin réuni à ſa Couronne. 1478.

La guerre recommença en Picardie, les évenemens n'en ayant pas été déciſifs, & les deux partis ayant beſoin de repos on en revint aux négociations en Juillet. Le Duc d'Autriche envoya à Arras des Ambaſſadeurs, tant de ſa part que de celle des Flamands. Curton (*a*) fut mis à la *Cab. de L. XI.*

(*a*) Gilbert de Chabannes, Seigneur de Curton, Gouverneur du Limoſin.

1478. tête des Plénipotentiaires François, & Chimay à la tête des Plénipotentiaires du Duc. On convint que le Roi & le Duc auroient une entrevue. Elle se fit auprès de Cambray ; mais elle n'aboutit qu'à une tréve d'un an, pendant laquelle on pourroit se concilier pour la paix. Chacun demeura en possession de ce qu'il tenoit. Cette tréve ne concernoit que la Picardie.

Comin. de 1723. Notes.

Le Duc d'Autriche eut le temps de se disposer à une vigoureuse défense. Il se flatoit même de réparer toutes ses pertes. La naissance d'un fils, dont la Duchesse étoit accouchée à Gand le 28 de Juin, sembloit l'autoriser encore. On lui avoit donné le nom de Philippe & le titre de Comte de Charolois. Pour célébrer cette naissance il tint à Bruges le chapitre de la Toison

Favin, théâtre d'honneur.

d'Or, & en donna le collier à douze Seigneurs des Pays-Bas. (*a*) 1478.

Le Roi quitta la Picardie, & revint du côté de Paris, où il n'entra point à cauſe des maladies qui y régnoient. Il commençoit déja à craindre la mort, & à avoir un extrême ſoin de ſa ſanté, fatiguant ſans ceſſe le Ciel de vœux & de prieres pour qu'il la pût conſerver inaltérable; portant la foibleſſe & la ſuperſtition juſqu'à vouloir que dans les prieres qu'on adreſſoit pour lui au Seigneur on ſe bornât à ne demander que la ſanté. Ayant fait un

Libéralités pieuſes. *C. ſcand. Ducatiana.*

(*a*) Noms des douze Chevaliers. 1. Guillaume, Seigneur d'Egmont. 2. Ulfare de Borzell, C. de Granpré. 3. Joſſe de Lalain, Seigneur de Montigni. 4. P. de Luxembourg, C. de Saint Paul. 5. Philippe de Bourgogne, C. de Buren. 6. Jacques de Luxembourg, C. de Fiennes. 7. Jacques de Savoie, C. de Romont 8. Barthelemi de Liteſtain. 9. Jean, Baron de Ligne. 10. Claude de Toulongeon. 11 & 12. Pierre & Baudoin de Boſſu.

1478. vœu à Saint Eutrope, & le Prêtre joignant la ſanté de l'ame à celle du corps, il lui dit *N'en demandez pas tant à la fois. Il ne faut pas ſe rendre importun. Contentez vous de demander à Dieu, par les mérites de ce Saint, la ſanté du corps.*

C. ſcand. Il paſſa quelque temps à Vendôme, & de-là alla encore en pélerinage à Notre-Dame de Behuard en Poitou. Cet amour de la vie lui arrachoit beaucoup de libéralités pieuſes. Il fit don cette année à l'Abbaye de la Victoire de 2000 liv. pour des lampes qui devoient être allumées ſans ceſſe devant l'Autel de la Vierge. Il envoya 820 marcs d'argent pour couvrir la Chaſſe de Saint Fiacre, & 17000 pour faire le treillis qui environnoit la Chapelle où repoſoit le corps de Saint Martin; pour trouver tant

de matiere il nomma des Commiſſaires qui obligerent, à Paris & dans les grandes Villes, tous ceux qui avoient de la vaiſſelle d'argent de la donner au prix qu'il taxa, prix aſſez raiſonnable. 1478

Obſerv. ſur l'hiſt. de Louis XI.

La donation qu'il fit à Notre-Dame de Boulogne du Comté de ce nom, lui fit beaucoup d'honneur à peu de frais. Il lui rendit un hommage de ce Comté dans le temps qu'il étoit en Picardie, & lui préſenta lui-même un cœur d'or du poids de 13 marcs, mettant ſous la protection de la Vierge ſes ſucceſſeurs qu'il obligea par des lettres patentes de rendre un pareil hommage, & de faire une offrande de même prix à leur avénement. Rafinement de dévotion qui prévient les peuples en faveur des Princes, ſurtout lorſque leurs mœurs répondent à un témoi-

1478. gnage si éclatant de leur piété.

Réunion de Thouars à la Couronne.

La réunion du Vicomté de Thouars à la Couronne que le Roi fit par d'autres lettres patentes du même mois, s'accordoit peu avec la dévotion dont il faisoit parade. Ce Vicomté, le plus beau Fief de France, avoit appartenu à Louis d'Amboise, mort en 1469. Louis, Seigneur de la Tremoille, avoit épousé Marguerite sa fille, mais sans le consentement, & même contre la volonté d'Amboise. Le Roi profita du ressentiment du pere qui avoit déshérité sa fille. Il fit valoir un ancien Arrêt de 1451, qui avoit confisqué cette terre sur d'Amboise pour quelque rébellion où il s'étoit trouvé impliqué; quoique la confiscation n'eût pas eu d'exécution, il se mit en possession du Vicomté. Depuis ayant honte de cette manœuvre,

P. Anselme. Observ. sur l'hist. de L. XI.

il engagea d'Amboiſe à le lui vendre, & lui en paya 17000 écus. Enfin cette année il le réunit ſolemnellement à la Couronne. La Dame de la Tremoille s'oppoſa au nom de ſes enfans & au ſien à l'entérinement des lettres patentes. Procédure inutile contre un Prince trop abſolu, & devant qui il falloit que la Juſtice ſe tût. Les lettres furent entérinées malgré ce qu'elles avoient d'odieux. La Tremoille ſe retira de la Cour & paſſa le reſte de ſa vie dans le Château de Pommiers. 1478.

Il ſemble que le Roi eut auſſi peu de raiſon de confiſquer les terres que poſſédoit en France le Seigneur de Croy (*a*) qui étoit dans ſes intérêts, à qui même il avoit donné une penſion dans le tems que la tréve ſubſiſtoit en- *P. Anſelme.*

(*a*) Philippe, Seigneur de Croy & de Renti, Chevalier de la Toiſon.

1478. tre le Roi & le feu Duc de Bourgogne. Croy, qui avoit ſes plus grands établiſſemens en Flandre, demeura attaché à la Ducheſſe d'Autriche. Le Roi lui ôta ſa penſion. C'étoit dans les régles. Il y joignit la confiſcation de ſes terres, & en fit don au Maréchal de Gié.

Mort de la Ducheſſe de Savoie, ſœur du Roi. *P. Anſelme.*

Le Roi ayant appris la nouvelle de la mort de la Ducheſſe de Savoie (*a*) ſa ſœur, cette mort lui fit une impreſſion vive; elle avoit dix ans de moins que lui. Cette Princeſſe habile s'étoit toujours défiée de ſon frere, ainſi qu'il s'étoit toujours défié d'elle. Cette défiance réciproque eſt le garant qu'ils ne s'aimoient pas, & qu'ils ſe connoiſſoient trop bien l'un & l'autre. Elle laiſſoit trois filles déja nubiles, & quatre fils.

Guichenon, hiſt. de Savoie.

(*a*) Madame Iolande de France, née le 23 de Septembre 1434.

L'aîné Philibert, né en 1465, fut proclamé Duc de Savoie & Prince de Piémont. Le Roi tout puissant dans cette Cour disposa de la Régence. Elle fut déférée de son consentement au Comte de la Chambre, & il donna au jeune Duc pour gouverneur le Seigneur de la Grolée. 1478.

On amena en France les trois jeunes freres du Duc, & leur sœur aînée. Anne-Marie & Louise épouserent les Seigneurs à qui la feue Duchesse les avoit promis, d'Hocbert & Châteauguyon, qui avoient été mis en liberté. *Favin, th. d'hon.* *Guichenon.*

Il y avoit quelque danger que le Comte de Romont, oncle du Duc de Savoie, & tout dévoué au Duc & à la Duchesse d'Autriche, ne fit quelque remuement en Savoie. Le Roi y pourvut en s'attachant encore plus étroite- *Favin.*

1478. ment le Comte de Breſſe, frere de Romont, par une penſion de 17000 liv. & par la promeſſe d'un Comté valant 4000 liv. de rente.

Guichenon, hiſt. de S. Les trois Princes de Savoie furent élevés à la Cour. Le Roi confia leur éducation au Comte de Dunois, qui avoit épouſé leur tante, ſœur de la Reine. Il ſembloit que Louis XI eût fait paſſer aux enfans de ſa ſœur toute l'amitié qu'il auroit dû avoir pour elle. Il maria la Princeſſe Anne au jeune Prince de Tarente (*a*), qui étoit à la Cour depuis deux ans, & qui, chaque jour, laiſſoit voir des qualités qui augmentoient à chaque inſtant l'eſtime & le reſpect qu'on avoit déja pour lui. Il y paroiſſoit véritablement en fils de Roi; le Roi ſon pere lui fourniſ-

(*a*) Fréderic d'Arragon, Prince de Tarente, ſecond fils de Ferdinand I, Roi de Naples.

ſoit dequoi y faire une dépenſe royale. Ce mariage ce célébra le premier de Septembre. Le Roi de Naples conſtitua à ſon fils 200000 ducats, ſomme immenſe pour ce ſiécle. Le Roi, en conſidération de ce mariage, promit de lui donner une terre de 20000 liv. de rente, avec les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, ſous l'hommage de la Couronne. La vertu des deux époux rendit cette alliance heureuſe, du moins pour un temps. Car la fortune leur prépara des revers où ils eurent beſoin de toute cette vertu pour les ſoutenir. Il en vint pluſieurs enfans dont un ſeul eut poſtérité. Ce fut la Princeſſe Anne, qui naquit en France, & qui par ſon mariage dans la maiſon de la Tremoille, lui porta les prétentions que cette maiſon conſerve encore ſur la Couronne de Naples. 1478.

1478. Traité de S. Jean de Luz. avec l'Eſpagne. *Mariana, hiſt. d'Eſp. P. Daniel, à L. XI.*

Le Roi & la Reine de Caſtille (*a*) furent très-irrités de l'engagement que le Roi avoit pris de donner en fief au Prince de Tarente le Rouſſillon & la Cerdagne : comme héritiers néceſſaires du Roi d'Arragon, ils prétendoient rentrer dans ces deux Comtés, qui, conſtamment, n'étoient qu'engagés à la France ; ils ſoutenoient même que ce n'étoit que par un contrat pignoratif, & que le Roi leur devoit compte des jouiſſances qui excédoient le revenu légitime. Ils s'en plaignirent au Roi de Naples ; le jeune Prince, de même maiſon qu'eux, ne pouvoit ignorer le droit qu'ils avoient ſur ces deux Comtés, cependant il en avoit accepté l'inveſtiture. A l'égard du Roi, ils porterent le reſſentiment juſqu'à faire un traité

(*a*) Ferdinand & Iſabelle.

contre la France avec l'Angleterre & le Duc d'Autriche. 1478.

Le Roi n'avoit garde de laiſſer croître cet orage. Il ſe hâta de l'appaiſer. Quoiqu'il ne fût pas dans la réſolution de ſe déſaiſir de ces deux Comtés, il leur envoya des Ambaſſadeurs (*a*) pour terminer ce différent, & les Rois en nommerent de leur côté (*b*). Le lieu du congrès fut S. Jean de Luz. Le Roi ayant conſenti que la déciſion du rachat des deux Comtés fut remiſe aux arbitres dont on conviendroit, la bonne intelligence fut bientôt renouée entre les deux Cours. Les Rois de Caſtille renoncerent à leurs engagemens avec l'Angleterre & les Pays-

(*a*) Jean de Viliers, Evêque de Lombes; Leſcun, Comte de Cominge; le premier Préſident de Bordeaux; Jean de Chaſſaigne; Guillaume de Suplainville, Bailli de Montargis.

(*b*) D. Juan Camboa, Gouverneur de Fontarabie, & l'Archidiacre d'Almaçan.

1478. Bas, & les anciennes alliances furent renouvellées. Le Roi d'Arragon fut compris dans le traité qui fut ſigné en Octobre, & la paix fut publiée à Paris avec toutes les cérémonies & toutes les réjouiſſances uſitées en pareille occaſion.

Rapin Thoyras, hiſt. d'Angl.

Le Roi ſe tira auſſi habilement des nouvelles pourſuites que fit le Roi Edouard pour la concluſion du mariage du Dauphin avec la Princeſſe d'Angleterre, mariage qui occupoit ſans ceſſe les déſirs de ce Roi. Il n'avoit point été content que Lord Havard fût revenu ſans apporter la ratification du traité conclu les 15 & 16 de Février. Il le renvoya en France pour la demander, & chargea Thomas Langton & Richard Touſtéel, collégues de Havard, d'une commiſſion particuliere pour faire célébrer les fiançail-

les du Dauphin & de la Princeſſe. La commiſſion eſt du 26 d'Août. Le Roi, ſelon ſon manége ordinaire, combla ces Ambaſſadeurs de careſſes, de préſens, & les renvoya en faiſant partir avec eux d'autres Ambaſſadeurs qui ſignerent à Londres un nouveau traité où le Roi prenoit les mêmes engagemens qu'il n'avoit pas plus d'envie de tenir. 1478.

C'étoit pour les affaires d'Italie & pour la guerre qui s'étoit élevée entre le Pape & la République de Florence que le Roi avoit envoyé Comines en Italie; allié de cette République, ce Prince vouloit mortifier le Pape, & le faire déſiſter de cette guerre. Il avoit convoqué en Septembre une grande aſſemblée du Clergé, où il fit propoſer le rétabliſſement de la pragmatique-ſanction, & tout ce qui peut épouvanter Aſſemblée du Clergé. *C. ſcand.*

1478. les Papes ; comme de défendre le tranſport d'argent hors de France, & la réſidence de tous les Eccléſiaſtiques à leurs bénéfices. Les huit Univerſités y avoient envoyé des députés, & le Comte de Beaujeu y préſidoit. L'aſſemblée étoit auguſte ; il ſembloit qu'elle alloit faire les décrets les plus ſolemnels & les plus utiles à l'Egliſe Gallicane. Le Chancelier & les autres Miniſtres du Roi y aſſiſtoient. Le Roi, qui vint faire un voyage de dévotion à Cléry, ſe rendit lui-même à Orléans, mais tout cela n'étoit qu'un jeu. Lorſque le Roi crut que le Pape réfléchiroit ſur les ſuites de cette aſſemblée il la fit ſéparer, & la remit à Lyon au mois de Mai de l'année ſuivante.

Catel. hiſt. de Langued.

Conſpiration en Artois. Le mois de Novembre ſuivant, le Gouverneur d'Artois découvrit que Simon Courtois, que

C. ſcand.

le Roi avoit fait Procureur général du Comté d'Artois, quoiqu'il fût l'un des plus passionnés serviteurs de la Maison de Bourgogne, étoit en intelligence avec la Duchesse d'Autriche, & qu'il devoit faire soulever toute la Province pour la remettre sous son obéissance. La Duchesse s'engageoit à lui laisser la charge qu'il occupoit, & y joignoit de grandes récompenses. Le Gouverneur fit arrêter Courtois & l'envoya au Roi qui étoit au Plessis. Son procès fut bientôt fait : le coupable fut condamné à être décapité, & fut exécuté à Tours. 1478.

Le Roi donnoit ses ordres pour recommencer la guerre en Picardie aussitôt que la tréve finiroit : Chaumont de son côté faisoit ses préparatifs pour entrer dans le Comté de Bourgogne, & y éviter les écueils contre 1479. Pâques le 11 d'Avril. Retour de Comines. Affaires d'Italie. *C. scand.*

1479. leſquels Craon avoit donné.

Il s'étoit paſſé, & il ſe paſſoit encore en Italie des événemens où le Roi prenoit part. Comme il n'avoit employé que ſon nom pour les calmer, nous ne ſommes pas entrés dans un long détail ; il eſt cependant à propos d'en rapporter quelques circonſtances.

Les cinq puiſſances qui dominoient alors en Italie, étoient le Pape Sixte IV, le Roi de Naples, (*a*) le Duc de Milan, les Républiques de Veniſe & de Florence. Cette derniere étoit dans tout ſon luſtre, & excitoit la jalouſie des autres Princes ; elle étoit gouvernée par deux freres, Laurent & Julien de Médicis, tous deux du plus grand mérite ; mais jeunes, livrés par conſéquent à des paſſions, & ſe faiſant fort de leur

(*a*) Ferdinand I. Roi de Naples.

alliance avec le Roi, qui en effet les conſidéroit beaucoup. Leur puiſſance & leurs richeſſes exciterent contr'eux l'envie de pluſieurs de leurs concitoyens, ſurtout des Pazzy, dont la famille avoit toujours été rivale de celle des Médicis ; ils conſpirerent contre les deux freres. On croit que les Cours de Rome & de Naples n'ignoroient pas le complot ; le jour fut pris pour ſe défaire des deux freres ; & ce qui eſt horrible à raconter, on choiſit pour commettre cet aſſaſſinat, l'inſtant du ſacrifice de la Meſſe, où le Prêtre chanteroit le *Sanctus*. 1479.

Ce fut le 26 d'Avril 1478 ; mais les aſſaſſins ne purent poignarder que Julien. Laurent ſe ſauva dans la ſacriſtie, il s'y défendit, il fut ſecouru ; & ſa vie renverſa tous les projets des con- *Com. l. 5 c. 5.*

1479. jurés : la plupart furent arrêtés & pendus sur le champ aux fenêtres du Palais de Florence. De leur nombre étoit François Salviati, Archevêque de Pise, qui fut exécuté revêtu de ses habits pontificaux; Jacques Pazzy qui avoit tué Julien de Medicis, fut pris aussi, & fut mis à mort : Laurent sauvé devint plus cher aux Florentins, & fut plus affermi dans son autorité.

Le Roi fut très-effrayé de la mort de Julien de Médicis ; il se rappella la mort du Duc de Milan assassiné aussi dans une Eglise deux ans auparavant : n'ignorant pas le nombre de ses ennemis, il craignit pour lui-même quelque pareil coup d'un désespéré. Il prit une nouvelle garde composée de cent gentilshommes, outre les deux gardes Françoise & Ecossoise, dont étoient Capi-

taines Claude de la Châtre & Robert Louigan ; il augmenta en même-tems ſa garde penſionnaire juſqu'à cent. 1479.

Les puiſſances ennemies des Médicis s'étoient unies pour perdre Laurent à force ouverte. Le Pape d'un côté, avoit envoyé en Toſcane le Duc d'Urbin, Général de l'Egliſe, avec une bonne armée ; d'un autre côté, les deux fils du Roi de Naples étoient accourus avec toutes les forces du Royaume. Le Roi qui craignoit que Laurent ne ſuccombât, fit partir Comines pour lui procurer du ſecours ; il falloit que Louis XI préſumât beaucoup de ſon autorité, pour s'imaginer qu'un homme ſeul pourroit contribuer à la défenſe d'une République ; mais engagé dans une grande guerre avec le Duc d'Autriche, craignant toujours que l'Angleterre ne ſe *Com. l. 6, c. 5.*

1479. déclarât, il ne pouvoit rien faire de plus.

Comines dans un emploi si épineux, se conduisit avec sa prudence ordinaire, n'ayant resté que deux ou trois jours à Turin, où la Ducheſſe de Savoie, qui alors vivoit encore, l'accueillit; il passa à Milan, il s'adressa à la Régente (*a*) mere du jeune Duc de Milan, il obtint 300 hommes d'armes qu'elle fit partir sur le champ, pour joindre l'armée des Florentins, & les fit suivre d'un corps plus considérable. De Milan, Comines se rendit à Florence, où la République lui témoigna par ses attentions, combien elle faisoit cas de l'alliance du Roi, & de cette démarche qu'il faisoit en sa faveur. Il fut défrayé magnifiquement tant qu'il séjourna à Florence ou aux environs, &

(*a*) Bonne de Savoie, sœur de la Reine.

mieux, ajoute-t'il, le dernier jour que le premier. Il y reſta près d'un an, il ne put cependant leur être utile que par ſes conſeils; le Roi agit un peu plus efficacement en ſe déclarant ouvertement pour Médicis, & en menaçant le Pape de ſon reſſentiment. 1479. *P. Daniel, à L. XI.*

Ce fut le motif de l'aſſemblée du Clergé qui ſe tint à Orléans, & d'un édit fulminant qui défendoit à ſes ſujets de faire paſſer de l'argent à Rome; il envoya même une ſolemnelle ambaſſade, dont étoit chef le Vicomte de Lautrec, qui déclara au S. Pere, que s'il ne ſe déſiſtoit de la guerre qu'il faiſoit aux alliés de la France, & qui convenoit ſi peu à ſa qualité de pere commun, le Roi ſe ſouſtrairoit de ſon obéiſſance, rétabliroit la Pragmatique-Sanction, & le citeroit à un Concile général. *Continu. de l'hiſt. Eccleſiaſtique.*

1479. Les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Milan ſe joignirent à Lautrec, & adhérerent à un diſcours ſi violent ; le Pape ne le repouſſa qu'avec modération : ces menaces ne furent peut-être pas inutiles pour le diſpoſer à traiter avec les Florentins. Leur défenſe vigoureuſe, la molleſſe avec laquelle ils furent attaqués par des ennemis peu habiles dans l'art militaire, & la bonne conduite de Laurent de Medecis, ſauverent la République.

Ce fut à cette même occaſion, que le Comtat d'Avignon, enclavé dans la France, mais ſous la domination des Papes, fut effrayé des menaces & de la colere du Roi ; tous les corps de ce pays s'aſſemblerent, & réſolurent de lui envoyer une députation ſolemnelle, pour implorer ſes bontés. Ils choiſirent Gilles Balb,

Archives de la ville d'Avignon.

Balb (*a*) Comte de Bertons, quoique preſque étranger en cette ville ; ils imaginerent qu'il ſeroit reçu plus agréablement qu'un autre, ayant l'honneur d'être par Valentine Viſconti, proche parent du Duc d'Orleans (*b*), grand oncle du Roi. 1479.

Cette députation fut en effet très-bien accueillie par Louis XI, qui toujours attentif à gagner tous ceux qu'il pouvoit regarder comme ne lui étant pas entiérement ſoumis, accorda au Comtat de très-beaux priviléges, dont il jouit aujourd'hui : il ſçut par-là ſe procurer de nouveaux ſujets ; & c'eſt depuis cette époque, que la nobleſſe d'Avignon a toujours ſervi la France avec tant de fidélité.

(*a*) Ce fut le premier de cette ancienne maiſon, Balb de Piémond, qui vint s'établir à Avignon, où il a formé la branche connue aujourd'hui ſous le nom de Crillon. *Sénat de Piémont, Arch. de la ville de Quiers.*

(*b*) Qui fut depuis Louis XII.

1479. Hommage de Gênes. *Com. l. 6, c. 5.*

Vers le mois de Mai de cette année, Comines reçut ordre du Roi de revenir, il obéit. Avant de partir, il reçut l'hommage que devoit au Roi, pour la Seigneurie de Gènes, le Duc de Milan: ſa Majeſté l'avoit cédée au feu Duc, pere de Jean Galéas: Comines avoit le pouvoir du Roi pour recevoir cet hommage, & en inveſtir ce jeune Prince. Le Roi s'intituloit Seigneur de Gènes; c'étoit une ſuite de ſa politique, de ne s'être réſervé que la ſuzeraineté de cet Etat, & de l'avoir abandonné aux Ducs de Milan. Il les tenoit par-là dans la dépendance comme ſes vaſſaux; il n'étoit plus expoſé à la perfidie & aux révoltes continuelles des Genois. La Régente de Milan l'éprouvoit dans ce tems-là même. Pendant les troubles qu'avoient excité ſes

beaux freres pour lui disputer la Régence, Fregose avoit fait soulever Genes qui n'étoit plus sous la domination de Milan. Comme la Régente se flattoit de l'y ramener, elle ne balança pas à rendre à Comines, représentant le Roi, l'hommage demandé : cette cérémonie se fit avec pompe dans le Château de Milan ; Comines en donna l'investiture au jeune Prince, & reçut apparemment les droits de la Couronne : ceux que le feu Duc de Milan avoit payé au Roi en pareil cas en 1466, montoient à 50000 ducats, dont le Roi avoit donné à Comines 30000 écus. 1479. *Com. l. 6, c. 5.*

Le Roi se fit rendre compte par Comines de l'état de l'Italie, & de tout ce qu'il y avoit fait. Il le reçut avec les marques de bonté, & avec les caresses que pouvoit attendre un favori. Il lui *Com. l. c. 5.*

1479. confia comme auparavant tout le ſecret de ſes affaires ; mais Comines trouva ce Prince un peu vieilli ; il n'avoit plus cette ſanté robuſte, dont il jouiſſoit lorſqu'il l'avoit quitté.

Le Roi en Champagne. *C. ſcand.* Quoique la tréve n'expirât que le premier de Juillet, le Roi ſe rendit en Champagne dès le mois de Mai, perſuadé que le Duc d'Autriche alloit faire tous ſes efforts pour reprendre l'Artois. Les préludes de cette guerre ne promettoient rien d'avantageux au Roi ; les habitans de Cambrai introduiſirent dans leur Ville un corps de Flamands, qui chaſſa les François de la Citadelle, où le Roi avoit laiſſé Fiennes avec quelques troupes : 400 lances de l'armée du Duc d'Autriche firent la même choſe au Château de Bouchain, où il n'étoit reſté que 16 hommes d'armes

François, qui y furent tués, à l'exception d'un seul. Comme le Roi n'avoit eu aucun dessein de garder ces deux Places qui relevoient de l'Empire, il s'embarrassa peu de les avoir perdues ; il fit ses préparatifs pour se tenir sur la défensive en Artois, & pour porter le fort de la guerre dans le Comté de Bourgogne. Son camp en Champagne étoit à portée d'aider de ses forces, celle de ces deux Provinces où elles seroient le plus nécessaires. Il faisoit un amas prodigieux de vivres, d'artillerie & de munitions de guerre, son armée étoit belle & nombreuse ; on y observoit la plus exacte discipline ; il ne manquoit pas de bons Capitaines ; il étoit pour eux libéral jusqu'à la profusion. Depuis peu il avoit attiré à son service Jacques Galiot, cet ancien serviteur *Cabinet de L. XI.*

1479.

1479. du feu Duc de Bourgogne, & qui l'avoit si bien servi : il y a apparence que ses services n'avoient pas été trop bien reconnus. Galiot homme d'honneur, ne voulut faire cette démarche qu'avec le consentement du Duc d'Autriche qui le lui donna : ce Prince croyoit que la tréve seroit suivie de la paix.

P. Anselme. Il y avoit encore dans le Duché de Bourgogne, quelques nuages qui pouvoient en troubler la tranquillité ; le Roi y envoya Fumée & du Lude, deux de ses confidens, qui calmerent les esprits par leurs soins & par leur bonne conduite. Fumée étoit Médecin du Roi, dont il avoit sçu gagner les bonnes graces : il n'étoit fils que d'un Receveur des Octrois de Tours ; mais son esprit complaisant, l'art qu'il professoit, & qui le rendoit néces-

re au Roi, avoient contribué à sa fortune : il possédoit la Seigneurie de Roches, & avoit procuré à son frere une charge de Conseiller au Parlement ; sa commission en Bourgogne fut secrette. Du Lude entroit depuis longtemps dans l'intime confidence du Roi, qui étoit charmé de son esprit, & de tous les expédiens qu'il lui fourniſſoit : il l'appelloit son compere maître Jean des habiletés ; il lui écrivoit une fois, en l'employant dans quelque affaire délicate. *Faites bien du maître Jean, & je ferai bien du maître Louis.* Du Lude trouva le secret de pacifier cette Province, fit prêter de nouveaux sermens au Roi par les principaux de la Nobleſſe ; & par les nouveaux Officiers du Parlement. 1479.

Troiſieme traité avec les Suiſſes. *Com. l. 4 c. 6.*

Chaumont se disposoit à entrer dans le Comté de Bourgogne,

1479. où le Prince d'Orange étoit toujours avec une armée entretenue ſur ſon crédit, le Duc d'Autriche étant dépourvu d'argent, & ayant aſſez de peine à contenir les Flamands. Il y avoit dans cette armée beaucoup de Suiſſes & des Allemands des Villes Impériales, alliées des Suiſſes. Chaumont s'attacha à ôter cette reſſource au Prince; le Roi entra dans toutes ſes vûes. En même-tems qu'il faiſoit offrir aux chefs des troupes Allemandes & Suiſſes de les prendre à ſa ſolde, il envoya des Ambaſſadeurs en Suiſſe, pour renouveller les alliances contractées avec eux dès l'année 1474, & leur offrir de leur continuer à perpétuité les deux penſions qu'il faiſoit, chacune de 20 mille francs; l'une aux Cantons en général, l'autre aux Bourguemeſtres & avoyés attachés à la Couronne.

Ces propoſitions furent extrêmement goûtées dans la Diette qui reçut avec honneur la demande que le Roi faiſoit du droit de Bourgeoiſie ; mais ils firent plus de difficulté ſur celle que le Roi fût déclaré leur premier Allié: depuis longtems ils avoient accordé ce titre aux Ducs de Savoie. Cette Nation fidele à ſes engagemens, avoit beaucoup de répugnance à ce changement. L'or de France, & peut-être la minorité du Duc de Savoie, alors dans la dépendance du Roy, ramenerent tous les eſprits. Il y eut un traité ſolemnel où ces penſions furent promiſes à perpétuité. Les Suiſſes s'obligerent de fournir au Roi, pour être continuellement à ſon ſervice, 6000 hommes à quatre florins & demi d'Allemagne par mois pour chaque ſoldat. Le Roi fut déclaré 1479.

1479. Bourgeois de Berne & le premier Allié des Cantons.

En conſéquence de ce traité, Chaumont prit à ſa ſolde tous les Suiſſes & tous les Allemands qui étoient dans le Comté de Bourgogne : l'armée du Prince d'Orange s'étant retirée, il ne reſta preſque plus de forces au Duc d'Autriche dans le Comté.

Seconde conquête du Comté de Bourgogne.

Chaumont y entra avec ſon armée accrue de beaucoup, & avec une nombreuſe artillerie ; il emporta le Château de Rochefort ſitué ſur le Doux, qui couvre en quelque maniere la ville de Dole. Vaudray, qui le défendoit, le rendit à compoſition. De-là Chaumont alla aſſiéger Dole, ſeule Place de défenſe de la Province. Elle fut battue longtems par l'artillerie, & ne fut priſe que par une erreur. On dit qu'un corps d'Allemands qui

Com. l. 6, ch. 4.

avoit été au ſervice du Prince d'Orange, & que Chaumont en avoit retiré, ſe reſſouvenant de leurs premiers engagemens, ſe voulut jetter dans la Place pour la défendre ; que les Francs-Archers François, qui virent cette manœuvre, les ſuivirent de ſi près qu'ils entrerent avec eux dans la Ville, dont ils ſe rendirent les maîtres. La ville ſurpriſe fut traitée comme priſe d'aſſaut ; elle fut pillée, brulée & démolie. 1479. *Mezeray.* *Com. ibid.*

Auſſonne ne tint pas ſi long-tems. Chaumont, à la faveur des intelligences qu'il y avoit, s'en rendit maître ; il en demanda au Roi le gouvernement qu'il obtint, & les charges militaires pour quelques-unes de ſes créatures. Il ne fallut pas recourir à la force pour ſoumettre Beſançon, Capitale de la Province : comme

1479. Ville Impériale elle ſe gouvernoit par ſes loix, & reconnoiſſoit ſeulement pour Protecteur le Prince à qui la Province obéiſſoit; il avoit ſeulement le droit d'y mettre un Gouverneur & d'y percevoir certains revenus, comme les gabelles & les amendes qu'il partageoit avec la Ville. Les Magiſtrats envoyerent à Valeſſan faire leur traité en conformité de leurs priviléges. Chaumont y entra, y reçut les ſermens ordinaires pour le Roi, & en ſortit, laiſſant la Ville dans ſa liberté & dans tous ſes droits.

P. Daniel.

Com. l. 6, c. 4.

Le Comté de Bourgogne, où il ne reſta au Duc d'Autriche que deux ou trois petits Châteaux & la ville d'Youx qui n'étoient pas capables de faire réſiſtance, fut reconquis par Chaumont. Dans cette expédition il uſa d'une diligence incroyable.

Le Roi l'y excitoit dans la crainte qu'il ne vint du ſecours du côté de l'Allemagne. Chaumont n'avoit pas beſoin d'être preſſé : il vouloit étendre & aſſurer ſon Gouvernement pour prévenir l'inconſtance du Roi, qui pouvoit à tous momens changer de vûe & confier le commandement à un autre Général. Sa célérité prévint ces deux écueils ; en moins d'un mois il fut maître de cette belle Province, qui, unie au Duché, compoſoit le plus beau Gouvernement du Royaume. C'étoit un pays riche, abondant, qui, depuis pluſieurs ſiécles, jouiſſoit d'une paix profonde. Craon s'y étoit déja extrêmement enrichi. Chaumont n'y fit pas moins bien ſes affaires, mais avec plus d'honneur & de modération. 1479.

Le Duc d'Albanie en France.

Pendant que le Roi étoit en

1479. Champagne, il apprit la mort de
P. Anſelme. d'Etoutteville (*a*) Conſeiller d'E-
C. ſcand. tat, & qui avoit été quarante-trois ans Prévôt de Paris. Il mourut en Juin fort âgé : le Roi qui le regretta comme un de ſes plus fideles ſerviteurs, donna ſa charge à Jacques ſon fils qui s'étoit diſtingué à la journée de Montlehéry & en pluſieurs occaſions ; ce nouveau Prevôt reçut à Paris un Ambaſſadeur du Roi de Caſtille, que l'Evêque de Lombes amenoit ; il venoit pour faire ratifier le Traité de Saint Jean de Luz. Il attendit le retour du Roy.

La réception que Gaucour, Gouverneur de Paris, fit au Duc d'Albanie, qui arriva en même tems dans cette Capitale, fut bien plus éclatante & bien plus

(*a*) Robert d'Etouteville, Seigneur de Beine.

ſuperbe. Auſſi le ſujet l'exigeoit-il. On lui fit par l'ordre du Roy, une entrée où tous les corps allerent du côté de Vincennes au-devant du Duc, comme ſi ç'eût été un Souverain. Gaucour étoit à leur tête, le Roi avoit envoyé pour l'accompagner, Monipegni, Chevalier & le Seigneur de Congreſſant Ecoſſois. Le Duc fut logé dans un magnifique Hôtel, il y fut défrayé lui, & ſa ſuite qui ne conſiſtoit qu'en douze chevaux. 1479.

Alexandre Stuard, Duc d'Albanie, étoit frere jumeau de Jacques III Roi d'Ecoſſe. Ce Roi traitoit ſes peuples avec dureté. Le Duc prit en main leur défenſe & s'unit au Prince Jean ſon frere. Ils firent entrer pluſieurs Seigneurs dans leur parti, & il s'éleva une guerre civile en Ecoſſe. Elle fut déſavantageuſe aux *Ducheſne hiſt. d'Ang.*

1479. Confédérés, les deux Princes tomberent entre les mains du Roi Jacques. Ce Prince foible étoit entêté de l'aſtrologie. On lui avoit prédit qu'il ſeroit détrôné par ſa famille. Craignant plus le Prince Jean que le Duc d'Albanie, il lui fit couper les veines, & ſe contenta de faire enfermer le Duc dans le Château d'Edimbourg d'où il ſe ſauva & ſe réfugia en France.

Juſtel, hiſt. de la maiſon d'Auvergne.

Le Roi le reçut avec bonté, lui offrit même un établiſſement en France en lui faiſant épouſer la fille du Comte d'Auvergne (*a*); mais ne voulant point ſe brouiller avec le Roi d'Ecoſſe qui pouvoit lui être utile contre les Anglois, il refuſa au Duc le ſecours qu'il lui demandoit pour paſſer en Ecoſſe, & y venger la mort de

(*a*) Anne de la Tour d'Auvergne, fille de Bertrand II, Comte d'Auvergne.

son frere. Le Duc d'Albanie après avoir séjourné quelque tems en France, passa en Angleterre où il espéroit engager cette Couronne dans ses intérêts. 1479.

Malgré les manœuvres de Louis XI, malgré les efforts des Seigneurs Anglois, à qui il donnoit des pensions, toute la Nation se récrioit contre l'indolence du Monarque d'Angleterre, qui laissoit si tranquillement dépouiller l'héritiere de Bourgogne d'une partie de ses Etats. Le cri public obligea Edouard à écouter les propositions que lui faisoient sans cesse les Ambassadeurs du Duc d'Autriche, appuyés des sollicitations de la Duchesse Douairiere de Bourgogne sœur d'Edouard. Le 22 de Juin il renouvella l'alliance avec le Duc de Bretagne (*a*). Il y eut

Alliance du Roi d'Angleterre avec le Duc d'Autriche *Rapin Thoyras.*

(*a*) François II, Duc de Bretagne.

1479. même des conventions arrêtées pour le mariage d'Anne ſa fille unique avec le Prince de Galles. Le Roi auroit eu ſujet d'être allarmé de cette alliance, ſi le bas âge de la Princeſſe, qui ne faiſoit que de naître, ne lui eût fait prévoir les obſtacles qu'y apporteroient le tems & les accidens qu'il produit. Il fut plus inquiet du traité de commerce, ſigné entre l'Angleterre & les Pays-Bas, & qui fut ſuivi le quatre d'Août d'un autre. Le Roi d'Angleterre s'y obligeoit de ſecourir le Duc & la Ducheſſe d'Autriche, qui, de leur côté s'engageoient à dédommager le Roi d'Angleterre de la penſion de 50000 écus que Louis XI lui faiſoit, ſi, ſous ce prétexte, il ſe diſpenſoit de la lui continuer. Il paroît que le Roi d'Angleterre ne penſoit pas trop ſé-

rieuſement à exécuter ce dernier Traité. Le 24 d'Août il fit expédier une commiſſion au Lord Veſton pour paſſer en France, & aller ſolliciter l'accompliſſement du mariage du Dauphin avec la Princeſſe d'Angleterre, il étoit toujours flatté de l'eſpérance de voir ſa fille Reine de France. 1479. *Com. l. 5, c. 7.*

Le Duc d'Autriche, ſans attendre le ſecours d'Angleterre, encore éloigné & incertain, s'étoit mis en état de faire par lui-même un effort qui pût réparer ſes pertes. Ses peuples qui reconnoiſſoient de jour en jour ſon mérite & ſa capacité, étoient tous prêts d'obéir à ſes ordres. Il aſſembla une armée formidable que quelques-uns font monter à près de 60000 hommes. Il y avoit 20000 Flamands de bonnes troupes, beaucoup d'Allemands, & 300 lances Angloiſes Siege de Terouane. *Com. l. 6, c. 6.* *C. ſcand.* *Com. ibid.*

1479. commandées par Thomas Abrigan, Chevalier Anglois, qui avoit bien ſervi ſous le feu Duc de Bourgogne. Le Duc avoit avec lui beaucoup de Nobleſſe tant des Pays-Bas que d'Allemagne & des Capitaines eſtimés, entre autres le Comte de Romont, les Seigneurs de Raveſtein & de Naſſau; il avoit auſſi une belle artillerie.

Avec ces forces il entra en Artois vers la mi-Août & alla
C. ſcand. mettre le ſiége devant Térouanne, Ville épiſcopale ſur la Lis. Saint Andry Lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du Duc de Bourbon, la défendoit. Battue par une furieuſe artillerie, il n'y avoit pas d'apparence qu'elle pût tenir longtems: les partis ennemis coururent l'Artois. Fiennes un des principaux
P. Anſelme Seigneurs de Flandre tomba dans

un parti François qui le battit, & le prit priſonnier. Le Roi l'attira à ſon ſervice. 1479.

Deſquerdes, Gouverneur de Picardie & d'Artois ne voulut pas laiſſer perdre Térouanne, dont la priſe, en hauſſant le cœur à l'ennemi, pouvoit avoir des ſuites dangéreuſes. A la tête ſeulement de 1100 hommes d'armes & de 8000 francs-Archers, n'ignorant pas que l'armée ennemie étoit compoſée de plus d'hommes que de Soldats, il marcha contre elle. Le Duc d'Autriche inſtruit de ſa marche, leva le ſiége & vint au-devant de lui. *Com. l. 6, c. 6.*

Bataille de Guinegaſte.

Les armées ſe trouverent en préſence le 24 d'Août dans la plaine de Guinegaſte, petit Bourg une lieue en-deça de Térouanne. Comme aucun des Chefs ne vouloit chicanner le

1479. terrein, on en vint bientôt aux mains. Torcy (*a*) commandoit la Cavalerie Françoiſe ſous Deſquerdes. Le Duc d'Autriche étoit à la tête de la ſienne, & faiſoit l'avant-garde avec le Comte de Naſſau; le Comte de Romont (*a*) conduiſoit le corps de bataille où il y avoit 14000 piquiers.

Deſquerdes commença la bataille en tombant avec ſa Cavalerie ſur celle du Duc d'Autriche que commandoit Raveſtein (*b*). Le choc fut ſi violent, & telle fut l'impétuoſité de la Gendarmerie Françoiſe (à qui preſqu'aucune troupe ne pouvoit alors réſiſter) qu'en très-peu

(*a*) Jean d'Etoutteville, Seigneur de Torcy.

(*b*) Jacques de Savoie, Comte de Romont.

(*c*) Philippe de Cleves, Seigneur de Raveſtein.

de tems Deſquerdes mit en déſordre la Cavalerie ennemie, qui, rompue ſe mit à fuir ſans garder ni ordre ni rang. Les François fiers de cet avantage, la pourſuivirent vivement. Deſquerdes vieux Capitaine, plein de ſageſſe & d'expérience, emporté par le ſuccès, ſe mit lui-même à la tête de ſes Gendarmes, & pourſuivit les fuyards. Torcy l'imita auſſi mal-à-propos. Il y eut dans cette fuite un grand maſſacre d'Allemands & de Flamands. On fit même des priſonniers, entre autres un jeune Seigneur favori du Duc d'Autriche, & le Prince de Pologne (*b*) ſon couſin, qui étoit venu dans cette armée faire ſes premieres armes. Les Vainqueurs allerent toujours battant & toujours pourſuivant l'enne- 1479.

C. ſcand.

Com. ibid.

(*a*) Sigiſmond, fils de Caſimir IV, Roi de Pologne, & d'Eliſabeth d'Autriche.

1479. mi jusqu'aux portes d'Aire, à plus de deux lieues du champ de bataille. Ceux des hommes d'armes qui ne suivirent pas Desquerdes, croyant la bataille gagnée, se jetterent sur les équipages des ennemis & s'abandonnerent au pillage; seconde faute qui ne resta pas impunie. Les francs-Archers aussi âpres au butin y coururent pareillement, suivis des goujats & des vivandiers.

Le Duc d'Autriche avoit conservé le sang froid dans cette déroute, ne s'étant point laissé entraîner par les fuyards, il alla se mettre à la tête de son Infanterie dont une partie fuyoit déja, l'autre étoit ébranlée & étonnée de la défaite de l'avant-garde. La présence du Prince & la valeur de plus de 200 Seigneurs ou Gentilshommes qui suivoient le

Duc

Duc la raſſura entierement. Naſſau de ſon côté rallioit une partie de la cavalerie Allemande qui s'étoit écarté des fuyards, & ſeulement diſperſée. 1479. *C. ſcand.*

En même tems le Comte de Romont, avec ſon corps de 14000 piquiers, tomba impétueuſement ſur les francs-Archers, dont une partie étoit au pillage. Ils firent quelque réſiſtance; il y eut encore beaucoup de ſang répandu; pluſieurs cependant ſe ſauverent: à leur exemple la cavalerie Françoiſe abandonna le champ de bataille; les uns ſous prétexte d'aller ſe jetter dans les places les plus voiſines que Deſquerdes avoit dégarnies, les autres en ſe livrant à une fuite honteuſe, & croyant la bataille entierement perdue. *Com. l. 6, c. 6.*

Deſquerdes revenu de la pour-

1479. ſuite des fuyards fut ſurpris du déſavantage qu'avoit l'armée Françoiſe. Il ſentit avec honte qu'il ne le devoit imputer qu'à lui-même ; mais à ſon tour, ne perdant pas le jugement, il attaqua l'ennemi avec ſa ttoupe victorieuſe ; il rallia, autant qu'il le put, ceux qui fuyoient ; il rétablit l'ordre, entretint le combat dans une eſpece d'équilibre. *C. ſcand.* Cependant voyant qu'une partie de l'armée avoit fui, qu'il y avoit danger que le reſte ne ſuccombât, il prit le parti de la retraite ; il la fit en bon ordre, laiſſant le champ de bataille au Duc d'Autriche, mais couvert de 14000 morts & de peu de François. Il emmena avec lui tous ſes priſonniers, qui montoient à près de 1000 : de ce nombre étoient le jeune Duc de Gueldres qui ne pouvoit pas avoir

Sainte Marthe, généal. de la Tremoille.

plus de quatorze ans, le Comte de Naſſau & le Baron de Ligne (*a*). 1479.

Il périt dans cette journée bien des gens de qualité. Jean de Bourgogne fils de Corneille, bâtard du Duc Jean ſans-peur, y perdit la vie. Du côté des François furent tués Medavi (*a*), Jacques d'Haluin, Vaſt de Monpedon, Bailli de Rouen & le Capitaine Beauvoiſin, Aymard Bayard y reçut tant de bleſſures qu'il fut mis hors d'état de ſervir le reſte de ſa vie. C'eſt le pere du Chevalier Bayard. *P. Anſelme. Cro. ſcand.* *Hiſt. du Chevalier Bayard.*

Telle fut la bataille de Guinegaſte que Deſquerdes ne gagna point par ſon imprudence, & qu'il ne perdit point par ſon ha-

(*a*) Jean III, Baron de Ligne, Chevalier de la Toiſon, Maréchal de Hainaut.

(*b*) George Rouxel de Medavy, Capitaine des francs Archers de l'Alençonnois & du Perche.

1479. bileté. Elle fit bien de l'honneur au Duc d'Autriche, qui y parut capitaine & ſoldat dans un âge encore peu avancé. Elle releva ſa réputation & fit voir à la France un Ennemi digne d'elle.

Com. l. 6, c. 6. Lorſque le Roi en apprit la nouvelle, il en fut conſterné & effrayé. Peu accoutumé aux adverſités, il les avoit toujours prévenues en ne faiſant preſque jamais la guerre qu'à coup ſur, en accablant ſes ennemis par des forces ſupérieures, par des armées nombreuſes, toujours pourvues d'un grand train d'artillerie; il ſacrifioit des tréſors pour corrompre les Gouverneurs & les Chefs. N'étant pas d'abord inſtruit exactement de la verité, il crut toutes ſes conquêtes perdues; ce qui fût arrivé ſi l'ennemi eût été pleinement victorieux. Lorſque ce Prince fut informé

au vrai comment les choſes s'étoient paſſées, il ſe raſſura & ne marqua même aucun reſſentiment contre Deſquerdes, qui en effet lui devenoit plus néceſſaire que jamais; mais il réſolut de ne plus lui permettre de riſquer des affaires générales ſans un ordre poſitif. 1479.

Il ſe tranquilliſa bien plus, lorſqu'il apprit que le Duc d'Autriche n'avoit oſé continuer le ſiége de Térouanne; il s'en ſeroit rendu maître, & peut-être même d'Arras, tant on étoit étonné de l'évenement de Guinegaſte, où l'on eſtimoit que les François avoient été vaincus, parce qu'ils n'avoient pas été vainqueurs. Le Duc ayant perdu tant de monde ne voulut pas riſquer ſa réputation. Les plus habiles Généraux ne prennent pas toujours le bon parti. Il s'a- Perte de Malaunoy. *Com. l. 6, c. 6.* *C. ſcand.*

1479. muſa, il alla aſſiéger Malaunoy ; Château voiſin où il n'y avoit que 160 arbalêtriers Gaſcons, qu'on appelloit les Jaquets, commandés par un Capitaine de leur nation, nommé le cadet Raimonet. Le Duc ſe perſuadoit qu'il lui ouvriroit d'abord les portes, & qu'il n'oſeroit tenir contre une armée qui étoit encore de près de 40000 hommes.

Raimonet, jeune téméraire ; croyant ſe faire un nom, s'opiniâtra à défendre Malaunoy. Il fut emporté d'aſſaut au bout de quelques jours. Toute la garniſon fut taillée en piéces, à l'exception de quelques-uns qui ſe jetterent dans les foſſés, & Raimonet ſe rendit priſonnier ſur l'aſſurance qu'on lui laiſſeroit la vie ; mais le Duc d'Autriche ne crut pas devoir tenir la promeſſe qu'on lui avoit faite ; le Conſeil de

guerre jugea qu'il étoit d'une dangereuſe conſéquence d'accoutumer les Commandans des places non tenables, à arrêter mal-à-propos une armée Royale. Raimonet fut pendu trois jours après. Quoique ce délai & la parole qu'on lui avoit donnée rendent odieuſe cette exécution, elle pouvoit peut-être s'excuſer par les loix militaires. Brantome ne parle point de la ſureté qu'on avoit donnée à ce Capitaine. 1479.

Le Roi n'entra point dans la raiſon de ces loix; irrité de cette exécution, il en prit une vengeance au-deſſus de l'outrage. Il envoya, lorſque l'armée ennemie fut retirée, le grand Prévôt Triſtan avec un corps de 800 lances & de 6000 francs-Archers, conduire cinquante priſonniers devant les villes de Malaunoy, de

1479. Douay, de Saint-Omer, d'Arras & de Lille, avec ordre de faire pendre dix de ces priſonniers devant chacune de ces Villes. Triſtan en s'en revenant fit le dégât dans le pays & s'empara de dix-ſept Châteaux ou maiſons fortes.

Tréve avec le Duc d'Autriche.

C. ſcand.

Le déſavantage que le Roi avoit eu à Guinegaſte fut bien compenſé par les priſes que firent cette année les Armateurs de Normandie ſur les côtes de Flandre & de Hollande. Coulon, l'un d'eux, s'empara de quatrevingt navires Flamands chargés de ſeigle qu'ils étoient allé chercher en Pruſſe pour la ſubſiſtance de leurs concitoyens. D'autres enleverent tout le hareng de la pêche de cette année, dommage infini pour les peuples de Hollande & de Zélande. Le Roi dégouté de la guerre par les difficultés qu'il y trouvoit, & revenu de ſes chi-

Com. l. 6, c. 7.

mériques eſpérances de détruire la Maiſon de Bourgogne, fit une treve de ſix mois avec le Duc d'Autriche pour avoir le tems de prendre de plus juſtes meſures, ſoit pour continuer la guerre, ſoit pour faire une bonne paix à laquelle il étoit déterminé. 1479.

Le Roi retourna au Pleſſis-lez-Tours. Là, il s'affermit dans la réſolution de paſſer dans le repos le reſte de ſon regne & de ſa vie, en faiſant la paix avec le Duc d'Autriche; un ſeul revers pouvant lui faire perdre toutes ſes conquêtes: il les auroit perdues ſi la bataille de Guinegaſte l'eût été. Mais réfléchiſſant, il ſe perſuada qu'il falloit encore faire une campagne, & par de nouveaux progrès, qu'un grand effort lui procureroit, forcer le Duc à ſouhaiter lui-même la paix. Le Roi à Tours. Diverſes affaires. *Com. l. 6, c. 6.*

Le 26 de Novembre il fit en- *Conf. des ordonnances.*

1479. regiſtrer au Conſeil à Tours un Réglement ſur les Requêtes civiles qui fixoit le tems où l'on pouvoit les propoſer, où l'on devoit les faire juger contre les Arrêts définitifs. Il fut enregiſtré au Parlement en Janvier, & a ſervi de fondement à ce qui a été depuis établi dans ces procédures qui achevent de ruiner les plaideurs opiniâtres. Elles n'étoient admiſes dans ce Réglement que pour les erreurs de fait. Dans ce même mois, il s'aviſa de faire rendre les honneurs funébres à la Dauphine ſa premiere femme, Marguerite Stuard, fille de Jacques premier, Roi d'Ecoſſe, qu'il avoit eu le tems d'oublier depuis vingt-trois ans qu'elle étoit morte, & qu'il n'avoit pas aimée pendant ſa vie. Son corps avoit été mis en dépôt dans la Cathédrale de Châlons-ſur-

P. Anſelme.

Marne. Il le fit tranſporter à Poitiers avec pompe; il y fut inhumé le 14 de Novembre : il n'en avoit point eu d'enfans. 1479.

La mort de Choletiere fit paſſer la charge de grand Maître de l'artillerie à Picart de Genouillac (*a*) dont les proviſions ſont du 5 de Décembre. Cette charge commençoit à être ſur un grand pied en France ; l'uſage de l'artillerie y devenoit plus fréquent ; l'art s'en perfectionnoit toujours : outre le grand Maître, il y avoit trois autres Maîtres qui même ne lui étoient point ſubordonnés. Le premier l'étoit de la bande de Sarmand ; le ſecond, le Maître de la bande des Bâtons; le troiſiéme, le Maître de l'Artillerie de Nor-

(*a*) Jacques Picart de Genouillac, dit Galiot, Chevalier, Seigneur de Bruſſac, Conſeiller & Chambellan du Roi.

1479. mandie. Ils avoient leurs départemens, leurs officiers & leur artillerie séparés du corps général de l'artillerie.

P. Anſelme. On croit que ce fut à Tours que le Roi fit le mariage de Renée de Beuil avec Jean de Bruges Seigneur de la Grutuze, ſon Chambellan. Le Roi la maria, comme ſa niéce, & lui donna les revenus des Greniers à ſel de Caen, de Caudebec, de Honfleur & de Liſieux. Elle étoit fille d'Antoine Comte de Sancere & de Jeanne de Valois ſœur naturelle du Roi. Le Roi aimoit Antoine, qu'il appelloit ſon frere d'armes. Il lui avoit donné en engagement, pour reſte de la dot de ſa femme, la ville de Carentan & lui avoit accordé beaucoup de priviléges pour ſa ville de Sancerre.

Il avoit fait auſſi pluſieurs

graces à Coitivi (*a*), qui avoit épouſé une autre de ſes ſœurs naturelles, Marguerite, fille d'Agnès Sorel. Elle étoit morte vers l'année 1472, & Coitivi mourut cette année. Il en laiſſa pluſieurs enfans, Charles l'aîné, Seigneur de Taillebourg, épouſa Jeanne, Princeſſe du Sang, ſœur de Jean Comte d'Angoulême. 1479.

Ce fut encore à Tours que le Roi, qui avoit toujours, des vues profondes, mais ſouvent trop ſubtiles, traita avec les héritiers de la Maiſon de Blois de leurs droits ſur le Duché de Bretagne, droits ſurannés, détruits par pluſieurs traités, & manifeſtement proſcrits. Le Roi acquiert les droits de la maiſon de Blois. *d'Argentré.*

1480. Pâques le 9 d'Avril.

Au commencement de cette année il arriva à la Cour un Ambaſſadeur de la République de Gênes, qui venoit faire des ſou- Ambaſſade des Genois. *Machiavel, hiſt de Florence.*

(*a*) Olivier de Coitivi, Seigneur de Taillebourg.

1480. missions au Roi, & implorer ſa protection. Il étoit arrivé en 1478; une révolution dans cet Etat alors ſous la domination du Duc de Milan, & ſous la ſuzeraineté de la France. Les Adornes profitant de la diviſion entre la mere & les oncles du jeune Duc Jean Galéas, firent révolter Gênes qui ſe remit en République. Baptiſte Fregoſe les en chaſſa cette année; ce fut lui qui fit députer au Roi. Ce Prince quelquefois plaiſant, même juſqu'à outrer la plaiſanterie, après avoir fait répéter à l'Ambaſſadeur que les Génois ſe donnoient à lui, répondit. *Vous vous donnez donc à moi: moi, je vous donne à tous les diables.* Si les perfidies & les infidélités de ces peuples méritoient cette réponſe, elle étoit bien déplacée dans la bouche de Louis XI. Ses vûes étoient de laiſſer le ſoin aux Ducs de Milan de reduire ces rébelles, & de con-

Maſſy, hiſt. de Gênes.

Intérêts des Princes du Duc de Rohan.

ſerver toujours ſur ces Princes ſon droit de ſuzeraineté, ſans engager la France à porter ſes armes en Italie, où elles ont rarement proſpéré. 1480.

Guerre de Luxembourg.

Le Roi avoit de bonnes raiſons pour ne pas diviſer ſes forces, la trève étoit prête à expirer. Il vouloit pouſſer ſes conquêtes contre le Duc d'Autriche, afin de le forcer à faire la paix de la maniere qu'il la ſouhaitoit. Soupçonnant la fidélité des plus grands Seigneurs de ſon Royaume, ſurtout dans le cas d'une guerre qui pouvoit leur fournir l'occaſion de ſignaler leurs mécontentemens, il étoit ſans ceſſe en garde contre eux. Malgré tous les ſervices qu'il avoit reçus du Duc de Bourbon, ſon beau-frere, il le croyoit ſecrettement ſon ennemi. Il donna commiſſion à Jean Aury Conſeiller au Parlement, & à Jean

1480. Doyac de faire des informations en Auvergne contre ce Prince & ſes officiers. Doyac étoit un Auvergnac natif de Cuſſet, ſujet du Duc, & qui s'élevoit par les mauvaiſes voies. Il y eut beaucoup de procédures. On arrêta même pluſieurs officiers du Duc ; mais ils ſe trouverent tous innocens, & le Parlement les renvoya abſous.

Nouveau Com. de 1723.

Les troupes s'aſſembloient en Champagne, c'étoit dans le Luxembourg que le Roi vouloit porter la guerre. Chaumont commandoit l'armée, & étoit impatient de réparer par quelque heureux ſuccès le déſavantage reçu à Guinegaſte. L'armée n'avoit jamais été ſi belle ; la Nobleſſe s'y étoit rendue preſque de toutes les Provinces du Royaume. Sur un bruit qui ſe répandit d'une deſcente des Anglois en Poitou, l'on

y renvoya l'arriere-ban de cette Province. Chaumont ouvrit la campagne par le ſiége de Luxembourg, ſe repoſant ſur une intelligence qu'il avoit dans la ville. L'intelligence manqua, & les aſſiégés firent une ſortie furieuſe où il y eut bien des François tués. Chaumont alors jugea à propos de lever le ſiége, & ſe rabattit ſur Virton qui fut pris d'aſſaut le jour de la Pentecôte. Ivoy capitula après une trève de trois jours. Ces deux places furent raſées. On croit qu'on dût leur conquête aux ſourdes pratiques d'un Seigneur Flamand nommé Guillaume Champcour, gagné par le Roi. 1480.

Des agents ſecrets qu'il avoit envoyés en Gueldres avoient auſſi diſpoſé la Nobleſſe de cette Province à livrer à Chaumont Dordreg & Utreck, mais il ne

1480. put pénétrer juſques là, dans la crainte où l'on étoit toujours des Anglois. Le Roi envoya en Normandie 3000 hommes qui lui vevoient de Suiſſe. Il eut une allarme bien plus vive au ſujet du Dauphin qui tomba dangereuſement malade au mois de Juin; mais ce jeune Prince fut guéri peu de jours après.

Troiſieme tréve avec le Duc d'Autriche. *Com.* 1723. *Obſerv. t.* 5. *C. ſcand.*

Il étoit vrai que l'Angleterre étoit prête à armer contre la France. Le Roi Edouard, preſſé par les ſollicitations du Duc d'Autriche & par les murmures des Anglois, ne pouvoit plus avec honneur être inſenſible aux entrepriſes du Roi. Dès le mois de Mai il avoit envoyé en France le Lord Havard pour faire ſuſpendre les opérations de la campagne & propoſer la paix entre les deux Princes. Le Roi employa avec ce Miniſtre ſon manége &

ſes artifices ordinaires; il le flatta, le careſſa & lui fit un préſent de mille marcs d'argent. Le Lord dévoué au Roi depuis longtems ſe prêta à tout ce qu'il voulut, &, ſans entrer en aucune diſcuſſion, conſentit que le Roi envoyât Saint Pierre (*a*) à Londres pour y amuſer de ſon côté la Cour d'Angleterre. 1480.

Le Pape Sixte IV allarmé des conquêtes des Turcs qui aſſiégeoient pour lors la ville de Rhodes, le rempart de la Chrétienté envoya aux deux Princes pour Légat le Cardinal de Saint Pierre aux liens (*b*) afin de propoſer ſa médiation, & de les porter à la paix. Il commença, comme il étoit naturel, par ſe rendre en France. Il y fit les fonctions de Légat, ce qui indiſpoſa le Duc

(*a*) Jean Bloſſet, Seigneur de S. Pierre.
(*b*) Julien de la Novere.

1480. d'Autriche, qui prétendit que par là il s'étoit rendu partial, & qui refusa de le recevoir dans ses Etats en cette qualité. Le Légat, dans une lettre qu'il écrivit à ce Prince, ne lui donna pas le titre de Duc de Bourgogne, quoiqu'il le prît conjointement avec celui de Duc d'Autriche, & que le Pape, dans un bref, le lui eût donné. De longues altercations entre le Duc & le Légat en furent la suite. Le Légat ne put obtenir qu'une conférence à Péronne avec un des Ministres de ce Prince.

Le Cardinal Hugonet (*a*) étoit venu avec le Légat, il étoit chargé de passer avec lui en France pour proposer un mariage à la Duchesse Douairiere de Bourgogne. On n'a point sçu quel étoit

(*a*) Pierre Hugonet, Evêque de Maçon, frere du feu Chancelier Hugonet.

ce Prince qui la faiſoit rechercher. Il y a peu d'apparence qu'elle l'eût agréé. Elle n'étoit plus jeune. Elle aimoit le ciel des Pays-Bas, où elle jouiſſoit d'une parfaite ſanté, où elle avoit un riche douaire, & où elle s'étoit étroitement attachée au Duc & à la Ducheſſe d'Autriche : ſon amitié pour eux la détermina en Juillet de paſſer en Angleterre munie de pleins pouvoirs pour négocier en perſonne avec le Roi ſon frere, & l'engager à les ſecourir efficacement. Elle emmena avec elle trois de leurs Miniſtres, qu'ils firent ſuivre de près par Michel Bergh (*a*). 1480.

La préſence d'une ſœur tendrement aimée échauffa le Roi Edouard. Elle y conclut un trai-

(*a*) Guillaume de la Baume, Seigneur d'Irlan, Chevalier de la Toiſon. Thomas de Plaine, & Jean Groz.

1480. té qui contenoit que le Roi d'Angleterre envoyeroit au Duc & à la Ducheſſe d'Autriche 1500 archers & 3000 hommes d'armes. Il promit de plus de lui faciliter un emprunt pour ſoudoyer pendant trois mois 5000 hommes d'armes. Il nomma les Généraux du ſecours, qui furent les Lords Milton, Thomas Euvringhen & Jean Disfild. Pour rendre cette alliance plus ferme il fut convenu que le Comte de Charolois, fils unique du Duc d'Autriche, épouſeroit la Princeſſe Anne, ſeconde fille du Roi d'Angleterre. Ce Prince lui donnoit pour dot, lors de la conſommation du mariage, la penſion de 50000 écus que la France faiſoit au Roi d'Angleterre, qu'il appelloit tribut. Dès ce moment la Ducheſſe de Bourgogne fit au nom du jeune Comte, préſent à la jeune Princeſſe d'une

riche bague, & le Roi Edouard se disposa d'en envoyer une pareille au Comte. 1480.

Le Roi, instruit de ce qui se passoit, se hâta de renvoyer en Angleterre le Lord Havard avec des promesses positives que le mariage du Dauphin alloit s'accomplir incessamment, que le Roi étoit disposé à renouveller la trève entre les deux Couronnes, à cette seule condition que les Ducs d'Autriche & de Bretagne n'y seroient point compris. Pour rendre ces promesses plus persuasives, le Lord portoit avec lui tous les arrérages dûs de la pension.

L'or de France n'éblouit point le Roi d'Angleterre; il rejetta ces propositions, reçut l'argent comme lui étant dû, & envoya notifier au Roi ce refus par un nouvel Ambassadeur, qui fut le Docteur Langton. Louis XI sçavoit

1480. ſe retourner ſuivant les occurences : actuellement en négociation avec le Duc d'Autriche, il conclut avec lui une trève de cinq mois : il conſentit d'y comprendre le Duc de Bretagne, *C. ſcand.* malgré l'extrême répugnance qu'il y avoit : mais il eſpéroit détourner le Roi d'Angleterre de ratifier le traité de Londres. Le Duc d'Autriche de ſon côté ſe donnoit le temps de le faire exécuter. De ces cinq mois il y en avoit trois où la trève devoit être marchande, & le commerce libre entre les ſujets des deux Princes. Le quatriéme mois finiſſoit le commerce, mais l'Armiſtice y devoit ſubſiſter. Le cinquiéme on devoit prendre des meſures, ou pour faire la paix, ou pour recommencer la guerre.

Com. de 1723. *Preuv. t.* 5. Ce fut ſur les preſſantes ſollicitations du Roi d'Angleterre, que

que le Duc d'Autriche comprit le Duc de Bretagne dans la tréve; jeune encore, & peu inſtruit de ſes véritables intérêts, il l'avoit négligé juſques-là. Il eut ſoin dans la ſuite de renouveller avec lui les alliances que le feu Duc de Bourgogne ſon beau-pere avoit entretenues ſi exactement. On voit un traité de confédération entre ces deux Ducs, ſigné à Londres le 16 d'Avril 1481, par les Ambaſſadeurs du Duc d'Autriche, & par ceux du Duc de Bretagne, qui étoient Jacques de la Villecan, Sénéchal de Rennes, & Michel de Partenay. Depuis, le Prince d'Orange & le Comte de Chimay, Ambaſſadeurs du Duc d'Autriche auprès d'Edouard, paſſerent en Bretagne, & renouvellerent avec le Duc le traité de Londres. 1480.

La tréve devoit commencer

1480. le 27 d'Octobre, & devoit être précédée d'une entrevûe entre le Roi Edouard & le Duc d'Autriche : elle fut marquée à Arras ou à Lille ; mais elle n'eut pas lieu, le Roi d'Angleterre l'ayant réprouvée ; la Ducheſſe de Bourgogne eut même peine à excuſer auprès de ce Prince, une tréve conclue ſans ſa participation, dans le tems qu'il ſe prêtoit avec tant de bonté aux beſoins du Duc d'Autriche.

C. ſcand. Cette tréve ſignée, il ſe contenta d'écrire à ce Prince, qu'à l'égard de la paix, il vouloit être médiateur entre les deux puiſſances, ſurtout qu'il ne conclût rien avec le Légat ; il manda la même choſe à ſon Ambaſſadeur Langton. Le Roi ne vouloit point d'un pareil arbitre, auſſi reçut-il avec joie les Ambaſſadeurs du Duc d'Autriche, qui arriverent à Tours au mois de Mars, pour la proro-

gation de la tréve ; elle fut prolongée pour un an. Le Roi d'Angleterre l'ayant appris, envoya auſſi ſes Ambaſſadeurs, pour la continuation de la tréve entre les deux Couronnes : le Roi alla au-devant d'eux juſqu'à Château-Renaud, & conſentit à cette continuation. 1480.

Siege de Rhodes. *Vertot, hiſt. de l'ordre de Malthe.*

On reçut en ce tems-là la nouvelle de la levée du ſiége de Rhodes, nouvelle agréable à toute la Chrétienté, plus encore à la France, ſur qui la gloire en rejaillit par préférence. Le Grand Maître Pierre d'Aubuſſon qui défendit cette importante Place, étoit François, auſſi-bien que ſon frere Antoine, Vicomte de Monteil, Général des armes de la Religion pendant le ſiége : on compte juſqu'à quatrevingt trois Chevaliers François qui ſe ſignalerent à ſa défenſe. Depuis l'an-

1480. née 1476 que d'Aubuſſon avoit été élu Grand Maître, il s'étoit préparé à cette vigoureuſe défenſe qui lui fit tant d'honneur. Le Sultan des Turcs, Mahomet II, fameux par tant de conquêtes faites ſur les Chrétiens, menaçoit depuis long-tems cette Iſle, d'où il partoit tous les ans des Flottes funeſtes à ſes ſujets.

Le Grand Maître avoit extraordinairement fortifié la Ville, le Roi étoit entré dans ſes beſoins, en obtenant du Pape un Jubilé, & des indulgences qui avoient produit de très-grandes ſommes qu'on avoit envoyées à d'Aubuſſon. Le Sultan, maître de la plus vaſte Monarchie, accrue de deux Empires, de quatre Royaumes, & de cinquante-deux Places fortes, croyoit n'avoir rien fait, s'il ne prenoit Rhodes. Ce déſir l'occupoit jour & nuit, il

troubloit ſes plaiſirs, & interrompoit ſon ſommeil : il choiſit le plus habile de ſes Généraux pour cette expédition, c'étoit Meſſith, Viſir-Azen, qui deſcendit dans l'Iſle ſur une Flotte de 160 voiles, chargée de cent mille hommes de débarquement. Le ſiége commença le 23 de Mai, & dura juſqu'au 27 de Juillet, il n'y en eut jamais de plus furieux ; mais la défenſe l'emporta ſur les attaques ; les Chevaliers & les habitans les repouſſerent avec une valeur invincible, le Viſir laiſſa dans les foſſés de la Ville dix mille de ſes meilleurs ſoldats : il y périt auſſi un grand nombre de ces héros Chrétiens. 1480.

Mort de René, R. de Sicile. *P. Anſelm.*

Le Roi regretta tous ces braves guerriers ; il fut plus indifférent ſur la mort du Roi de Sicile ſon oncle qu'il n'avoit jamais aimé ; cette mort lui donnoit une

1480. perſpective qui flattoit ſon ambition. Ce Prince âgé de 73 ans, mourut dans la Ville d'Aix, capitale de ſon Comté de Provence, le 10 de Juillet. Il fut ſurnommé le Bon; ſa conduite avoit été digne de ce ſurnom. Il avoit toutes les qualités qui peuvent rendre illuſtre un particulier; beaucoup de valeur, mais le génie lui manquoit pour ſoutenir le poids d'une Couronne: il ne lui reſtoit plus que des filles, la mort lui ayant enlevé ſon fils & ſon petit-fils, ſucceſſivement Ducs de Calabre & de Lorraine. A l'égard de ſes droits ſur le Royaume de Naples & du Comté de Provence, il les laiſſa par ſon teſtament à Charles Comte du Maine, ſon neveu, fils de ſon frere.

Le Roi René avoit ordonné que ſon corps fût inhumé à Saint

Maurice d'Angers; mais les habitans d'Aix qui avoient aimé passionnément ce Prince, s'y opposerent avec tant d'opiniâtreté, que la Reine sa veuve fut obligée de leur laisser ce précieux dépôt; & d'envoyer seulement à S. Maurice le cœur de son mari, encore eut-elle de la peine à l'obtenir. 1480.

Charles d'Anjou, Comte du Maine, se porta aussitôt pour l'héritier & le successeur du Roi René son oncle, & prit le nom de Charles IV. Il trouva un compétiteur dans la personne du Duc de Lorraine, qui comme petit-fils de René, prétendoit devoir lui succéder; la Duchesse sa mere vivoit encore, il lui fit prendre le nom de Reine de Sicile, de Duchesse d'Anjou, & de Comtesse de Provence; elle prit même les armes pleines du Roi son pere: en même-tems le Duc

Charles IV, Roi de Sicile.

Favin, théât d'honneur.

1480. fit filer des gens de guerre pour se rendre maître de la Provence où il étoit fort aimé, & où il avoit long-tems demeuré, soit lorsqu'il y avoit été élevé auprès du Roi René son grand-pere & son parain, soit depuis dans les voyages qu'il y avoit faits. Il chargea secrettement les deux Comtes de Linanges d'aller se mettre en possession du Duché de Bar, dont jouissoit aussi le feu Roi René.

P. Anselme. Les mesures qu'avoit prises le Roi firent échouer tous ces projets. Palamede de Fourbin, grand Président de Provence, premier Ministre du feu Roi René, & qui gouvernoit cette province, étoit tout dévoué aux intérêts du Roi. Des sujets d'un si grand mérite n'échappoient guéres à Louis XI. Fourbin sçavoit que le Roi soutiendroit les droits du Comte du Maine, dont il se regardoit déja

comme l'héritier. Ce Miniſtre n'eut pas de peine (ſoutenu des troupes que le Roi lui fournit) à chaſſer celles du Duc de Lorraine, & à pacifier la Provence : le Comte du Maine alléguoit un teſtament du Roi de Sicile Charles I, frere de S. Louis, qui déclarant inſéparables le Royaume de Sicile & le Comté de Provence, y établiſſoit un droit de maſculinité. Charles IV paſſa en Provence, y fut reconnu pour Souverain ſans aucun obſtacle ; il prit en Fourbin la même confiance qu'avoit toujours eu le Roi ſon oncle ; il le choiſit pour ſon premier Miniſtre ; il envoya peu après l'Evêque de Digne (*a*) & Jean Gerento ſon Chancelier, Ambaſſadeurs vers le Pape, pour lui rendre l'obéiſſance, & obtenir l'inveſtiture que le Pape ne

1480.

Com. l. 7, c. 1.

Favin, théât. d'honneur.

(*a*) François de Luxembourg.

1480. refuſoit point, ſauf le droit d'autrui. Le Duc de Lorraine ne fut pas plus heureux dans ſon entrepriſe du Duché de Bar, le Roi ayant envoyé Silly (*a*) pour arrêter les deux Linanges. Silly s'acquitta ſi bien de cette commiſſion, que depuis il lui donna la charge de Capitaine de 200 archers-francs de la petite garde de ſon corps alors vacante.

P. Anſelme.

Dict. hiſt. La mort du Roi René unit encore à la Couronne les Duchés d'Anjou, de Bar, & le Comté de Beaufort-en-vallée, qui relevoit de la Touraine. On ne comprend pas trop comment le Roi Charles IV ne reclama pas l'Anjou, ſubſtitué à tous les Princes de cette Maiſon; mais il n'avoit pas de volonté vis-à-vis celle de Louis: ſatisfait du ſecours qu'il

(*a*) Jacques de Silly, Ecuyer d'Ecurie du Roi, ſon Conſeiller & Chambellan.

lui avoit donné pour le faire régner en Provence. 1480.

Il y eut encore cette année pluſieurs autres morts, & quelques mariages de Seigneurs & de perſonnes célebres. Morts & mariages. *Cab. de L. XI.*

Charles Gaucour, Gouverneur de Paris, mourut dans un âge très-avancé; il avoit rendu dans tous les tems de grands ſervices au Roi & à l'Etat: le Roi ne remplit pas ſitôt ſa place, il ſe repoſa ſur les Magiſtrats ſubalternes du ſoin de veiller ſur les Pariſiens, qu'il exemta cette année du ban, de l'arriere-ban, & même d'y contribuer en argent, pour les fiefs qu'ils poſſédoient. *Conf. de ordonnances.*

Le 29 de Février ſe célebra le mariage de Gilbert de Bourbon, fils aîné de Louis Comte de Montpenſier, avec Claire de Gonzague, fille de Frédéric, Marquis de Mantoue. *DuTillet*

1480. On ne ſçait quel ſujet eut le Roi de ſe dégouter du Comte de Damartin : il ne falloit à ce Prince, d'autres raiſons que ſon caprice. Il lui ôta cette année le Gouvernement du Queſnoi, & licencia ſa compagnie de cent hommes d'armes. Le Roi lui écrivit qu'il étoit content de ſes ſervices, qu'il avoit toujours de la confiance en lui, & qu'il le laiſſeroit jouir toute ſa vie de la penſion de 8000 francs qu'il avoit ſur le Briançonnois. Damartin peu raſſuré, ſe plaignit au Roi de ſa diſgrace, en lui rappellant ſes ſervices ; la mort de ſon pere tué à Azincourt, & celle de ſes deux freres qui avoient péri, l'un à la journée de Crevant, & l'autre en Guyenne ; mais rien ne fit changer les diſpoſitions du Roi Ce fut du Lude qui eut le Gouvernement du Queſnoi, il avoit déja celui du Dauphiné.

Diſgrace de Damartin.

Cab. de L. XI.

L'hyver fut extrêmement rude cette année, on ne ſe ſouvenoit pas d'avoir reſſenti un froid ſi piquant; la forte gelée commença le 28 de Décembre, & dura ſans diſcontinuer juſqu'au 8 de Février. La Seine, la Marne, l'Yonne, & preſque toutes les autres Rivieres furent priſes, les chariots y paſſoient ſûrement; mais ils ne remplaçoient pas la commodité de l'eau pour le tranſport du bois, qui fut d'une chereté prodigieuſe. Le dégel fut un ſecond fléau qui cauſa d'effroyables ravages, pluſieurs ponts furent emportés; il falut que tous ceux qui les habitoient, délogeaſſent en diligence. Les glaçons rompirent ſept pieux du moulin du Temple: on s'attendoit même à une plus longue gelée, les Aſtrologues ayant prédit qu'elle dureroit un mois de plus,

1480. Le grand Hiver. *C. ſcand.*

1480. il n'étoit pas ſuprenant qu'ils ſe fuſſent trompés; ils ſe diſculperent ſur ce qu'en effet le tems reſta très-froid juſqu'en Mai.

Mariage du Duc d'Orleans. *Addit. à l'hiſt. de L. XI.*

Ce fut cette année que s'accomplit le mariage de Louis, Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, avec Madame Jeanne, ſeconde fille du Roi, ouvrage d'iniquité que produiſit la noire malignité du Roi. On ne ſçait ſi la haine qu'il avoit eu pour le feu Duc d'Orléans n'avoit pas paſſé juſqu'à ſon fils; mais il n'avoit rien oublié pour empêcher que l'éducation du jeune Prince répondît à la grandeur de ſa naiſſance. On ne doit pas être ſurpris de la crainte que le Roi avoit que le Duc ne ſe rendît trop recommandable, puiſquil avoit ces mêmes ſentimens pour ſon propre fils, dont il négligeoit abſolument l'éducation. Les ſoins de la Du-

cheſſe d'Orléans (*a*) prévalurent ſur la mauvaiſe intention du Roi. Cette Princeſſe ſe chargea elle même de l'élever. Elle lui donna d'excelens maîtres qui l'inſtruiſirent ſous ſes yeux, ſurtout dans l'hiſtoire, que ce jeune Prince poſſédoit parfaitement. Elle eſt la leçon la plus utile pour les Princes quand ils l'étudient avec réflexion, & qu'ils ſçavent en faire uſage. 1480.

La nature agit encore plus efficacement que la Ducheſſe. Le Duc d'Orléans étoit né le 27 Juin 1462. A tous les dons du cœur & de l'eſprit étoit joint l'extérieur le plus avantageux. Grand, bien fait, ſa phyſionnomie annoncoit ſes vertus. Il faiſoit tout avec grace ; il ſe diſtinguoit ſurtout par un air affable, plein de bonté & de dou- *P. Anſelme. Brantome, à L. XII.* *Du Tillet.*

(*a*) Marie de Cleves.

1480. ceur ; qualités qui ne pouvoient plaire à un Roi jaloux & défiant.

Lorſque ce Prince n'étoit encore qu'au berceau, le feu Duc d'Orléans ſon pere (*a*) avoit recherché pour lui Madame Louiſe, fille aînée du Roi, née à Genep en Brabant. Le Roi n'avoit pas déſaprouvé cette recherche, *P. Anſelme.* d'autant plus qu'il paroiſſoit alors en bonne intelligence avec le Duc, & qu'il étoit parain du jeune Prince. Madame Louiſe mourut peu d'années après. Il étoit naturel qu'on lui ſubſtituât Madame Anne, ſa ſœur, née en 1462. Mais le Duc d'Orléans mourut, & ſon fils croiſſant en âge & en vertus, devint redoutable au Roi qui vouloit un gendre d'un mérite médiocre, & entierement dans ſa dépendance. Il

(*a*) Charles, Duc d'Orleans, premier Prince du Sang.

choiſit le Comte de Beaujeu, puîné de la Maiſon de Bourbon, mal partagé des biens de la fortune, d'un génie ſouple & complaiſant. 1480.

Ce fut ſa ſeconde fille, Madame Jeanne, qu'il deſtina au Duc d'Orléans. Elle étoit née avec un eſprit doux, juſte & porté à la piété, mais avec un corps & une figure ſi diſgraciée qu'elle prévenoit contre elle, & ne permettoit pas qu'on s'arrêtat à ſonder ce qui pouvoit balancer ces imperfections extérieures. Elle étoit petite, noire, laide & boſſue. Le Roi lui-même ne la pouvoit ſouffrir. La Comteſſe de Lignere, ſa gouvernante, avoit l'attention, lorſqu'elle rencontroit ce Prince, de la dérober à ſes yeux en la cachant ſous ſa longue robe. On dit que les Médecins l'avoient aſſuré qu'elle ne

Mathieu, hiſt de L. XI.

Addit. à l'hiſt. de L. XI.

Mezeray; à L. XI.

Hiſt. des ordres Relig.

1480. pouvoit jamais avoir d'enfans. Elle n'avoit de goût que pour les exercices de piété. Le Roi les lui défendoit & la forçoit de se trouver aux assemblées & aux fêtes de la Cour, où elle ne portoit qu'un esprit distrait & un air mortifié.

P. Anselme. Tels furent les motifs qui dé-

Ad. à l'h. de L. XI. terminerent le Roi à ce mariage, dès que Madame Jeanne eut at-

Cont. de l'hist. Eccles. teint l'âge de 12 ans. Le Duc n'entroit que dans sa dix-neuviéme année, le Roi lui déclara qu'il vouloit qu'il épousât cette Princesse. Sur la répugnance qu'il en témoigna, Louis usa de me-

Du Tillet, des fils de France. nace, & lui dit même qu'il le feroit mettre en prison : il fallut obéir. Ce mariage fut arrêté, il y a apparence qu'il fut célébré cette année ; on voit par un acte du 7 Mars que le Roi dérogeant à

Contin. de l'hist. Eccles. la loi des appanages consentit que sur celui de la Maison d'Orléans

on assit le douaire de Madame qui fut fixé à 4000 frans de revenu. Il réitéra ses menaces au Prince qui manquoit d'égard pour Madame. Madame, de son côté, s'étoit jettée aux pieds du Roi pour se dérober à une alliance qui ne lui déplaisoit pas moins qu'au Prince. 1480. *Hist. des ord. Relig.*

Quoique le Duc d'Orléans ne fût que dans sa dix-neuviéme année, il avoit l'esprit assez ouvert pour comprendre qu'un mariage contracté de cette sorte se pourroit dissoudre facilement dans la suite. Il alla faire secrettement devant Notaire une protestation de la violence qui lui étoit faite. Il est assez surprenant qu'il en trouvât, ils eussent payé de leur tête cet exercice de leur ministere. Le fait est constant. Il épousa Madame, & fut mis avec elle dans le même lit, où il n'usa d'aucuns *Rapin Thoyras.* *Brantome, d. illust.*

1480. de ſes droits. Il en fit un ſerment ſolemnel 18 ans après, quoiqu'il y eut beaucoup lieu d'en douter, ſurtout la Princeſſe n'en ayant pas voulu convenir.

P. Anſelme. Il y avoit une autre cauſe de nullité dans ce mariage ; le Roi tout habile qu'il étoit, n'y penſa point. Les époux y penſerent encore moins. Le Roi étant parain du Duc il falloit une diſpenſe pour le marier avec Madame ; mais ces ſortes d'empêchemens ne ſont plus valables dès que la conſommation à ſuivi.

La Ducheſſe Douairiere fut très-affligée de cette alliance. Elle avoit deux filles, Marie, l'aînée, avoit épouſé Jean de Foix, Vicomte de Narbonne, ſecond fils de la Reine de Navarre. Le Roi avoit donné au Vicomte en 1478, le Comté d'Etampes. Anne, la ſeconde, avoit

été faite Abbeſſe de Fontevraut la même année. 1480.

Après la trève le Roi étoit retourné au Pleſſis, où il fit cette année dans le Militaire un changement par le conſeil de Deſquerdes, il eſpéroit en retirer de grands avantages. Il caſſa tous les francs-Archers, leur ſubſtitua les Suiſſes & les Piquiers, qu'il arma tous de piques, de hallebardes & de larges épées. Il avoit reconnu par le ſuccès des batailles de Morat, de Nancy, & même par celui de Guinegaſte, le grand uſage qu'on pouvoit faire des piques. Il en avoit plus eſtimé les Suiſſes, dont même il avoit pris une compagnie pour ajouter à ſa garde ordinaire. L'abolition des francs-Archers entraîna celle des fleches, dont l'effet étoit mépriſable depuis que l'uſage des fuſils s'étoit perfectionné.

Le camp du pont de l'Arche.

Com. l. 6, c. 7.

C. ſcand.

Dict hiſt.

P. Daniel, à L. XI.

1480. Il se mit dans l'esprit d'entre-
C. scand. tenir toujours sur pied une armée dans un camp retranché. On le dressa dans cette belle & vaste plaine qui est en pente au delà de la Seine auprès du Pont de l'Arche, entre cette riviere & celle
Com. l. 6, c. 7. d'Andelle. Il étoit environné de divers retranchemens de bois qui pouvoient se transporter, & étoit encore fermé par un grand nombre de chariots, usage qu'avoit introduit le feu Duc de Bourgogne, & dont il avoit souvent retiré beaucoup d'utilité.

C. scand. Le Roi fit faire un très-grand nombre de tentes & de canonieres pour les Officiers & les Soldats qu'on appelloit *les gens du Camp*. Il voulut qu'ils commen-
Com. liv. 6. 7. çassent par y séjourner un mois pour connoître combien ils consommeroient de vivres, & l'ordre que cette armée observeroit,

Elle étoit composé de 1500 hommes d'armes, de 10000 fantassins, dont il y avoit 6000 Suisses & de 2500 Pioniers. Il vouloit que les hommes d'armes fussent en état de pouvoir, dans l'occasion, descendre de cheval & combattre à pied, à peu près comme font aujourd'hui les Dragons. Desquerdes étoit Général de ce Camp, il avoit sous lui, comme Intendant de l'armée, Guillaume Picart, Bailli de Rouen. 1480. *C. scand.*

La dépense de ce Camp devoit monter à 1500000 francs par an. La destination de tous les revenus du Roi étoit faite. Il ne la vouloit point changer. Pour fournir à cette nouvelle dépense, il falloit augmenter les impositions. *C'étoit une terrible charge pour l'Etat, déja accablé des anciennes que le Roi avoit mises de son autorité & sans en avoir l'octroi* Revenus du Roi. *Com. l. 6, c. 7.*

1480. *des Etats du Royaume, ainſi que cela ſe pratiquoit autrefois.*

Le feu Roi fut le premier qui impoſa la taille à ſon gré, & ſans le conſentement des Etats. La confuſion où étoit pour lors le Royaume, la néceſſité de reconquérir ſur les Anglois la Normandie & la Guyenne, le déſordre que cauſoient les gens de guerre répandus dans les Provinces pouvoient faire excuſer cette conduite. Il y fit conſentir les Princes & les Seigneurs ſéduits par les penſions qu'il leur accordoit pour les ſommes qui ſe levoient dans leurs Terres. S'il eut vécu plus longtems il y eut peut-être remédié avec l'avis de ſon Conſeil. C'étoit un bon Roi. Cependant par les ſuites qu'eut l'exemple funeſte qu'il avoit donné, il intéreſſa beaucoup ſa conſcience & celle des Rois ſes ſucceſſeurs; il fit une plaie à la France, qui ſaigner a

Boulainvil. Anci. gouvern. Com. ibid.

gnera longtems, auſſi-bien que l'ordre qu'il établit, d'avoir à ſa ſolde, ſuivant l'uſage des Princes d'Italie, un ſi grand nombre de Gendarmes. 1480.

Malgré cela Charles VII ne levoit que dix-huit cent mille francs de toute impoſition ſur le Royaume; il avoit réduit à 17 compagnies de 100 hommes d'armes chacune les troupes deſtinées à la garde du Royaume, leſquelles encore avoient leurs quartiers fixés & ne faiſoient point de routes, ce qui étoit un grand ſoulagement pour les peuples qui jouiſſoient d'un grand calme.

Le Roi au contraire avoit porté les impoſitions juſqu'à quatre millions ſept cent mille livres, ſans les frais de l'artillerie. Il avoit ſur pied toujours entretenus 5000 Gendarmes garnis, & 25000 hommes d'Infanterie, tant pour le Com. l. 5. c. 18.

1480. *camp que de mortes payes.* Son domaine lui produiſoit outre cela un million; il avoit encore pour reſſource les emprunts forcés, qui, à la vérité, juſques-là, avoient été dans les tems aſſez régulierement remboursés. Auſſi les peuples étoient-ils opprimés. Le Roi ne doutoit pas de leur haine. C'étoit le ſujet de ſes défiances : mais il ne devoit pas les étendre ſur ſes ſerviteurs qui, comblés de ſes bienfaits, lui euſſent été fideles aux dépens de leur vie.

Com. l. 6. c. 7.

Le Roi répandoit tout cet argent dans le Royaume, aux troupes, en bâtimens, en fortifications, en penſions & en dons aux Egliſes, ſujet d'adouciſſement pour le peuple. Son luxe les ſcandaliſoit encore moins, la dépenſe de ſa maiſon n'avoit monté juſqu'à cette année qu'à 36000 liv. Il la pouſſa inſenſiblement les an-

Mathieu, hiſt. de L. XI.

nées ſuivantes juſqu'à 80000 ; mais beaucoup de Princes & de Seigneurs en faiſoient une peu différente. 1480.

Ce Prince portoit quelquefois l'œconomie juſqu'à la léſine ; la Chambre des Comptes a ſur cela des monumens qui ne ſont pas honorables à la Royauté. Le nombre de ſes Officiers étoit aſſez modique, auſſi ſervoient-ils toute l'année. Elle commencoit pour eux au premier d'Octobre.

Projets du Roi pour réformer les abus.

Le Roi donna ſes ordres pour cette nouvelle & terrible impoſition ſur tout le Royaume. Il croyoit eſſentielle au maintien de ſon autorité cette armée toujours ſubſiſtante. Il n'eſt pas douteux qu'il n'eût diminué les impôts, s'il eût fait, comme il le projettoit, une bonne paix avec le Duc d'Autriche. Il ſentoit l'oppreſſion des peuples. Vainqueur de tous ſes *Com. l. 7. c. 6.*

1480. ennemis, le Royaume agrandi de tant de Provinces, il vouloit le ſoulager. Il avoit pour y parvenir, formé trois projets qui ſeront toujours l'objet d'un bon & ſage Roi. Le premier de faire un Code pour abréger les procédures qui ſont la ruine des familles : il ſe faiſoit un plaiſir ſecret de mortifier le Parlement en lui retranchant de ſon autorité. Le ſecond étoit d'établir une ſeule Coutume dans tout ſon Royaume, le troiſiéme de n'y ſouffrir qu'un poids & une meſure.

Par ces établiſſemens, il eût fait un grand bien dans le Royaume ; il eût ſoulagé ſes ſujets qu'il avoit exceſſivement foulés, ſans que les avis de ſes Miniſtres, ni qu'aucunes remontrances euſſent pu l'en détourner ; c'étoit de lui ſeul qu'un ſi grand bien pouvoit provenir : il falloit pour y par-

venir, cinq ou ſix années d'un regne pacifique, & que le Roi jouît d'une parfaite ſanté ; mais & les années & la ſanté manquerent. Le Roi fit la triſte expérience, qu'il ne faut jamais différer le bien qu'on peut faire : on ne le veut pas quand on le peut, & ſouvent on ne le peut plus quand on le veut. 1480.

Agé ſeulement de 58 ans, une ſanté robuſte qui n'avoit preſque jamais été affoiblie par des maladies, faiſoit eſpérer à Louis XI, qu'il avoit le tems d'exécuter tous ſes projets : mais il avoit extrêmement fatigué ; & il s'en falloit beaucoup qu'il eût été chaſte : il commençoit à vieillir & à reſſentir quelques infirmités : il ſe rappelloit même quelquefois que les quatre derniers Rois ſes ayeux, n'avoient pas paſſé ſoixante ans ; mais il ſe flattoit

Le Roi tombe en apoplexie. *Com. l. 6, c. 12.*

1480. d'être plus heureux qu'eux.

C. Scand. Il fit un petit voyage à Paris vers les Rois, il y resta peu, & revint au Plessis à la fin de Janvier. Il en interrompoit le séjour par ses petites courses dans les lieux du voisinage; les premiers

Com. l. 6, c. 7. jours de Mars, il alla avec une partie de sa Maison, & quelques Seigneurs ses plus confidens, aux Forges à une demi-lieue de Chinon: l'Evêque d'Alby, Chaumont son frere, le Maréchal de Gié, & du Lude étoient avec lui.

Il n'y avoit point d'Eglise aux Forges, le Roi alloit à la Messe à une petite Paroisse qui n'en est qu'à un quart de lieue; après la Messe, il entra dans une maison où il y avoit une chambre haute, & au-dessous deux petites: le Roi monta dans la chambre haute où on avoit allumé du feu, & où

l'on ſervit ſon dîner; ſes Officiers ſeuls étoient préſens, les quatre Seigneurs étant dans les deux petites chambres où ils devoient apparemment manger. Comme le Roi étoit à table, il tomba tout-à-coup en apoplexie, il perdit la parole & l'uſage des ſens; il recouvra la connoiſſance preſque dans le moment, il eut même la force de ſe lever de table, & de s'approcher du feu; un inſtant après, il marcha vers les fenêtres qu'on venoit d'ouvrir pour lui donner de l'air. Quelques-uns de ſes Officiers ſe mirent au-devant de lui, pour empêcher qu'il n'en approchât, d'autres encore plus zélés ſe licencierent juſqu'à le prendre au corps, & le retenir par force loin des fenêtres : le mal parut augmenter, le Roi perdit entiérement la parole & la mémoire. 1480.

1480. Angello Catho un de ſes Médecins arriva, & les quatre Seigneurs. Catho lui fit donner un lavement, il reprit ſes ſens, il ſe trouva même en état de monter à cheval, & de retourner aux Forges où il fut ſaigné; cependant la parole ne lui revenoit point, il s'expliquoit par ſignes: on devina par un qu'il fit, qu'il demandoit l'Official de Tours pour ſe confeſſer; par un autre, il indiqua qu'on mandât Comines qui étoit allé à Argenton à dix lieues des Forges; Comines accourut, il arriva le lendemain, & trouva le Roi à table avec Fumée & Claude ſes Médecins: ce Prince étoit ſans aucune douleur; mais il ne proféroit que quelques mots, & n'entendoit pas même ce qu'on lui diſoit: il fit ſigne à Comines de coucher dans ſa chambre. L'Official étant arrivé, le Roi ſe

confeſſa, Comines ſervant de truchement au Roi, qui vouloit l'avoir toujours auprès de lui, il lui ſembloit que perſonne ne l'entendoit ſi bien que Comines: le mal dura trois jours dans ſa force, le quatriéme il recouvra la parole. 1480.

Seigneurs qui gouvernent pendant la maladie du Roi.

Comme les affaires d'un Royaume ne peuvent ſouffrir de retardemens, les quatre Seigneurs qui étoient auprès du Roi aux Forges en prirent connoiſſance, & ſe chargerent de l'adminiſtration. Ils expédioient les affaires les plus preſſées: ils en déciderent une bien hardiment; ce fut la nouvelle Taille qui trouvoit de grands obſtacles dans ſon exécution. Ils en ordonnerent la ſurſéance: c'étoit bien s'expoſer avec un Prince du caractere du Roi; mais ils eurent la généroſité de ſe mettre au-deſſus de ſon reſ- *Com. l. 6, c. 7.*

1480. ſentiment. Pour les autres affaires qui ne demandoient pas célérité, ils les remettoient juſqu'à ce qu'on vît ce que deviendroit la maladie de ce Prince.

Le Roi recouvre ſa ſanté.

Com. ibid.

Le Roi reſta dans cet état huit ou dix jours; un peu remis il ſe fit rendre compte de tout ce qui s'étoit fait, quoiqu'il ne le comprît pas encore. Il ſe faiſoit lire par Comines toutes les lettres qu'on avoit apportées, il feignoit de comprendre ce qu'elles contenoient, il les prenoit, faiſoit ſemblant de les lire; & par quelques paroles, ou par quelques ſignes, marquoit les réponſes qu'il y falloit faire. Ce prince jaloux de ſon autorité, vouloit faire connoître quelle émanoit toujours de lui & que c'étoit lui qui l'exerçoit, tout incapable qu'il fût pourlors de l'exercer.

Dès que le Roi ſe trouva mieux,

il rappella les circonſtances de ſon appoplexie ; il voulut ſçavoir le nom de ceux qui avoient employé la force pour l'empêcher d'approcher de la fenêtre : lorſqu'on les lui eut nommés, il les chaſſa tous de ſa maiſon, & ne voulut jamais les voir depuis. Il leur ôta même leurs charges, excepté quelques-uns à qui il les laiſſa en les renvoyant chez eux. Il y a apparence que ceux qu'il déſappointa avoient mis la main ſur lui en uſant de violence pour le retenir. 1480

Bien des gens blâmoient le Roi de faire ce traitement à des Officiers qui n'avoient rien fait que par zele, & pour prévenir l'accident le plus fâcheux ; mais les Princes penſent autrement que le reſte des hommes ; ils pouſſent la jalouſie de leur autorité & du reſpect qu'on leur doit ſouvent

1486. trop loin. Il n'étoit rien que le Roi craignît davantage que de voir borner ſon pouvoir, & qu'on lui déſobéît en la moindre choſe. La crainte de la mort même n'entroit point en comparaiſon avec la diminution de ſa puiſſance. Il avoit toujours blâmé la voie violente dont on s'étoit ſervi pour faire avaler du bouillon au feu Roi, quoique ce fût pour l'empêcher de mourir. Il feignoit d'être fort irrité qu'on eût oſé, dans ſon apoplexie, contredire ſa volonté & régler ſes démarches; il vouloit faire comprendre à toute ſa Cour, aux Miniſtres, aux Princes mêmes, par la ſévérité dont il en uſoit envers ſes Officiers, le danger qu'ils courroient, s'ils entreprenoient jamais de le dominer dans l'expédition des affaires d'Etat, ou dans la moindre de ſes actions,

ſous prétexte qu'il n'eût pas le jugement ſain ou l'eſprit en état de donner des ordres. 1480.

Au bout de quinze jours il recouvra entierement & le ſens & la parole, mais il lui reſta une grande foibleſſe, il craignoit beaucoup une rechute. Il n'ignoroit pas que les apoplexies ne pardonnent gueres, & qu'elles ſont les avantcoureurs d'une fin prochaine. Ces réflexions étoient en pures pertes, elles ne lui faiſoient prendre aucunes précautions; & ſa répugnance étoit extrême pour ſe laiſſer gouverner par les avis des Médecins.

Peut-être que la maladie du Roi lui donna des remords ſur la priſon du Cardinal Baliüe, qui depuis quatorze ans faiſoit de ſes fautes une pénitence bien rude. Le Légat avoit demandé ſa liberté au nom du Pape, qui pré- 1481. Pâques le 28 de Mars. Liberté du Cardinal Baliüe. *Dict. hiſt.*

1481. tendoit que le Roi avoit encouru des cenſures pour avoir retenu ſi longtems un Cardinal dans les fers. Le Cardinal ſe ſecourut lui-même, & s'aviſa d'un artifice qui accéléra ſa liberté. On dit qu'il but ſon urine, le Concierge avertit qu'il avoit une rétention : le Roi ne croyant pas qu'il pût vivre longtems, ordonna qu'on l'élargît. Le Cardinal ſe vit donc en liberté, il éprouva qu'il eſt peu de choſe que la patience ne ſurmonte. Il demanda à ſaluer le Roi, qui refuſa de le voir : il partit pour Rome, où le Pape le reçut avec bonté, lui faiſant oublier ſes malheurs en lui donnant l'Evêché d'Albano, & beaucoup d'accès auprès de lui.

C. ſcand.

Com. l. 6, c. 7.

Continu. de l'hiſt. Eccleſiaſtique.

P. Daniel. à L. XI.

Com. l 6, c. 12.

Aucun Souverain ne s'étoit encore aviſé de traiter avec tant de rigueur les priſonniers. On dit que ce fut l'Evêque de Verdun

qui inventa ces cruelles prisons en 1467, & ce fut lui qui en éprouva le premier toute l'horreur. C'étoit des cages de huit pieds en quarré, garnies de pattes de fer en dedans & en dehors, où le prisonnier n'avoit que la place qu'il pouvoit occuper & où il ne pouvoit presque se remuer: au défaut de ces cages le Roi avoit fait fabriquer des fers terribles qu'il faisoit mettre aux pieds des prisonniers, avec un anneau en carcan passé au pied & qui tenoit une chaine très-pesante, au bout de laquelle étoit une boule de fer d'un grand poids. On appelloit ces chaînes les filletes du Roi. 1481.

Ce n'étoit pas les criminels seuls qu'il enfermoit dans ces cages, ou qu'il faisoit enchaîner: il s'en servoit contre les prisonniers de guerre, surtout contre les Seigneurs étrangers du plus

1481. grand nom & du plus grand mérite, quand il vouloit les attirer à ſon ſervice par force, après qu'il n'avoit pu les ſéduire par la douceur & par les promeſſes. Richebourg frere du Conétable, la Grutuze le fils, Pienne, Vergy, Roquebertin, brave Capitaine Catalan, en firent l'expérience, & céderent tous à la rigueur de ce traitement. Mis en liberté ils furent tous fideles au Roi, qui, à la vérité, les combla de bienfaits.

Le Roi au pont de l'Arche.

Ste. Marthe.

P. Anſelme.

Par le même motif qui avoit procuré la liberté au Cardinal Balüe, il rendit à Louis de Brezé preſque toutes les terres confiſquées ſur Jacques ſon pere, qui avoit tué l'infortunée Charlotte, ſœur naturelle du Roi, ſurpriſe par Brezé en adultere. Cette reſtitution conſiſtoit dans le Comté de Maulévrier & les Seigneuries

du Bec-Crépin, de Mauni en Normandie, & d'autres terres en Quercy & en Périgord. Pour ôter l'odieux d'une reſtitution, le Roi s'expliqua, qu'il le faiſoit en conſidération du mariage de Louis, (qu'il voulut bien appeller ſon neveu) avec Yolande de la Haye, fille unique de Louis Seigneur de Paſſavant, & de Marie d'Orléans, fille du célebre Comte de Dunois. Ce mariage ne s'accomplit pas, mais le don ſubſiſta; même le Roi ſubſtitua à Louis, Jean & Gaſton de Brezé ſes freres; les lettres patentes n'en furent expédiées qu'en Octobre. 1481.

Le Roi fit cette année au Roi d'Angleterre un préſent ſingulier. C'étoit une dent de Sanglier d'une grandeur énorme; & la tête d'un chevreuil extraordinaire. La dent avoit un pied trois pouces de longueur & deux pouces de largeur. *Com. de* 1723. *Preu. T. 5.*

1484. Ces deux Princes ſembloient être toujours en grande intelligence. Il vint à Tours une Ambaſſade d'Angleterre dont le chef étoit Saint Jean. Le Roi n'ayant voulu donner pour réponſe qu'une lettre cachetée, l'Ambaſſadeur refuſa de s'en charger.

C. ſcand. Le Roi ſe trouvant parfaitement guéri partit de Tours pour aller voir le camp du Pont-de-l'Arche qu'il avoit tant à cœur. Il paſſa les

Com. l. 7, c. 6. fêtes de la Pentecôte à Chartres, s'approcha de Paris ſans y entrer,

P. Anſelme. & arriva dans le camp où il trouva

C. ſcand. tout en bon ordre. Il fut très-ſatisfait de Deſquerdes qu'il nomma ſon Lieutenant général dans ce camp, au-deſſus de tous autres Généraux. Il vit & viſita tout, & calcula la quantité de vivres & de munitions qu'il falloit pour la ſubſiſtance de l'armée. Il renvoya les compagnies

d'ordonnances chacune dans leur quartier juſqu'à nouvel ordre. Il retourna à Tours par Chartres & Vendôme. 1481.

Il y expédia diverſes affaires. Il y donna la grande Maîtriſe de l'Ordre de Saint-Lazare à Jean Cornu, Ordre établi ſous Saint Louis après que les Chevaliers eurent été chaſſés de la Terre ſainte, & qui a ſon chef d'Ordre à Boigny proche Orléans; il n'étoit autrefois compoſé que de lépreux, juſques-là que le grand Maître devoit l'être lui-même: mais cette maladie de la lépre ayant inſenſiblement diſparu, le Pape Innocent IV en 1253 avoit diſpenſé les Chevaliers d'exiger cette condition odieuſe dans leurs grands Maîtres, & depuis ils n'en avoient point élu qui en fuſſent infectés. Rechute du Roi. *Hiſt. des ord. Relig.*

Les craintes du Roi ſur ſon *Com. l. 6, c. 7.*

1481. apoplexie ne furent que trop bien fondées. Au commencement de Juin, étant dans une des galeries de ſon Château du Pleſſis, il lui prit une ſeconde attaque qui lui fit perdre tout à coup la parole, la vue & le mouvement. On le mit ſur une méchante paillaſſe qui étoit dans cette galerie, on le crut mort : dans cette extrêmité Comines & quelques autres Seigneurs préſens le vouerent à Saint Claude dans le Comté de Bourgogne, & promirent à Dieu qu'il iroit en pélerinage à l'Egliſe de ce Saint, s'il recouvroit ſa ſanté. Peu d'heures après la parole lui revint, & l'uſage de tous ſes ſens. Il ſe leva même & commença de marcher, quoiqu'avec une extrême foibleſſe. Il commença par ratifier le vœu qu'on avoit fait pour lui & s'y engagea de lui-même.

Un peu rétabli, il recommença ſes petits voyages ; il alla à Thouars dont il jouiſſoit. Il y eut une troiſiéme attaque qui le mit à l'extrêmité. Il en revint. Perſuadé que l'action lui étoit favorable, il continuoit à parcourir les environs de Tours. Il alla juſqu'à Argenton chez Comines où il fut obligé de reſter près d'un mois, toujours malade. Il revint à Tours vers le mois d'Août, où il ne jouit pas d'une meilleure ſanté ; il y retomba encore malade. 1481. *C. ſcand.* *Com. l. 6, c. 7.*

Dans les intervalles, le Roi ne négligeoit pas les affaires de l'Etat ; il obſervoit ſurtout attentivement ce qui ſe paſſoit en Bretagne, où il s'élevoit un nouveau Miniſtre, hardi, entreprenant, fin & délié ; maître du cœur de ſon Prince & capable de donner bien de l'exercice au Roi. C'étoit Pierre Landais, ſimple Tailleur Affaires de Bretagne. *d'Argentré.*

1481. du Duc, qui, après avoit passé par plusieurs emplois, étoit devenu premier Ministre en Bretagne. Les grands qui oserent s'opposer à sa faveur eurent lieu de s'en repentir. Il imputa un crime à l'Evêque de S. Malo (*a*), qu'il fit arrêter, & qui mourut en prison pendant qu'on instruisoit son procès. Guillaume Chauvin, Chancelier de Bretagne, étoit celui qui offusquoit le plus les yeux de Landais. C'étoit un Ministre intrépide, consommé dans les affaires; & dont la probité étoit respectée de toute la Province. Landais le rendit suspect au Duc, sur ce que le Chancelier tenoit son fils auprès du Roi, qui même lui faisoit une pension. Landais l'accusa d'intelligence avec les ennemis du Duc. Il le fit destituer de l'office de Chancelier, & lui substitua

(*a*) Jean de l'Epinay.

François Chrétien, une de ſes créatures. Enfin il le fit arrêter & lui fit faire ſon procès : La femme de Chauvin en mourut de douleur. Quoiqu'on ne trouvât aucunes preuves ſuffiſantes, quoique Chauvin eût appellé au Roi de toute la procédure, que les Etats de Bretagne aſſemblés à Vannes euſſent fait des mouvemens pour ſa liberté, Landais abuſant du nom du Prince le retint toujours captif, le promena de priſon en priſon & l'accabla des plus durs traitemens, juſqu'à le faire ſouffrir de la faim. Il ſuccomba ſous tant d'injuſtices, & mourut le 5 d'Avril 1483. On l'inhuma comme un pauvre aux Cordeliers de Vannes, tous ſes biens furent confiſqués, comme criminel de lèze-Majeſté. Le Duc à ſa honte en fit don à ſon fils naturel François, Baron d'A-

1481.

Dupuis, hiſt. des Favor.

P. Anſelme.

1481. vaugour, pendant que les enfans de Chauvin étoient réduits à la mendicité. Le Duc avoit créé l'an paſſé le fils du Chancelier premier Baron de Bretagne, & l'avoit marié à Madelaine de la Broſſe fille du Comte de Penthiévre. Toute la Bretagne gémiſſoit du ſort du Chancelier, & crioit vengeance contre le Miniſtre. Le tems n'en étoit pas encore venu : mais ſous le regne ſuivant il expia tous ſes crimes par un ſupplice qui fut encore trop doux pour leur énormité.

Dargentré.

C. ſcand. Le Roi peu ſenſible à ces injuſtices, obſervoit ſeulement toutes les autres démarches de cette Cour. Il avoit ſçu que ſur la fin de l'année précédente, le Duc avoit envoyé d'Urfé (*a*) Ambaſſadeur auprès du Pape, & que

(*a*) Pierre d'Urfé, Chambellan du Duc de Bretagne.

de

de Rome il avoit été à Milan, pour y convenir du prix d'un magasin d'armes : on les emballa comme si ç'eût été des étoffes de soie, on les enveloppa dans du cotton pour les faire passer par la France. Doyac les fit saisir en Auvergne par ses Commis. Le Duc n'osa les reclamer. 1481.

La santé du Roi un peu rétablie, il résolut d'aller en pélerinage à Saint Claude. Le voyage étoit un peu long pour un Prince infirme ; mais sur ces sortes de dévotions il poussoit l'exactitude jusqu'au scrupule. Avant son départ, il alla à Amboise voir le Dauphin. Il avoit extrémement négligé son éducation, soit par crainte qu'il ne lui devînt redoutable, comme il l'avoit été lui-même au feu Roi, soit pour ménager la complexion foible de ce jeune Prince. Il n'avoit jamais

Le Roi va en pélerinage à S. Claude.

Com. l. 6, ch. 7.

C. scand.

Ad. à l'h. de L. XI. c. 2.

1481. permis qu'on élevât auprès de lui en qualité de Menins les jeunes Seigneurs du Royaume, quoique ce fût une coutume que les Rois ſes prédéceſſeurs euſſent obſervée ; il trouvoit même mauvais qu'on eût introduit auprès du Dauphin le jeune Comte de Ligny (*a*) l'aîné des fils du ſecond lit du feu Connétable de Saint Paul, quoique ce Comte fût couſin germain du Dauphin ; peut-être craignoit-il que le Comte, par reſſentiment de la mort de ſon pere, n'aliénât le Dauphin du reſpect & de la ſoumiſſion qu'il devoit au Roi. Cependant la Reine, tante du Comte, avoit réuſſi à le faire admettre dans la compagnie de ſon fils, qui prit pour lui l'amitié la plus tendre & la plus ſolide. Ligny en étoit digne par ſes mœurs toutes por-

Varillas à Ch. VIII.

(*a*) Louis de Luxembourg.

tées à la vertu; c'étoit l'un des plus beaux Princes de ſon ſiécle. 1481.

Le Roi donna ſa bénédiction au Dauphin, lui commanda d'obéir aveuglément au Comte de Beaujeu qu'il laiſſoit Lieutenant Général du Royaume pendant ſon voyage. Il recommanda auſſi ce jeune Prince au Comte, & partit enſuite avec un petit nombre de Seigneurs, mais avec 800 lances garnies & 6000 hommes d'Infanterie. C'étoit un Pélerin en état de ſe faire redouter. Il craignoit lui-même tout le monde : par ce motif il emmena avec lui le Duc d'Orléans. La Reine fut auſſi du voyage. c. 5. *Mezeray*

Le Roi alla d'abord à Cléry faire ſes prieres devant l'Autel de la Vierge, à qui il avoit tant de dévotion; de-là il traverſa le Gatinois, le Nivernois, les deux Bourgognes, & arriva à Saint *C. ſcand.*

1481. Claude ſans accident. Il vit dans ſa route un triſte ſpectacle. La récolte des bleds avoit manqué dans toutes ces Provinces & dans celles du voiſinage, comme le Lyonnois, l'Auvergne & le Bourbonnois. Les peuples, déja accablés d'impôts, ſouffroient une affreuſe diſette. On ne fut pas plus heureux du côté de la Seine; il y eut une eſpece de famine qui, malgré les aumônes des gens de bien, força un nombre infini d'Artiſans & de Payſans à ſe retirer à Paris & dans les grandes Villes. Ils y furent reçus avec humanité. A Paris on les logea dans un grand hôtel proche Sainte Catherine du Val, d'où il en fallut tranſporter la plûpart à l'Hôtel-Dieu. Ils y moururent preſque tous de foibleſſe, cauſée par l'inanition. Pour comble de malheur les vignes manquerent auſſi,

& le vin fut d'une extrême cherté ; de quatre deniers la pinte il monta à douze : les négocians en firent venir des pays étrangers ; ce fut ſeulement pour les riches, la pinte coutoit ſix à ſept blancs. Le Roi ſéjourna quelque tems à Saint Claude, où il fit de grandes offrandes à l'Abbaye & à toutes les Egliſes de cette petite Ville, afin qu'on priât ſans ceſſe pour le rétabliſſement de ſa ſanté. 1481.

Troubles en Savoie. *Com. l. 6, c. 7.*

Il fut obligé de prendre part aux troubles qui agitoient pour lors la Savoie ſous le Duc Philibert ſon neveu. L'Huis, Seigneur Dauphinois, que le Roi avoit donné pour gouverneur à ce Prince, mécontenta tous les Grands, ſurtout le Comte de Breſſe, oncle du Duc, ainſi que les Seigneurs de la Chambre & de Miolans. Ils s'unirent contre l'Huis, & le firent arrêter : cette violence ne

1481. finit pas les déſordres. La Chambre trouva le ſecret de s'emparer de l'eſprit du jeune Prince : il ſe brouilla lui-même avec le Comte de Breſſe, qui prit les armes pour en avoir raiſon. Comme la guerre civile alloit commencer en Savoie, le Roi ordonna à Comines de s'y tranſporter avec un corps de troupes très-conſidérable qui le joignit à Macon. Cette armée marchoit en apparence contre le Comte, mais le Roi s'entendoit ſecrettement avec lui. Comines fomenta cette intelligence, & prenoit ſes meſures avec le Comte qui, tout dévoué au Roi, & s'étant rendu le plus fort à Turin, ſurprit la Chambre couché avec le Duc dans ſon Palais, s'aſſura du favori, & donna avis de tout à Comines qui, auſſi-tôt, congédia ſon armée dont il n'avoit plus beſoin. Le Comte de Breſſe

amena le Duc de Savoie à Grenoble. Comines, qui s'y étoit rendu avec le Maréchal de Bourgogne & le Marquis de Rotelin, alla au devant du Duc, qui fut reçu avec tous les honneurs dus à ſon rang : il fit quelque ſéjour dans cette Ville. 1481

Le Roi ſe trouva à propos dans le voiſinage de la Provence, lorſque Charles IV, Roi de Sicile (*a*), mourut. Ce Prince n'étoit âgé que de 37 ans ; il ne jouit pas longtems de la riche ſucceſſion que lui avoit laiſſé le Roi René ſon oncle. Extrêmement infirme, il étoit aiſé de prévoir ſa mort. Le coup déciſif pour la France étoit de lui faire faire ſon teſtament : le Roi s'en repoſa ſur Palamede de Fourbin (*b*), ſon

Mort Charle IV, Roi Sicile. *P. Anſeh*

(*a*) Charles d'Anjou, quatrieme du nom, Roi de Sicile, Comte du Maine & de Provence.

(*b*) Palamede de Fourbin, Seigneur de So-

1481. premier Miniſtre, qui lui étoit tout dévoué. Fourbin avoit un génie ſupérieur ſoutenu d'une grande probité ; il avoit gouverné deſpotiquement le feu Roi René. C'étoit lui qui l'avoit déterminé par la ſuggeſtion du Roi à inſtituer Charles pour ſon héritier, à l'excluſion de René Duc de Lorraine, petit-fils, par ſa mere, du Roi René, & bien plus capable que Charles de ſoutenir & de relever les droits de la Maiſon d'Anjou. Charles, preſque incapable du gouvernement, en laiſſa les rênes entre les mains de Fourbin qui, par ſes enfans, par ſes freres & par ſes amis, étoit pour ainſi dire, le maître de la Provence. Les infirmités du Roi Charles augmentant toujours, & ce Prince n'ayant point d'enfans

liers, grand Sénéchal de Provence, fils de Jean de Fourbin & d'Iſſarde de Marino.

de la Reine Jeanne ſa femme (*a*), Fourbin l'engagea à faire ſon teſtament pour diſpoſer de ſes Etats. La Couronne de Naples étoit le principal, mais il ne la poſſédoit pas. Ferdinand d'Aragon en jouiſſoit paiſiblement depuis longtems. Il n'avoit rien de réel que les Comtés de Provence, de Forcalquier & du Maine. Le dernier fief, comme maſculin, devoit être réuni de plein droit à la Couronne. 1481.

Le 10 de décembre, à Marſeille, Charles ſigna ſon teſtament tel qu'il plut à Fourbin de le dicter. Par cet acte ſolemnel, & par deux codiciles du même jour, le Roi Charles inſtituoit Louis XI pour ſon héritier univerſel dans tous ſes Royaumes & Etats : *Comin. de 1723. Teſtam. Preuves du cinquieme Livre.*

(*a*) Jeanne de Loraine Vaudémont, fille de Ferry I, Comte de Vaudemont.

1481. il lui ſubſtituoit le Dauphin; & tous ſes ſucceſſeurs Rois de France. Il recommandoit au Roi ſes peuples & leurs priviléges, le prioit de les confirmer dans la même forme que l'avoit fait le feu Roi René de glorieuſe mémoire. Il y ajoutoit quelques legs pieux, & légua le Vicomté de Martiques à François de Luxembourg, ſon couſin par Iſabelle, mere de Charles, fille de Pierre I Comte de Saint Paul, déclarant que c'étoit pour les bons ſervices que François lui avoit rendus.

Teſtament, ut ſupra.

On doit obſerver que le Roi Charles, dans ce teſtament & dans les codiciles, traite toujours Louis XI de *Roi Très-Chrétien*. C'eſt le premier acte public & ſolemnel où ce titre glorieux ait été donné aux Rois de France; l'uſage depuis en a été invariable. On croit que ce fut le Pape

Paul II qui le conféra au Roi vers l'an 1469. 1481.

Le Roi Charles mourut le lendemain 11 de Décembre : son corps fut porté à Aix, & inhumé dans le chœur de l'Eglise de Saint Sauveur, où l'on voit son mausolée de marbre blanc. *P. Anselme*

Il expiroit à peine que Fourbin dépêcha un courier au Roi. Il se mit d'abord au nom de ce Prince en possession des Comtés de Provence & de Forcalquier. Pour affermir son autorité, il donna à Glandève (*a*), son frere, la charge de grand Sénéchal, dont il se dépouilla lui-même, bien assuré que le Roi lui donneroit le gouvernement de la Province. Il fit aussi son fils Louis, Juge-Mage; & assembla aussi-tôt les Etats, où

Réunion à la Couronne de Comtés de Provence & de Forcalquier. *Du Tillet. Favin, th d'hon.*

(*a*) Raimond de Glandève, Seigneur de Faucon.

1481. étant maître de toutes les voix, il fit approuver ces dispositions & le testament du Roi Charles. Il se fit quelques mouvemens à Marseille par les partisans du Duc de Loraine, mais ils furent bien-tôt calmés par les soins des deux freres de Fourbin (*a*) aussi affectionné que lui au service du Roi. Cette grande Ville, aussi-bien que le reste de la Province, reconnut le Roi pour son Souverain.

Dict. hist.

P. Anselme. Le Roi apprit ces nouvelles avec joie, il envoya aussi-tôt à Fourbin les provisions de Gouverneur & de son Lieutenant général dans cette Province. Du Lude venoit de mourir, il y joignit les patentes de Gouverneur de Dauphiné. C'étoit à Fourbin qu'il devoit la succession d'une

Mezeray, à L. XI.

(*a*) Jean de Fourbin, & Jacques de Fourbin, Seigneur de la Gardane.

Province ſi importante au bonheur & au repos du Royaume. Pour lui en marquer ſa reconnoiſſance, il voulut qu'il fût comme le Souverain de la Provence, il lui confia toute ſon autorité. 1481.

Ce fut le ſujet d'une grande douleur pour le Duc de Loraine, petit-fils du Roi René : il voyoit pour la ſeconde fois ſa ſucceſſion paſſer en des mains étrangeres, ſurtout avec peu d'eſpérance de la retirer jamais d'une puiſſance auſſi redoutable que la France. Il réclama contre ce teſtament ; il fit ſes proteſtations ; il obligea même la Ducheſſe, ſa mere, fille du Roi René, à prendre les titres de Reine de Sicile & de Comteſſe de Provence, afin qu'il les pût faire valoir après la mort de cette Princeſſe. Le Roi s'embarraſſa peu de ces précautions : la Provence étant un pays de droit écrit, *Du Tillet.*

1481. le Roi Charles avoit pu le ſuivre pour diſpoſer de cette Province.

Il y avoit eu bien d'autres exemples dans les ſiécles paſſés. Sous Saint Louis, Beatrix d'Arragon, quoique la plus jeune des filles du Comte Raimond Berenger, l'avoit portée en dot à ſon mari Charles, Comte d'Anjou, frere de Saint Louis. Enfin on produiſoit un teſtament du petit-fils du Roi Robert qui appelloit à la ſucceſſion des Comtés de Provence & de Forcalquier les Rois de France & ſes ſucceſſeurs au défaut des enfans mâles de la Princeſſe Jeanne, petite-fille & héritiere de Robert.

Favin. Du Tillet. P. Anſelme. Ainſi fut réuni à la Monarchie ce beau Comté de Provence, qui en avoit été ſéparé depuis plus de cinq ſiécles. Le Roi exécuta fidelement tout ce que preſcri-

voit le teſtament du Roi Charles IV, excepté le legs qu'il avoit fait du Vicomté de Martique à François de Luxembourg. Comme ce Seigneur étoit attaché au Duc d'Autriche, le Roi confiſca ce Vicomté & le donna à Fourbin. 1481.

Le Roi réunit encore à ſa Couronne le Comté du Maine, les villes de Sablé, de la Ferté-Bernard & de Mayenne la Touade, qui étoient de ſon appanage. Il acquit auſſi les droits de ce Prince pour la dot de la Reine Dona Iolande d'Aragon, ſa grand'mere, dûs par la Couronne d'Aragon, & qui montoient à 100000 florins. C'étoit une accumulation de droits. Cette Reine en avoit déja fait ceſſion à la feue Reine mere en 1439. Le Roi comptoit bien d'en faire uſage dans les diſcuſſions qu'il avoit à régler *Rech. de Paquier.* *Du Tillet.*

1481. avec le Roi de Caſtille pour les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne.

Fin du deuxieme Livre.

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XI.

TOME SIXIEME.

LIVRE TROISIEME

1481.

L'Autorité du Roi ſe trouva dès le commencement de cette réunion, auſſi affermie en Provence, que dans le reſte du Royaume; le Conſeil éminent de cette Province rendit un Arrêt en confor-

La Vaquerie, premier Préſident. *C. ſcand. Cont. de l'hiſt. Eccleſ.*

tante place : A peine la Vacquerie étoit-il premier Préſident, que le Roi envoya un Édit Burſal pour être enregiſtré au Parlement. La Vacquerie à la tête de pluſieurs Conſeillers, oſa repréſenter au Roi les ſuites qu'auroit cet Édit. Le Roi vaincu par la force des raiſons du premier Préſident, révoqua l'Édit. 1481

Le Roi étant encore en Bourgogne, deſtitua le Chancelier Doriole ſans remplir cette place, il donna ſeulement les ſceaux à Adam Fumée, Maître des Requêtes. L'Archevêché de Viene étant venu à vaquer, il fit élire Angello Cattho, qui étoit en même tems ſon Aumônier & ſon Médecin ; mais Cattho trouva de la part du Chapitre, des oppoſitions qui l'empêcherent d'en jouir, & rendirent inutile cette grace du Roi. Au milieu de ſes occupations *P. Anſelme.* *Vie d'Angello Cattho.*

1481. & de ſes infirmités, il n'oublioit pas ſes reſſentimens, il ſéviſſoit toujours contre les perſonnes qu'il haïſſoit. Le nouveau Duc d'Alençon (*a*) étoit de ce nombre, il le croyoit heritier des ſentimens & du caractere du feu Duc ſon pere; quoiqu'on n'eût pu prouver aucun crime contre ce Duc, il le fit condamner par un Arrêt à lui demander pardon; le Duc ne ſe preſſa point de s'y ſoumettre, & cet Arrêt fut rectifié ſous le regne ſuivant.

P. Anſelme.

Morts de du Lude, de Craon, & de Chaumont.

Le Roi perdit encore cette année, trois ſujets qui avoient été honorés de ſa plus étroite confiance, Jean de Daillon, Seigneur du Lude; Louis de la Tremoille, Baron de Craon; & Charles d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont.

Com. *P. Anſelme.*

Du Lude mourut à Rouſſillon

(*a*) René, Duc d'Alençon, Prince du Sang.

en Dauphiné, dont il étoit Gouverneur; ſa mort enlevoit au Roi celui de ſes favoris qui lui étoit le plus agréable, & dont l'humeur enjouée contribuoit ſouvent à le divertir & à l'amuſer; élevé dès l'enfance avec le Roi, il connoiſſoit ſon humeur, & ſçavoit en profiter. 1481.

Craon diſgracié en 1476, mais prodigieuſement riche, s'étoit retiré dans ſa maiſon, où il mourut cette année, ſans enfans de Marie, fille & héritiere de l'Amiral de Montauban; il laiſſa ſes biens immenſes à Louis, Seigneur de la Trémoille, ſon neveu, qui étoit toujours au Château de Pommiers, mécontent de n'avoir pu obtenir juſtice du Roi ſur le fief de Thouars, dont ce Prince s'étoit emparé. *Com. l. 6, c. 4.* *Com. de 1723.* *Obſerv. ſur l'hiſt. de Louis XI.*

Chaumont qui lui ſuccéda dans le commandement des armées,

1481. & dans le Gouvernement des deux Bourgognes, ne lui ſurvécut que de peu de jours ; il étoit venu à Tours avant le départ du Roi pour S. Claude, il y mourut le 22 de Février : on porta ſon corps à Amboiſe, où l'on voit dans l'Égliſe de S. François ſon mauſolée en marbre blanc. Il laiſſa de Catherine de Chauvigny pluſieurs enfans, entr'autres, Charles II, Seigneur de Chaumont, ſi célebre ſous les regnes ſuivans. Le Roi à qui cette Maiſon d'Amboiſe avoit rendu de ſi grands ſervices, l'avoit élevée aux plus grands honneurs. Chaumont avoit quatre freres, Louis, Evêque d'Alby, Lieutenant général en Languedoc, & qui poſſédoit toute la confiance de Louis XI; Jean, Seigneur de Buſſi, Lieutenant général en Normandie; Hugues, Seigneur d'Aubijoux, Capitaine

Capitaine de la compagnie des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi ; enfin George d'Amboiſe qui avoit auſſi embraſſé l'état eccléſiaſtique, & qui fut depuis ce fameux Cardinal d'Amboiſe, né pour le bonheur de la France. 1481.

Après la mort de Chaumont, le Roi donna le gouvernement des deux Bourgognes à Jean Seigneur de Baudricour.

Une mort plus importante conſola bientôt le Roi de la perte de ces trois Seigneurs ; ce fut celle de Marie, Ducheſſe d'Autriche, & Princeſſe des Pays-Bas : elle mourut à Bruges âgée de vingt-quatre ans, adorée de tous ſes ſujets & de ſon mari. Cette Princeſſe à la chaſſe du Héron, monta ſur un cheval vigoureux, & le pouſſa vivement lorſqu'elle fut dans la plaine, autant pour s'exercer, que

Mort de la Ducheſſe d'Autriche.

Mém. de Fabert. Com. l. 6 & c. 7.

1481. pour faire voir ſon adreſſe ; les ſangles de la ſelle ſe rompirent, la ſelle tourna, & la Princeſſe tomba ſi rudement ſur une piéce de bois, qu'elle en fut toute froiſſée aux côtés ; elle étoit groſſe, & fit une fauſſe couche : la fiévre *Mezeray, à L. XI.* s'alluma, & elle mourut le 25 de Mars. Son corps fut inhumé à Bruges ſous un magnifique tombeau, & ſon cœur fut porté à S. Michel d'Anvers. Elle ne laiſſa au Duc Maximilien ſon mari que deux enfans, Philippe & Marguerite : le Prince n'avoit que trois ans, & la Princeſſe étoit encore au berceau.

1482. Pâques le 9 d'Avril. Le Roi met les Gantois dans ſes intérêts. *Com. l. 6, & 7.*

Après un aſſez long ſéjour à S. Claude, le Roi en partit pour Beaujeu ; ce fut en cette Ville qu'il apprit la mort de la Ducheſſe : tout mourant qu'il étoit, il ſentit réveiller ſon ambition, & renaître ſes eſpérances. Il forma

ſur cette mort de nouveaux projets ; le plus ſenſé fut celui de forcer le Duc d'Autriche à faire la paix, & à lui céder toutes ſes conquêtes, que ce Duc, avec le ſecours des Anglois, comptoit bien lui enlever, ſurtout depuis que la journée de Guinegaſte lui avoit enflé le cœur, & avoit accru pour lui l'eſtime de ſes peuples. Comines que le Roi avoit mandé, revint de Grenoble à Beaujeu, & le trouva dans ces diſpoſitions, mais ſi maigre & ſi défait, qu'il fut ſurpris que ce Prince pût ſe donner tant de mouvement & faire tant de voyages : ſon courage & ſon ambition le ſoutenoient. 1482.

Le Roi conta à Comines cette nouvelle avec de grands tranſports de joie, lui fit part de tous ſes deſſeins, & il ne perdit pas de tems à les exécuter : il envoya

1482. des émiſſaires à Gand pour y animer les partiſans qu'il y avoit déja ; il y trouva de grandes facilités. Les Gantois, contre leur ordinaire, avoient eu un grand amour & un grand reſpect pour la feue Ducheſſe, née leur Princeſſe naturelle ; au contraire, ils avoient peu d'égards pour le Duc, duquel ils ſe défioient. Toujours jaloux de leur liberté, amateurs des nouveautés, & croyant établir leur puiſſance ſur la diminution de l'autorité de leurs Princes, ils reprirent cet eſprit de domination qui avoit cauſé tant de troubles après la mort du Duc de Bourgogne. Ils commencerent par s'emparer des enfans de la Ducheſſe ; le jeune Prince fut proclamé Duc de Bourgogne & Comte de Flandre ; ils en refuſerent la garde ou la régence au Duc d'Autriche ; ils mépriſoient

ſon peu de fortune, & ſe croyoient certains qu'il ne ſeroit pas ſoutenu de l'Empereur ſon pere. 1482.

De Beaujeu, le Roi alla voir le Duc de Savoie à Grenoble, d'où il l'emmena à Lyon, & lui donna pluſieurs fêtes. Ce jeune Prince s'y livra tellement au plaiſir, ſurtout dans les parties de chaſſe, & dans les courſes de bagues, qu'il prit une pleuréſie dont il mourut. Il étoit marié depuis peu à la Princeſſe Marie, fille de Galéas Sforce Duc de Milan : mort ſans enfans il eut pour ſucceſſeur Charles ſon frere, élevé en France par le Comte de Dunois avec le Prince Jacques-Louis ſon puîné.

Charles I, Duc de Savoie.

Guichenon, hiſt. de Savoie.

Le Roi fit venir à Lyon le nouveau Duc, dont il ſe déclara tuteur. Il commit le gouvernement de ſes Etats à l'Evêque de Genève, oncle du jeune Prince,

1482. qui n'étoit que dans sa quinziéme année, ôtant au Comte de Bresse le gouvernement du Piedmont, dont il s'étoit emparé de son autorité. Le Duc Charles fut le premier des Ducs de Savoie qui s'intitula Roi de Chypre, par la mort de son onle, le Roi Louis, qui mourut cette année, & qui instituа son neveu pour son héritier. Charles partit peu de tems après pour Turin.

La Reine eloguée en Dauphiné.

Addit. à Hist. de L. VI.

La Reine qui avoit suivi le Roi dans son voyage, l'avoit aussi accompagné à Grenoble, pour y voir le Duc Philibert son neveu. Lorsque le Roi alla à Lyon avec ce Prince, elle reçut ordre de rester à Grenoble, où elle fut quelque tems reléguée. Le Roi souffroit avec peine sa vûe, & avoit toujours eu pour elle beaucoup de dédain; il la traitoit rudement; elle n'igno-

roit pas ſes infidélités, mais douce, ſage & vertueuſe, elle les diſſimuloit, ſe conformant en tout aux volontés de ce Prince. Elle avoit vécu à Amboiſe dans la retraite, ne voyant preſque perſonne, & étant vétue très-ſimplement : le Roi alloit la voir rarement. Elle n'avoit encore que trente-ſix ans, mais depuis la naiſſance du Duc de Berry, elle avoit ceſſé d'avoir des enfans; & le Roi qui n'étoit plus en état d'en eſpérer, voulut ſe délivrer du chagrin de la voir, par cette eſpéce d'exil qui faiſoit ſi peu d'honneur à ce Prince. 1482.

La mort de Madame Jeanne, Ducheſſe de Bourbon, ſœur du Roi, étonna ce Prince, & lui inſpira de nouvelles terreurs. Elle mourut à Moulins, ſans enfans, le 4 de Mai, de ces fiévres épidémiques qui ravageoient, la

Mort de la Ducheſſe de Bourbon.

C. ſcand.

1482. France : elle n'avoit que 46 ans & de la nombreuſe famille du feu Roi, qui avoit eu juſqu'à douze enfans, le Roi reſtoit ſeul avec la Princeſſe de Viane, moins âgée que lui de dix ans. Les Archevêques de Tours (*a*) & de Narbonne moururent auſſi, & une infinité d'autres perſonnes de qualité. La Ducheſſe de Bourbon fut pleurée amérement du Duc ſon mari (*b*) & de toute la France. Sa bonté, ſa piété la rendoient digne des plus juſtes regrets.

Le Roi quitta Lyon au commencement de Mai, toujours très-malade & arriva à Cléry, où il fit une neuvaine à la Vierge, qu'il appelloit *ſa bonne Notre-Dame* & dont il portoit une médaille à

(*a*) Renaud de Bourbon, frere naturel de Jean, Duc de Bourbon, & Archevêque de Tours.

(*b*) Jean II, Duc de Bourbon.

ſon chapeau; à la fin de la neuvaine il ſe trouva extrêmement ſoulagé. 1482.

De Clery, le Roi alla à Meun, à S. Laurent des Eaux, & à toutes les petites Villes des environs, multipliant ſans ceſſe ſes voyages, mais portant partout ſa mélancolie & ſes incommodités. Il revint le 12 d'Août à Cléry, pour y aſſiſter aux cérémonies du jour de l'Aſſomption.

Affaires de Navarre.

Malgré ſes courſes & ſa maladie, le Roi ne négligeoit pas les affaires de ſon Etat, ayant toujours ſa tête bonne & l'eſprit entier. La diſette qui régnoit encore en France, lui fit rendre en Juillet l'Ordonnance des bleds. Elle défendoit ſous peine d'amende, de confiſcation & de punition arbitraire, de les acheter en vert, ni d'en faire amas qu'en plein marché, excepté pour les

Conf. des ordonnances.

1482. magasins de l'armée, ou pour les provisions de la Maison du Roi.

Il fit un Réglement en Novembre, qui réduisit à 59 les Secrétaires du Roi, & les réunit en un seul corps, en fixant leurs fonctions & leurs priviléges.

Mariana, Rer. Hisp. Il veilloit aussi sur la Navarre, où régnoit son neveu François Phœbus de Foix, jeune Prince dont les vertus se fortifioient chaque jour, sous la conduite de Madame Catherine sa mere, sœur du Roi. Rien ne se faisoit dans ce Royaume que de concert avec Louis XI. Elle avoit établi pour Régent le seigneur d'Avênes. Les troubles des Provinces d'au-delà les Monts, étant un peu calmés, Madame conduisit de Pau à Pampelune le jeune Roi, il y fut couronné avec magnificence, & delà il revint tenir sa Cour à Pau.

Il se passoit en Portugal des

mouvemens, qui donnerent l'idée au Roi d'inquiéter les Rois de Caſtille Dom Fernand & Dona Iſabelle, afin qu'ils ne puſſent pas l'inquiéter lui-même ſur le rachat des Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne. La jeune Reine Dona Juanna qu'on avoit ſurnommée *l'Excellente*, à cauſe de ſa grande beauté, & plus encore de ſes rares qualités, s'étoit ſacrifiée au repos de ſes ſujets, & avoit abdiqué le Trône, en prenant le voile de Religieuſe au Couvent de Ste. Claire de Santaren en 1479. Depuis, le Roi de Portugal Dom Juan II s'étant brouillé avec les Rois de Caſtille, prétendit faire revivre les droits de cette Princeſſe; il la fit ſortir du couvent, lui fit une Maiſon, & déclara qu'il la vouloit marier. Le Roi qui en fut inſtruit, fit partir Dom

1482.

La Neuville, hiſt. de Portugal.

1482. Alvare Lopès, Secretaire d'Etat du Roi de Navarre, pour la demander en mariage au nom du jeune Roi Dom François Phœbus. Dom Gonçale de Mirande, Evêque de Lamego, miniſtre du Roi Dom Juan II, entra en négociation avec Lopès, mais il ſurvint des événemens qui la firent échouer, le Roi de Caſtille s'étant hâté ſurtout de donner ſatisfaction au Roi de Portugal.

Négociation avec les Gantois.

Le Roi faiſoit jouer à Gand les plus grands reſſorts, pour forcer le Duc d'Autriche à la paix. Malgré toutes ſes eſpérances & ſes déſirs, il ſentoit que ſes forces diminuoient. Il ne vouloit pas laiſſer à ſon fils mineur une guerre dangereuſe à ſoutenir, & où d'un moment à l'autre l'Angleterre pouvoit entrer. Dans cette vûe, il remuoit les eſprits de toutes les grandes Villes des Pays-Bas,

Com. l. 6, c. 6.

& les diſpoſoit à ſe ſoulever contre leurs Princes ; il y trouvoit beaucoup de diſpoſition. Les bourgeois de Gand s'étoient emparés des enfans du Duc ; oppoſés à toutes ſes volontés, ils étoient les maîtres du Gouvernement. Bruxelles devenue une Ville riche & magnifique par le ſéjour de ſes Princes, entroit dans tous les projets des Gantois. *Tout vouloit la paix, pour continuer à vivre dans un luxe & dans une molleſſe qui leur faiſoit pour ainſi dire déſirer quelque funeſte révolution.* 1482.

Guillaume Rym & Copenole étoient deux hommes qui gouvernoient le Conſeil de Gand. Le premier étoit penſionnaire de la Ville, le ſecond Secrétaire des Echevins. Leur baſſe naiſſance leur donnoit plus d'autorité auprès du menu peuple : nés ſans

1482. ſentimens, ils étoient toujours prêts à abuſer de leur puiſſance, & à tout entreprendre. Deſquerdes qui avoit été autrefois dans le parti de la Maiſon de Bourgogne les connoiſſoit : c'étoit par ſon canal que Roi les avoit gagnés. Il ſembloit que les propoſitions qu'il faiſoit n'apportoient aucun préjudice à cette Maiſon, il ne demandoit que ce dont il étoit en poſſeſſion, & il offroit de ſceler la paix par le mariage de la Princeſſe Marguerite, fille du Duc, avec le Dauphin, gage d'une union indiſſoluble entre les deux Princes. C'étoit une grande diminution de puiſſance pour le Duc, que la ceſſion de tant de Provinces, mais les Gantois étoient ravis que leur Prince, devenu moins puiſſant, ne fût plus en état de réprimer leurs ſéditions.

Le penſionnaire fit agréer dans une aſſemblée qui ſe tint à l'Hôtel de Ville de Gand, que les offres du Roi ſeroient écoutées, & qu'on négocieroit ſur ce plan. Il fit même réſoudre qu'on envoyeroit des Ambaſſadeurs au Roi pour convenir du lieu du congrès. Ils arriverent au commencement de Juillet à Clery. Ce Prince leur donna l'audience la plus favorable, convint avec eux de tout ce qu'on devoit faire pour le congrès, & les renvoya par Paris accompagnés du Seigneur de Saint Pierre, qui les y fit régaler ſplendidement par le Prévôt des Marchands. 1482. *C. ſcand.*

La tréve avec le Duc d'Autriche avoit fini à Pâques, les hoſtilités avoient recommencé avec tant d'animoſité du côté des Gouverneurs & des Commandans des deux frontieres, qu'in- Priſe d'Aire. *C. ſcand.*

1482. ſenſiblement ils en étoient venus à faire pendre réciproquement les priſonniers. Deſquerdes la fit ceſſer en paroiſſant en front de bandiere avec une armée où l'on comptoit 6000 Suiſſes, 1600 hommes d'armes garnis, & 15000 hommes d'infanterie. Il alla aſſiéger Aire, l'une des plus fortes places de l'Artois, & qui couvroit la Flandre. L'entrepriſe paroiſſoit hardie, & pouvoit être un obſtacle à la paix qui ſe traitoit, mais Deſquerdes jouoit à jeu ſûr, il étoit en intelligence avec Cohem (*a*), qui commandoit dans la place, & qui devoit la livrer moyennant 30000 écus. Il avoit ſeulement exigé que pour lui ſauver l'honneur on fit le ſiége dans les formes.

Com. l. 6, c. 9.

Preuves du cinquieme Livre.

Deſquerdes & le Maréchal de

(*a*) Jean de Berg, Seigneur de Cohem & d'Olehain.

Gié la battirent avec une furieuſe artillerie ſur la fin de Juillet. Gabanel, qui en étoit Bailli, & qui ne participoit pas à la trahiſon, ſe défendit vigoureuſement, & fut ſecondé des habitans. On envoya de Gand offrir à Cohem de lui donner du renfort : il répondit qu'il ne manquoit de rien, & que le Duc d'Autriche auroit tout le tems de venir faire lever le ſiége; cependant il capitula le 27, & la garniſon ſe retira à Saint Omer le 28. Le Roi ratifia la capitulation à Cléry. Cohem ſagement changea d'écharpe, & obtint du Roi une compagnie de cent lances. Ce Prince ne négligeant pas la fortune des traitres pour en multiplier le nombre en ſa faveur. 1482.

Dans ce même eſprit, & pour ôter au Duc d'Autriche un puiſſant allié, il s'unit avec le Comte Mort de l'Evêque de Liege. *C. ſcand.*

1482. de la Marck (*a*), qu'on appelloit le *Sanglier d'Ardenne*. La Marck avoit été favori & premier Miniſtre de l'Evêque de Liége, mais plus ambitieux qu'honnête homme, il ſe brouilla avec ce Prince, & entra dans les complots que formoient contre lui pluſieurs Chanoines de Liége, toujours mécontens de la vie licentieuſe que menoit l'Evêque depuis ſi longtems. La Marck ne projettoit rien de moins que de le chaſſer de la principauté, & de faire élire pour évêque en ſa place ſon frere. Il ſe fit une conjuration dans Liége, de concert avec la Marck: le Roi y entra, lui fournit de l'argent & 3000 aventuriers. La Marck les joignit aux troupes qu'il avoit miſes ſur pied, les fit tous habiller de rouge avec une hure de Sanglier brodée ſur leur man-

(*a*) Guillaume de la Marck.

che gauche. Il marcha enſuite droit à Liége. Le Duc d'Autriche, qui en fut averti, partit avec le Comte de Romont & le Prince d'Orange pour aller au ſecours de l'Evêque. 1482.

Si ce Prince eût attendu, il eût repouſſé & même puni le rébelle. Il ſe laiſſa perſuader par les partiſans de la Marck de marcher contre lui avec ſes forces bien ſupérieures à celles de ſon ennemi, mais compoſées pour la plus grande partie des conjurés. Ceux-ci le conduiſirent dans une embuſcade que la Marck lui avoit dreſſée & l'abandonnerent. L'Evêque ſe défendit longtems avec ceux qui lui étoient demeurés fideles, & ſuccomba enfin ſous le nombre. Il fut tué, & de la main propre de la Marck, qui fit jetter ſon corps dans la Meuſe, & ſe rendit maître de Liége.

1482. Ainſi périt un Prince du ſang
P. Anſeme. de France. Il laiſſa trois fils naturels, Pierre, qu'il avoit eu de Catherine de Gueldres, c'eſt la tige des Comtes de Buſſet; Louis & Jacques, Chevaliers de Rhodes.

Mort de la Reine Douairiere d'Angleterre.

Du Tillet.

La mort de la Reine Douairiere d'Angleterre, tante du Roi, toucha d'autant plus ce Prince, qu'il craignoit ſa fin. C'étoit cette fameuſe Marguerite d'Anjou (*a*) qui avoit rempli l'univers du bruit de ſes vertus; illuſtre par ſes malheurs, & plus grande encore par le courage qu'elle leur avoit oppoſé. Après avoir perdu ſon mari, ſon fils & le Trône, elle étoit reſté priſonniere des Anglois. Le Roi l'avoit retirée en payant 50000 écus pour ſa rançon. Cette libéralité ne fut pas infructueuſe,

(*a*) Fille de Louis II d'Anjou, Roi de Sicile, ſœur de la feue Reine mere, & veuve de Henri VI, Roi d'Angleterre.

il engagea cette Princeſſe à deux diverſes fois de lui faire une donation & une ceſſion de tous ſes droits ſur les Duchés de Loraine & d'Anjou ; ſur les Comtés de Provence, de Piedmont, & ſur le Marquiſat de Pont-à-Mouſſon. La donation eſt du 7 de Mars 1475, & la ceſſion du 9 d'Octobre 1480, toutes deux par des Actes publics. On ne pouvoit comprendre qu'elles étoient les vûes du Roi. Cette Reine avoit pour ſœur aînée Yolande, Ducheſſe de Loraine, qui avoit des enfans, & à qui tous ces droits étoient dévolus. Mais ce Prince en accumuloit toujours pour en faire uſage ſelon les occaſions.

1482.

Com. de 1723. *Preuves du troiſiéme & du cinquiéme Livre.*

Cette Princeſſe infortunée n'avoit garde de ne pas répondre aux volontés du Roi : elle lui devoit la liberté : elle ne ſubſiſtoit que de la penſion de 6000 livres qu'il

1482. lui avoit assignée, & qui lui fut payée très-exactement. Elle se retira en Anjou, où elle vécut retirée, & dans les exercices de la plus solide piété. Détrompée de toutes les grandeurs & de toutes les vanités du monde, elle y attendoit la mort de jour en jour comme la fin de ses infortunes & le commencement de son bonheur. Elle mourut à Dampierre, près Saumur, le 25 d'Août dans le Château de François de la Vignole, Seigneur de Morais, ancien serviteur de la Maison d'Anjou. Son corps fut porté à Saint Maurice d'Angers. Elle étoit dans sa cinquante-quatriéme année.

P. Anselme.

Sa sœur aînée, Yolande Ducheſſe de Lorraine & de Bar, mere de René II Duc de Lorraine, ne lui survécut pas longtems. Elle mourut l'année sui-

vante & fut enterrée à Saint Laurent de Joinville. Le Roi réunit à la Couronne le Duché de Bar, prétendant qu'il lui étoit dévolu, faute par cette Princeſſe d'avoir pris des lettres de naturalité, & peut-être ſe fondoit-il encore ſur la ceſſion que lui en avoit faite la feue Reine d'Angleterre. Depuis l'année 1479, il avoit mis garniſon dans Bar-le-Duc, & le Duc René, fils d'Yolande avoit conſenti que le Roi gardât cette place juſqu'à ce que des arbitres euſſent reglé les prétentions de la France ſur les quatre Baronnies du Duché de Bar.

1482.

Favin, théât d'honneur.

Rech. de Paquier.

Cette Princeſſe avoit pris le nom de Reine de Sicile, comme héritiere du Roi Charles IV ſon neveu. René Duc de Lorraine prit le même titre après la mort d'Yolande : il prétendoit faire valoir ſes droits ſur la Proyence où

Dict. hiſt.

1482. il étoit aimé, & qui ne lui étoit échappée que par le crédit & les intrigues de Palamede de Fourbin. Peut-être fut-ce par les menées ſourdes du Duc René qu'on rendit ce Seigneur ſuſpect au Roi, en lui inſinuant qu'il tranchoit du Souverain dans cette Province & qu'il la pourroit faire révolter. L'année ſuivante il fit aller en Provence Baudricour, Gouverneur de Bourgogne, pour obſerver Fourbin & pour s'informer de ſa conduite. Baudricour ne trouva qu'un ſujet fidele & affectionné à la France. Cette défiance du Roi fit faire à Fourbin un voyage à la Cour, où le Roi, diſſuadé, le combla de graces & le renvoya confirmé dans toutes ſes dignités.

Le Roi s'enferme au Château du Pleſſis-les-Tours.

Cet eſprit de défiance & de ſoupçons croiſſoit avec ſa maladie qui le rendoit chagrin & mélancolique.

lancolique. Il craignoit tout le monde, ſurtout les Seigneurs de ſon Royaume. Jaloux de ſon autorité, il s'imagina qu'on voudroit peut-être la diminuer, ou y mettre des bornes, ſujet de ſes appréhenſions. Il avoit offenſé preſque tous les Grands. Le peuple gémiſſoit ſous les impôts. Il ſçavoit qu'il en étoit haï, il vouloit le ſoulager ; mais il le vouloit trop tard : ſes infirmités ne lui permettoient plus de ſe donner les ſoins & les mouvemens néceſſaires pour réformer les abus de l'Etat. 1482. *Com. l. 6, c. 7.*

Attendant, pour y parvenir, une ſanté qu'il ne devoit plus recouvrer, il ſe livra tout entier à ſes craintes & à ſes défiances. Il ne ſongea qu'à ſe garantir des malheurs qu'elles pouvoient lui préſager. Dans cette vue, il forma le plus bizarre projet qu'un

1482. Roi eût encore conçu, & digne d'un Prince qui avoit eu un pere à qui la tête avoit tournée ſur la fin de ſa vie, & un ayeul qui avoit paſſé preſque toute la ſienne dans la démence. Il réſolut de s'enfermer dans ſon Château du Pleſſis, d'en faire une Citadelle où ſes jours fuſſent en pleine ſûreté, & d'où il pourroit continuer d'exercer ſur tout le Royaume le deſpotiſme avec lequel il l'avoit régi.

Ce fut vers le fin d'Août qu'il mit en exécution cet étrange deſſein. Il ſe comporta de maniere que les témoins de ſa conduite, ſans en ſçavoir les motifs, croyoient qu'il étoit dépourvu de raiſon. Il fit environner le Château d'une baluſtrade de fer en claire-voie, dont les barreaux
c. 124 étoient très-gros; au-delà il fit planter ſur les murs des barres

de fer fort ſerrées, qui avoient pluſieurs pointes, ſurtout à l'entrée par où l'on eût pu venir aux foſſés. Il fit faire aux murs quatre moineaux de fer bien épais ; il y avoit des canonieres par leſquelles on pouvoit tirer facilement ſur ceux qui paroîtroient aux environs. Les foſſés étoient à fonds de cave, & la baluſtrade étoit entre les foſſés & les murailles du Château. Tout cet ouvrage lui coûta plus de 20 mille francs. 1482.

Il y avoit quarante Arbalêtriers jour & nuit dans les foſſés, avec ordre de tirer la nuit ſur quiconque oſeroit en approcher. Ils ſe retiroient enſuite dans les tours ou moineaux de fer ; ils étoient relevés par un pareil nombre. Perſonne n'oſoit venir au Château, juſqu'à ce que la porte en fût ouverte ; ceux qui c. 7

1482. l'auroient entrepris euſſent été tués véritablement.

c. 12. Dans le Château on prenoit toutes les précautions qui s'obſervent en tems de guerre dans les places frontieres. On poſoit la garde, les Capitaines la montoient. On ordonnoit le guet à la porte & dans la cour. On hauſſoit la nuit le pont-levis; on ne le baiſſoit qu'à huit heures du matin; encore n'entroit-on que par le guichet, & perſonne n'en avoit la liberté qu'on n'en eût parlé au Roi, ſi ce n'étoit quelque Maître d'hôtel, ou de ſemblables Officiers. Quatre cens Archers faiſoient le guet; ils rodoient ſans ceſſe dans la cour, & gardoient exactement la porte. Aucun Seigneur n'y logeoit; aucune perſonne de qualité, même de celles à qui le Roi le permettoit, n'y entroit trop accompagnée. Le

ſeul Comte de Beaujeu avoit les entrées, & la permiſſion d'y aller avec ſa ſuite qui n'étoit pas grande. Les ſoupçons du Roi ne s'étendirent jamais juſqu'à ce Prince ſon gendre, ſi dévoué à ſes volontés, qu'il leur ſacrifia ſa réputation dans l'affaire du Duc de Nemours. 1482.

Le Roi étoit dans le château du Pleſſis comme dans une priſon; il ſe rendoit auſſi captif que tant de malheureux qu'il avoit tenus & qu'il tenoit encore enfermés dans des cages de fer. Il n'avoit, pour ſe promener, que la petite cour du Château, encore n'y alloit-il jamais, ſe contentant de marcher dans ſes appartemens, & de paroître quelquefois ſur la gallerie, d'où il alloit dans la Chapelle, ſans paſſer par la cour. Dans cette eſpece de captivité il étoit dévoré de

1482. ſoucis, de chagrins, de craintes; & d'infirmités.

Com. liv. 6, c. 7. Il paroît qu'il craignoit que quelques Grands du Royaume ne vouluſſent s'introduire par intelligence dans le château du Pleſſis; que s'emparant de ſa perſonne, ils ne lui raviſſent ſon autorité; qu'ils n'entrepriſſent de gouverner ſous ſon nom, en le faiſant déclarer incapable de régner, & en le traitant comme un homme qui avoit perdu le ſens. Il eſt certain qu'il y eut des Seigneurs qui, choqués de la conduite du Roi, le voyant abandonner, pour ainſi dire, les rênes de l'Etat, & n'expédier aucune affaire, eurent le deſſein d'entrer au Pleſſis, pour lui faire des remontrances ſur toutes celles qui languiſſoient; mais ils n'oſerent en venir à l'exécution. Ils firent ſagement: par les meſures

que le Roi avoit priſes, ils euſſent été expoſés à une mort certaine. 1482.

Dans cette ſolitude ſi ennuyeuſe, le Roi ſe livroit à tous ſes caprices ; il s'amuſoit, en changeant preſque tous les jours de domeſtiques, diſant que la nature ſe plaît dans la variété. Il n'avoit auprès de lui qu'une ou deux perſonnes, gens de baſſe extraction, de mœurs ſuſpectes, & qui, s'ils euſſent été ſages, euſſent bien compris que leur poſte étoit dangereux ; que le moindre mal qui leur pourroit arriver, étoit, après la mort du Roi, d'être recherchés & d'être chaſſés, ce qui arriva en effet.

Tels étoient le Dain, Doyac, le Bar, alors toutpuiſſans auprès de ce Prince. Ils avoient ordre de ne lui rien rapporter qui l'inquiétât, & de ne lui rien mon-

1482. trer des Placets & des Lettres qu'on lui écriroit, ſi cela ne concernoit la ſûreté & la défenſe du Royaume. Il ne s'embarraſſoit point du dedans; le deſir de ménager ſa ſanté ne le faiſoit ſoupirer qu'après le repos. Si quelqu'un arrivoit à Tours ou au Pleſſis, pour peu qu'il le ſoupçonnât, il l'en faiſoit ſortir, & le faiſoit conduire ailleurs par les archers de ſa garde. Ses ſoupçons ne s'étendoient pas ſeulement à des inconnus ou à des perſonnes ſuſpectes, il redoutoit tout le monde. Dans cette idée, il éloignoit de lui tous ceux qui avoient accoutumé de l'approcher, même ſes ſerviteurs les plus intimes; & ſans leur rien ôter de leurs penſions, il les renvoyoit ſeulement dans leurs maiſons, ou aux fonctions de leurs charges & de leurs emplois, s'ils en étoient revêtus.

Com. l. 6, c. 8.

Juſqu'à cette maladie, le Roi avoit témoigné beaucoup de mépris pour les Médecins, & n'obſervoit point leurs ordonnances; la crainte de la mort le fit paſſer à une autre extrêmité : il devint comme leur eſclave. Il trembloit devant Jacques Coctier, ſon premier Médecin : pour l'encourager à redoubler ſes ſoins dans ſa maladie, il lui donnoit dix mille écus par mois. Ce Prince donna l'Evêché d'Amiens à ſon neveu, & pluſieurs offices, tant à Coctier qu'à ſes amis. Coctier qui pénétroit le caractere du Roi, & l'extrême frayeur qu'il avoit de mourir, abuſoit de l'état de ce Prince ; il lui parloit ſi rudement, qu'on eût à peine oſé ſe ſervir de pareils termes en parlant à un valet. Le Roi s'en plaignoit quelquefois à ceux qui étoient auprès de lui ; mais il n'oſoit le renvoyer, ni en uſer

1482. Le Médecin Coctier. *Com. l. 6, c. 7.*

1482. à ſon égard comme il faiſoit avec ſes autres Officiers qu'il congédioit tous les jours. Coctier lui diſoit avec audace : *Je ſçais bien qu'un matin vous me renvoyerez, comme vous renvoyez les autres ; mais vous ne ſerez pas en vie huit jours après.* A ce mot redoutable de mort, le Roi effrayé redoubloit ſes bienfaits ; excès d'humiliation pour un Prince ſi impérieux, & à qui tant de grands Seigneurs & un ſi puiſſant Royaume obéïſſoient aveuglément.

Avis du Roi au Dauphin. Malgré l'amour que le Roi avoit pour la vie, & quelque exceſſive que fût ſa crainte de mourir, il voyoit bien qu'il ne pouvoit aller loin ; il ſongeoit ſérieuſement à donner tous ſes ordres pour la ſûreté & le gouvernement du Royaume. Le Traité s'avançoit avec les Gantois ; mais le Roi pouvoit encore être pré-

venu de la mort : ainſi il réſolut d'aller voir le Dauphin, & de lui donner les avis qu'il jugeoit néceſſaires pour le bien de l'Etat, & pour rendre heureux & floriſſant le regne de ce jeune Prince. Enfin il ſe déroba à la tranquillité dont il jouiſſoit au Pleſſis, le plus précieux de ſes biens. Il ſe fit porter à Amboiſe accompagné d'une foule de nobleſſe & des Officiers de ſa Maiſon ; c'étoit le 27 de Septembre. Il dit au Dauphin que ſa maladie étant incurable, il avoit voulu, avant ſa mort, lui donner ſes derniers avis en préſence de tous les Seigneurs de ſa Cour. & de ſes Officiers. Il lui ordonna de ſe gouverner par le conſeil des Princes de ſon ſang, des Seigneurs & des Miniſtres qui l'avoient bien ſervi ; de les conſerver tous dans les charges & dans les places qu'ils occupoient, pour

1482.

Com. de 1723. *Preuves du ſixieme Livre.*

Com. l. 6 c. 11.

1482. éviter les malheurs qui lui étoient arrivés à lui-même lorſqu'il étoit monté ſur le trône, & qu'il avoit tenu une conduite oppoſée. Le Roi réduiſit ces avis à ces deux chefs, qu'il croyoit ſeuls capables de procurer au Dauphin un regne heureux & tranquille. Le Dauphin le lui promit. Le Roi en fit dreſſer un acte autentique en forme de Lettres patentes, le ſigna, le fit ſigner à tous les aſſiſtans, & voulut que ce fût comme un acte public qui fût envoyé au Parlement & aux grandes Villes du Royaume.

Cro. ſcand.

En particulier, il lui recommanda les ſerviteurs en qui il avoit le plus de confiance, le Dain, dont il lui vanta les ſervices, parce qu'étant étranger, le Dauphin pouvoit plus compter ſur ſa fidélité. Pour le lui rendre plus cher, il lui dit qu'il lui

étoit redevable de la vie : ſervice inconnu à l'Hiſtoire, & qui pouvoit avoir rapport à la profeſſion de Chirurgien que le Dain avoit d'abord exercée auprès du Roi. Il lui ordonna de le conſerver dans les dignités, & dans les honneurs dont il jouiſſoit. Il lui recommanda encore Jean Doyac qu'il avoit fait Gouverneur d'Auvergne, & qui étoit ſi odieux au peuple. Il lui recommanda avec plus de juſtice le brave Deſquerdes, du Bouchage & Pot (*a*), relevant beaucoup les conſeils qu'il avoit reçus d'eux. Il le pria enſuite de rétablir dans leurs charges ceux qu'il avoit deſtitués, & dont par-là il avoit détruit la fortune. Il s'en retourna enſuite au Pleſſis pour ne le plus quitter. 1482.

Portrait du Dauphin.

Le Dauphin n'étoit entré dans ſa treiziéme année que du 30 de Juin. Il étoit d'une complexion

(*a*) Guyot Pot, Bailli de Vermandois.

1482. si foible, & son éducation avoit été si négligée, qu'on pouvoit douter si sa vie & son regne seroient longs. On ne pouvoit être plus mal constitué que ce Prince. Sa taille étoit médiocre & mal prise. Il avoit la tête grosse, le nez aquilin & dont les narines étoient un peu trop ouvertes; les yeux grands & bien fendus, mais un peu trop à fleur de tête; les lévres plattes, le menton rond, séparé par une petite fossette, le col court, la poitrine large, les mains & les jambes menues: né si délicat, qu'on eut bien de la peine à l'élever, & qu'il fut longtems sans pouvoir marcher seul. Le Roi avoit défendu qu'on le fatigât par l'étude. Tel que la nature avoit fait ce jeune Prince, le Roi le craignoit, en se souvenant de la conduite qu'il avoit tenue lui-même avec le feu Roi. Bien-loin de lui avoir fait ensei-

Gaguin, L. XI.

gner ce qui pouvoit le rendre digne de régner, & ce qu'il n'eſt pas permis d'ignorer à l'héritier d'un ſi grand Royaume, il ne lui avoit pas ſeulement fait apprendre à lire; il avoit voulu qu'on lui apprît par cœur cette maxime que lui même avoit tant pratiquée. *Qui ne ſçait pas diſſimuler, ne ſçait pas régner.* 1482. *Du Tillet, Cro.* *Ad. à l'h. de L. XI.*

Il l'avoit toujours preſque tenu enfermé dans le Château d'Amboiſe, ne laiſſant auprès de lui que peu de monde, gens encore de petite extraction, & qui lui rendoient même compte de tout. Enfin l'héritier de l'Etat paroiſſoit ſi peu, & étoit ſi peu connu, qu'on doutoit même en France s'il étoit vivant. Ayant permis à du Bouchage d'aller le voir, du Bouchage, pour plaire au Dauphin, prit ſur lui de le mener aux environs d'Amboiſe chaſſer au perdreau; le Roi en fut extrêmement irrité,

1482. comme ſi le Dauphin par cette légere courſe eût déja pris l'eſſor, & eût commencé de paroître dans le monde. Le Roi ne ſouffroit pas même qu'il fût ſouvent avec la Reine. En le quittant à Amboiſe il lui recommanda expreſſément d'honorer cette Princeſſe ; mais de ne pas ſouffrir qu'elle ſe mêlât du Gouvernement. C'étoit porter au-delà de la mort le mépris qu'il avoit toujours eu pour elle. Il eſt vrai qu'ignorant abſolument les affaires, dont le Roi l'avoit toujours tenu éloignée, & née avec un génie borné, elle n'étoit capable que d'exercices de piété.

Brant. d. illuſt.

Varillas, hiſt. de Ch. VIII.

P. Daniel.

Malgré le peu de ſoin qu'on avoit pris d'inſtruire ce Prince, malgré ſa foible conſtitution, & ce qu'il y avoit dans ſa figure de difforme, la nature avoit ſupléé preſque à tout. Elle lui avoit donné une heureuſe phyſionomie,

un esprit doux & vif, accompagné de tant de bonté & de manieres si gracieuses, que personne ne l'approchoit qu'avec joie, & ne se retiroit mécontent d'auprès de lui. Il avoit les inclinations nobles & un courage à l'épreuve des plus grands dangers. 1482.

Aucune personne de grande qualité n'avoit été élevée auprès du Dauphin, excepté le Comte de Ligny son cousin germain, qui encore n'y avoit pas toujours été. Ses domestiques étoient gens obscurs : de ce nombre étoit Etienne de Vert, Gentilhomme Languedocien; mais si mal partagé des biens de la fortune qu'étant admis au service du Dauphin, il commença par les plus viles fonctions de la garde-robe. Il s'éleva insensiblement, trouva le secret de s'insinuer dans l'esprit du jeune Prince, & même dans

1482. l'esprit du Roi à qui il rendoit compte de tout ce qui se passoit dans cette petite Cour. Il fut pourvu d'un Office de Chambellan, puis de celui de premier Valet-de-chambre ; & enfin le Roi le nomma Bailli de Meaux. Tels furent les dégrés qui le firent monter sous le regne suivant à la plus haute fortune.

Com. l. 6, c. 9.

Zizim en France.

Cette année produisit à la France un spectacle aussi nouveau qu'imprévu. Ce fut l'arrivée d'un Prince Ottoman, qui y trouva la captivité au lieu de l'asyle qu'il y cherchoit. Ce Prince étoit le second fils de Mahomet II, ce redoutable Sultan des Turcs, si fatal à la Chrétienté. Mahomet étoit mort l'année précédente, & Bajazet son fils aîné avoit été proclamé Sultan. Mais comme la force prévaut souvent parmi les Infidéles sur les droits de la

naiſſance ; que Bajazet étoit plus philoſophe que guerrier, la plupart des Janiſſaires & des troupes Ottomanes ſe déclarerent pour Zizim, qui avoit les inclinations plus martiales. 1482.

Zizim prit le titre de Sultan. Il s'éleva dans cet Empire une guerre civile dont les Princes Chrétiens euſſent retiré de grands avantages, s'ils euſſent plus conſulté le bien général de la Religion que leurs intérêts particuliers. Les armes de Zizim ne furent pas heureuſes : il fut vaincu en Cilicie, & réduit à ſe ſauver à Rhodes le 4 de Juillet. C'eſt un problême, s'il y arriva avec un ſauf-conduit du Grand Maître d'Aubuſſon, ou ſi preſſé par ſon adverſité, il s'y retira forcé par les conjonctures. La conduite du Grand Maître & des Chevaliers fait préſumer pour leur honneur

1482. que Zizim n'avoit point pris de précaution,

Vertot, hiſt. de l'Ord. de S. Jean.

Le Grand Maître craignant que le ſéjour de Zizim n'attirât contre la ville de Rhodes toutes les forces de l'Empire Ottoman ; que la vie même de Zizim n'y fût pas à couvert du poiſon ou de l'aſſaſſinat, il réſolut de le faire paſſer en France, & fit avec le Sultan un traité. Il s'y obligea de ne jamais donner la liberté à Zizim. De ſon côté, le Sultan s'engagea à payer pendant la vie de Zizim une penſion de quarante-cinq mille ducats, ſçavoir, dix mille au Grand Maître, & le reſte à l'Ordre.

Après avoir obtenu la permiſſion du Roi, le Grand Maître chargea le Chevalier de Blanchefort ſon neveu de conduire en France Zizim. Il débarqua à Marſeille en Septembre, après avoir ſé-

journé quelque tems dans la marche chez le Seigneur de Boislamy qui avoit épouſé la ſœur du Grand Maître: il conduiſit Zizim dans la Commanderie de Bourgneuf en Auvergne, où on lui procura tous les plaiſirs innocens qui pouvoient l'amuſer; mais qui ne l'empêcherent pas de ſentir avec douleur qu'il étoit dans une honnête priſon. Il demanda à être conduit au Roi, qui refuſa de le voir, à moins qu'il n'embraſſât la Religion Chrétienne. A ces conditions, le Roi offroit d'armer en ſa faveur & de le rétablir ſur le Trône des Ottomans; ou, s'il ne pouvoit y réuſſir, de lui donner en France un établiſſement digne de ſa naiſſance. 1482.

Zizim refuſa de changer de Religion, ce qui détruit la paſſion que quelques mémoires lui *Dict. hiſt.*

1482. donnent pour Philippe Hélene de Saſſenage qu'il vit apparemment chez la Dame de Boiſlamy ; il offroit, dit-on, de ſe faire Chrétien, ſi l'on vouloit la lui donner pour femme. Elle étoit fille de Jacques Baron de Saſſenage & de Jeanne de Commiers, Dame d'honneur de la Reine. C'étoit une des plus belles perſonnes de France. Il y a peu d'apparence qu'elle eût agréé un pareil époux. On dépeint Zizim d'une figure aſſez étonnante : il étoit d'une taille giganteſque, le nez aquilin, le cou & la poitrine extrêmement larges & le regard ſi farouche, qu'on y liſoit ſes inclinations cruelles & barbares.

Com. l. 6, c. 10. Le ſéjour de Zizim en France ne laiſſa pas d'allarmer le Sultan, qui envoya un Chiaoux au Roi pour s'aſſurer encore plus de la priſon de Zizim. Le Chiaoux

attendit à Ries les ordres de la Cour ; le Roi ne permit pas qu'il y vint, trouvant indigne du Roi Très-Chrétien d'être en aucune relation avec les Infideles. C'étoit porter loin le ſcrupule ; il falloit qu'il fût bien grand, puiſque cet Envoyé étoit chargé d'un état des Reliques qui étoient à Conſtantinople, & dont le Sultan offroit au Roi de lui envoyer celles qu'il voudroit indiquer. 1482.

Le Roi n'étoit pas en état d'écouter des propoſitions ſi inutiles. Toujours en langueur, il ſembloit qu'il ne lui reſtât de vie que pour conſommer le grand ouvrage de la paix : ouvrage qui devoit donner une nouvelle forme à la Monarchie & en perpétuer le bonheur. Les affaires s'avançoient à Gand, où, malgré le Duc d'Autriche, les chefs des Gantois avoient déterminé le

Paix avec le Duc d'Autriche & les Gantois.

Com. l. 6, c. 7.

1482. Conſeil à faire la paix aux conditions que le Roi preſcrivoit. Il demandoit qu'on accordât en mariage au Dauphin la Princeſſe Marguerite, & que pour ſa dot on lui cédât les conquêtes qu'il avoit faites ; c'eſt-à-dire les Comtés d'Artois & de Bourgogne : il n'inſiſtoit pas ſur ce point, il ſe ſeroit contenté de l'une ou de l'autre Province.

Les Gantois dont le point de vûe étoit d'humilier & d'affoiblir leur Prince, pour l'empêcher de les mettre ſous le joug, ne chicanerent point, & voulurent bien les lui accorder toutes deux ; diſpoſés même, s'ils l'euſſent pû ou oſé, à dépouiller encore le Duc du Duché de Brabant, du Comté de Namur, & de toutes les Provinces où la langue Françoiſe étoit en uſage, afin que la Flandre fût ſon principal héritage, & qu'il

qu'il fût toujours dans leur dépendance. Le Duc ne pouvoit penſer ſans déſeſpoir, que la ceſſion de l'Artois d'où il tiroit ſes plus braves ſoldats, alloit le rendre mépriſable à ſes peuples, mais il étoit comme au pouvoir des Gantois. N'étant pas leur Souverain naturel, n'ayant qu'une autorité précaire comme tuteur de ſes enfans, il n'oſoit ni parler avec hauteur, ni s'oppoſer à leur volonté; il l'eût fait inutilement, & eût riſqué ce qui lui reſtoit de pouvoir. 1482.

Bien des événemens précéderent & accompagnerent la manœuvre des Gantois. Ils prenoient pour prétexte la perte de la Ville d'Aire, qui laiſſoit leur Pays ouvert, où ils ne vouloient pas que les François pénétraſſent. Peu contens d'avoir entre leurs mains le jeune Duc d'Autriche *C. ſcand.*

1482. & sa sœur, ils ôterent d'auprès du jeune Prince tous les Officiers que le Duc son pere y avoit mis, & qui lui étoient dévoués. Il y eut plusieurs voyages secrets de Gand à Paris & à Tours; ils envoyerent de leur chef à Paris une seconde Ambassade, & y convinrent de leurs faits avec les commissaires que le Roi avoit nommés pour les entendre, à la tête desquels étoient Desquerdes & le Premier Président.

Com. l. 6. c. 9. Il y eut une assemblée des trois Etats de Flandre à Alost, où les Gantois déclarerent nettement au Duc d'Autriche qui s'y étoit rendu, que la paix étoit conclue avec la France. Ils lui en dirent les conditions qu'il n'ignoroit pas, & que l'un des articles étoit le mariage de la Princesse sa fille avec le Dauphin; ils le forcerent d'y consentir. Ce fut un coup

bien rude pour ce Duc, mais la mort de la Ducheſſe qui l'avoit laiſſé comme à leur diſcrétion, ſa jeuneſſe, & le peu de conſeil qu'il avoit, ne lui laiſſerent pas la liberté de réſiſter. Tout étoit concerté entre le Penſionnaire Rym & Deſquerdes, qui en donna auſſitôt avis au Roi. Le Duc d'Autriche fut forcé de donner ſes pleins pouvoirs aux Députés que les Etats nommerent pour le Congrès. 1482.

Ce Congrès devoit ſe tenir à Arras. Ces pouvoirs ſont datés d'Aloſt du 6 de Novembre, ceux des trois Etats ne le ſont que du 8 de Décembre; dans tous les deux, le Duc d'Autriche y prend la qualité d'Archiduc, de même que le Prince Philippe ſon fils. On le faiſoit intervenir dans le traité auſſi bien que la Princeſſe ſa ſœur, Marguerite d'Autriche *Com. de* 1723. *Preuves du ſixieme Livre.*

1482. & de Bourgogne. Il étoit nouveau de contracter avec des enfans, l'un de quatre ans, l'autre de trois ; le Duc d'Autriche étoit lui-même mineur, mais le Roi ne s'embarrassoit pas de ces irrégularités : il possédoit, & c'étoit sur les Gantois qu'il se reposoit de l'exécution. Ils avoient le pouvoir en main, aussi les appelloit-il *Messeigneurs de Gand.* Ce titre d'Archiduc que prenoient Maximilien & son fils, fait connoître que peut-être à sa Cour on le lui donnoit, mais aucune Diette ne l'ayant confirmé, tous les Princes Etrangers ne les qualifioient que Ducs d'Autriche.

Com. l. 6, c. 9.

Traité d'Arras avec les Ducs d'Autriche & les Gantois.

Les Plénipotentiaires du Roi, ceux des Ducs, & ceux des Etats des Pays-Bas, se rendirent à Arras qu'on appelloit franchise, depuis que le Roi ayant fait démolir la Cité, n'en avoit plus fait qu'une Ville.

Com. 1723. *Preuv. du sixieme Liv.*

Ceux du Roi, étoient Desquerdes, le Premier Président du Parlement de Paris, Quatremar, Gouverneur d'Arras, & Guerin Maître d'Hôtel du Roi. Ceux des Ducs & des Etats, étoient au nombre de quarante, chaque Province ayant voulu députer à l'assemblée. Guillaume Rym, Pensionnaire de Gand, étoit l'ame de la députation, celui qui la dirigeoit & qui en étoit le maître. D'accord des principaux articles, il ne fut question que de la forme du traité : il contenoit quatre-vingt-dix articles, dont nous nous contenterons de rapporter ici l'essentiel. 1482. *Traité d'Arras.*

I. Une paix stable & perpétuelle, entre le Roi, les Ducs d'Autriche, & les Etats des Pays-Bas.

II. Que le Dauphin épouseroit Marguerite d'Autriche & de

1482. Bourgogne, lorſqu'elle auroit atteint l'âge nubile.

III. Que la Princeſſe ſeroit remiſe entre les mains du Roi.

IV. Qu'elle auroit pour dot, la ceſſion que les Ducs d'Autritriche & les Etats faiſoient des Comtés d'Artois & de Bourgogne, du Mâconnois, de l'Auxerrois, des Seigneuries de Salins, de Bar-ſur-Seine, & des Noyers.

V. Que s'il ne provenoit point d'enfans de ce mariage, toutes ces Provinces & Seigneuries ſeroient rendues au Duc Philippe.

VI. Le douaire de la Princeſſe, fixé à cinquante mille francs tournois par an.

VII. Renonciation du Roi à ſes droits ſur les Villes de Lille, de Douay & d'Orchies.

VIII. Que les Comtés d'Artois & de Bourgogne jouiroient de leurs priviléges, & ſeroient

gouvernés ſelon leurs loix & coutumes. 1482.

IX. Que le Baillage de Saint Omer dépendant du Comté d'Artois, & dont jouiſſoit encore le Duc d'Autriche, ne ſeroit remis au Dauphin, qu'après la conſommation du mariage, & que dès aujourd'hui les Etats de ce Baillage en ſeroient mis en poſſeſſion pour le garder au Dauphin.

X. Que le Roi & le Dauphin payeroient toutes dettes dues par les Maiſons de Bourgogne & d'Autriche, aſſignées ſur les Comtés d'Artois & de Bourgogne.

XI. Que tous les Officiers des Provinces & Seigneuries cédées, ſeroient maintenus en leurs charges.

XII. Que ſi le mariage ne s'accompliſſoit pas, la dot ſeroit rendue, & que le Roi rentreroit dans

1482. ſes droits ſur les trois Villes de Flandre.

XIII. Que ſi le Duc Philippe mouroit en minorité, la Princeſſe Marguerite lui ſuccéderoit, & que juſqu'à ſa majorité, le Gouvernement des Pays-Bas ſubſiſteroit en l'état qu'il eſt.

XIV. Que le Duc Philippe, lorſqu'il ſeroit majeur, rendroit hommage au Roi du Comté de Flandre.

XV. Qu'on rendroit à la Ducheſſe douairiere de Bourgogne, la jouiſſance des terres du Duché de Bourgogne, ſur leſquelles partie de ſon douaire étoit aſſignée.

XVI. Amniſtie & abolition générale réciproque, avec reſtitution des immeubles pour tous les ſujets des Contractans.

XVII. Que le Roi rendroit tout ce qu'il avoit conquis dans

le Luxembourg, ainſi que l'Hôtel de Flandre à Paris, & le Château de Conflans, ancien Domaine de la Maiſon de Bourgogne, deſquels jouiroient les Ducs d'Autriche. 1482.

XVIII. Que le Prince d'Orange & la Maiſon de Châlons, ſeroient compris dans le traité.

XIX. Que le traité ſeroit enregiſtré au Parlement, dans les Cours des Pays-Bas, & ratifié par les trois Etats des deux Princes.

XX. Enfin qu'ils ſe ſoumettoient pour l'exécution, aux cenſures de l'Egliſe, le Roi dérogeant pour cet effet aux priviléges accordés par les ſouverains Pontifes dès le treiziéme Siécle, de ne pouvoir être excommunié. *Rech. de Paquier.*

Tel fut le traité d'Arras, qui eut cela de commun avec les

1482. deux de ce nom, conclus en 1420 & en 1435, qu'il fixa le ſort de la Monarchie, mais qui en differa, en ce que le premier la renverſoit, & que le ſecond la démembroit, au lieu que celui-ci en augmentoit l'étendue & la puiſſance. Le Roi n'acquéroit rien de nouveau par ce traité, il poſſédoit tout ce qu'on lui cédoit, mais c'étoit beaucoup que d'avoir un titre légitime pour en jouir à l'avenir. Il voyoit enfin le calme ſuccéder à tant d'orages; la puiſſance de la Maiſon de Bourgogne reſtrainte dans des bornes fort étroites; le Comte de Flandre dépouillé de l'Artois, devenoit un Souverain ſans forces, ſans reſſources; il ne lui reſtoit plus que des ſujets mutins & déſobeiſſans. Le Roi ſe trouva au comble de ſa joie; il devoit la reſſentir d'autant plus vivement,

Com. l. 6, c. 9.

que dans le triſte état où il étoit, il avoit beſoin de repos. Ce traité fut ſigné à Arras le 23 de Décembre. 1482.

Avant de conſommer le traité, avant d'amener la jeune Princeſſe en France, les Gantois voulurent avoir la ratification du Roi; ils firent partir une troiſiéme Ambaſſade, dont Rym étoit toujours l'un des chefs, pour faire ratifier le traité au Roi, & lui en voir jurer l'exécution. Ils ſe rendirent au commencement de Janvier à Paris; ils y furent reçus avec une grande magnificence. L'Evêque de Marſeille que le Roi y avoit établi ſon Lieutenant général, n'ayant point encore nommé de Gouverneur en la place de Gaucour, fit les honneurs de la Ville avec le Prévôt des Marchands & les Echevins. Secourable, Docteur de Sorbonne, les harangua: Ratification du traité d'Arras. *C. ſcand.*

1482. le Cardinal de Bourbon leur donna dans ſon Hôtel une fête ſuperbe; ils furent les témoins de la joie & des réjouiſſances qu'on fit pour la paix dans cette grande Ville, d'une proceſſion générale, du *Te Deum* qu'on y chanta, des feux de joie, des feſtins que les habitans ſe faiſoient les uns aux autres ſur des tables dreſſées au milieu des rues. Toutes les autres Villes de France imiterent Paris: on ſe voyoit à la fin des maux qui accompagnent la guerre: on eſpéroit une diminution des impôts ſous leſquels on gémiſſoit; enfin la mort prochaine du Roi, annonçoit un changement de regne preſque toujours agréable aux peuples mécontens du préſent, & eſpérant tout de l'avenir.

Com. l. 6, c. 9. Le 5 de Janvier, ils partirent pour Tours: ils eurent de la peine

à avoir audience du Roi, toujours malade de plus en plus, & qui avoit peine à ſe réſoudre qu'on le vît en l'état où il étoit; il s'y détermina : les Ambaſſadeurs furent introduits au Pleſſis, le Roi fit devant eux les ſermens accoutumés, il leur fit donner pour les défrayer, 30000 écus au Soleil, & de belle vaiſſelle d'argent. De Tours, ils allerent à Amboiſe, où ils eurent deux audiences du Dauphin, qui les reçut avec cette bonté & cet air gracieux qui commençoit de le caractériſer. En repaſſant par Paris, ils furent de nouveau régalés : le Picart, Bailli de Rouen, leur donna un grand repas le 4 de Février, & les reconduiſit juſqu'à la frontiere. 1482. *C. ſcand.*

Le jour même 4 de Février, le traité fut enregiſtré au Parlement, & le Roi le fit ratifier par *Com. de* 1/23. f. 5.

1482. les Députés des Etats ; la même choſe ſe fit aux Pays-Bas du côté des Ducs d'Autriche. Le Roi donna pour ſûreté de l'exécution, cent-deux promeſſes des Princes de ſon ſang, de cinq Evêques, (*a*) des plus grands Seigneurs du Royaume, de l'Univerſité, & des Bourgeois des grandes Villes : les Ducs d'Autriche en fournirent de leur côté ſoixante-quatorze.

Occupation du Roi au Pleſſis.

Com. l. 6, c. 8.

Après une paix ſi avantageuſe, il ne manquoit plus rien au Roi que la ſanté, mais pouvoit-il l'eſpérer en devenant tous les jours ſi maigre & ſi ſec, qu'on l'eût plutôt pris pour un ſquelette, que pour un homme vivant.

(*a*) Pierre de Laval, Archevêque de Rheims ; Jean d'Amboiſe, Evêque & Duc de Langres, Comte de Luxembourg, Evêque & Duc de Laon ; Pierre de Ranchicour, Evêque d'Arras ; Henri de Lorraine, Evêque de Téroüane.

Il ne pouvoit pas ſe cacher ſon état à lui-même, mais il vouloit le dérober au reſte des hommes : il ne paroiſſoit preſque plus à leur vûe. Cet amour de dominer, cette crainte que ſes infirmités n'inſpiraſſent de l'audace à ſes ſujets, qu'elles ne diminuaſſent quelque choſe du deſpotiſme qu'il avoit toujours exercé, lui fit prendre dans ces derniers jours de ſa vie, toutes les précautions qui pouvoient prouver ſon exiſtence & ſon autorité. Lui qui avoit toujours obſervé de s'habiller ſimplement & modeſtement, ne paroiſſoit plus au Pleſſis, ni dans ſes appartemens, ni ſur la gallerie, que couvert des plus riches habits. Il portoit des robbes de ſatin cramoiſi fourrées de martres : il en faiſoit venir quantité : il en diſtribuoit même à ceux de ſes ſerviteurs qui étoient auprès de 1482.

1482. *Du Tillet.*

lui, mais il ne falloit pas qu'ils les lui euſſent demandées; perſonne n'oſoit prendre tant de liberté, ni même lui parler. A la moindre occaſion d'une audience, ou de quelque affaire dont on lui rendoit compte, il ſe montroit avec le ſceptre dans la main, & la Couronne ſur la tête, ornemens qu'il avoit toujours dédaignés.

Com. l. 6. c. 8.

Pour ſe faire craindre & prévenir le mépris, il ordonnoit ſouvent de rigoureux châtimens; il convenoit de ce motif avec Comines, qui étoit preſque toujours auprès de lui. C'étoit la raiſon qui lui faiſoit congédier pluſieurs Officiers, caſſer des Gendarmes, révoquer ou retrancher des penſions, paſſant ainſi le tems, diſoit-il, à faire & à défaire les hommes.

Il avoit toujours peur qu'on ne le crût mort, & que dans cette

idée il ne se fît quelque mouvement dans le Royaume. Il avoit soin d'y donner des preuves qu'il vivoit & qu'il regnoit encore. On s'entretenoit plus de ses ordres qu'on n'avoit encore fait de ceux d'aucuns des Rois ses prédécesseurs. On ne pouvoit se persuader qu'il fût si dangereusement malade. Il prenoit des précautions dans les pays étrangers pour que son nom, sa puissance & ses actions y fussent répandues. Jusqu'à la paix d'Arras il avoit entretenu un commerce régulier, tant avec le Roi Edouard, qu'avec ses Ministres & ses favoris. On y payoit les pensions aux termes régulierement, & il amusoit toujours Edouard de la conclusion prochaine du mariage du Dauphin avec la Princesse d'Angleterre. 1482.

En Espagne il envoyoit des présens, faisoit faire des compli-

1482. mens, & assuroit de tems en tems le Roi D. Fernand de son amitié.

S'il étoit dans les pays étrangers quelque cheval du plus grand prix, quelque rareté précieuse, il les faisoit acheter, surtout si c'étoit un Royaume où il voulût qu'on fût persuadé qu'il se portoit bien. Il faisoit venir de tous les pays de l'Europe ce qu'on y estimoit le plus; d'Espagne, des Andalous; de Bretagne, de petites Levrettes, des Levriers & des Espagneuls; de Valence, ces petits Chiens velus, si renommés; de Sicile, de ces petites Mules si alertes & si vites; de Dannemarck, des Elans; de Suede, des Rênes, jusqu'en Barbarie, où il envoyoit chercher des Barbes & de ces petits Lions qui ne sont pas plus grands que des Renards; tout cela s'achetoit au plus haut prix.

On affectoit de les acheter des gens connus qui euſſent de la réputation, comme de quelque Officier en place. Chaque animal revenoit, l'un portant l'autre, à 4500 florins d'Allemagne. Lorſqu'on les lui avoit amenés il ne s'en ſoucioit point, & ſouvent ne prenoit pas la peine de parler à ceux qui s'en étoient tant donné pour aller les chercher. Son but étoit de convaincre les François qu'il étoit toujours en état d'agir, de les contenir dans la crainte, & de faire beaucoup parler de lui chez les Nations étrangeres. 1482.

Quelquefois il ſe donnoit des plaiſirs plus innocens, mais qui avoient toujours quelque choſe de ſingulier & de biſarre. Il fit venir juſqu'à 120 Muſiciens qu'il logea à S. Côme près de Tours, pour le divertir & l'amuſer dans de certains momens. Il voulut *C. ſcand.*

1482. qu'on lui envoyât de Poitou des Bergers qui jouoient & danſoient à la maniere de leurs pays dans la cour du Pleſſis, où il les regardoit par une jalouſie. Un Auteur moderne a écrit que dans ſes appartemens on avoit inſtruit des Chats à chaſſer aux Rats devant ce Prince, & que ſes trois favoris, le Dain, Doyac & le Médecin Coctier étoient les veneurs qui conduiſoient cette meute ridicule.

P. Daniel.

Donspieux, vœux, prieres & mouvemens, pour obtenir la prolongation de la vie du Roi.

Mais en quoi ce Prince ſe diſtingua le plus, ce fut dans les mouvemens qu'il ſe donna pour allonger ſa vie, ſe perſuadant que Dieu pouvoit changer ſes décrets, & en faveur des interceſſeurs lui accorder encore quelques années. Il ſe fondoit ſur l'exemple du Roi Ezéchias dont la vie fut prolongée de 15 ans, en récompenſe de ſes ſentimens d'humili-

té & de pénitence, mais un miracle accordé à la piété d'Ezéchias devoit-il faire eſpérer au Roi que Dieu en feroit un ſemblable en ſa faveur. Ce déſir, cet eſpoir d'obtenir la ſanté & une plus longue vie, furent les motifs de toutes les actions & de toutes les libéralités pieuſes que fit le Roi ſur la fin de ſes jours. Dès l'année précédente il avoit fait de riches dons à la Sainte Chapelle de Paris, & fondé un Couvent à Toulouſe. Cette année il chercha des interceſſeurs & dans le ciel & ſur la terre. Il s'informa des gens morts en odeur de ſainteté pour faire travailler à leur canoniſation, s'imaginant qu'en leur procurant cet honneur ici bas ils ne pourroient ſe diſpenſer de demander à Dieu dans le ciel ce qui faiſoit l'objet des vœux de ce Prince. Pierre Berland, Archevê-

1482.

Hiſt. des Evêques de Perigueux.

1482. que de Bordeaux, étoit mort depuis quelques années avec la réputation d'un Saint Prélat. On disoit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau. Il obtint du Pape une commission aux Evêques de Périgueux & de Bazas pour faire le procès verbal de la vie & des miracles de cet Archevêque. Il fut porté à l'assemblée du Clergé qui se tint à Bordeaux le 18 Décembre 1481.

Com. de 1723.

Preuv. du sixieme Livre, t. 5.

Les mouvemens qu'il se donna pour l'Hermite de S. Claude, Jean de Gand, eurent plus d'éclat & n'eurent pas plus de suite. Cet Hermite vivoit sous le regne de Charles VI vers l'an 1422, dans le tems que les Anglois occupoient la plus grande partie de la France, & que le Roi Charles VII, pere du Roi, n'étoit encore que Dauphin. L'Hermite, qui vivoit dans une solitude auprès

de Saint-Claude, & qui y pratiquoit les plus hautes vertus, inſtruit des malheurs qui déſoloient la France, quitta ſa retraite pour aller faire des remontrances à Henri V, Roi d'Angleterre, & l'exhorter à la paix en lui reprochant ſon uſurpation. 1482.

Ce Prince ayant mépriſé ſes avis, l'Hermite paſſa à la Cour du Dauphin qu'il trouva tout diſpoſé à la paix qu'on lui propoſoit. L'Hermite l'exhorta d'avoir bon courage, lui prédit qu'il recouvreroit ſon Royaume & chaſſeroit les Anglois de France. Pour ſigne de la prédiction il lui annonça que Dieu lui donneroit bientôt un fils qui regneroit après lui. Tout s'accomplit conformément à la prédiction de l'Hermite. La Dauphine devint groſſe en 1423. Louis XI naquît en 1424, & par une ſuite de prodiges & de

1482. victoires Charles VII conquit ſon Royaume, & fit repaſſer les Anglois dans leur Iſle.

Le Roi regardoit donc ſa naiſſance comme miraculeuſe. Il ſe flata que celui qui l'avoit prédite s'intéreſſeroit à prolonger la vie qu'il avoit annoncée. Pour l'y engager il fit vœu de faire canoniſer l'Hermite. Il s'informa de ce qu'il étoit devenu : il apprit que ſur la fin de ſes jours il avoit tranſféré ſa ſolitude auprès de Troyes, qu'il y avoit été l'admiration de tous ſes habitans, qu'il y étoit mort le 29 de Septembre 1439, qu'on l'avoit enterré aux Jacobins de Troyes, & que le bruit couroit qu'il s'étoit opéré pluſieurs guériſons à ſon tombeau.

Auſſi-tôt le Roi écrivit à l'Evêque de Troyes (*a*) & aux Jacobins: il ordonnoit qu'on cherchât,

(*a*) Louis Raguyer, Evêque de Troyes.

qu'on

qu'on trouvât le corps de ce Saint homme, & qu'on lui en envoyât des reliques. L'Evêque, assisté de Rufey, Lieutenant du Bailli de Troyes, fit exhumer le corps du Saint Hermite le 13 de Novembre. On le trouva dans une tombe à neuf pieds de terre, mais il ne restoit plus que la tête, la machoire, les dents & quelques os. On en dressa un procès verbal, le tout fut mis dans un coffret de bois & dépose honorablement dans l'Eglise des Jacobins. Le Roi, a qui on en donna avis, envoya le 3 de Décembre une piéce de drap d'or pour couvrir le coffret, & obtint qu'on lui fit présent de quelques reliques du Saint homme. En même tems il écrivit au Pape & au sacré Collége pour faire procéder à la canonisation de Jean de Gand, mais la mort de ce Prince empêcha 1482.

1482. qu'on ne nommât des Commiſſaires, perſonne ne s'intéreſſant plus au ſuccès.

Il n'y eut preque point de Saint que le Roi ne reclamât pour le rétabliſſement de ſa ſanté ; il s'adreſſoit ſurtout à ceux qui avoient le plus vécu, s'imaginant qu'ils avoient quelque pouvoir, pour obtenir de Dieu en ſa faveur la même grace qu'il leur avoit faite. Rien ne lui coutoit pour ces vœux & pour ces priéres ; ſes dons étoient ſi immenſes qu'un des premiers arrangemens du regne de ſon ſucceſſeur fut de les révoquer ou de les retrancher. On ne finiroit pas ſi on rapportoit tous les actes de libéralité pieuſe qu'il exerça dans l'eſpérance d'obtenir du Seigneur la ſanté & une longue vie. Rien ne fut plus extraordinaire que les lettres qu'il écrivit à Paris au mois de Février au

Com. l. 6, c. 7.

Dict. hiſt.

C. ſcand.

1482.

ſujet du vent du Nord qui ſouffloit alors, & qui redoubloit ſes incommodités. Il prioit tous les corps de ſe tranſporter à S. Denis, & d'adreſſer leurs priéres à ce S. Martyr, nommément pour obtenir la ceſſation du vent de Nord.

Le Roi fait venir en France Saint François de Paule.

Com. l. 6, c. 8.

Ce qui fit le plus de bruit dans le monde, ce qui ſignala le plus la foibleſſe du Roi, furent les ſoins qu'il prit & les ordres qu'il donna pour faire venir à ſa Cour le fameux François de Paule, fondateur de l'Ordre des Minimes, & qui avoit renouvellé la vie des anciens Anachorettes. Sa piété, ſa ſageſſe & ſes auſtérités avoient prévenu tous ceux qui le connoiſſoient, ou qui en avoient ouï parler. Le Roi, qui doutoit peut-être que les Saints dans le ciel entendiſſent ſes priéres, ou vouluſſent s'y conformer, ſe perſuada qu'il pourroit engager un Saint

1482. qui vivoit ſur la terre à intercéder pour lui auprès de Dieu, & que Dieu ne lui refuſeroit rien. Cet événement fut l'occaſion & la cauſe de l'établiſſement des Minimes dans le Royaume.

Hiſt. des ordres Religieux. François de Paule étoit né dans la petite ville de Paule en Calabre l'année 1416, il s'appelloit Robert Martotile. François étoit ſon nom de Religion. Dès l'âge de douze ans ayant quitté la maiſon de ſon pere il ſe retira dans le creux d'un rocher, où il s'appliqua à la priere, & où il pratiqua des auſtérités preſque au deſſus des forces humaines : ne mangeant jamais ni chair, ni poiſſon, ni œufs, ni lait, ni graiſſe. Ses diſcours étoient remplis d'onction & de ſageſſe. Quoiqu'il n'eut point étudié l'Italien qu'il parloit dans toute ſa pureté, il donnoit encore à ſes paroles une

grace & une force qui convainquoit tous ſes auditeurs. Une vie ſi ſainte attira auprès de lui pluſieurs perſonnes qui le vouloient imiter. Il leur bâtit deux Egliſes, & leur donna une régle que le Pape Sixte IV approuva en 1473. Le nom de Minimes, qu'il donna à ces Religieux, marque aſſez ſon extrême humilité. Toute l'Italie retentiſſoit du bruit de ſes vertus & de ſa profonde ſageſſe. L'Europe même en étoit inſtruite & édifiée. 1482.

Le Roi ſouhaita de l'avoir auprès de lui, ne doutant pas que ce ne fût un moyen ſûr pour guérir de ſa maladie, & pour obtenir de Dieu encore un bon nombre d'années. Il écrivit au Roi de Naples (*a*) & au Prince de Tarente (*b*) ſon ſecond fils à qui il

(*a*) Don Fernand I, Roi de Naples.
(*b*) D. Fréderic, Prince de Tarente.

1482. avoit procuré un établiſſement en France. Il les pria de lui envoïer François de Paule qu'il n'appelloit que le ſaint homme. Il fit partir en même-tems Loſiere un de ſes maîtres d'hôtel & d'Aloigny pour paſſer en Calabre, & l'amener avec eux.

Hiſt. des ord. Rel. Ce voyage trouva plus de difficultés que le Roi n'avoit cru, mais ſon autorité ſurmonta tout. François étoit inſtruit du caractere & des intentions du Roi. Il refuſa tout net le Roi de Naples, en diſant qu'il ne vouloit point aller trouver un Prince qui ne le faiſoit venir que pour demander un miracle. Le Roi fut obligé de s'adreſſer au Pape qui expédia ſucceſſivement au ſaint Religieux deux Brefs qui le forcerent d'obéïr. Son voyage fut le triomphe de la Religion. Etant allé à Naples, prendre les or-

Com. l. 6, c. 8.

dres de ſon Roi, & la Cour & la Ville le reçurent comme s'il eût été un Légat Apoſtolique. On le vit parler au Roi de Naples, aux Princes ſes enfans & à tous les Seigneurs avec autant de liberté & de jugement que s'il eût paſſé toute ſa vie à la Cour. A Rome il eut trois audiences ſécrettes du Pape, qui le fit aſſeoir à côté de lui, & qu'il entretint chaque fois trois ou quatre heures; il ſut viſité de tous les Cardinaux, il étoit un objet d'admiration & de reſpect. Enfin il partit de Rome avec le Prince de Tarente & les Envoyés du Roi: Il arriva au Pleſſis au commencement de l'année 1483. 1482.

Le Roi n'eût pas reçu le Pape avec plus de ſoumiſſion & de vénération. Il ſe mit à genoux devant François de Paule, le pria d'obtenir de Dieu qu'il lui 1483. Pâques le 30 de Mars. *Com. l.* 6. *c.* 8.

1483. prolongeât la vie. François de Paule répondit ce que la piété, la sageſſe & la raiſon lui ſuggererent. Le Roi ne dut pas en être content, mais il n'eſpéra pas moins des prieres du ſaint homme qui ne les lui refuſa pas. Il célebroit tous les jours la Meſſe pour le Roi; beaucoup de gens railloient ſur ce voyage, mais tous les gens ſages reſpectoient ce ſaint Religieux. Le Roi lui aſſigna trois cens francs par ans. Il voulut qu'il demeurât toujours au Pleſſis & lui fit bâtir un Monaſtere dans le Parc, où il avoit ſouvent des entretiens avec lui qui ne devoient pas lui être agréables; François ne lui parloit que de la mort, & de la néceſſité de ſe réſigner aux ordres de Dieu, ne lui cachant plus que ſon heure étoit venue, & qu'il ne devoit point eſpérer de miracle. Le Roi ré-

c. 12. *Bourdaloue Panég.*

Annot. ſur la vie de Com.

Hiſt. des ord. Relig.

P. Anſelme.

compensa les peines des deux Envoyés, il donna à Losiere la Châtellenie de Beuvron, & à d'Aloigny le Gouvernement de Châteleraud. 1483.

Quelques jours après, François alla voir le Dauphin au Château d'Amboise. Ce jeune Prince ne le reçut pas avec moins d'honneur qu'avoit fait le Roi. Cette visite lui fit tant de plaisir, qu'il la rappelloit toujours, & que dix ans après il fonda & fit bâtir un Couvent de Minimes au même lieu où il avoit vu le Saint pour la premiere fois. François retourna au Plessis, & ne s'y occupa qu'à parler au Roi de la mort & à l'y disposer. *Hist. des ord. Relig.* *Bourdal. Paneg.*

Le Traité d'Arras ayant été ratifié, on se disposoit à Gand à envoyer en France la Princesse Marguerite. La nouvelle de ce traité & du mariage qui en devoit Mort d'Edouard IV, Roi d'Angleterre. *Com. l. 6, c. 9.*

1483. être le ſceau fut un coup terrible pour le Roi d'Angleterre, qui depuis le traité de Piquigny, avoit fait appeller à ſa Cour la Princeſſe Eliſabeth ſa fille, *Madame la Dauphine*. Ce Roi & la Reine ſa femme avoient déſiré ce mariage, comme ſi ç'eût été le comble de leur félicité de voir leur fille Reine de France. Ils la voyoient, & ils ſe voyoient eux-mêmes couverts de honte, ſurtout ayant été ſouvent avertis que le Roi leur manqueroit de parole. La penſion de 50000 écus qu'il leur faiſoit payer ſi régulierement les avoit ſéduit. Elle fut ſupprimée dès que le traité d'Arras fut ſigné; pour lors le Roi Edouard & les Anglois furent déſabuſés de l'idée qu'ils avoient conçue que c'étoit un tribut que l'Angleterre avoit impoſé à la Couronne de France, du moins

ils comprirent qu'il ne ſe payeroit plus. 1483.

Ce Prince tomba dans une noire mélancolie. L'honneur l'obligeoit de courir à la vengeance pour n'être pas l'objet du mépris de ſes ſujets, & peut-être expoſé à leur révolte. C'étoit une entrepriſe bien difficile, il commençoit à être vieux, il étoit devenu extrêmement gros & peſant. Son courage même s'étoit amolli dans les voluptés. Il n'avoit plus d'Alliés. Il voyoit la puiſſance du Roi accrue de trois grandes Provinces. Ces réflexions augmentoient ſon chagrin & altérerent ſa ſanté. Il devint malade, & tomba enfin en apoplexie le 9 d'Avril: il mourut le jour même. Comme il n'avoit rien reglé pour le gouvernement de l'Etat, Richard Duc de Glocester, ſon frere, en prit les rênes

Rapin Thoyras, hiſt. d'Angl. Com. l. 6, c. 12.

1483. en main, ſous le nom de Protecteur, pendant la minorité du fils aîné d'Edouard, qui s'appelloit auſſi Edouard, & qui fut le cinquiéme du nom. Ce jeune Prince n'avoit encore que douze ans. Il fut d'abord proclamé Roi. La Reine Eliſabeth ſa mere, qui connoiſſoit mieux le caractere du Duc que le feu Roi Edouard ne l'avoit connu, & qui s'en défioit, ſe retira dans la Franchiſe de Veſminſter avec le Duc d'Yorck ſon ſecond fils & ſes deux filles dont l'aînée Elizabeth étoit celle qui avoit été deſtinée au Dauphin.

Com. l. 6, c. 9. Le Roi apprit la mort d'Edouard IV avec inſenſibilité, comme s'il n'eût pris à ſa vie aucun intérêt. Il étoit cependant délivré d'un ennemi qui pouvoit troubler le repos de ſon Royaume, mais ce Prince n'étoit occupé que de

l'état fâcheux où ſa maladie le réduiſoit. 1483.

Il n'avoit point nommé à la place de Chancelier, depuis qu'il avoit deſtitué Pierre Doriole. Il la donna au mois de Mai à Guillaume de Rochefort premier Préſident de Dijon, Magiſtrat d'une grande probité & qui avoit autant d'expérience que de ſcience. Il s'étoit très-bien comporté à Dijon, où, par rapport à un nouvel établiſſement, on avoit eu beſoin d'un homme de ſon mérite & de ſa naiſſance. Il fut un des Miniſtres que le Roi recommanda au Dauphin. Rochefort étoit alors veuf de Guy de Vouray, & ſe remaria à Anne fille aînée de Louis I, Seigneur de la Trémoille, qui étoit auſſi veuve de Louis d'Anjou, fils naturel de Charles I, Comte du Maine.

Le Chancelier de Rochefort.

P. Anſelme.

Com. de 1723.

Preuves du troiſieme Livre.

P. Anſelme.

Le Roi languiſſoit toujours au

Suite de la maladie du Roi.

1483. Pleſſis. Malgré toutes ſes eſpérances & tous ſes ſoins, pour conſerver & allonger ſa vie, il penſoit toujours qu'il étoit en un extrême danger. Il étoit entré dans ſa ſoixantiéme année; il diſoit avec douleur à ſes confidens que les Rois ſes prédéceſſeurs n'avoient pas vêcu au-delà. Quel déſeſpoir de mourir lorſqu'il étoit parvenu au comble de ſes déſirs, lorſque ſes affaires étoient dans l'état le plus floriſſant? Maître du plus beau Royaume de l'Europe, où il avoit établi ſa volonté pour la ſouveraine loi; dominant par la force de ſon génie tous les Princes voiſins; les Flamands qui n'agiſſoient que par ſes ordres; le Duc de Bretagne à qui il montroit toujours ſur ſa frontiere une armée prête à l'opprimer; les Rois d'Eſpagne qui, dans l'eſpoir de rentrer dans les Pro-

Com. l. 6, c. 12.

ch. 10.

vinces de Rouſſillon & de Cerdagne, cultivoient avec ſoin ſon amitié; l'Italie dont tous les Princes ſe faiſoient une gloire d'être ſes Alliés ou ſes Vaſſaux; les Suiſſes auſſi prompts à lui obéir que ſes propres ſujets; la Navarre, dont le Roi étoit ſon neveu, & dont les Régents étoient ſes créatures. Enfin il ſembloit que toute l'Europe fût d'intelligence pour le reſpecter & pour le regarder comme ſon ſupérieur. Tous ces avantages & toutes ces prééminences ne pouvoient rien ſur le cours de ſa vie : il falloit qu'il paſſât inceſſamment par où avoient paſſé tous les hommes, avec qui, pour payer le fatal tribut, il étoit confondu. 1483. *Com. c.* 12.

Pour recouvrer ſa ſanté, il avoit fait venir du fond de la Calabre le Saint homme François de Paule, qu'il fatiguoit par des La Sainte Ampoule. *Com. l.* 6. *c.* 10.

1483. prieres & par des vœux inutiles. Le Pape Sixte IV. lui avoit envoyé les plus précieuſes reliques de Rome, entr'autres, dit-on, le corporal dont s'étoit ſervi ſaint Pierre. Il s'aviſa de vouloir qu'on apportât au Pleſſis la ſainte Ampoule de Rheims, monumens précieux où les François ont attaché le ſceau ſacré qui ſemble rendre leurs Rois ſaints & vénérables, dépoſée depuis près de onze ſiécles à l'Abbaye de ſaint Remy. On ne l'en tiroit que pour l'auguſte cérémonie du Sacre des Rois & pour la tranſporter quelques momens à Rheims. Tout fléchit ſous les ordres du Roi. Claude de Monſaucon, l'un de ſes Chambellans, conduiſit l'Evêque de Séez à cette Abbaye. Le vaſe précieux leur fut délivré. Arrivés à Paris, ils le dépoſerent à la Sainte Chapelle le 31 de

C. ſcand.
Du Tillet.

Juillet, & de-là le porterent au Pleſſis, où Comines le mit ſur le buffet du Roi. On diſoit que ce Prince vouloit s'en oindre tout le corps, mais qu'elle apparence avec ſi peu de liqueur : il n'en fit aucun uſage & le renvoya peu après. 1483. *Com. l. 6, c. 10.*

Outre ces ſecours ſpirituels, le Roi ne négligeoit plus ceux de la Médecine. Livré au redoutable Coctier, il avaloit toutes les drogues qu'il lui faiſoit prendre : on lui donnoit de violentes médecines qui l'affoibliſſoient encore. Un auteur moderne a écrit qu'on le baigna dans le ſang humain ; afin que ce ſang fût plus doux & plus rafraichiſſant, on choiſit du ſang d'enfans. *Mezeray.*

Au milieu de tous ſes maux il penſoit à accélérer la concluſion de la paix d'Arras. Les Gantois de leur côté s'y diſpoſoient en Arrivée de la Dauphine. *Com. l. 6, c. 9.*

1483. envoyant en France la Princeſſe Marguerite pour y être élevée. Le Roi nomma le Comte & la Comteſſe de Beaujeu pour aller la recevoir. Ils devoient être accompagnés de pluſieurs Dames, de beaucoup de Seigneurs & de la Comteſſe de Dunois ſœur de la Reine, de l'Amirale fille naturelle du Roi, de la Dame de Thouars, de Deſquerdes, des Seigneurs d'Albret & de ſaint Valier. Ils arriverent à Paris le 19 d'Avril. La Comteſſe de Beaujeu (*a*) y fit ſon entrée comme fille de Roi. Cette Princeſſe âgée ſeulement de vingt-deux ans, laiſſoit déja voir un eſprit, une ſageſſe & une conduite ſurprenante. Elle tenoit du Roi ſon pere un génie fin, politique & dif-

Hilarion de Coſte.

(*a*) Anne de France, fille aînée du Roi, née en 1461, mariée à Pierre de Bourbon, Comte de Beaujeu.

ſimulé. Elle avoit toujours de grandes vues : Il étoit aiſé de prévoir qu'après la mort du Roi elle auroit beaucoup de part au gouvernement. Son extérieur étoit aimable, & ſa Cour étoit toujours ornée de jeunes perſonnes des meilleures Maiſons du Royaume, mais dont il falloit que la vertu répondît à la naiſſance. 1483.

Elle ne demeura que trois jours francs à Paris, elle en partit le 23 d'Avril pour ſe rendre à Hédin, où l'on devoit amener la Princeſſe. Elle ſe fit attendre aſſez longtems. Le Duc d'Autriche qui ne voyoit cette alliance qu'à regret, & qui déteſtoit le Traité d'Arras, fit ce qu'il put pour retarder ce départ. S'il en eût eu le pouvoir comme la volonté, il eût ôté ſa fille aux Gantois pour en diſpoſer tout autrement. Les Gantois ne lui obéiſſoient *C. ſcand.* *Com. l. 6, c. 9.*

1483. point; ils tenoient entre leurs mains le jeune Duc Philipe ſon fils, qu'ils regardoient comme leur véritable Seigneur. Ils nommerent pour accompagner cette jeune Princeſſe la Dame de Raveſtein (a) ſa tante, pluſieurs autres Dames & ceux d'entre eux qu'ils jugerent à propos dont étoit le penſionnaire Rym ſi intéreſſé à conſommer ſon ouvrage.

C'ſcand. La Princeſſe arriva à Hédin vers le 25 de May & fut remiſe à la Comteſſe de Beaujeu. La Dame de Raveſtein s'en retourna avec partie de l'eſcorte, mais les Ambaſſadeurs des Gantois ſuivirent leur Princeſſe qui fit ſon entrée à Paris par la porte Saint Denis le 2 de Juin à cinq heures du ſoir.

(a) Anne de Bourgogne, fille naturelle de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, veuve d'Adrien de Borzell, & remariée à Adolphe de Cleves, Seigneur de Raveſtein.

Ce fut un véritable triomphe. Toutes les rues étoient tapiſſées. Il y avoit des théâtres, des ſtatues, des tables dreſſées dans toutes les rues. La jeune Princeſſe fut haranguée par les Corps, & elle délivra les priſonniers. 1483. *Brant. Dames Gal.*

Elle reſta à Paris juſqu'au 14 de Juillet qu'elle en partit pour Amboiſe avec toute ſa Cour. Malgré l'état où étoit le Roi, on y renouvella les fêtes & les réjouiſſances. La Reine revenue depuis peu de Dauphiné s'y trouva. Le Dauphin reçut ſa future épouſe qui fut miſe auprès de la Reine. Les Ambaſſadeurs Gantois s'en retournerent à la fin de Juillet, accompagnés juſqu'à la frontiere des Comtes de Beaujeu & de Dunois. Ils rendirent compte de tout ce qui s'étoit fait à leurs commettans, & tous enſemble continuerent à chagriner *C. ſcand.* *P. Anſelme.*

1483. le Duc d'Autriche en le dominant toujours, mettant & ôtant malgré lui qui bon leur ſembloit auprès du jeune Prince Philippe, ſi on en excepte le Seigneur de Raveſtein qui fut toujours ſon gouverneur.

Com. l. 6, c. 9.

Défiance du Roi contre ſes enfans.

Le caractere ſoupçonneux & inquiet de Louis XI, irrité encore par la frayeur de la mort, lui rendoit tout ſuſpect. Il crut le Dauphin plus autoriſé par l'eſpoir de cette nouvelle alliance, qu'elle l'avoit pour ainſi dire mis en évidence & produit à la nation. Il donna des ordres pour qu'il fût obſervé & gardé plus étroitement : il défendit que perſonne ſans ordre ne fût admis auprès de lui, ſurtout les plus conſtitués en dignité. Enfin il étendit ſa défiance juſqu'au Comte & à la Comteſſe de Beaujeu, les ſeules perſonnes qui juſques-là avoient

Com. ibid.

eu ſa confiance. Lorſqu'ils venoient au Pleſſis, il s'informoit curieuſement de ceux qui entroient avec eux, & quel nombre ils étoient. Un jour que les Comtes de Beaujeu & de Dunois venoient lui rendre compte du voyage qu'ils avoient fait en reconduiſant les Ambaſſadeurs, il s'apperçut, étant ſur ſa galerie, qu'il entroit avec eux une foule de Seigneurs & de Gentilshommes que les Gardes n'avoient oſé arrêter. Il ſe mit tout d'un coup dans l'eſprit qu'il y avoit quelque deſſein formé contre lui; il ordonna à un de ſes Capitaines des Gardes d'aller joindre tous ces Seigneurs, & en feignant de s'entretenir avec eux, de les toucher, & de tâter s'ils n'avoient point d'armes ſous leurs robes. La miſere humaine peut-elle aller plus loin? Fut-il jamais au mi- 1483.

1483. lieu de ſes proſpérités un Prince plus à plaindre ? Livré à la crainte & aux ſoupçons contre ſon fils, ſa fille & ſon gendre.

Richard III, Roi d'Angleterre.

Vers la fin de Juillet, il arriva au Pleſſis un Envoyé d'Angleterre. Il venoit de ſe paſſer dans ce Royaume une de ces tragiques révolutions qui y ſont ſi fréquentes. Le Duc de Gloceſter qui avoit pris le nom de Protecteur pendant la minorité d'Edouard V, étoit un Prince dévoré d'ambition, ſans mœurs, & qui aſpiroit au trône. Il en avoit un prétexte, que ſon habileté & ſa méchanceté rendirent ſuffiſant pour y parvenir. Le feu Roi Edouard IV, dont les paſſions étoient ſi vives, devenu amoureux au commencement de ſon Regne d'une fille de qualité, nommée Elizabeth de Lucy, ne put parvenir à la poſſéder, qu'en lui donnant

Com. ibid.

donnant une promeſſe de mariage, en vertu de laquelle l'Evêque de Bath les épouſa ſecrettement, ce qui mit ce Prélat en faveur auprès d'Edouard. Dégoûté bientôt d'une paſſion ſatisfaite, Edouard rechercha en mariage la veuve du Lord (*a*) Riviere, qui n'étoit pas de meilleure maiſon que la Demoiſelle de Lucy; mais qui avoit plus de beauté & de vertu: il l'épouſa; & l'Evêque pour conſerver ſa faveur, impoſa lui-même ſilence à la Lucy: de ce ſecond mariage, ſuppoſé que le premier en fût un, étoient nés le Roi Edouard V, le Duc d'Yorck ſon frere, & quatre Princeſſes. 1483.

Comme la faveur des Rois eſt très-fragile, Edouard IV, ſur quelques mécontentemens, diſgracia l'Evêque de Bath, le fit

(*a*) Eliſabeth de Undeville.

1483. arrêter priſonnier, & ne le mit en liberté, qu'en lui faiſant payer une groſſe rançon. De favori d'Edouard, l'Evêque devint ſon irréconciliable ennemi; il avoit toujours entre les mains la promeſſe de mariage qu'avoit donné à la Demoiſelle de Lucy le Roi Edouard qui n'y penſoit plus, regardant ce premier engagement comme une ſaillie de jeune-homme, qui ne tiroit à aucune conſéquence.

L'Evêque garda vingt ans ſa haine & ſon ſecret, il le déclara au Protecteur après la mort d'Edouard IV; il vouloit lui plaire, & eſpéroit par cette confidence parvenir au Miniſtere. Le Duc dès ce moment, ſe regarda comme l'héritier légitime de la Couronne d'Angleterre; il tenoit entre ſes mains le jeune Roi, il étoit le maître des troupes qu'il avoit

ſouvent commandées avec ſuccès ; la difficulté étoit de retirer de la franchiſe de Weſtminſter le Duc d'Yorck, que la Reine d'Angleterre y avoit conduit avec ſes filles : trop clairvoyante ſur le caractere & les démarches du Protecteur, il ſe fut défait inutilement du jeune Roi, ſon frere auroit eu tous ſes droits, reſpectés de toute la Nation paſſionnée pour les enfans d'Edouard IV qu'elle avoit tant aimé. 1483.

Le Protecteur indiqua un jour pour faire couronner le jeune Roi, & fit agir tant de reſſorts auprès de la Reine d'Angleterre, qu'éblouie par la promeſſe de cette cérémonie, craignant même qu'on n'employât la force pour lui enlever le jeune Duc, elle conſentit enfin qu'il aſſiſtât au ſacre, & l'envoya auprès du Roi ſon frere. Le Protecteur n'eut pas

Rapin. Ducheſne, hiſt. d'Angl.

1483. plutôt les deux Princes entre ſes mains, qu'il ſe fit proclamer Roi, & envoya le 21 de Mai les étrangler dans leur lit.

Com. ibid. Il expoſa ſes droits au Parlement pour lors aſſemblé, il y fit entendre l'Evêque de Bath, qui produiſit la promeſſe du feu Roi Edouard IV. Cette grande aſſemblée établie, dit-on, pour conſerver les loix, & rendre la juſtice aux peuples, s'eſt toujours déclarée pour ceux qui ont la force en main; toute ſon intégrité céda à la néceſſité, elle reconnut pour Roi le Duc de Gloceſter, qui prit le nom de Richard III; elle déclara nul le mariage du feu Roi Edouard IV avec Elizabeth de Undeville, & en conſéquence les Princeſſes bâtardes. Le nouveau Roi leur envoya ôter dans la Franchiſe où elles s'étoient retirées, le

mantelet d'hermine que les Filles de Roi portoient. Toute l'Angleterre ſe conforma à la déciſion du Parlement, & reconnut Richard III, quoiqu'uſurpateur & parricide. 1483.

Le nouveau Roi ſongea, pour s'affermir ſur le trône, à s'aſſurer de la France & de la Bretagne. Le ſeul Prince qui reſtât de la Maiſon de Lancaſtre, rival de la Maiſon d'Yorck, étoit en Bretagne; c'étoit Henri Tider, Comte de Richemont, fils de Marguerite de Lancaſtre, Comteſſe de Sommerſet, objet de crainte & de jalouſie pour le feu Roi Edouard IV. Ce Roi avoit obtenu du Duc de Bretagne, qu'il le feroit garder exactement dans un Château: Edouard payoit régulierement ſa penſion à ce Duc. A la nouvelle de la mort d'Edouard IV, le Duc qui ſe repro- *d'Argentré.*

1483. choit cette priſon comme un violement du droit d'aſyle, avoit mis le Comte en liberté. Richard III fit partir le Lord Hulton pour paſſer en Bretagne traiter avec le Duc, & l'engager ſous les mêmes conditions, à perpétuer la priſon du Comte de Richemont; Hulton étoit muni d'une groſſe ſomme d'argent, qui pour cette fois fut inutile, le Duc de Bretagne ne voulut point entendre parler de violer une ſeconde fois le droit des gens. Ce fut le ſujet d'une grande joie pour le Comte de Richemont; il connoiſſoit Landais premier Miniſtre du Duc, pour être très-vénal, & très-capable de tourner l'eſprit de ſon Prince; il ſe tint ſur ſes gardes, & ſongea à prendre des meſures, pour ſe dérober à une Cour où la foi pouvoit être chancelante.

Richard III ne réuſſit pas mieux en France : ſon Envoyé étoit chargé de remettre une lettre de ce Prince au Roi, & de traiter avec lui, pour renouveller l'alliance entre les deux Couronnes : Richard eût ſurtout déſiré le rétabliſſement & la continuation de la penſion des cinquante mille écus ; il s'en falloit bien que le Roi y fût diſpoſé, lui qui avoit ceſſé de la payer au feu Roi Edouard IV, ſon ami & ſon allié ; il ne voulut pas même recevoir des mains de l'Envoyé la lettre de Richard, elle fut remiſe à un des Miniſtres du Roi qui la lut, & vit qu'elle étoit ſignée *Richard, Roi*. Louis le regardant comme un homicide & comme un uſurpateur, ne voulut faire aucune réponſe à la lettre, & congédia l'Envoyé ſans le voir. Ce n'étoit pas la cou-

1483. *Com. l. 6, c. 9.*

1483. tume du Roi d'être ſi ſcrupuleux : les approches de la mort changent le caractere ; de plus, le Roi prévoyoit qu'un Prince élevé ſur le trône par un ſi grand crime, ne s'y maintiendroit pas longtems.

Le mauvais ſuccès de ces deux négociations ne fut pas de bon augure pour le nouveau Roi d'Angleterre, qui eut dans la ſuite de plus triſtes préſages de ſon regne ; Richard avoit fait couronner avec lui la Reine ſa femme, (*a*) & déclarer Prince de Galles, leur fils Edouard.

Cette Princeſſe étoit fille du célebre Comte de Warwick, & veuve du fils unique du Roi Henri VI ; Richard alors Duc de Gloceſter l'avoit épouſé ſous

(*a*) Anne de Névil, veuve d'Edouard, Prince de Galles, fils de Henri VI, Roi d'Angleterre.

les plus malheureux auſpices ; ce fut après avoir poignardé de ſa main le Roi Henri, beau-pere de cette Princeſſe ; il la perdit peu de tems après qu'il eut uſurpé le trône. On avoit ſi mauvaiſe opinion de lui, qu'on le ſoupçonna de l'avoir empoiſonnée ; ſon fils unique, le nouveau Prince de Galles, mourut auſſi de maladie. Richard qui avoit fait tant de crimes pour régner, ſe vit ſans ſucceſſeur ; malgré le ſang qu'il fit verſer pour étouffer les conjurations que formoient les ſerviteurs du feu Roi ſon frere, il en ſuccéda toujours de nouvelles ; enfin, après un regne très-court, il ſuccomba ſous les armes du Comte de Richemont, qui fut appellé par les Anglois, & ſecouru de la France ; mais cet événement n'arriva que ſous le regne ſuivant. 1483.

1483. *Com. l. 6, c. 9.*

L'Evêque de Bath eut ſa part du châtiment, il n'avoit qu'un neveu, unique objet de ſon ambition & de ſes travaux. Il eut l'audace de demander pour lui en mariage la Princeſſe Eliſabeth, fille aînée du feu Roi Edouard, & que le Parlement venoit de déclarer illégitime. Richard, qui devoit tout à l'Evêque, la lui accorda; mais ce neveu paſſant de Calais à Douvres, fut pris par un armateur Normand, & envoyé à Paris où il mourut de faim & de miſere dans les priſons du Châtelet.

Le Roi tombe pour la troiſieme fois en apoplexie.

Com. l. 6, c. 11.

La maladie du Roi augmentoit toujours. Il perdoit toutes ſes forces, à peine pouvoit-il porter la main à ſa bouche, il étoit ſi défait & ſi décharné qu'on ne pouvoit le regarder ſans pitié. Son courage ſeul le ſoutenoit. Quoique ſelon les apparences, il ſouf-

frît beaucoup, Comines, qui fut toujours avec lui pendant ſa maladie, aſſure qu'il ne lui échapa jamais une plainte. Le Lundi, 25 d'Aout, il eut une troiſiéme attaque d'apoplexie ; il perdit la parole ; on le crut mort, Briçonnet (*a*), Général des finances de Languedoc, l'écrivit a Paris, où cette nouvelle fut répandue le 27. Elle obligea le Prévôt des Marchans & les Echevins à mettre une garde aux portes pour empêcher que perſonne n'entrât dans la ville ou n'en ſortît qui ne fût connu, & pour prévenir les mouvemens qui peuvent arriver aux changemens de regne. 1483. *C. ſcand.*

Briçonnet, qui fit tant de bruit ſous le regne de Charles VIII, dont il fut un des principaux Miniſtres, étoit l'un des confidens *P. Anſelme.*

(*a*) Guillaume Briçonnet, fils de Jean, auſſi Général des Finances.

1483. du Roi, il etoit un de ceux qu'il avoit recommandés au Dauphin; Angello Cattho, ce fameux Italien dont on raconte tant de prédictons, lui avoit annoncé un jour qu'il seroit Ecclésiastique, & sur le point d'être Pape, le moment prédit arriva. Briçonnet fut promu au Cardinalat par Alexandre VI.

Com. de 1723. *Vie d'Angello Cattho.*

Restitution de Thouars. *Com. l. 6, c. 11.*

La syncope du Roi dura quelque tems. Il en revint, recouvra la parole, mais il se trouva dans un si grand anéantissement & dans une telle foiblesse qu'il se jugea lui-même près de sa fin. Alors il pensa sérieusement aux affaires de sa conscience. Il fit appeller l'Archevêque de Tours (*a*), autrefois son confesseur; il l'avoit changé sur quelques contesta-

Brantome.

(*a*) Fils d'Arnaud de Bourdeilles, & de Jeanne de Chambrillac, Evêque de Perigueux en 1447, Archevêque de Tours en 1473.

tions que les Officiers du Roi avoient eu avec ce Prélat pour la juriſdiction Eccléſiaſtique. Le Roi avoit fait ceſſer les procédures, il ne lui avoit cependant pas rendu la place de confeſſeur. 1483. *Hiſt. des Evêques de Perigueux.*

Le Roi s'entretint longtems avec lui, & lui découvrit tout ce qui pouvoit troubler ſa conſcience. L'Archevêque prit ce tems là pour lui repréſenter les droits de la Maiſon de la Tremoille ſur le Vicomté de Thouars, & l'irrégularité des titres en vertu deſquels le Roi s'en étoit mis en poſſeſſion. Il ajouta qu'il ne pouvoit ſe fonder ſur la confiſcation qu'en avoit faite le feu Roi, confiſcation qui n'avoit point eu d'exécution; que le Roi, lui-même, avoit acheté ce Vicomté de Louis d'Amboiſe, qui n'en avoit privé ſa fille Marguerite, femme de la Tremoille, que par un reſſenti- *Annot. ſur l'hiſt. de L. XI.* *Sainte Marthe hiſt. de la Tremoille.*

1483. ment injuſte & répouvé par les loix. Le Roi ſentit la force de ſes raiſons. Il répondit qu'il avoit toujours eu intention de le rendre aux enfans de Marguerite. L'Archevêque profita de ces diſpoſitions. Il manda en diligence ces jeunes Seigneurs (*a*). Le Roi écouta paiſiblement Louis, l'aîné, qui même avoit été ſon Page, & fit ſur le champ expédier des lettres patentes pour que le Vicomté fût reſtitué avec tout ce qui dépendoit de la ſucceſſion de Louis d'Amboiſe.

Boulainvil. Anci. gouvern. Le Roi eut des remords & des ſcrupules bien plus violens ſur la mort ſanglante du Duc de Nemours.

Le Roi nomme le Dauphin Roi. Après cet acte de juſtice, après avoir mis ordre aux affaires de ſa

(*a*) Louis II; Jean Jacques & George de la Tremoille, fils de Louis I, & de Marguerite d'Amboiſe.

conſcience, il ſongea à celles du Royaume ; il manda le Comte & la Comteſſe de Beaujeu. Il recommanda au Comte ceux de ſes domeſtiques qui l'avoient bien ſervi, lui donna la charge & le gouvernement du Dauphin qui alloit devenir Roi. Il nomma en même tems, par un eſpece de teſtament, la Comteſſe pour gouvernante du Royaume & de la perſonne du Dauphin qu'il nomma Roi, leur ordonnant à l'un & à l'autre de ſe rendre inceſſamment à Amboiſe auprès du Roi. Il uſa du même terme en lui envoyant le Chancelier avec les ſceaux & les Officiers du ſceau ; il y fit auſſi aller une partie des Archers de ſa garde, tous les Officiers de la Vénerie & de la Fauconnerie. Tous ceux qui venoient le voir & ſe préſentoient devant lui, il les envoyoit à Amboiſe

1483. *Com. l. 6, c. 11.*

1483. vers le Roi, les prioit de le bien ſervir, & mandoit toujours par quelqu'un d'eux quelque choſe au nouveau Roi, ſoit pour lui recommander quelqu'un, comme il fit de Vert, premier valet-de-chambre, ſoit pour lui parler de ſa part de quelqu'autre choſe.

On annonce la mort au Roi.

Depuis que le Roi eut recouvré la parole elle ne lui manqua plus; il n'eut plus de ſincope. Jamais il n'avoit eu ni le ſens, ni le jugement ſi bon; il parloit & diſoit toujours quelque choſe de très-ſenſé; il recommença même à boire & à manger. Vers le 27 il reprit eſpérance. Flatté de ces nouvelles idées il envoyoit inceſſamment des Officiers trouver dans ſon couvent François de Paule le ſolliciter de prier pour ſa ſanté, & même lui dire que s'il le vouloit fortement il prolongeroit la vie au Roi. Le Saint hom-

Com. l. 6, c. 12.

C. ſcand.

Com. ibid.

me ne répondit qu'en s'humiliant & en exhortant le Roi à ſe ſoumettre à la volonté de Dieu. 1483.

Cette eſpérance dura au Roi un jour ou deux, il ne pouvoit ſe diſſuader que le S. Hermite n'eût ce pouvoir auprès de Dieu, & qu'il n'en obtînt cette grace : il joignoit encore à cet eſpoir la grande confiance qu'il avoit dans le Médecin Coctier. Cependant il s'affoibliſſoit, on connut qu'il tendoit à ſa fin. Un Théologien & quelques autres perſonnes pieuſes furent d'avis de le déſabuſer, & de lui faire déclarer qu'il ne devoit plus penſer qu'à ſon ſalut. On choiſit le Dain pour lui faire cette harangue ; il s'en acquitta groſſierement & ſans aucun de ces ménagemens qu'exigeoit la dignité du mourant, & qui euſſent produit le même effet que le ton bruſque dont il ſe ſervit.

1483. Le Dain s'approcha du lit du Roi, lui dit en préſence de Coctier, afin que le Roi ſçût que ſon Médecin étoit dans le même ſentiment. *Sire, pour nous acquiter de notre devoir, il faut que nous vous diſions que vous ne devez plus avoir d'eſpérance, ni en ce Saint homme de Calabre, ni en aucune autre perſonne. C'eſt fait de vous; penſez à votre conſcience. Il n'eſt plus pour vous de remede.*

Quelle douleur ne reſſentit point le Roi à ces cruelles paroles qui étoient une ſentence de mort! Perſonne ne l'avoit jamais tant appréhendée, ni fait tant de choſes pour l'éloigner. Il avoit toujours prié Comines & ſes autres ſerviteurs de ne lui faire preſſentir la mort que par leur ſilence, de l'exciter ſimplement à ſe confeſſer ſans lui prononcer jamais ce cruel mot de *mort*. Il lui

ſembloit qu'il n'auroit jamais la force de l'entendre. 1483.

Il écouta aſſez patiemment le diſcours de le Dain & tout ce que lui dirent les autres perſonnes de pareille étoffe, il répondit ſeulement, *J'ai encore eſpérance en Dieu & qu'il me ſecourra. Je ne ſuis peut-être pas ſi mal que vous penſez.*

Mort du Roi.

Se ſentant affoiblir à tous momens il connut enfin lui-même qu'il ſe mouroit. Il écouta plus patiemment toutes les exhortations qu'on lui fit; il dit qu'il eſpéroit ne mourir que le Samedi, jour conſacré à la Vierge, pour laquelle il avoit toujours eu une ſinguliere dévotion. Il fit encore venir de l'Abbaye de Saint Martin un bon Religieux nommé Frere Philippe, dont la piété égaloit la ſcience. Il ſe confeſſa de nouveau, voulut recevoir de ſa main

Com. l. 6, c. 12.

Ad. à l'h. de L. XI. t. 5.

1483. les derniers ſacremens. Il les reçut avec beaucoup d'édification, prononçant lui-même les prieres qui y ont rapport, & avec autant de préſence d'eſprit que de fermeté.

Com. l. 6, c. 12. Occupé des ſoins du Royaume juſqu'au dernier moment, il manda au Comte & à la Comteſſe de Beaujeu qu'il vouloit que Deſquerdes reſtât ſix mois auprès du nouveau Roi, qu'on ne fît ſur Calais aucune entrepriſe, non pas qu'il ne fût très-avantageux au Roi & au Royaume d'y réunir cette importante place, mais qu'il y avoit trop de danger à en faire le ſiége dans la crainte d'attirer les Anglois en France. Il ajouta qu'il falloit laiſſer en paix le Duc de Bretagne & tous les Princes voiſins pendant cinq ou ſix ans. Qu'alors le Roi ſeroit en âge de connoître par lui-même

l'état de ſon Royaume qui avoit beſoin de ce repos. C'étoit l'ordre & le conſeil le plus ſage qu'il pouvoit donner. Les peuples étoient très-pauvres, ayant été accablés d'impôts, & fatigués pendant tout ce regne par les fréquens paſſages & logemens des gens de guerre. 1483.

Après tant de craintes, de ſoupçons & de défiances, ce Prince paſſa dans ces derniers momens à un calme profond, ayant l'uſage libre de tous ſes ſens, ſurtout de la mémoire & du jugement. Il parla de ſa ſépulture, ordonna qu'elle ſe fit à Cléry, nomma ceux dont il vouloit que ſon corps fût accompagné. Il ne paroiſſoit pas ſouffrir beaucoup. Il ne perdit plus la parole. Il récita même tout haut un moment avant ſa mort l'Oraiſon Dominicale, & il expira doucement le 30 Août en- *C. ſcand.*

1483. tre huit & neuf heures du ſoir, un Samedi comme il l'avoit déſiré. Il eut à peine ceſſé de vivre que ſon corps fut abandonné de tous ceux qui l'avoient ſervi avec tant d'aſſiduité, chacun courant à Amboiſe où le nouveau Roi devenoit l'objet de leurs vûes intéreſſées.

Sépulture du Roi. *C. ſcand. P. Anſelme.* Le corps reſta au Pleſſis juſqu'au ſix de Septembre qu'il fut porté à Cléry, & inhumé dans l'Egliſe de Notre-Dame qu'il avoit fait rebâtir; on y voit encore ſon Mauſolée de marbre blanc, ſur lequel il eſt à genoux ayant à ſes pieds ſa main de Juſtice, ſes heures, ſon chapelet & la médaille de Notre-Dame qu'il portoit ordinairement à ſon chapeau. Le tout eſt d'une main habile. Il avoit obtenu du Pape Sixte IV une bulle qui lui accordoit, à lui & à ſes ſucceſſeurs, le rang de premier Chanoine de

Oeuvres mêlées de la Fontaine.

P. Daniel. à L. XI.

cette Eglise Collégiale, & le droit d'assister à l'office avec le surplis & l'aumusse. 1483.

Par une autre bulle le Roi avoit obtenu du même Pape une excommunication contre ceux qui transporteroient son corps dans un autre lieu.

La Reine Charlotte de Savoye se trouva, par sa mort, délivrée des chagrins qu'elle avoit essuyés pendant la vie de ce Prince, qui avoit rendu justice à sa vertu, mais qui avoit mépriſé son peu de génie : il avoit mandé au Dauphin de ne se pas laisser gouverner par cette Princesse, & dans les derniers momens de sa vie il défendit qu'elle restât auprès du nouveau Roi. C'étoit même après sa mort vouloir encore gouverner & persécuter cette Princesse. Cet ordre si dur ne fut pas exécuté. La Reine, revenue depuis peu de

Mort de la Reine. *Brantome.*

Addit. à l'hist. de L. XI.

1483. son exil de Dauphiné, étoit à Amboise lorsque le Roi mourut; elle y resta tout le tems que Charles VIII y tenoit sa Cour, mais sans prendre aucune part aux affaires. Le Comte & la Comtesse de Beaujeu s'étoient emparés du gouvernement. La Reine dut au moins y jouir de quelque repos, il ne fut pas long, elle mourut trois mois après Louis XI, le premier de Décembre âgée seulement de 38 ans. Son corps fut porté à Notre-Dame de Cléry & inhumé auprès du Roi.

P. Anselme.

Conclusion de cette Histoire.

Tel fut le regne de Louis XI, qu'il a plu à quelques Auteurs modernes de surnommer le *Prudent*. Il l'étoit en effet. Malgré sa dissimulation & son silence presque toujours affecté; jamais Prince n'eût les passions plus vives, mais aussi jamais Prince ne les fit mieux céder à ses intérêts.

Né

Né avec un grand & beau génie, capable de gouverner l'univers, pleind'eſprit & de lumieres, aſſez ſçavant pour ſon ſiécle, aimant les lettres, ce qui parut aſſez par les ſoins qu'il prit d'augmenter la Bibliotheque Royale; habile à percer l'intérieur des hommes, inſtruit des loix & des coutumes du Royaume, brave & exercé dans l'art militaire, poſſeſſeur du plus beau Royaume de l'Europe; il ne tint qu'à lui d'enjouir paiſiblement & heureuſement, mais ſon caractere inquiet, ambitieux, défiant & vindicatif fut toujours un obſtacle à ſa tranquillité. Livré tout entier à l'ambition & à la vengeance, il prit toujours pour ſatisfaire l'une & l'autre des voies ſourdes & obliques, qui ſouvent pénétrées ternirent ſa réputation. La mort de ſon frere qu'on lui

1483. *Com. l. 6, c. 12.* *C. ſcand.*

1483. imputa, celle du Connétable de Saint Paul, la mort du Duc de Nemours, mêlée de noirceur & d'injuſtice, plus de 4000 perſonnes ſacrifiées à ſes ſoupçons, ſouvent peu fondés, preſque toujours condamnées ſans formalité, le font encore regarder aujourd'hui comme un Prince cruel & ſanguinaire. Il le devint encore plus après la mort du Duc de Bourgogne : alors affranchi de la crainte que ſes ennemis ne fuſſent protégés par ce Prince, il ne mit plus de frein à ſes vengeances.

Mezeray, abreg. cronol.

Com. ibid. Agité & remuant dans ſon domeſtique, jaloux de ſes favoris, attentif à les déſunir, les diſgraciant & les rétabliſſant ſelon ſes fantaiſies. Jamais ſatisfait de ſon état préſent, irréſolu dans ſes volontés, ſouhaitant la paix quand il avoit la guerre, & la

uerre quand il étoit en paix. 1483.

Bizarre dans ſon choix & dans ſes faveurs ; prenant pour faire ſes dépêches le premier qu'il rencontroit ; témoin ce jeune écolier qu'il appella pour écrire ſous lui, & qui ouvrant ſon écritoire en fit ſortir deux dez. Le Roi lui ayant demandé en riant quel étoit l'uſage de ces dragées, le jeune homme répondit : Sire, *Remedium contra peſtens. Viens*, lui dit le Roi, *tu es un gentil paillard, tu es à moi, je te retiens à mon ſervice.* Témoin encore ce Prêtre qu'il vit dormant dans le parvis d'une Egliſe, au moment qu'on venoit de lui apprendre qu'il vaquoit un Canonicat à ſa nomination dans une Cathédrale, il le donna à ce Prêtre afin, dit-il, de vérifier le proverbe, *que le bien vient en dormant.*

1483. Cette Hiſtoire eſt remplie de ſes dévotions ſuperſtitieuſes; on a vû tout ce que lui fit faire la crainte de la mort, & l'eſpoir d'obtenir une vie plus longue.

Boulainvil. anc. gouvern. On a dit qu'il avoit mis les Rois *hors de page*, parce qu'il s'étoit élevé au-deſſus des loix.

C. ſcand. Si Louis XI eut mis de la modération dans ſes entrepriſes, il eût procuré l'avantage des Rois, & celui des peuples, qui ne peuvent trop confier d'autorité aux bons Rois.

Ce Prince aliéna une grande partie de ſon domaine malgré l'accroiſſement des revenus que lui produiſirent les impôts & la réunion de tant de Provinces à la Monarchie. Il y réunit par les armes, ou par les traités, les deux Bourgognes, la Picardie Bourguignone, l'Artois, la Provence, l'Anjou, le Maine, l'Ar-

magnac, la Marche, le Rouſſillon & la Cerdagne. Il donna la forme à la Monarchie, il l'éleva au point de grandeur où elle eſt encore aujourd'hui. Il abbattit la puiſſance des Princes du ſang & des grands Vaſſaux; il n'y avoit proprement que lui de grand & de puiſſant dans l'Etat. 1483.

Portrait du Roi. *Addit à l'hiſt. de L. XI. c. 23. Com. l. 1, c. 10.*

On eut dit qu'il y avoit dans Louis XI pluſieurs hommes; on y trouvoit un amas des plus excellentes & des plus mauvaiſes qualités.

Son génie étoit pénétrant & étendu. Il poſſédoit au plus haut dégré la ſcience du Trône : politique délié, habile à diſcerner le mérite, & l'uſage qu'il en devoit faire; adroit à s'introduire dans les cœurs & dans les eſprits, à trouver des reſſorts pour gagner & ramener les hommes, à

Chevreau, hiſtoire du Monde. t. 3.

Dict. de Bayle.

1483. *P. Anſelme. Viquefort, des Ambaſſ. Brantome, Dames Gal.*

ménager partout des intelligences dans les Provinces, chez les étrangers mêmes, chez qui il entretenoit des eſpions juſques dans le ſecret de leurs Palais.

Il déparoit tant d'habileté par des petiteſſes : fin, ruſé, artificieux, diſſimulé, rempli de vues obliques, penſant à ſurprendre, & s'applaudiſſant de ce triſte ſuccès ; jaloux de tous les mérites qui n'étoient pas ſoumis ou ſubordonnés à ſes volontés ; ſe jettant ſouvent par-là dans les plus grandes extrêmités, mais dont il ſe tiroit avec dexterité ; défiant, inquiet, ſoupçonneux, comme on le pénétroit, on lui oppoſoit les mêmes ruſes. Ingénieux à les prévenir, il troubloit ſans ceſſe le repos de ſes courtiſans, & troubloit le ſien propre. De-là ſes agitations, ſes caprices, ſes chagrins amers qui déconcertoient le courtiſan.

Sévere dans l'adminiſtration de la Juſtice, il vouloit qu'on la rendît exactement au peuple, non pas contre ſon intérêt, encore moins contre ſes paſſions qui lui faiſoient croire juſte tout ce qu'il vouloit; ſa volonté étoit ſa ſuprême loi. 1483.

Il s'étoit fait une religion dont ſes déſirs étoient l'unique fondement. C'étoit pour engager Dieu même à les ſeconder, qu'il lui adreſſoit tant de prieres, qu'il faiſoit tant de vœux, qu'il accompliſſoit tant de pélerinages. Son attachement à l'Aſtrologie judiciaire & ſa crédulité pour les Aſtrologues qu'il attiroit auprès de lui, & à qui il donnoit des penſions, achevent d'établir le caractere de ſa ſuperſtition.

Plus grand dans l'adverſité que dans la bonne fortune; celle-ci le montroit fier, arrogant, hardi;

1483. dans l'autre, il étoit doux, ferme & tranquille.

Il s'abandonnoit peu à la colere, & laiſſoit voir un dehors toujours ſage. Humble même dans ſes paroles; ſa vengeance n'y perdoit rien: renfermée au fonds du cœur, elle s'exhaloit tôt ou tard par des effets funeſtes, à moins que la crainte ou l'intérêt ne prévaluſſent. Alors il ſe ſurmontoit, il avouoit ſes fautes, il les réparoit; il ſembloit même pardonner ſincerement.

Quoique ſi réſervé & ſi caché, il s'oublioit quelquefois, pouſſoit à l'excès l'ingénuité & découvroit ou des choſes cachées ou des penſées trop intéreſſantes. Il l'avouoit ſouvent de bonne foi, il diſoit pour lors agréablement: *Ma langue m'a porté préjudice, mais auſſi elle m'a quelquefois bien ſervi. Je dois porter*

la peine de mon imprudence. Il n'oublioit rien pour réparer le tort qu'il s'étoit cauſé, & il dédommageoit des injures par les bienfaits les plus magnifiques. 1483.

Naturellement avare ; il dépenſoit peu pour ſa table & pour ſes habits. Ses profuſions mêmes pour regagner des ennemis, ou pour attirer à ſon ſervice les meilleurs ſujets partoient de ce principe. Il en prévoyoit les ſuites, en péſoit les avantages & n'étoit prodigue que par œconomie.

Il n'aimoit pas les gens de qualité, qu'il abaiſſoit dans toutes les occaſions. Liſant dans tous les cœurs des courtiſans, il les pénétroit & étoit innacceſſible à leurs manéges. Il affectionnoit au contraire les hommes d'une naiſſance obſcure ; il les employoit

1483. dans les plus grandes affaires. Ne perdant jamais l'idée de ceux qui avoient paru devant lui, ni de leur capacité dont il jugeoit par les moindres circonſtances.

Il étoit brave de ſa perſonne, entendoit aſſez bien la guerre, où il s'étoit exercé du vivant du feu Roi. Mais ſon génie inquiet lui en faiſoit craindre les ſuites. N'oſant ſe commettre avec la fortune, il montroit une timidité difficile à concilier avec ſon courage & ſon ambition.

Tel eſt le portrait de ce Roi ſi fameux, à qui ſes ſucceſſeurs dûrent tant, à qui ſes peuples dûrent ſi peu; de qui le plus habile & le plus ſage de ſes courtiſans (*a*) a dit après ſa mort, & dans un tems non ſuſpect, qu'il avoit plus de vertus que de vices;

(*a*) Comines.

qu'il connoiſſoit le bien, & que le bien dominoit dans ſon cœur, fruit de l'adverſité qu'il avoit éprouvée dans ſes premieres années, & qui eſt la plus excellente leçon que puiſſent recevoir les Princes deſtinés à conduire un grand Royaume. 1483.

Fin du ſixieme & dernier Volume.

347302

De l'Imprimerie de MOREAU. 1755.